
282.092 F332 L691 c.1
Lhomond, Charles Fran ois,
Vie de Fenelon, archeveque-
R.W.B. JACKSON LIBRARY
OISE CIR
3 0005 02068 0230

D. O. M.

Anno reparatæ Salutis millesimo octingentesimo trigesimo tertio die verò Mensis Augusti sextâ decimâ ad solemnem in Minori Seminario Meldensi Præmiorum distributionem,

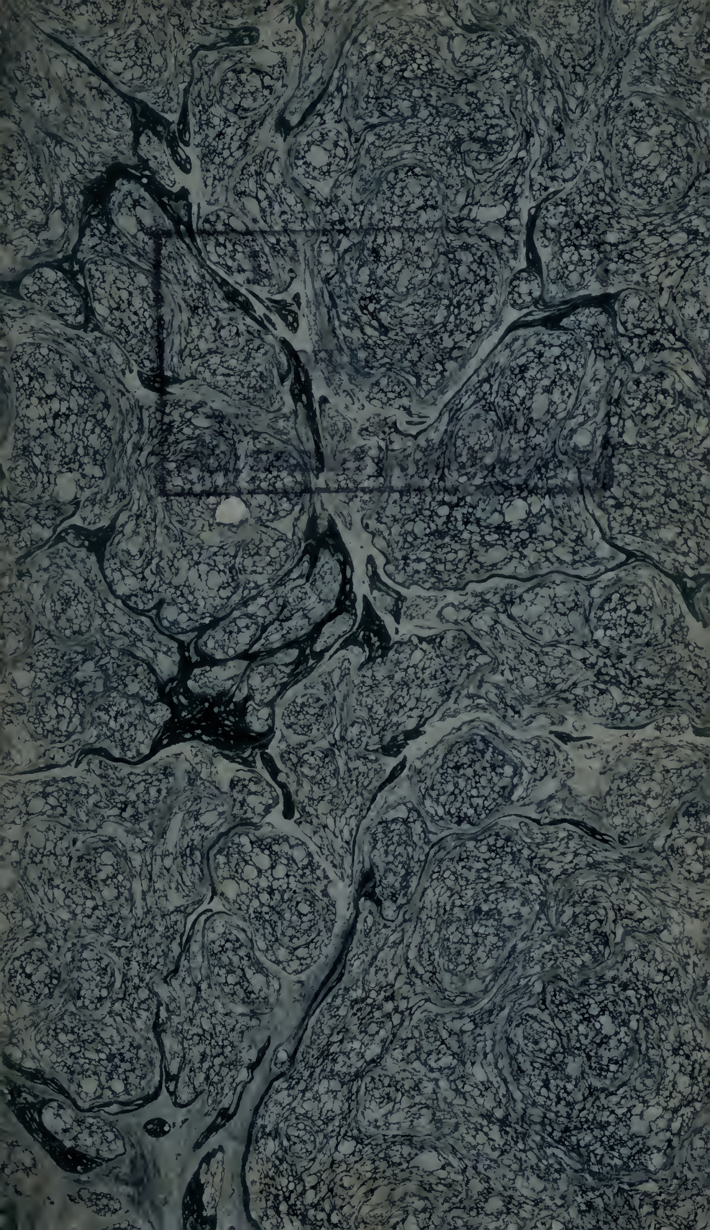
Sermonis latini in gallicum versi

Præmium meritus ac consecutus est

Achilleus Franciscus Eleonorus Claudin ex Nemours, in quintâ scholâ auditor

In cujus rei fidem subscripsi, Minoris Seminarii Meldensis Moderator, die et anno suprà dictis.

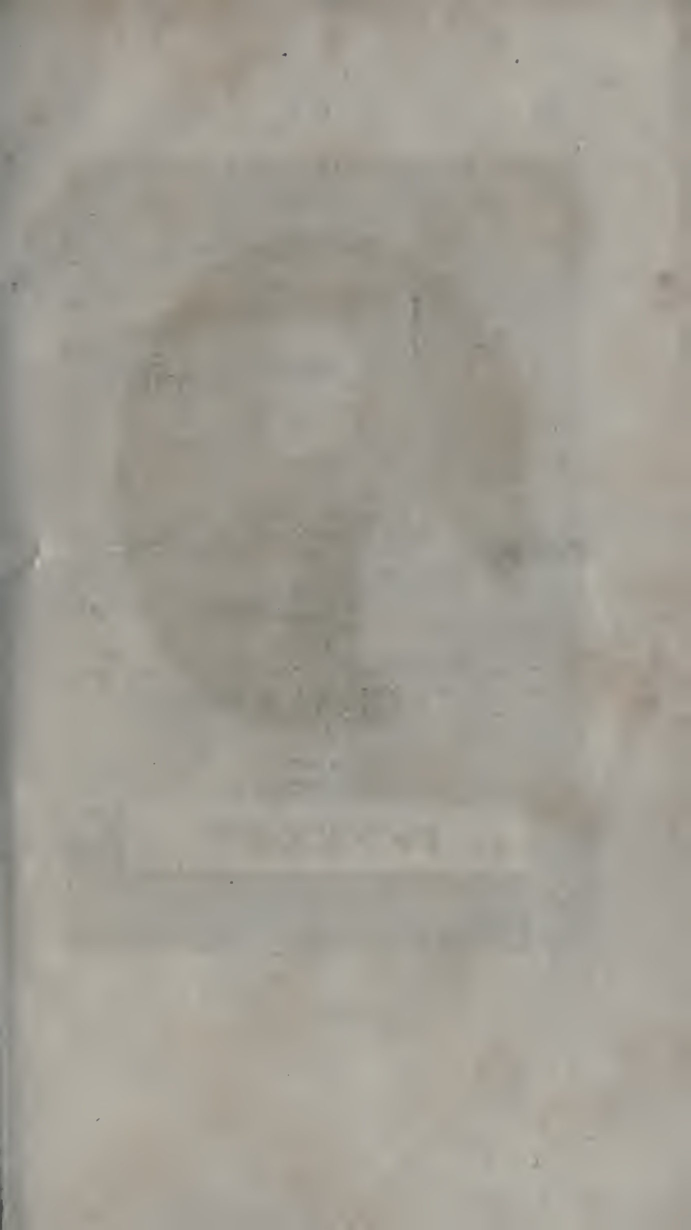
Fleurnoy



VIE

DE

FÉNÉLON.





a Lille chez L. Lefort.

VIE

DE

FÉNÉLON,

ARCHEVÊQUE-DUC DE CAMBRAI,

PRINCE DU SAINT-EMPIRE ET PRÉCEPTEUR DES ENFANS DE FRANCE;

RÉDIGÉE

D'APRÈS L'HISTOIRE DE FÉNÉLON DE M. DE BAUSSET.

PAR F. J. L.

DEUXIÈME ÉDITION.



LILLE.

L. LEFORT, LIBRAIRE, IMPRIMEUR DU ROI.
RUE ESQUERMOISE, N.° 55.

1828.

AVERTISSEMENT.

Rien n'est plus propre à nous encourager à la vertu que l'histoire des hommes vertueux. L'exemple rend agréable et facile ce que le précepte, dans sa sécheresse, paroît offrir de fastidieux et de pénible. Il touche vivement les ames susceptibles d'émulation, les rend capables de tout ce qu'il y a de beau, de grand, de sublime, et les familiarise avec tous les genres de dévouemens et de sacrifices qui constituent un véritable héroïsme.

Nous sommes naturellement portés à imiter ce que nous admirons ou ce

qui nous plaît ; il ne nous est pas moins naturel de fuir avec une sorte d'aversion tout ce qui nous est présenté sous des couleurs haïssables ou déshonorantes. Nous nous croyons fondés à juger que nous pouvons faire aussi ce qu'un autre a fait de glorieux et de méritoire, et bien des hommes rougiroient d'eux-mêmes, si moins étrangers à l'histoire des personnages qui se sont immortalisés par leurs qualités et par leurs vertus, ils en étoient assez instruits pour comparer leur conduite à celle de ces illustres modèles.

Voulons-nous donc affermir nos pas dans le chemin glissant de l'honneur et de la véritable sagesse; gravons dans nos

ames l'image et le souvenir des hommes intègres et vertueux, dont les noms, justement révérés, sont parvenus jusqu'à nous environnés d'une gloire pure et inaltérable. Si l'indulgence que nous devons avoir pour les fautes d'autrui, affoiblit insensiblement en nous l'horreur du vice et nous rend trop indulgens pour nous-mêmes; si le commerce des hommes foibles ou corrompus, avec lesquels nous sommes obligés de vivre, nous familiarise trop avec le spectacle affligeant des désordres de tous genres qu'entraînent le choc et le tumulte des passions, portons de temps en temps la vue hors du cercle de nos contemporains vicieux; cherchons de meilleurs modèles et des tableaux plus consolans; tournons nos re-

gards vers les sages qui nous ont précédés, et que la sévère postérité a déjà jugés.

Parmi ces sages, Fénélon occupe un des premiers rangs. Si ses œuvres, qui font l'admiration de tous les amateurs de la belle littérature, nous présentent un recueil précieux des productions du plus heureux génie ; sa vie, plus estimable encore, n'offre qu'un enchaînement d'actes de vertu, de dévouement, de modération et de sagesse. Elle peut être considérée comme un cours de morale pratique; et elle a cela de particulier que la méditation en peut être utile aux hommes de tous les états, de tous les rangs et de toutes les fortunes.

Le savant, le philosophe et l'homme de

lettres y apprennent l'usage qu'ils doivent faire de leurs découvertes, de leurs lumières et de leurs talens. Le riche y voit l'emploi légitime, noble et raisonnable des biens dont le ciel l'a pourvu. L'homme disgracié, persécuté, calomnié, y puise des forces contre les coups de la fortune ; il y trouve des consolations contre les tristes atteintes de la haine et de l'envie. Instruit à cette école, il saura se montrer plus grand dans le malheur et dans l'exil qu'au sein de la magnificence des cours et de la faveur des rois. L'homme du monde y voit comme on peut concilier le ton le plus gracieux, les manières les plus douces et les plus affables avec les principes les plus austères et la pratique des vertus les plus

sublimes. L'homme en place s'y forme à exercer son autorité avec douceur, et à soutenir avec fermeté les droits de sa charge, mais sans prétentions et sans aigreur. Enfin le pasteur y apprend à gouverner sagement son troupeau et à se conduire lui-même en apôtre ; l'ecclésiastique à mener une vie angélique, et le simple fidèle à se soumettre à la voix de ses supérieurs dans l'ordre de l'église et de l'état.

On ne peut donc savoir trop de gré à M. le cardinal de Bausset, d'avoir donné au public une histoire de Fénélon, infiniment supérieure à toutes celles qui avoient paru précédemment. Ouvrage dans lequel rien n'est omis de tout ce qui peut faire connoître ce grand hom-

me; faire aimer ses vertus et porter à les imiter; monument enfin digne tout à la fois et de son auteur et du héros chrétien dont il consacre la mémoire.

L'ouvrage que nous offrons aujourd'hui au public, n'a pour but que d'étendre ce bienfait et d'en propager les fruits. Ce n'est en quelque sorte qu'un précis de cette excellente histoire. Si l'on en excepte un très-petit nombre de faits, nous y avons puisé tous ceux que nous rapportons; mais nous les présentons resserrés dans un cadre beaucoup plus étroit; nous nous flattons cependant de n'en avoir omis aucun d'essentiel; nous avons même élagué très-peu de ceux qui auroient pu

paroître d'un moindre intérêt. Nous renfermons dans un volume in-12, la substance de quatre volumes in-8.°, afin de faire jouir de cette histoire un plus grand nombre de lecteurs, et de la mettre sur-tout à la portée des jeunes gens, qu'un ouvrage plus considérable auroit pu effrayer par son prix ou par son étendue.

VIE
DE FÉNÉLON,

ARCHEVÊQUE DUC DE CAMBRAI,

PRÉCEPTEUR DES ENFANS DE FRANCE.

LIVRE PREMIER.

FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MOTHE-FÉNÉLON, archevêque de Cambrai, naquit au château de Fénélon, en Périgord, le 6 août 1651, d'un second mariage de Pons de Salignac, marquis de Fénélon, avec Louise de la Cropte, sœur du marquis de Saint-Abre, tué au combat de Sintzheim, le 16 juin 1674. La maison de Fénélon étoit aussi distinguée par son ancienneté que par les hommes illustres qu'elle avoit donnés à l'église et à l'état (1). Naissance de Fénélon.

(1) La maison de Salignac ou Salagnac prenoit son nom de la terre de Salagnac, située à deux lieues de Sarlat. Cette terre étoit la première des châtellenies de Périgord, et elle fut érigée en baronnie en 1460. Une suite de titres originaux et authentiques depuis 1260, constate l'ancienneté de cette maison, dont l'origine se perd dans l'obscurité des temps les plus reculés. *Voyez la*

1

Première éducation de Fénélon.

Le jeune Fénélon étant d'un tempérament foible et délicat, fut élevé d'abord dans la maison paternelle : il montra, dès ses premières années, les dispositions les plus heureuses. Sous les yeux d'un père vertueux, et confié aux soins d'un sage précepteur qui, nourri des principes les plus purs, sut les faire goûter à son élève, il fit ses études littéraires avec autant de succès que de rapidité. A l'âge de douze ans il savoit le grec, écrivoit avec facilité en latin et en françois, et, se livrant avec passion à l'étude des grands modèles d'Athènes et de Rome, il se familiarisoit déjà avec l'antiquité classique, où il puisa ce goût noble et délicat qui fut le caractère distinctif de son heureux génie. On l'envoya alors à l'université de Cahors, qui étoit peu éloignée de sa famille, pour y achever son cours d'humanités, et y faire sa philosophie. Destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, auquel il se sentit lui-même appelé, il prit dans cette université des grades qui lui suffirent dans la suite pour les dignités auxquelles il fut élevé.

Il est envoyé à l'université de Cahors.

Son oncle le fait venir à Paris.

Le marquis Antoine de Fénélon, instruit de tout ce que promettoit son jeune neveu,

note au commencement de la vie de Fénélon, par le P. Querbeuf; et le n.° 1.er des pièces justificatives du livre 1.er de l'histoire de Fénélon, par M. le cardinal Beausset.

le fit venir à Paris, et le plaça au collége du Plessis, pour y continuer ses études de philosophie ; il y commença même son cours de théologie. Cette maison étoit alors dirigée par M. Gobinet, homme du premier mérite. Le jeune Fénélon s'y distingua tellement, qu'on hasarda de lui faire prêcher, à l'âge de quinze ans, un sermon qui eut un succès extraordinaire. On rapporte la même chose de Bossuet, qui prêcha, au même âge, en présence et aux applaudissemens de l'assemblée la plus brillante de Paris.

Fénélon prêche à l'âge de quinze ans.

Mais le marquis de Fénélon (1), moins

Il entre au séminaire de S. Sulpice.

(1) C'étoit de ce marquis de Fénélon que le grand Condé disoit : *qu'il étoit également propre pour la conversation, pour la guerre et pour le cabinet*. Il eut la plus grande part à tout ce qui se fit dans la jeunesse de Louis XIV, pour réprimer la fureur des duels. Il avoit eu un fils et une fille de son mariage avec l'héritière de la maison de Montberon ; il voulut diriger lui-même les premiers pas de son fils dans la carrière militaire. Il le conduisit en 1669 au siège de Candie, où ce jeune homme, qui promettoit toutes les vertus et toutes les qualités de son père, fut blessé dans une attaque contre les Turcs, et mourut des suites de sa blessure. Son malheureux père, frappé par cette mort, du coup le plus sensible, trouva dans ses principes religieux, le seul appui qui pût soutenir son courage. Les dernières années de sa vie furent consacrées à l'éducation d'une fille unique qui lui restoit, et il eut le bonheur de l'établir avant de mourir. Elle épousa le marquis de Montmorenci Laval, grand-père du dernier maréchal de Laval et du cardinal de Montmorenci, mort en 1808.

flatté qu'alarmé de l'espèce d'enthousiasme avec lequel on admiroit déjà les talens naissans de son jeune neveu, craignit que des éloges exagérés ou prématurés ne vinssent altérer ou corrompre un si heureux naturel. Il voulut donc, pour le soustraire aux premières illusions d'un monde trompeur, le faire entrer au séminaire de S. Sulpice, et il le plaça sous la direction de M. l'abbé Tronson. La maison de S. Sulpice étoit, ce qu'elle a continué d'être jusques dans les derniers temps, ce qu'il y eut jamais *de plus vénérable et de plus apostolique.* M. Tronson, l'un des supérieurs de cette maison, étoit un exemple vivant des principes que l'on y professoit. Joignant la science et les lumières à la foi la plus vive et à la piété la plus tendre, il savoit tempérer le zèle par la prudence, et accompagnoit tous ses discours et toutes ses actions d'une bonté touchante et d'une douceur inaltérable. Le jeune abbé de Fénélon ne pouvoit donc être mieux placé qu'entre les mains d'un si sage directeur, pour acquérir le véritable esprit

M. de Voltaire, en rapportant la mort d'un autre marquis de Fénélon, tué à la bataille de Raucoux, en 1746, dit : *son extrême dévotion augmentoit encore son intrépidité : il pensoit que l'action la plus agréable à Dieu étoit de mourir pour son roi. Il faut avouer qu'une armée composée d'hommes qui penseroient ainsi, seroit invincible.*

de son état et prendre le goût et l'habitude de toutes les vertus sacerdotales dont il devint lui-même, dans la suite, un si parfait modèle. Dieu daigna bénir les vues qui avoient dirigé le marquis de Fénélon dans un tel choix. Nous voyons, par le fragment d'une des lettres de Fénélon à son oncle, que le maître avoit en peu de temps fait de si grands progrès dans la confiance de l'élève, qu'il étoit le seul confident et l'unique dépositaire de ses pensées et de ses desseins. La controverse du Jansénisme agitoit alors tous les esprits, et ce fut sur-tout entre la société des Jésuites et l'école de Port-Royal que s'établit cette lutte opiniâtre, qui a été si fatale à l'une et à l'autre, et qui, peut-être, n'a pas été, dit M. de Bausset, sans influence sur des événemens plus récens. Fénélon, disciple aussi docile que judicieux de ses vertueux maîtres, fut ami des jésuites, sans leur être asservi, et opposé à Port-Royal, sans en être l'ennemi.

Confiance de Fénélon pour M. Tronson.

Ce fut lorsqu'il étoit au séminaire de S. Sulpice, que Fénélon, malgré sa jeunesse et sa mauvaise santé, conçut le projet de se consacrer aux missions du Canada. Ce projet extraordinaire, fruit d'un excès de ferveur religieuse, déplut beaucoup à l'évêque de Sarlat, son oncle; et M. Tronson, de

Fénélon conçoit le projet de se consacrer aux missions du Canada.

son côté, s'y opposa autant qu'il le put, sans sortir des limites de l'autorité d'un directeur, et sans trahir la confiance d'un ami. La congrégation de S. Sulpice, dans le dessein de travailler à la conversion des sauvages du Canada, et de procurer les secours de la religion aux habitans de la colonie, y avoit formé un établissement considérable dans l'île de Mont-Réal. L'objet d'une mission si utile, avoit excité le zèle de quelques ecclésiastiques élevés au séminaire de S. Sulpice; plusieurs d'entr'eux avoient passé au Canada. L'abbé de Fénélon, transporté du même zèle, et désirant s'associer à leurs travaux, se rendit auprès de son oncle, pour lui faire part de sa résolution, et lui demander son agrément. L'évêque de Sarlat, ne voyant que des dangers dans une détermination qui étoit absolument incompatible avec la santé si délicate de son neveu, lui refusa son consentement, et lui ordonna de retourner au séminaire de S. Sulpice, pour se rendre encore plus digne, par l'étude et la retraite, d'exercer le ministère auquel il se croyoit spécialement appelé.

Fénélon entre dans la communauté des prêtres de St.-Sulpice.

Fénélon resta cinq ans dans ce séminaire, et y reçut les ordres sacrés. Promu à la prêtrise, à l'âge de vingt-quatre ans, il entra aussitôt dans la communauté des prêtres de

la paroisse de S. Sulpice, et voulut se consacrer à toutes les fonctions du ministère. Le soin des pauvres, la visite des malades, le catéchisme, les prônes, les exhortations familières, tels furent les travaux obscurs et pénibles, et par-là même plus méritoires, auxquels Fénélon se livra avec un zèle et une assiduité exemplaire. Ce fut dans de si charitables exercices qu'il acquit la connoissance de toutes les maladies morales et physiques qui affligent l'humanité. La profonde impression qu'il conserva toute sa vie, des misères et des infortunes dont il vit alors la plupart des hommes accablés, lui inspira cette tendre commisération qu'il n'a cessé de montrer pour les malheureux, dans tous ses écrits et mieux encore dans toutes ses actions.

Il est chargé par le curé de S. Sulpice d'expliquer l'écriture sainte au peuple, les dimanches et les fêtes.

Il remplissoit ces fonctions depuis trois ans, sans penser ni à en sortir, ni à s'y faire remarquer, lorsque le curé de la paroisse de S. Sulpice le chargea d'expliquer l'écriture sainte au peuple, les dimanches et les fêtes. Cet exercice, dont il retira les plus grands avantages pour son propre avancement dans la science des saintes lettres, commença à mettre en évidence ses grands talens.

Il perdit, en 1674, son oncle maternel,

le marquis de S. Abre, qui fut tué au combat de Sintzheim. Il fut question, peu de temps après, de le faire nommer député de la province ecclésiastique de Bordeaux à l'assemblée générale du clergé de 1675, et il paroît que l'on fit quelques démarches en sa faveur; mais des concurrens plus âgés que lui, et plus avancés dans les dignités ecclésiastiques, eurent plus de succès, et obtinrent cette députation.

Fénélon veut se consacrer aux missions du Levant.

Cependant le projet de se consacrer aux missions lointaines, étoit toujours une des idées favorites de Fénélon. Mais convaincu avec raison que sa santé trop foible ne résisteroit point aux rigueurs du climat du Canada, il porta toutes ses pensées vers les missions du Levant. On croit même qu'il parvint à obtenir, pour l'exécution de ce projet, le consentement de l'évêque de Sarlat, son oncle. Heureusement, pour l'église et pour la France, ce second projet échoua comme le premier.

Il est nommé supérieur des nouvelles catholiques.

On parvint à donner une autre direction à son zèle pour la conversion des infidèles, en l'appliquant à un objet à peu près du même genre, celui de maintenir et d'affermir dans la foi les *nouvelles catholiques*, dont M. de Harlai, archevêque de Paris, le nomma supérieur. L'abbé de Fénélon n'avoit alors

que vingt-sept ans. Pour être moins distrait dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, il quitta la communauté des prêtres de S. Sulpice, et alla s'établir chez le marquis de Fénélon, son oncle, à qui le roi avoit accordé un logement dans l'abbaye de S. Germain-des-Prés.

La communauté des nouvelles catholiques, instituée en 1634, par Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, et approuvée par le pape Urbain VIII, étoit une association de quelques personnes pieuses, qui n'étoient liées par aucun vœu, mais que le même zèle réunissoit, et qui se soumettoient à vivre en commun pour s'éclairer et s'édifier mutuellement, dans la vue d'instruire les personnes du même sexe nouvellement converties, et celles qui montroient quelques dispositions à se convertir. Le maréchal de Turenne favorisa cette communauté, lorsqu'il eut abjuré le calvinisme, et l'établit à ses frais dans une maison plus spacieuse et plus commode que celle qu'elle avoit occupée jusqu'alors. Il se servit même de son crédit auprès du roi, pour le porter à étendre ses bienfaits sur un établissement si conforme aux vues de ce prince. M. de Harlai, en donnant pour chef à cette maison, l'abbé de Fénélon, faisoit le choix le plus

propre à justifier les vues et les espérances de Louis XIV et de M. de Turenne.

Nous n'entrerons pas dans le détail de la manière dont Fénélon s'acquitta de ce nouvel emploi ; nous dirons seulement que toujours doux, persuasif, plein d'aménité, ami de l'ordre et du devoir, il sut varier l'instruction, la mettre à la portée de toutes les intelligences, parler au cœur en même temps qu'à la raison, inspirer la confiance, faire aimer la règle, et répandre le goût de la vertu.

Fénélon se lie avec Bossuet.

La seule distraction qu'il se permît, étoit d'entretenir sa correspondance avec M. Tronson, et de répondre, par son assiduité, aux bontés de son oncle, qui étoit pour lui un second directeur. Parmi les hommes distingués qui fréquentoient la maison du marquis de Fénélon, on remarquoit le duc de Beauvilliers et le célèbre Bossuet. Celui-ci fut comme émerveillé, dès les premiers momens, du mérite extraordinaire qu'annonçoit le jeune abbé de Fénélon, qui de son côté ne fut pas moins frappé des qualités éminentes de ce grand homme.

Il est présenté à M. de Harlai, archevêque de Paris.

Présenté aussi par son oncle à M. de Harlai, archevêque de Paris, qui jouissoit alors d'un grand crédit à la cour, l'abbé de Fénélon fut accueilli de ce prélat avec une

bienveillance particulière. Mais soit que M. de Harlai fût blessé de la prédilection marquée de Fénélon pour Bossuet, soit qu'il s'imaginât que des considérations d'un autre genre l'empêchoient de le cultiver avec tout l'empressement qu'il avoit attendu de lui; il remarqua que Fénélon se présentoit rarement à l'archevêché, et seulement dans les circonstances où le respect et la bienséance lui en faisoient un devoir. Il profita d'une de ces occasions, pour lui faire sentir combien il en étoit piqué; *M. l'abbé*, lui dit-il, d'un ton de reproche, où il entroit plus d'amertume que de bienveillance, *vous voulez être oublié, vous le serez.*

Grande estime de Fénélon pour Bossuet.

L'estime et l'attachement de l'abbé de Fénélon pour Bossuet, alloient jusqu'à la vénération; c'étoit une sorte de piété filiale, et ce sentiment aussi vif et aussi profond dans un jeune homme, pour un prélat d'un caractère aussi grave et aussi imposant, est une des meilleures preuves de la sagesse de son esprit et de la maturité précoce de son jugement. Car, si d'un côté le génie et les talens de Bossuet commandoient l'admiration, de l'autre, l'austérité de principes et de mœurs qui faisoit le fond de son caractère, étoit bien propre à effrayer un jeune ecclésiastique à peine entré dans le monde. Fier d'être

admis à la familiarité de ce grand homme, en qui il croyoit voir revivre un des pères des premiers siècles de l'Eglise, Fénélon alloit souvent le visiter, le consulter et jouir du charme de ses entretiens; il lui soumettoit ses doutes, lui communiquoit ses idées, lui demandoit ses avis. Bossuet, sensible à une si grande confiance et à une si touchante docilité, pénétré en même temps d'intérêt et d'estime pour un élève dont la belle ame lui découvroit de rares et d'éminentes qualités, l'accueilloit toujours avec une bonté paternelle, se faisoit un plaisir, malgré ses grandes occupations, de le diriger dans la carrière où il promettoit de marcher bientôt à pas de géant. Il répondoit avec complaisance à toutes ses questions, à tous ses doutes, et lui ouvroit ces riches trésors de science que lui avoit acquis son vaste génie et ses immenses travaux. Amis faits l'un pour l'autre, Bossuet et Fénélon vécurent longtemps dans cette grande et douce intimité. Lorsque dans la suite une affligeante opposition de sentimens vint troubler l'harmonie qui régnoit entre ces deux grands hommes, l'amitié se refroidissant, les liens qui les unissoient parurent se rompre; mais quelle que fût la vivacité de leurs discussions, ils ne cessèrent jamais de s'estimer. Fénélon

fut toujours un des plus sincères et des plus zélés admirateurs de Bossuet, et toujours Bossuet se plut à acquitter avec une noble franchise le tribut d'éloges qu'il devoit aux talens et aux vertus de Fénélon.

L'évêque de Sarlat résigne à Fénélon le prieuré de Carenac.

L'évêque de Sarlat, en 1681, résigna son prieuré de Carenac à l'abbé de Fénélon, son neveu, pour l'aider à se soutenir à Paris. Ce bénéfice, de la valeur de trois ou quatre mille livres de rente, fut le seul qu'eut Fénélon, jusqu'à l'âge de quarante-quatre ans. Pour répondre aux bontés de son oncle, et pour aller prendre possession du prieuré de Carenac, il fut obligé de suspendre momentanément ses fonctions de supérieur des nouvelles catholiques.

Ode adressée à l'abbé de Langeron,

On a imprimé, à la suite de la première édition du Télémaque, publiée par sa famille, une ode commençant par ces vers :

Montagnes, de qui l'audace
Va porter jusques aux cieux
Un front d'éternelle glace.

On croit qu'il la composa pendant le court séjour qu'il fit à Carenac : elle étoit adressée à l'abbé de Langeron, et il est bien probable que jamais Fénélon n'avoit eu l'idée de la donner au public. L'abbé de Langeron étoit un

ami qu'une heureuse conformité de caractère et de goût avoit étroitement lié à Fénélon presque dès l'enfance; il fut associé à tous les travaux et à tous les événemens de sa vie: l'adversité ne fit que resserrer les nœuds qui unissoient ces deux amis; la mort seule put les séparer.

Traité de l'éducation des filles.

Fénélon, au retour de son voyage de Carenac, reprit ses premières fonctions dans la communauté des nouvelles catholiques. Ce fut pendant les dix années qu'il se consacra à la direction de cette institution, qu'il composa les deux ouvrages qui furent le fondement de sa réputation. *Le traité de l'Éducation des filles*, et celui *du ministère des pasteurs*. Le premier n'étoit pas d'abord destiné au public; Fénélon ne l'avoit écrit que pour répondre aux pieuses intentions de madame la duchesse de Beauvilliers, mère vertueuse, soigneusement occupée de l'éducation de sa nombreuse famille (1). Mais cet excellent traité, destiné à une seule maison, est devenu un livre élémentaire qui convient à toutes les familles, à tous les temps et à tous les lieux.

(1) Outre plusieurs garçons, M.me de Beauvilliers eut huit filles, qui, grâce à ses instructions et à ses exemples, furent des modèles de toutes les vertus chrétiennes.

Fénélon, dans son *traité de l'éducation des filles,* prend ses élèves au berceau, et commence leur éducation en quelque sorte par celle de leurs parens, de leurs instituteurs et de leurs institutrices, à qui il adresse ses premières instructions. Il parle d'abord des soins physiques à donner à l'enfance pour la conservation, la direction et l'usage des organes et des facultés du corps; puis s'occupant essentiellement de l'ame et de l'intelligence, il met tous ses soins à former l'esprit et le cœur de ses élèves. Tout son système d'éducation repose sur une base sacrée, sur la religion, fondement inébranlable de la morale, source unique du bonheur des familles et seul garant solide du maintien de l'ordre dans la société. Il veut qu'on amuse les enfans en les instruisant, et que l'on mêle à toutes leurs leçons quelques histoires tirées de l'écriture sainte ou des auteurs les plus respectables, persuadé qu'il y a dans ces récits un charme secret qui réveille l'attention et qui insinue doucement la morale dans les cœurs. Mais il faut le lire lui-même, et avoir recours à son livre, pour se faire une idée de la méthode simple et facile qu'il enseigne, pour mettre à la portée de l'enfance tout ce qui concerne le dogme et les vérités les plus relevées de

la religion. Ennemi de toute superstition, Fénélon veut que les femmes reçoivent comme les hommes, sur la religion, sa morale, ses dogmes, ses cérémonies, ses pratiques, une instruction solide et dégagée de tout ce qui n'émane pas de l'autorité de l'église et de ses pasteurs. Lui-même expose dans cet ouvrage, avec une admirable clarté, les points principaux de la doctrine de l'église catholique, et ce qu'il y a de plus essentiel à connoître sur les sacremens et les cérémonies du culte public.

Fénélon n'exclut pas de l'éducation de ses élèves l'étude des sciences profanes; il veut au contraire que les femmes soient ornées de tous les genres d'instruction qui peuvent les rendre propres à remplir avec succès tous les devoirs que leur imposent la nature et la société. Loin de leur interdire les ressources que la culture de l'esprit peut leur offrir pour donner plus d'éclat et de charme à leurs agrémens naturels, il aime qu'elles acquièrent des connoissances assez étendues et assez variées pour n'être point réduites dans les cercles à des conversations purement oiseuses ou frivoles. Mais il désire aussi qu'elles se défendent avec soin d'un excès de présomption qui les porteroit à aspirer à des connoissances que la nature

semble avoir réservées aux hommes, et qui ne sont ni nécessaires, ni utiles, ni peut-être bienséantes aux femmes.

Il interdit absolument les romans aux jeunes personnes. Ces récits d'aventures chimériques troublent l'imagination, gâtent l'esprit et corrompent le cœur.

Il fait sentir en peu de mots combien la dissimulation, si souvent reprochée aux femmes, est inutile; combien la vanité est dangereuse, combien l'empressement à afficher les modes est ridicule; combien la modestie est aimable.

Après avoir indiqué les défauts que l'on doit éviter, Fénélon expose les devoirs que les femmes ont à remplir. Rien ne lui échappe dans la vie intérieure des familles, ni dans le tableau du monde où elles sont distinées à figurer. Il finit par cet éloge si touchant que l'écriture fait dans le livre des Proverbes, *de la femme vraiment admirable, que ses enfans ont dit heureuse; que son mari a louée, et qui a été louée par ses propres œuvres dans l'assemblée des sages, et par les regrets et les pleurs de tous ceux qui l'ont connue, aimée et respectée.*

Si nous nous sommes un peu étendus sur le traité de l'éducation des filles, c'est que non-seulement le mérite de l'ouvrage sem-

bloit l'exiger, mais c'est qu'il est encore à remarquer que cet excellent livre indiqua, pour ainsi dire d'avance, à M. de Beauvilliers, le précepteur des petits-fils de Louis XIV.

Traité du ministère des Pasteurs.

Le traité du *ministère des Pasteurs* a uniquement pour objet le développement et les conséquences de ce principe : « que le » plus grand nombre des hommes, ne pou- » vant décider par eux-mêmes sur le détail » des dogmes, la sagesse divine ne pouvoit » mettre devant leurs yeux rien de plus sûr » pour les préserver de tout égarement, » qu'une *autorité extérieure*, qui tirant son » origine des apôtres et de Jésus-Christ » même, leur montre une suite de pasteurs » sans interruption. » Ce principe est si évident, que les protestans ne peuvent le contester, et qu'ils le reconnoissent comme les catholiques, mais avec cette différence : que, l'église catholique remontant jusqu'aux apôtres et à Jésus-Christ, présente dans son sein cette succession non interrompue de pasteurs légitimes, régulièrement institués, qui établit son autorité sur un fondement inébranlable, et démontre en même temps, de la manière la plus victorieuse, la perpétuité et l'immutabilité de sa règle et de sa foi; tandis que les protestans, ne pouvant faire remonter leur origine au-delà du seizième

siècle, sont forcés de recourir à des fictions pour se créer des ancêtres. Quand on leur en découvre le faux, réduits à renoncer à ces généalogies fabuleuses, ils n'ont plus d'autre ressource que d'attribuer à la volonté inconstante et bizarre d'une multitude aveugle et ignorante, le pouvoir de conférer les dons spirituels et les grâces attachées aux sacremens et aux actes qui émanent de l'autorité ecclésiastique; pouvoir que les hommes n'ont pu se donner eux-mêmes, et qu'ils n'ont pu recevoir que de celui qui a dit aux apôtres, et dans leur personne, à leurs successeurs: *Recevez le Saint-Esprit; tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel, et tout ce que vous lierez sur la terre, sera aussi lié dans le ciel.* Fénélon, dans le traité du ministère des pasteurs, voulant offrir un retour facile à la multitude égarée de nos frères errans, a su y présenter tous les monumens de l'histoire et de la tradition ecclésiastique, sous une forme si simple et si naturelle, qu'ils y sont à la portée des protestans les moins instruits, il a su enchaîner ces faits à des raisonnemens si accessibles aux intelligences les plus bornées, qu'il ne faut ni effort, ni recherche pénible pour en saisir les rapports et les conséquences. Il y élague toutes les ques-

tions inutiles, et s'attache uniquement aux difficultés essentielles, qu'il résout de la manière la plus satisfaisante et la plus victorieuse.

Ces ouvrages sont le fruit de la retraite dans laquelle Fénélon vivoit, uniquement occupé de ses devoirs ecclésiastiques. Il logeoit, il est vrai, chez le marquis de Fénélon, son oncle, qui avoit autrefois beaucoup vécu à la cour et dans le monde. Mais cet oncle, exemple de toutes les vertus morales et chrétiennes, s'étoit fait de sa maison, depuis un certain temps, un lieu de silence et de retraite, où, livré tout entier à la méditation des sublimes vérités de la religion, il n'admettoit qu'un très-petit nombre d'amis, étrangers aux illusions et aux vanités du siècle, et pénétrés comme lui de la grande pensée de l'éternité.

Fénélon réfute le traité de la nature et de la grâce du P. Malebranche.

C'est dans cette même retraite, dans le même temps, et livré aux mêmes devoirs, que Fénélon composa une réfutation assez étendue du *traité de la nature et de la grâce* du père Malebranche. On sait que ce fameux traité fit naître entre Arnauld et Malebranche une guerre de plume aussi vive que longue, qui ne se termina qu'à la mort du premier. La question fut traitée de part et d'autre, avec une profondeur et une

subtilité telles, qu'à peine, dit Fontenelle, l'Europe entière eût fourni deux pareils athlètes; il étoit donc bien honorable pour Fénélon de pouvoir, jeune encore, lutter avec un de ces redoutables combattans, et partager en quelque sorte avec son célèbre adversaire les honneurs de la victoire. Cette réfutation, qui avoit mérité l'approbation de Bossuet, n'a point été imprimée; le manuscrit de Fénélon, que l'on possédoit encore il y a quelques années, paroît avoir été égaré : mais on en a une copie qui peut facilement suppléer à l'original.

Mort du marquis Antoine de Fénélon.

Tandis que Fénélon partageoit ainsi son temps entre ces occupations utiles et les fonctions respectables, sans doute, mais peu brillantes, d'un emploi où il étoit presque ignoré, il eut à pleurer la mort d'un oncle qui avoit dirigé ses premiers pas dans la carrière du monde, et qui lui avoit été plus utile encore, en tournant son cœur vers les sublimes idées de la perfection chrétienne. Le marquis Antoine de Fénélon mourut le 8 octobre 1683, et fut enterré, ainsi qu'il l'avoit demandé, dans la chapelle du séminaire de S. Sulpice. Nous n'entreprendrons point ici de peindre le deuil profond d'un neveu qui sentoit si vivement tout ce qu'il perdoit dans un oncle

qui avoit été son bienfaiteur, son mentor et son ami.

Amitié de M. de Beauvilliers, de M. Tronson et de Bossuet pour Fénélon.

Heureusement il restoit à Fénélon trois amis précieux. Ces amis, dont les consolations lui furent si nécessaires, et qu'il ne cessa jamais de cultiver avec autant d'assiduité que d'affection, étoient M. de Beauvillers, M. Tronson et Bossuet. Le premier l'avoit déjà pris pour guide et pour modèle, et ne se conduisoit plus, dans les affaires un peu délitates, que par ses conseils. M. Tronson, trouvant dans son ancien élève l'ami le plus tendre, ne cessoit de l'entretenir, par ses sages avis, dans cet esprit de méditation et de recueillement si nécessaire pour le préserver des illusions de l'amour-propre et de l'ambition. Bossuet continuoit à le diriger dans ses études ecclésiastiques. Ce fut d'après ses conseils et sa méthode que Fénélon s'attacha à étudier les principes de la véritable doctrine dans les sources les plus pures de l'antiquité ecclésiastique. Déjà familiarisé avec les saintes écritures, par les instructions publiques qu'il avoit données pendant son séjour à la communauté de S. Sulpice, ce fut en suivant les avis et l'exemple de Bossuet, qu'il apprit à les méditer sans cesse, à s'en approprier la substance, et qu'il acquit ainsi l'heureuse

facilité de composer comme naturellement sa diction et son style, des pensées et des expressions des écrivains sacrés. En effet, ces paroles pleines de force et de vérité, toujours présentes à son esprit, et comme infuses dans son cœur, viennent sans effort se placer sous sa plume, et se retrouvent avec les applications les plus heureuses dans tous ses écrits, et jusques dans ses lettres les plus indifférentes. Mais, quel maître que Bossuet, qui étoit parvenu à ne pouvoir plus parler en quelque sorte que le langage des prophètes ! Assurément, c'étoit pour Fénélon un grand avantage, comme c'étoit l'une de ses distractions les plus douces, que de pouvoir accompagner Bossuet à Germigny, maison de campagne des évêques de Meaux. Là, dans le calme de la solitude; Bossuet se déroboit par intervalles au tourbillon des devoirs et des affaires qui remplissoient tous ses momens à Paris et à la cour. Là, Fénélon, admis à cette auguste et paisible retraite, avec son fidèle ami l'abbé de Langeron, et le sage abbé Fleury, jouissoit de Bossuet lui-même, après l'avoir admiré dans ses écrits; là, les repas, les promenades, les conversations, tout devenoit occasion et moyen d'instruction, sous la forme d'un doux et simple délassement.

Fénélon est chargé des missions du Poitou.

Mais le moment arrivoit où Fénélon devoit sortir de l'obscurité dans laquelle il avoit, pour ainsi dire, cherché à s'envelopper. Louis XIV, voulant réunir tous ses sujets dans une même religion, venoit de révoquer l'édit de Nantes (1), qui accordoit aux protestans de France le libre exercice de leur culte dans le royaume. Les ministres de la religion prétendue réformée, se trouvant, par cette révocation, écartés de leurs anciens prosélytes, il étoit à craindre qu'un si grand nombre de Français, privés de pasteurs et de tout secours spirituel, ne demeurassent sans instruction religieuse et sans principes de morale. Pour obvier à ce grave inconvénient, qui pouvoit entraîner les suites les plus désastreuses, et en même temps dans la vue de confirmer tout à la fois les nouveaux convertis dans la doctrine de l'église catholique, et d'y ramener ceux qui opposoient encore quelque résistance, le roi résolut d'envoyer des missionnaires dans les provinces où il y avoit le plus de protestans. Bossuet jugea l'occasion favorable de mettre en évidence le mérite de Fénélon, et crut servir tout ensemble la religion, l'état et l'amitié, en proposant à Louis XIV d'employer l'abbé de Fénélon dans les missions

(1) Au mois d'octobre 1685.

du Poitou et de la Saintonge. Déjà ce nom étoit connu de Louis XIV ; il l'avoit entendu plusieurs fois prononcer avec éloge : on lui avoit rendu compte de la sagesse avec laquelle Fénélon dirigeoit les nouvelles catholiques, et des heureux succès qu'obtenoient ses travaux. Il crut ne pouvoir mieux confier l'exécution de ses vues qu'à un homme d'un mérite aussi distingué, et d'un caractère si propre à justifier son choix. Fénélon qui, dans ses premières années, s'étoit cru appelé à des missions encore plus laborieuses, accepta avec plaisir cette charge honorable et délicate, où il apercevoit le caractère de cette même vocation qui avoit déjà parlé à son cœur. Seulement, il parut désirer d'avoir la liberté d'élire à son gré les coopérateurs qui devoient lui être associés, et dont il devoit être le chef. On fit d'autant moins de difficulté de déférer à son vœu, qu'on ne doutoit point qu'il ne fît un choix extrêmement sage, judicieux et éclairé; et, en effet, ce choix tomba sur les hommes les plus propres à le seconder, et qui étoient précisément ceux qu'on lui auroit proposé d'accepter, s'il ne les eût pas appelés lui-même. C'étoit l'abbé de Langeron, son fidèle ami, le sage et célèbre abbé Fleury, l'abbé Bertier, depuis évêque de Blois, et l'abbé

Milon, alors aumônier du roi, et depuis évêque de Condom.

Louis XIV, qui désiroit vivement ramener les protestans par des moyens de persuasion, d'encouragement et de douceur, voulut voir Fénélon avant son départ, lui exposer ses vues, l'entretenir du succès qu'il espéroit, et l'interroger lui-même sur les mesures à prendre pour réussir. Fénélon parut devant ce monarque avec une assurance modeste, satisfit à ses questions avec sagesse et l'écouta avec respect. Il se permit ensuite de lui représenter que les missionnaires, étant des ministres de paix et de charité, il ne convenoit pas qu'ils marchassent escortés de gens de guerre; que la force militaire, capable tout au plus d'effrayer, n'opéreroit aucune conversion; que le glaive de la parole étoit la seule arme qu'il fût permis d'employer dans cette circonstance; qu'en conséquence il supplioit sa majesté d'éloigner les troupes et tout appareil guerrier de tous les lieux où il étoit appelé à exercer son ministère. « Mais, » lui répliqua le roi avec bonté, ne redoutez-» vous rien? ne dois-je pas vous garantir de la » méchanceté, de la fureur entreprenante » et séditieuse des hérétiques? Ne savez-» vous pas de quoi leur fanatisme est capable? » Ignorez-vous les préventions, l'esprit de

» vengeance qui les anime contre les prêtres » catholiques? — Je ne l'ignore pas, sire; » mais un missionnaire doit-il craindre de » pareils dangers? J'ose vous le répéter, si » vous attendez de nos prédications une » moisson vraiment apostolique, il faut que » nous y allions en vrais apôtres. *J'aime » mieux périr par la main de nos frères er» rans, que d'en voir un seul exposé aux » vexations, aux insultes, aux violences, » presque inévitables des gens de guerre.* » Louis XIV aimoit le bien et savoit entendre la vérité, quand on la lui présentoit avec noblesse et avec franchise. Il se rendit aux raisons de Fénélon, et n'hésita pas un moment de déférer à ses observations et à sa demande.

Il arrive en Poitou.

Les nouveaux missionnaires ne tardèrent point à se rendre à leur destination. Fénélon, autorisé par Louis XIV lui-même à suivre la méthode qu'il jugeroit la plus convenable pour la conversion des protestans, ne démentit point la confiance du roi : il déploya dans cette grande entreprise autant de courage que de prudence, et sut concilier le zèle d'un apôtre avec les ménagemens et la douceur qui étoient dans son caractère. La Rochelle étoit le chef-lieu des missions dont il étoit chargé : fidèle observateur de l'ordre

et de la hiérarchie ecclésiastique, son premier soin, en arrivant dans cette ville, fut de se présenter à l'évêque (1), et de lui demander, pour ses collègues et pour lui-même, sa bénédiction et les pouvoirs dont ils avoient besoin pour exercer leurs fonctions dans son diocèse. La réputation de ces vertueux ecclésiastiques les avoit devancés dans les contrées qui alloient devenir le théâtre de leur zèle. L'évêque de la Rochelle les accueillit comme des collaborateurs envoyés du ciel pour le seconder dans ses efforts pour la réunion de tant de brebis égarées; et le peuple, qui n'ignoroit pas que Fénélon avoit généreusement demandé qu'on éloignât tout appareil militaire, les reçut non-seulement sans alarme et sans défiance, mais avec une confiance mêlée de respect et de reconnoissance.

Méthode de Fénélon pour ramener les protestans.

La méthode qui parut à Fénélon la plus simple, la plus sûre et la plus facile, pour ramener les protestans à l'église, fut de leur faire voir et de leur prouver, par la pure exposition des faits, que leurs pasteurs n'ont ni la mission ni l'autorité nécessaire pour les enseigner et leur conférer les dons spirituels; que leurs pouvoirs sont usurpés et ne

(1) Henri de Montmorenci de Laval, de Bois-Dauphin.

leur ont pas été transmis par une succession légitime et régulière qui remonte, comme celle des pasteurs de l'église catholique, jusqu'aux apôtres et à Jésus-Christ lui-même. Ce fut sur ce point important que les missionnaires dirigèrent leurs premières instructions. Ils s'attachèrent ensuite à montrer au peuple combien leurs pasteurs les trompoient, par les calomnies grossières qu'ils répandoient sur l'église catholique et sur ses ministres; ils ne négligèrent rien pour les désabuser des préjugés absurdes et ridicules dont on les avoit nourris contre les pratiques et les cérémonies de notre culte. Ils leur enseignèrent les actes indispensables que prescrit l'église romaine, et ils leur apprirent à ne pas les confondre avec des usages ou des pratiques édifiantes qu'elle conseille, qu'elle permet ou qu'elle tolère, mais qu'elle ne commande pas.

Succès de la mission.

Sans doute, cette manière aussi exacte que claire et simple de présenter la religion à une multitude peu instruite, et peu capable de saisir les points épineux d'une controverse relevée, fut une des principales causes auxquelles doivent être attribués les succès que Fénélon et ses coopérateurs obtinrent dans les missions du Poitou. Mais il faut aussi reconnoître que le peuple fut frappé de l'éclat

des vertus de ces hommes apostoliques, dont la vie exemplaire étoit la plus éloquente des prédications. Ce peuple, si prévenu contre le clergé catholique, par les déclamations et les calomnies de ses pasteurs, fut tout étonné de ne voir dans ses vertueux missiónnaires que des hommes qui venoient partager sa pauvreté, goûter sa simplicité, pourvoir à ses besoins, adoucir ses souffrances, réparer ses malheurs.

Il y eut beaucoup de conversions, mais dans ce grand nombre il y en eut bien qui ne furent ni sincères ni solides. Fénélon, bien éloigné de se faire illusion sur les apparences souvent trompeuses des conversions de la multitude, ne comptoit pour véritables que celles qui étoient marquées par un changement réel et durable dans les opinions et dans les mœurs. Aussi s'attachoit-il principalement à ramener les peuples à une vie sainte ou du moins régulière. Il ne se décourageoit point quand le succès ne répondoit pas à son attente; il redoubloit alors de zèle et d'efforts, plein de confiance en Dieu, et persuadé qu'avec le temps, la bénédiction du ciel développeroit les fruits de salut que devoient produire les paroles de vérité et de charité qu'il semoit dans ces contrées si long-temps esclaves de l'erreur. Et en effet, les vœux et les espérances de Fénélon

semblent avoir été justifiés d'une manière sensible par la Providence. Car ces mêmes provinces où le calvinisme étoit si fortement enraciné, sont précisément celles qui ont montré le plus de zèle pour la religion catholique, quand les ennemis du trône et de l'autel précipitoient notre malheureuse France dans les horreurs de l'anarchie et de l'athéisme.

Fénélon en rend compte au Roi.

Pendant les missions du Poitou, Fénélon n'avoit point interrompu ses relations avec Bossuet; ce fut par l'entremise de cet illustre ami, qu'il obtint la permission de revenir à Paris. Il rendit compte directement à Louis XIV du succès des missions dans les provinces qu'il venoit de parcourir, de l'état où il y avoit laissé la religion, et des espérances que l'on pouvoit concevoir pour l'affermissement du catholicisme dans ces contrées. Il entretint le Roi du zèle de ses coopérateurs, du bien qu'ils avoient fait, de celui qui restoit à faire, et des moyens qui étoient à la disposition du gouvernement pour couronner ce grand ouvrage; mais il garda le plus profond silence sur lui-même. Le roi cependant lui témoigna hautement sa satisfaction, et l'assura de sa bienveillance. Malgré cet accueil favorable et la certitude d'en obtenir toujours un aussi flat-

teur, Fénélon exempt d'ambition, et chérissant la retraite et l'étude, fut plus de deux ans sans reparoître à la cour; il reprit tranquillement ses modestes fonctions de supérieur des nouvelles catholiques, et se livra entièrement à la méditation de l'écriture sainte, à la prédication, et à toutes les bonnes œuvres qu'offroit à son zèle le ministère qu'il avoit embrassé.

Fénélon est nommé à l'évêché de Poitiers, mais sa nomination est révoquée.

Tandis qu'il se partageoit ainsi entre l'étude et les devoirs de son modeste emploi, il fut proposé pour l'évêché de Poitiers, et sa nomination fut même approuvée du roi, qui étoit bien-aise de récompenser le zèle qu'il avoit montré dans les missions du Poitou et de la Saintonge. Mais M. de Harlai, qui lui avoit reproché de vouloir être oublié en l'assurant qu'il le seroit; M. de Harlai, qui n'aimoit pas Bossuet, et qui se trouvoit par-là extrêmement piqué de la préférence qu'il avoit obtenue dans l'esprit de Fénélon, qui avoit mis toute sa confiance dans ce grand homme, eut, dit-on, le crédit de faire révoquer cette nomination avant qu'elle fût devenue publique.

On le représente au roi comme prévenu en faveur du Jansénisme.

On représenta au roi l'abbé de Fénélon comme prévenu en faveur des nouvelles opinions sur les matières de la grâce. Il n'en falloit pas davantage pour lui faire perdre toute la bienveillance de Louis

XIV, qui, désolé des ravages que le calvinisme avoit faits dans le royaume, et tourmenté des embarras que cette secte lui causoit encore, ne craignoit rien tant que les nouveautés en matière de foi. On se servit même des vertus de Fénélon pour le rendre suspect. Son goût pour la retraite, le peu de mouvement qu'il se donnoit pour son avancement, sa réserve avec les Jésuites, qu'il ne voyoit pas, non qu'il s'en plaignît, non qu'il s'en défiât ou qu'il ne les aimât point, mais par délicatesse et uniquement parce qu'ils avoient la principale confiance du roi pour la disposition des dignités ecclésiastiques; ce désintéressement enfin, et cette modération, si désirables dans les hommes de son état, servirent de prétexte à ses ennemis, et furent présentés au roi comme de fortes raisons de soupçonner qu'il étoit secrètement épris de ces dangereuses nouveautés devenues presque à la mode dans le monde et à la cour.

L'évêque de la Rochelle demande Fénélon pour coadjuteur, et ne l'obtient pas.

Fénélon éprouva l'année suivante les effets de la même malveillance. Le bien infini qu'il avoit opéré dans le diocèse de la Rochelle, pendant le cours de ses missions, y avoit laissé de vives et profondes impressions dans tous les esprits et dans tous les cœurs, et avoit sur-tout frappé l'évêque de la Rochelle,

qui avoit été particulièrement témoin de son zèle et de ses vertus, et qui, se sentant déjà sur le déclin de l'âge, crut rendre le service le plus important à l'église et à ses diocésains, en leur assurant un pasteur qui avoit acquis tant de droits à leur estime et à leur reconnoissance. Cet évêque vint donc à Paris, et sans laisser même soupçonner à Fénélon l'objet de son voyage, il présenta au roi un mémoire pour supplier sa majesté de lui accorder l'abbé de Fénélon pour coadjuteur. Cette demarche, faite dans des intentions si nobles, n'eut d'autre effet que de renouveler les soupçons qu'on avoit affecté de répandre sur les opinions de Fénélon. On fit entendre au roi que cette demande de M. de la Rochelle en faveur de l'abbé de Fénélon, n'étoit dictée que par une certaine conformité de sentimens et de doctrine; et ces insinuations eurent d'autant plus d'effet que M. de laRochelle étoit vivement soupçonné de partager les nouvelles opinions sur les matières de la grâce, ayant auprès de sa personne des Jansénistes prononcés, auxquels il accordoit toute sa confiance. Cependant la Foi de Fénélon étoit pure comme sa conduite; ses principes sur l'autorité de l'église, sur la soumission qu'on lui doit, étoient exacts et même sévères. Et

n'ayant jamais rien fait, ni rien dit, qui pût autoriser ces bruits faux et méchans, il prit le parti de les laisser tomber d'eux-mêmes; mais on peut voir ici la source ou du moins une des causes des malheureuses préventions de Louis XIV contre Fénélon; préventions qui ne s'effacèrent jamais entièrement, et dont nous ne verrons que trop les déplorables effets.

Fénélon consent à l'impression des traités de l'éducation des filles et du ministère des pasteurs.

Ce fut vers ce temps-là, c'est-à-dire, en 1687 et 1688, que, cédant aux vœux de toutes les personnes qui avoient eu connoissance de son traité de *l'éducation des filles* et de celui du *ministère des pasteurs*, Fénélon consentit enfin à laisser imprimer ces deux ouvrages, qui mirent le public à même de discuter les titres de sa réputation, qui s'étendoit avec autant d'éclat que de rapidité.

Mort de l'évêque de Sarlat, oncle de Fénélon.

Fénélon pleuroit alors la perte qu'il venoit de faire de son oncle, l'évêque de Sarlat, mort le premier mai 1688, âgé de quatre-vingt-trois ans. Cet oncle l'avoit toujours aimé, l'avoit guidé ou du moins aidé de ses conseils, dès ses premières années, et l'avoit ensuite favorisé de ses bienfaits. La reconnoissance venoit donc mêler sa voix à celle de la nature pour parler au cœur de Fénélon, déjà si facile à émouvoir. Sensible à

cette perte, autant qu'il étoit possible de l'être, il eut besoin, pour calmer sa douleur, de toutes les consolations et de tous les secours de l'amitié et de la religion.

Fénélon, toujours ami de l'étude et de la retraite, se regardoit lui-même, et tout le monde le regardoit comme destiné à passer tout le reste de sa vie dans l'exercice des fonctions utiles, mais peu ambitionnées, qui sembloient suffire à ses vœux et à sa modération. Il ne perdoit pas son temps à se ménager des protections et à cultiver des amis puissans. Personne d'ailleurs n'ignoroit l'opposition que M. de Harlai avoit mise à son avancement; et quel que fût l'enthousiasme avec lequel tout le monde venoit d'accueillir ses traités de *l'éducation des filles* et du *ministère des pasteurs*, cette faveur du public ne pouvoit pas lutter contre le crédit de l'archevêque de Paris. Mais un coup réservé par la Providence arracha subitement Fénélon à son modeste emploi, le transporta au milieu de la cour, et l'éleva à un poste qui mettoit, pour ainsi dire, entre ses mains les destinées de la France et le sort de plusieurs générations.

FIN DU LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

Louis XIV, voulant donner un gouverneur à son petit-fils, le duc de Bourgogne, n'eut point d'autre pensée ni d'autre désir que de confier ce jeune prince à l'homme le plus vertueux de sa cour. Il ne chercha que la vertu, et il eut le bonheur de la rencontrer dans M. de Beauvilliers, accompagnée de toutes les qualités et de tous les genres de mérite qui peuvent rendre un homme habile à former un grand prince. Personne, en effet, ne fut plus digne que M. de Beauvilliers, de l'honorable emploi d'élever un fils de France. Bien des courtisans, sans doute, convoitoient en secret ces hautes fonctions, mais M. de Beauvilliers n'eut point de concurrens dans le cœur du roi. Louis XIV ne fut pas indécis un seul instant dans ce choix important, et l'on peut dire que jamais choix ne fut plus judicieux ni plus heureux. Simple et modeste autant que distingué par ses qualités et par son mérite, le duc de Beauvilliers redoutoit bien plus qu'il n'ambitionnoit cet emploi dont il connoissoit les difficultés et les obligations. En le nommant gouverneur de son petit-fils, Louis XIV lui

Education du duc de Bourgogne.

M. le duc de Beauvilliers est nommé gouverneur du jeune prince.

laissa la libre et entière disposition de toutes les places à remplir auprès du jeune prince, ainsi que le choix de toutes les personnes qui devoient concourir à son éducation. Le monarque ne se réserva que la disposition d'une seule place de valet-de-chambre, qu'il voulut donner à M. Moreau, pour le récompenser des soins rares et précieux qu'il avoit prodigués au duc de Bourgogne, dans sa première enfance. C'étoit ajouter à la plus haute marque de confiance, les formes les plus propres à en relever le prix et à en augmenter l'éclat.

Fénélon est nommé précepteur de M. le duc de Bourgogne.

M. de Beauvilliers ne tarda point à se livrer tout entier aux soins de sa nouvelle charge; il s'empressa d'associer à ses travaux un homme que sembloit lui montrer l'amitié, que la voix de tous les gens de bien lui indiquoit et que sa conscience lui recommandoit plus vivement encore. Il alla chercher Fénélon comme on étoit venu le chercher lui-même. Le duc de Beauvilliers fut nommé gouverneur de M. le duc de Bourgogne, le 16 août 1689, et dès le lendemain 17, il avoit proposé et fait agréer au roi l'abbé de Fénélon pour précepteur. Fénélon ignoroit encore que son ami eût été nommé gouverneur. Bossuet apprit le 18 cette nouvelle, à sa maison de campagne de Germigny,

et il s'empressa de l'annoncer à la marquise de Laval (1), en lui témoignant de la manière la plus vive et la plus touchante toute la joie qu'il en ressentoit.

A peine le choix du nouveau gouverneur et du nouveau précepteur fut-il connu dans le public, que toute la France retentit d'éloges et d'applaudissemens. Fénélon reçut les félicitations de ses amis et de toute la cour, avec cette modestie touchante qui tempéroit si bien l'éclat de ses autres qualités. M. Tronson venant après les autres le féliciter de la grâce que Sa Majesté venoit de lui faire, lui écrivit à ce sujet une lettre, où la religion et l'amitié s'empressent de le prémunir contre l'ivresse dangereuse de ses succès, et de le rappeler à de sérieuses réflexions sur les devoirs et les périls de sa nouvelle position.

L'abbé de Langeron est nommé lecteur du duc de Bourgogne.

Plein d'estime et de confiance pour un collaborateur dont il connoissoit si bien la sagesse et le discernement, le duc de Beauvilliers laissa entièrement au choix de l'abbé de Fénélon la nomination de tous les instituteurs qui devoient travailler sous ses ordres et sous sa direction. L'abbé de Langeron fut placé auprès du jeune prince en qualité

(1) Madame la marquise de Laval, née Fénélon, étoit cousine germaine du nouveau précepteur.

de lecteur ; il avoit été de tout temps l'ami intime, et en quelque façon l'élève de Fénélon, et il étoit digne de l'être. L'abbé Fleury, dont le nom seul vaut un éloge, fut nommé sous-précepteur. Son mérite l'avoit fait choisir précédemment pour précepteur des fils du prince de Conti, élevés près du Dauphin; et cette éducation finie, le roi, qui avoit eu occasion de connoître l'abbé Fleury et de l'apprécier, l'avoit chargé d'élever le comte de Vermandois; mais il n'avoit pu achever cette éducation, ce jeune prince étant mort en 1683. Jamais homme ne fut plus sage, plus judicieux; plus savant, plus simple, plus vertueux et plus modeste. L'abbé de Baaumont, fils d'une sœur de Fénélon, fut associé à l'abbé Fleury, en qualité de sous-précepteur. Il étoit digne par son caractère et par son mérite d'être associé à de si nobles travaux.

L'abbé Fleury et l'abbé de Beaumont sont nommés sous-précepteurs.

Tous ceux qui devoient conoourir à l'éducation du duc de Bourgogne, entrèrent en fonctions au mois de septembre 1689. Fénélon n'avoit alors que trente-huit ans, et M. de Beauvilliers quarante-et-un. La plus parfaite harmonie régnoit parmi les instituteurs du jeune prince : ils étoient tous également pénétrés de l'importance de leur

emploi, et ne songeoient qu'à répondre à la confiance du roi et aux espérances de l'état. Exempts d'ambition, de rivalité, de jalousie, de prétentions, ils n'avoient qu'un cœur, un esprit et une ame, et cette ame, dit M. de Bausset, étoit celle de Fénélon.

Premier soin de Fénélon dans l'éducation du duc de Bourgogne.

Le premier soin de l'illustre précepteur fut d'étudier son élève, de connoître son caractère, ses inclinations, ses qualités, ses défauts. Rien n'est plus propre à donner une juste idée de ce que cette importante recherche fit bientôt découvrir à Fénélon, et de tout ce qu'il eut à combattre dans cette éducation difficile, que le portrait que fait du jeune duc de Bourgogne, M. de Saint-Simon, dans ses mémoires, « M. le duc » de Bourgogne, dit M. de Saint-Simon, » naquit terrible, et dans sa première jeu- » nesse fit trembler. Dur, colère jusqu'aux » derniers emportemens contre les choses » inanimées, impétueux avec fureur, inca- » pable de souffrir la moindre résistance, » même des heures et des élémens, sans » entrer dans des fougues à faire craindre » que tout ne se rompît dans son corps, » *c'est ce dont j'ai été souvent témoin;* » opiniâtre à l'excès, passionné pour tous » les plaisirs, la bonne chère, la chasse » avec fureur, la musique avec une sorte

Caractère du jeune duc de Bourgogne par M. de Saint-Simon.

» de ravissement, et le jeu encore où il
» ne pouvoit supporter d'être vaincu, et où
» le danger avec lui étoit extrême ; enfin
» livré à toutes les passions et transporté de
» tous les plaisirs; souvent farouche, natu-
» rellement porté à la cruauté, barbare en
» raillerie, saisissant les ridicules avec une
» justesse qui assommoit ; de la hauteur
» des cieux, il ne regardoit les hommes que
» comme des atomes avec lesquels il n'avoit
» aucune ressemblance, quels qu'ils fussent.
» A peine les princes ses frères lui parois-
» soient intermédiaires entre lui et le genre
» humain, quoiqu'on eût toujours affecté
» de les élever tous trois dans une égalité
» parfaite : l'esprit, la pénétration brilloient
» en lui de toutes parts, jusques dans ses
» emportemens ; ses reparties étonnoient ;
» ses réponses tendoient toujours au juste et
» au profond, même dans ses fureurs ; il se
» jouoit des connoissances les plus abstrai-
» tes ; l'étendue et la vivacité de son esprit
» étoient prodigieuses, et l'empêchoient de
» s'appliquer à une seule chose à la fois,
» jusqu'à l'en rendre incapable. »

Tel étoit le prince qui fut confié à Fénélon; mais le sage instituteur, en découvrant tout ce qu'il y avoit à craindre du caractère impétueux de son élève, reconnut aussi

tout ce que ses qualités heureuses pouvoient faire espérer ; il eut l'art d'en profiter, et sut même tourner ses dispositions les plus dangereuses au profit de l'humanité et de la vertu. « Le prodige est qu'en très-peu de » temps, dit encore M. de Saint-Simon, la » dévotion et la grâce en firent un autre » homme, et changèrent tant et de si re- » doutables défauts en vertus parfaitement » contraires. De cet abîme sortit un prince » affable, doux, humain, modéré, patient, » modeste, humble et austère pour soi, » tout appliqué à ses obligations, et les » comprenant immenses ; il ne pensa plus » qu'à allier les devoirs de fils et de sujet » à ceux auxquels il se voyoit destiné. »

Sans doute il a fallu une très-grande habileté, un art infini, les soins les plus assidus, une patience à toute épreuve, une prodigieuse variété de moyens et de ressources, pour opérer une révolution si extraordinaire et si heureuse dans le caractère d'un enfant, qui ne savoit que trop à quel degré d'élévation il étoit appelé par sa naissance. Mais il faut reconnoître, avec le judicieux historien de Fénélon, que, si ses instituteurs n'avoient pas été les plus vertueux des hommes ; si leur élève dont la pénétration étoit si redoutable, avoit surpris en eux la

plus légère apparence de foiblesse ou d'inconséquence, tout leur art, tous leurs soins, toute leur application étoien perdus. Ils dûrent bien moins le succès inespéré de cette éducation à leur génie et à leurs talens, qu'à leurs vertus et à leurs qualités.

Éducation morale de M. le duc de Bourgogne.

Fénélon gagna la confiance de son élève sans flatteries, sans foibles condescendances, en lui résistant même quelquefois ; mais en ne le trompant jamais, et en lui montrant toujours la vérité comme le seul objet digne de ses recherches, l'unique source d'un bonheur réel. « Fénélon, dit M. de la » Harpe, pour fixer l'inconstance naturelle de » son disciple, sembloit toujours consulter » ses goûts que pourtant il faisoit naître. » Une conversation qui paroissoit amenée » sans desseins, mais qui toujours en avoit » un, réveilloit la curiosité ordinaire à cet » âge, et donnoit à une étude nécessaire » l'air d'une découverte agréable. Ainsi pas- » soient successivement sous ses yeux toutes » les connoissances qu'il devoit acquérir ; » et qu'on faisoit ressembler à des grâces » qu'on lui accordoit, dont le refus même » devenoit une punition. L'adresse du maî- » tre mettoit de l'ordre et de la suite dans » ce travail, en paroissant n'y mettre que » de la variété. Le prince s'accoutumoit à

» l'application et sentoit tout le prix du » savoir. Un des secrets de l'instituteur » étoit de paroître toujours le traiter en » homme, et jamais en enfant. »

Fables de Fénélon.

Pour se faire une idée de la méthode employée par Fénélon dans la tâche laborieuse qu'il s'étoit imposée, pour le suivre en quelque sorte dans le détail de ses relations avec son élève, on n'a qu'à lire les fables et les dialogues qu'il écrivit pour ce jeune prince. Chacune de ces fables fut composée dans le moment même où l'instituteur le jugeoit utile ou nécessaire pour inculquer plus vivement à l'élève la leçon morale qu'on vouloit lui donner. On voit, par la simplicité, la précision et la clarté de quelques-unes de ces fables, qui furent probablement écrites les premières, qu'elles s'adressent à un enfant dont il falloit éviter de fatiguer l'intelligence, et à l'esprit duquel on ne devoit présenter que ce qu'il pouvoit saisir et concevoir. Ces fables prennent ensuite un caractère un peu plus élevé ; elles renferment quelques allusions à l'histoire et à la mythologie, à mesure que les progrès de l'instruction mettoient le jeune prince à portée de les saisir et de se les appliquer. Elles se rapportoient presque toujours à un fait qui venoit de se passer, et dont l'im-

pression encore récente ne lui permettoit pas d'éluder l'application : c'étoit un miroir dans lequel il étoit forcé de se reconnoître, et qui lui offroit souvent des traits peu flatteurs pour son jeune amour-propre. Les vœux les plus tendres, les espérances les plus douces venoient ensuite embellir ces humiliantes images, dans la crainte que l'enfant ne conçût une aversion trop naturelle pour un genre d'instruction qui ne lui auroit jamais rappelé que des souvenirs affligeans ou des reproches sévères.

C'étoit avec cette variété de tons, avec ces ménagemens délicats, avec ces nuances imperceptibles, toujours nécessaires pour ne pas irriter l'amour-propre des enfans, presqu'aussi susceptible que celui des hommes, que Fénélon parvenoit à faire goûter au duc de Bourgone les premiers conseils de la raison et les premières leçons de la vertu.

Union et accord de toutes les personnes attachées à l'éducation du duc de Bourgogne.

Mais Fénélon seul ne fût jamais parvenu à maîtriser en si peu de temps ce caractère impérieux, qui se révoltoit souvent contre la main paternelle attentive à mettre un frein à ses fureurs. Le succès du zèle et des efforts de ce sage et vigilant précepteur, dépendoit de l'étroite union de toutes les personnes qui devoient concourir avec lui à l'éducation de son élève, et heureuse-

ment, comme on l'a déjà dit, cette union, ce concert, cette harmonie étoient admirables.

Lorsque le jeune prince tomboit dans ces emportemens auxquels il n'étoit que trop sujet, on laissoit passer ce moment d'orage où la raisou n'auroit point été entendue : mais dès ce moment le gouverneur, le précepteur, les instituteurs, tous les officiers et tous les domestiques de sa maison se concertoient sans affectation pour lui inspirer la honte de cette espèce de délire. Tout ce qui l'approchoit avoit ordre de le servir en silence et de lui montrer un visage morne. Ses exercices mêmes étoient suspendus; on lui retiroit ses livres et tous ses moyens d'instruction, comme devenus désormais inutiles à l'état déplorable où il s'étoit réduit : on l'abandonnoit ainsi à lui-même, à ses réflexions, à ses regrets, à ses remords : il sembloit que personne n'osât plus communiquer avec lui, et qu'on ne le crût plus digne d'aucune occupation raisonnable. Bientôt le jeune homme, effrayé de sa solitude, troublé de l'espèce d'horreur qu'il inspiroit, ne pouvant plus vivre avec soi ni avec les autres, venoit demander grâce et prier qu'on le réconciliât avec lui-même. Alors l'habile maître, voyant son

élève amené à ses pieds par le repentir, lui faisoit sentir toute la honte de ses fureurs, lui montroit combien il est triste de se faire craindre et de s'entourer de la consternation; docile à sa voix paternelle, le jeune prince prenoit la ferme résolution d'avoir plus d'empire sur lui-même, et il arrosoit de ses larmes les mains de Fénélon, qui le pressoit contre son sein avecla tendre affection d'un père compatissant. Ainsi c'étoit toujours dans l'ame de son élève qu'il prenoit les armes dont il combattoit ses défauts: c'étoit touiours à ses propres lumières qu'il en appeloit; au lieu de lui faire des reproches, il le livroit à ceux de sa conscience: et pour le punir, il le faisoit rougir de lui-même.

Circonstance où Fénélon est obligé d'user d'une grande sévérité envers son élève.

Cependant Fénélon, malgré toute sa douceur, toute sa patience et tout l'ascendant qu'il avoit pris sur le caractère du jeune prince, ne fut pas toujours à l'abri de ses vivacités. Un jour qu'il s'étoit vu forcé de lui parler avec une autorité et même une sévérité qu'exigeoit la nature de la faute qu'il avoit commise, le jeune duc de Bourgogne lui répondit : *non, non, Monsieur, je ne me laisse point commander; je sais qui je suis et qui vous êtes.* Fénélon ne proféra pas un seul mot. Il jugea que sa

réplique n'auroit fait qu'irriter sans fruit son élève qui, dans ce moment, n'étoit pas en état de l'entendre. Il se contenta de prendre un air froid et triste, comme étant profondément affecté; il ne lui parla plus de la journée, et prépara par ce silence l'effet de la leçon sévère et imposante qu'il vouloit lui donner. « Je ne sais, Monsieur, lui dit-il le lende- » main, si vous vous rappelez ce que vous » m'avez dit hier, que vous saviez qui vous » êtes et qui je suis; il est de mon devoir » de vous apprendre que vous ignorez l'un » et l'autre. Vous vous imaginez donc, » Monsieur, être plus que moi; quelques » valets, sans doute, vous l'auront dit; et » moi, je ne crains pas de vous dire, puis- » que vous m'y forcez, *que je suis plus que* » *vous.* » Vous comprenez assez qu'il n'est » pas ici question de la naissance. Vous » regarderiez comme un insensé celui qui » prétendroit se faire un mérite de ce que » la pluie du ciel a fertilisé sa moisson sans » arroser celle de son voisin. Vous ne seriez » pas plus sage, si vous vouliez tirer vanité » de votre naissance, qui n'ajoute rien à » votre mérite personnel. Vous ne sauriez » douter que je suis au-dessus de vous par » les lumières et les connoissances. Vous » ne savez que ce que je vous ai appris; et

» ce que je vous ai appris n'est rien, com-
» paré à ce qu'il me resteroit à vous appren-
» dre. Quant à l'autorité, vous n'en avez
» aucune sur moi, et je l'ai moi-même,
» au contraire, pleine et entière sur vous.
» Le roi et *Monseigneur* (1) vous l'ont dit
» assez souvent : vous croyez peut-être que
» je m'estime fort heureux d'être pourvu
» de l'emploi que j'exerce auprès de vous;
» désabusez-vous encore, monsieur; je ne
» m'en suis chargé que pour obéir au roi,
» et faire plaisir à *monseigneur*, et nulle-
» ment pour le pénible avantage d'être votre
» précepteur; et afin que vous n'en doutiez
» pas, je vais vous conduire chez sa majesté,
» pour la supplier de vous en nommer un
» autre, dont je souhaite que les soins soient
» plus heureux que les miens. » Le duc de Bourgogne, que la conduite sèche et froide de son précepteur, depuis la scène de la veille, et les réflexions d'une nuit entière passée dans les regrets et l'anxiété, avoient accablé de douleur, fut atterré par cette déclaration. Il chérissoit Fénélon avec toute la tendresse d'un fils; et d'ailleurs son amour-propre et un sentiment délicat sur l'opinion publique lui faisoient déjà pressentir tout

(1) *Monseigneur* le Dauphin, fils de Louis XIV, et père du duc de Bourgogne.

ce que l'on penseroit de lui, si un instituteur, du mérite de Fénélon, se voyoit forcé de renoncer à son éducation. Les larmes, les soupirs, la crainte, la honte lui permirent à peine de prononcer ces paroles entrecoupées à chaque instant par ses sanglots : *ah! monsieur, je suis désespéré de ce qui s'est passé hier ; si vous parlez au roi, vous me ferez perdre son amitié. . . . Si vous m'abandonnez, que pensera-t-on de moi? Je vous promets que vous serez content de moi. . . . Mais promettez-moi. . . .* Fénélon ne voulut rien promettre ; il le laissa un jour entier dans l'inquiétude et l'incertitude. Ce ne fut que lorsqu'il eut lieu d'être bien convaincu de la sincérité de son repentir, qu'il parut céder à ses nouvelles supplications, aux instances de madame de Maintenon, qu'on avoit fait intervenir dans cette scène pour lui donner plus d'effet et d'appareil.

A des soins si assidus, à un art si sagement employé, à des ressources si heureusement variées, que l'on joigne la douceur persuasive de Fénélon, sa patience inaltérable, sa haute sagesse et sa rare prudence, et l'on ne s'étonnera pas du prodigieux changement qui se fit remarquer en si peu de temps dans le jeune prince. Dès la seconde année de

son éducation, il parut tout transformé, et la cour en fut émerveillée. Plein de confiance et d'admiration pour son précepteur, déjà il se livroit avec lui aux entretiens les plus solides; et dans la douce liberté de leurs conversations, il lui disoit : *Je laisse derrière la porte le duc de Bourgogne, et je ne suis avec vous que le petit Louis.* Devenu modeste, doux, affable, ce jeune prince, autrefois si emporté, qui battoit ses domestiques, si vain, si haut, qui voyoit tout à ses pieds, étoit tellement changé, qu'il n'avoit plus de repos quand il lui étoit échappé un mot dont quelqu'un pouvoit être blessé ; il alloit chercher alors celui qu'il croyoit avoir offensé ; et, quel qu'il fût, il lui demandoit pardon. Un jour, un de ses valets-de-chambre couché auprès de lui, l'exhortoit à s'endormir : *eh! le puis-je,* lui dit le prince, *si vous ne me pardonnez ce que j'ai eu le malheur de vous dire ce soir?*

Education littéraire du duc de Bourgogne.

Fénélon qui avoit de bonne heure apprécié tout ce qui se trouvoit d'heureux dans les qualités du duc de Bourgogne, vit bientôt qu'avec un élève aussi brillant d'esprit et d'imagination, aussi avide de s'instruire, et aussi avantageusement doué de l'aptitude à apprendre et à observer, la partie de l'ins-

truction seroit celle qui lui donneroit le moins de peine : mais il ne négligea rien pour faire valoir ces dispositions précieuses, et pour en obtenir tout le succès qu'on pouvoit en espérer. Il ne croyoit pas déroger à l'élévation de son génie et de sa place de précepteur des enfans de France, en composant lui-même les thêmes et les versions de son élève. Il rédigea même des élémens de la langue latine dépouillée de ses définitions métaphysiques qui remplissent nos grammaires ordinaires, et qui ne sont propres qu'à inspirer à l'enfance un dégoût insurmontable pour leurs études et pour tout ce qui y a rapport. Il fit aussi une espèce de dictionnaire latin, qu'il composoit sous les yeux de son élève et au moment même de la leçon. Ce travail dont le maître s'occupoit en même temps que le disciple, servoit à mieux fixer son attention. Souvent le précepteur paroissoit chercher un mot qu'il savoit bien n'être pas encore effacé de la mémoire de l'enfant, parce qu'il l'avoit employé récemment ; et l'enfant triomphoit, en se croyant déjà capable de suggérer à son maître une expression plus juste et plus heureuse. Avant de lui faire ses observations sur les objets de ses études, Fénélon vouloit que son élève lui fît d'abord les siennes, et

qu'il trouvât ainsi lui-même la science au lieu de l'apprendre.

Mais il ne perdoit jamais de vue que cet enfant étoit appelé à régner. Aussi regardant l'histoire comme la maîtresse commune du genre humain et l'institutrice particulière des princes et des rois, il lui en mettoit constamment les grandes leçons sous les yeux. C'étoit dans ses riches trésors qu'il puisoit la matière de ses thêmes et de ses versions. La mythologie d'abord avec ses riantes images venoit lui en fournir les premiers sujets; il choisissoit ceux qu'il jugeoit les plus propres à orner la mémoire et l'esprit d'un jeune homme. Passant de là à l'histoire ancienne et à l'histoire moderne, il en prenoit les traits les plus beaux et les plus frappans, et il avoit l'art de les tourner à l'instruction morale de son élève. Il s'attachoit surtout à y mêler les faits les plus remarquables de l'histoire sainte. Il s'en servoit pour graver profondément dans l'ame du jeune prince ces grandes leçons de la religion, qui peuvent seules réprimer l'orgueil des rois, et mettre un frein à l'abus du pouvoir absolu. C'est ainsi qu'en lui enseignant les lettres humaines et en l'initiant aux connoissances qui devoient un jour le faire paroître avec éclat au milieu des

hommes les plus distingués par leur instruction, il lui inspiroit le goût de la véritable grandeur, l'amour de la justice, le mépris de la fausse gloire et l'horreur du vice.

Après avoir ainsi préparé son élève par des modèles de composition et par le bon choix des lectures qu'il lui faisoit faire, il l'appliquoit à produire quelque chose de lui-même, et à traiter quelque sujet d'histoire ou de morale avec le seul secours de son imagination et de l'instruction qu'il avoit reçue. Fénélon s'attachoit avec soin à former son élève à la composition, parce qu'il jugeoit cette partie des études comme la plus difficile et la plus importante.

Les instituteurs de M. le duc de Bourgogne étoient loin de lui imposer un travail au-dessus de son âge et de ses forces; leur sagesse reconnue les garantissoit également de l'imprudence d'accumuler précipitamment dans la tête de leur élève une foule de connoissances qui s'y seroient trouvées confusément entassées, et du vain amour-propre de faire valoir le mérite de leurs soins et de leurs talens, par des succès obtenus à la hâte et aussi éphémères que prématurés. Mais l'esprit de ce jeune prince savoit se prêter avec tant de bonheur et de facilité à tous les genres d'occupations, aux

études les plus sérieuses, comme aux amusemens les plus ingénieux, qu'il étoit parvenu, dès l'âge de dix ans, à écrire élégamment en latin, à traduire les auteurs les plus difficiles, avec une exactitude, une finesse de style qui étonnoit toujours les personnes les plus instruites, à expliquer Horace, Virgile, et à sentir toute la beauté des harangues de Cicéron. A onze ans, il avoit lu Tite-Live tout entier; il avoit traduit les commentaires de César, et commencé une traduction de Tacite, qu'il acheva dans la suite, et qu'on n'a pu retrouver. On auroit peine à ajouter foi à des succès aussi précoces, si l'abbé Fleury, dont la candeur et la simplicité sont assez connues, n'eût lui-même attesté la pénétration et la prodigieuse facilité de ce jeune prince. Ajoutons un trait qui fait encore plus l'éloge de son cœur que de son esprit. Il avoit désiré avec empressement, étant encore enfant, de voir et de connoître La Fontaine. Ayant appris que ce poëte étoit dangereusement malade et qu'il n'avoit point de fortune, il lui envoya un gentilhomme pour s'informer de l'état de sa santé, et pour lui présenter de sa part une bourse de cinquante louis. Il lui fit dire en même temps qu'il auroit souhaité d'en avoir davan-

La Fontaine est aimé du duc de Bourgogne.

tage, mais que c'étoit tout ce qui lui restoit du mois courant et de ce que le roi lui avoit fait donner pour ses menus plaisirs. Il n'avoit alors que onze ans, et avoit agi en cette occasion de son pur mouvement, et sans y être porté par aucun conseil. Il fit souvent de semblables largesses à La Fontaine, et se mit à la tête de ses bienfaiteurs. Le goût que le duc de Bourgogne montroit pour les fables de cet auteur inimitable, avoit charmé le bon La Fontaine; il lui dédia son douzième livre, et témoigna en plusieurs endroits de ses ouvrages, qu'il n'étoit pas moins sensible aux éloges du jeune prince que reconnoissant de ses bienfaits.

Education religieuse du duc de Bourgogne.

La religion est le seul frein des rois : pénétré de cette vérité, Fénélon dirigea son zèle le plus ardent et ses soins les plus assidus vers la partie religieuse de l'éducation de son royal élève. Il pensoit que l'on devoit initier les hommes à la connoissance de le Religion, bien plus par la narration des faits que par des raisonnemens abstraits. L'abbé Fleury étoit de la même opinion. C'étoit aussi l'avis de Bossuet, qui avoit mis ce principe en pratique dans l'éducation du père de M. le duc de Bourgogne, et c'est à cette grande conception que nous

devons son chef-d'œuvre, *son discours sur l'histoire universelle.*

Fénélon, s'attachant à ce plan, fit aimer à son élève les vérités et les pratiques du christianisme; il sut lui inspirer une foi vive et solide, une piété fervente et éclairée. En lui développant tous les faits incontestables dont la liaison et l'enchaînement forment la démonstration la plus complète et la plus évidente de la religion, il le mit, par son instruction et par ses lumières, au-dessus des sophismes de l'impiété, et des illusions d'une crédulité superstitieuse. L'objet qu'il avoit toujours en vue étoit de former un prince profondément pénétré de sa dépendance d'un être plus puissant que les rois les plus puissans. Il vouloit que ce prince eût toujours présent à la pensée le compte redoutable qu'il auroit à rendre de l'usage de son autorité, dans ce jour solennel où ses propres sujets seroient admis comme témoins, accusateurs et victimes de ses injustices.

Lorsque la raison et l'instruction du duc de Bourgogne eurent fait assez de progrès pour convaincre Fénélon que son élève étoit assez avancé dans la foi et dans la piété pour être admis à la participation des sacremens, et pour s'en approcher avec

toutes les dispositions que demande l'église, il lui fit faire sa première communion. Cet acte important, qu'accompagne le renouvellement des vœux du baptême et qui en ratifie tous les engagemens, se fit avec une certaine solennité en présence de toute la cour, qui en fut extrêmement édifiée. Au moment où le jeune prince se présenta à l'autel, Fénélon lui retraça dans un discours touchant et plein d'onction l'objet de sa foi présent dans l'Eucharistie, un Dieu caché sous les apparences d'un pain commun et ordinaire; il lui représenta en peu de mots l'excellence du bienfait qu'il alloit recevoir et l'abondance des grâces qui y étoient attachées. M. le duc de Bourgogne conserva toute la vie l'impression profonde et les sentimens de ferveur et de piété qui furent les fruits de cette action sainte. Dans toute la suite des événemens dont sa carrière fut marquée, ce fut dans la fréquentation des sacremens qu'il puisa les forces et les consolations dont les princes, malgré l'éclat et l'apparence de bonheur qui les environne, ont encore plus souvent besoin que les particuliers. L'heureuse révolution que la religion étoit parvenu à opérer dans tout son caractère, fut dès ce moment si sensible, que toute la cour en fut frappée; et madame

de Maintenon disoit elle-même : « Depuis
» la première communion de M. le duc de
» Bourgogne, nous avons vu disparoître
» peu à peu tous les défauts qui, dans son
» enfance, nous donnoient de grandes inquié-
» tudes pour l'avenir. Ses progrès dans la
» vertu étoient sensibles, d'une année à l'au-
» tre : d'abord, raillé de toute la cour, il
» étoit devenu l'admiration des plus liber-
» tins; il continue à se faire violence pour
» détruire entièrement ses défauts. Sa piété
» l'a tellement métamorphosé, que d'em-
» porté qu'il étoit, il est devenu modéré,
» doux, complaisant; on diroit que c'est là
» son caractère, et que la vertu lui est
» naturelle. » Il suffisoit de rappeler au jeune prince la présence de Dieu, ou de lui en prononcer seulement le nom, pour apaiser tout-à-coup ses fureurs, ses dépits, ses emportemens; tant Fénélon avoit vivement et profondément imprimé dans son ame la grande idée de Dieu et du respect qui lui est dû !

Les devoirs religieux ne détournoient pas le duc de Bourgogne de ses études et de ses autres occupations essentielles.

Mais qu'on se garde bien de croire que l'éducation religieuse du duc de Bourgogne nuisît en rien à ses études littéraires, ni que les devoirs de piété auxquels on l'habituoit, le détournassent jamais des autres occupations essentielles auxquelles un prince de son

rang et de son âge devoit se livrer. Ses sages instituteurs vouloient, il est vrai, en faire un prince religieux, mais ils vouloient en même temps qu'il fût instruit et éclairé. Fénélon vouloit que son élève, s'il devoit un jour monter sur le trône, y fît monter la piété avec lui; mais il vouloit que ce fût une piété solide et qu'elle fût accompagnée de toutes les connoissances et de toute l'habileté nécessaires pour gouverner un grand empire. Il vouloit lui donner, avec toutes les vertus et toute la foi d'un chrétien, toutes les qualités et toute la science d'un grand roi. Dans cette vue, il rappeloit souvent son élève à l'étude de l'histoire ancienne et moderne, dont la connoissance si utile en général à tous les hommes, est particulièrement nécessaire aux princes. Fénélon regardoit l'histoire non-seulement comme la dépositaire des événemens et le témoin fidèle de la vérité, mais encore comme l'école de la politique et de la morale, et la source des bons conseils et de la prudence. Ayant fait lui-même une étude très-approfondie de l'histoire, pour laquelle il s'étoit toujours senti un goût particulier, il étoit plus en état que personne d'en mettre fréquemment et à propos les grandes et fortes

Fénélon lui faisoit surtout étudier l'histoire.

leçons sous les yeux du jeune prince qu'il avoit à former.

Vie de Charlemagne par Fénélon.

La vie de Charlemagne lui avoit paru plus spécialement digne d'être étudiée et méditée par un prince appelé à régner; il en avoit composé un abrégé, même avant d'être chargé de l'éducation du duc de Bourgogne. Il expose, dans une lettre à M. de Beauvilliers les principes et le plan d'après lesquels il avoit rédigé ce morceau d'histoire, et ce qu'il y dit à ce sujet, doit faire regretter bien vivement que cet ouvrage ne se soit pas retrouvé parmi ses manuscrits.

Dialogues des morts.

Quand Fénélon s'aperçut que le jeune prince avoit pris goût à l'étude de l'histoire, et qu'il y avoit fait des progrès assez avancés, il voulut lui apprendre à juger des choses et des personnes, non par l'opinion commune, mais par la vérité; non par les dehors qui les masquent, mais par leur mérite réel et par ce qu'elles sont en elles-mêmes. A cet effet, il composa les *dialogues des morts*. Dans cet ouvrage, les personnages les plus renommés qui ont joué un rôle sur la scène politique du monde, depuis l'origine des sociétés jusqu'à nos jours, passent en revue sous les yeux du lecteur, et s'entretiennent librement et familière-

ment de leurs vices, de leurs vertus, de leurs qualités, de leurs défauts. Dégagés de tous les préjugés, et de toutes les illusions de ce monde, ils se reprochent réciproquement et franchement leurs foiblesses, leurs fautes, leur ambition, leurs crimes; et comme ils sont exempts d'amour-propre et de vanité, ils reconnoissent sans peine les erreurs de leur vie passée, et avouent sincèrement tout ce dont ils se sont rendus coupables. Le jeune prince, pour qui ces dialogues ont été faits, non-seulement y découvroit de quelle manière la postérité le jugeroit, mais encore il y apprenoit à se juger lui-même avec la sévère impartialité de la postérité. C'étoit là tout le but de Fénélon : aussi ces dialogues ne sont point comme ceux de Lucien, un recueil de plaisanteries, et ils l'emportent autant sur ceux de Fontenelle que le langage de la vérité et du bon sens l'emporte sur le jargon du faux bel esprit et de l'affectation.

Education de M. le duc d'Anjou.

L'éducation du duc de Bourgogne fut le chef-d'œuvre du plus heureux génie se consacrant au bonheur des hommes; celle des jeunes princes ses frères, confiée aux mêmes mains, reçut aussi les mêmes soins, et elle eût eu les mêmes succès, si les circonstances, indépendantes de l'instituteur,

eussent été moins différentes. Il faut remarquer en effet que Fénélon fut éloigné de la cour, très-peu de temps après qu'on lui eut confié le duc de Berri. Quant à M. le duc d'Anjou (depuis Philippe V, roi d'Espagne), on ne peut méconnoître en lui un élève de Fénélon. La nature ne lui avoit pas prodigué les mêmes dons qu'à M. le duc de Bourgogne; mais elle l'avoit doué d'un jugement sain et d'une ame ferme et vertueuse. Fénélon en profita habilement pour l'enrichir de toutes les qualités dont ces précieux avantages pouvoient être la source.

Désintéressement et modération de Fénélon.

Tout autre qu'un homme d'un caractère aussi noble et aussi désintéressé que Fénélon, dans le poste avantageux qu'il occupoit, se seroit regardé comme à la source des grâces, du crédit et de la faveur; tout autre auroit saisi avec empressement toutes les occasions de faire valoir l'importance de ses fonctions, l'assiduité de ses soins et les brillans succès de son élève, et auroit ainsi fondé l'édifice de sa fortune, agrandi sa famille et enrichi ses amis. Mais ce seroit faire à Fénélon le plus injuste de tous les outrages, que de soupçonner qu'il ait jamais pu se laisser surprendre par la moindre vue d'intérêt ou d'ambition. En arrivant à la cour, il s'étoit fait une loi de ne jamais rien

demander pour lui-même; et il s'en étoit imposé une autre encore plus sévère et plus dure sans doute pour son cœur sensible et généreux, celle de ne jamais rien demander pour ses parens et pour ses amis. Jamais il ne s'écarta de ces deux règles que lui avoit dictées son extrême délicatesse. Et qu'on ne pense pas que sa fortune le mît au-dessus de certaines grâces qu'il étoit à portée de solliciter; il n'avoit d'autre ressource pour se soutenir à Versailles, que son modique prieuré de Carenac; il y vivoit donc dans une certaine gêne sous ce rapport. Mais par le grand ordre et la sévère économie qu'il mettoit dans ses affaires, il parvenoit non-seulement à remplir honorablement tous ses engagemens, mais encore à pouvoir exercer la bienfaisance qui lui étoit naturelle et continuer ses libéralités; car *s'il regardoit la justice comme la première des bienséances, la charité étoit aussi pour lui le premier de tous les devoirs;* et les lettres trouvées dans ses manuscrits en offrent les preuves les plus touchantes.

Fénélon est reçu à l'académie française.

Un usage constant appeloit à l'académie française tous les précepteurs des enfans de France; Fénélon n'avoit pas besoin de ce titre pour y être admis; son mérite généralement connu, et sa grande réputation

faisoient désirer depuis long-temps à cette illustre compagnie l'occasion de lui ouvrir ses portes et de l'admettre dans son sein. Ce vœu fut accompli en 1693 ; la mort de M. Pélisson ayant alors laissé une place vacante à l'académie, tous ses membres s'empressèrent de proposer Fénélon pour la remplir. Le roi ne put qu'approuver un choix aussi distingué, et M. Bergeret, à cette époque directeur de l'académie, fit bien connoître, dans le discours qu'il adressa à Fénélon, le jour de sa réception (le 31 mars 1693), que ses talens et son génie étoient déjà appréciés par ses contemporains et que sa gloire littéraire avoit dès-lors tout l'éclat dont nous la voyons briller de nos jours.

Situation de Fénélon à la cour.

On peut dire que Fénélon étoit alors à l'époque la plus heureuse de sa vie : il passoit dans la société de quelques amis vertueux les momens qui n'étoient pas remplis par les devoirs de sa place, et jouissoit de l'universalité des suffrages de toute la cour que lui avoient conciliée son esprit, ses talens, son affabilité, sa conversation, ses manières.

Faveur de Fénélon auprès de madame de Maintenon.

Son rare mérite et son caractère doux et noble avoient inspiré pour lui à madame de Maintenon l'estime la plus profonde et la plus affectueuse. Elle l'avoit souvent ren-

contré chez M. de Beauvilliers ; et dans les diverses occasions où elle avoit pu l'entendre, elle avoit été frappée de ses lumières, de son goût, et sur-tout des grâces touchantes de son esprit et des nobles qualités de son cœur. Mais ce qui relevoit infiniment le mérite de Fénélon, et ce qui lui gagna le haut degré de confiance que madame de Maintenon avoit en lui, ce furent sa douce piété et son ardente charité. Madame de Maintenon donnoit alors tous ses soins à l'établissement de Saint-Cyr. Pour rendre cette institution aussi parfaite qu'elle le désiroit, elle voulut s'aider des lumières de tout ce qu'il y avoit de plus éclairé et de plus respectable dans l'église de Paris. Le père Bourdaloue, M. Tiberge et M. Brisacier, supérieurs des missions étrangères, M. Joly, supérieur-général de Saint-Lazare, l'abbé Godet-des-Marais, depuis évêque de Chartres, furent consultés sur les réglemens qu'elle avoit intention de donner à cette maison; mais elle demanda sur-tout les avis et les conseils de Fénélon, en qui elle avoit une confiance particulière. Le grand homme qui préparoit alors à la France un prince digne de la gouverner, ne crut pas déroger à ses hautes fonctions, en descendant jusques dans les moindres

détails de la direction d'un couvent de religieuses, et en enseignant à des jeunes personnaires les premiers principes de la doctrine et de la morale chrétienne. Ses longues et profondes observations sur les qualités et les défauts du premier âge, la tendre affection qu'il portoit naturellement à l'enfance, et sa grande expérience dans la conduite des ames, le rendoient peut-être l'homme de toute la France le plus propre à répondre aux pieuses et bienfaisantes intentions de madame de Maintenon; aussi étoit-il l'oracle des assemblées ou conférences tenues à ce sujet.

Madame de Maintenon consulte Fénélon sur ses défauts.

Madame de Maintenon, voulant peut-être éprouver le sincérité de Fénélon, lui demanda un service d'une exécution bien délicate et bien épineuse; il s'agissoit de lui exposer par écrit les défauts qu'il pouvoit avoir aperçus en elle. Fénélon lui répondit avec franchise, et s'acquitta noblement de la tâche difficile qu'elle lui avoit imposée. Il lui parla de ses qualités sans la flatter, et lui montra tout le danger de ses imperfections dans la place qu'elle occupoit. Tout, dans cette lettre remarquable, écrite dans l'épanchement de la plus grande confiance, tout respire une noble candeur, tout y est

dicté par la plus profonde sagesse et la plus haute élévation de sentimens.

Madame de Maintenon étoit digne d'entendre les vérités que Fénélon lui disoit, et elle a prouvé qu'elle étoit capable de faire de ses sages conseils la règle de sa conduite. Elevée par sa vertu jusqu'au plus haut rang auquel il soit possible d'aspirer, elle ne se laissa pas éblouir par l'éclat d'une si prodigieuse élévation; sa modération fut aussi grande que sa fortune. Elle menoit à la cour une vie exemplaire, rejetant bien loin tout ce qui offroit la plus légère apparance d'intrigue et de cabale, s'occupant peu des affaires d'état; se bornant à complaire à celui qui gouvernoit, et n'employant son crédit qu'avec sagesse et circonspection.

Tel étoit le charme du caractère de Fénélon, que plus on le voyoit, plus on s'attachoit à lui. C'est ce qu'éprouva madame de Maintenon, qui cherchoit toutes les occasions de le consulter et de s'entretenir avec lui. Elle eut même l'intention de le prendre pour directeur, lorsqu'elle perdit l'abbé Gobelin qui avoit eu sa confiance dès sa première jeunesse. Elle balança long-temps entre l'abbé Godet-des-Marais et l'abbé de Fénélon, et se décida enfin pour le premier,

qui n'accepta cette charge, qu'il regardoit comme formidable, qu'après y avoir été déterminé et comme entraîné par l'autorité de M. Tronson.

Fénelon est nommé à l'abbaye de S. Valery.

Ce qui devoit sur-tout frapper madame de Maintenon dans le caractère de l'abbé de Fénélon, c'étoit son noble désintéressement, qualité bien rare à la cour, et dont elle offroit elle-même le plus admirable modèle. Fénélon avoit passé cinq années dans la place éminente de précepteur des enfans de France, sans demander, sans recevoir aucune grâce. Il n'eut, jusqu'à l'âge de quarante-trois ans, d'autre revenu ecclésiastique que celui de son petit prieuré de Carenac. Louis XIV jugea enfin qu'il étoit temps de récompenser le zèle, les services et les talens de l'instituteur de ses petits-fils, et d'aller au-devant d'un désintéressement qui auroit pu le faire accuser lui-même de négliger un homme si utile à sa famille et à l'état; il le nomma en 1694 à l'abbaye de Saint-Valery, et voulut lui annoncer lui-même sa nomination, comme pour réparer par cet honneur l'espèce d'oubli dans lequel il l'avoit laissé trop long-temps.

Mais l'instant n'étoit pas éloigné où l'existence de Fénélon alloit être aussi pénible et aussi agitée qu'elle avoit été jusques-

là calme et heureuse; il ne tarda pas à se voir enveloppé d'orages et en butte à toutes sortes d'intrigues et de persécutions. L'affaire du quiétisme amoncela les premiers nuages qui troublèrent la sérénité de cette vie, jusqu'à ce moment si douce et si paisible !

FIN DU LIVRE SECOND.

Affaire du quiétisme.

Des mystiques contemplatifs imaginèrent un état de repos ou d'impassibilité, auquel ils prétendoient arriver, en s'unissant à Dieu par la méditation ou l'oraison mentale. Dans cet état de contemplation, l'ame ne désire rien, pas même son salut; elle ne craint rien, pas même l'enfer. Elle est dispensée de l'usage des sacremens et de la pratique des bonnes œuvres. Tels sont, sommairement, les principes du *Quiétisme.* De ces principes pernicieux, *Molinos*, qu'on peut regarder comme le patriarche des quiétistes modernes, en déduisoit la conséquence abominable, qu'une ame parvenue à cet état de contemplation parfaite, cessoit d'être coupable envers Dieu, en s'abandonnant aux actions les plus criminelles, parce qu'alors le corps n'étant plus qu'un instrument du démon, l'ame ne peut plus le régir; elle est elle-même si intimement unie à Dieu, qu'elle ne peut plus s'apercevoir du désordre des sens. Les écrits de Molinos et sa doctrine révoltante, furent condamnés à Rome, par le pape Innocent XI, en 1687.

Peu de temps après cette condamnation,

ces mêmes erreurs s'introduisirent en France sous des formes moins grossières. Les nouveaux quiétistes établissoient pour principe fondamental de leur doctrine, que la perfection consiste, même dès cette vie, dans un acte continuel et invariable de contemplation et d'amour; et cet acte les dispensoit pour toujours de tous les autres actes de religion, ainsi que des pratiques de piété les plus indispensables selon la doctrine de l'église catholique. Tel étoit le quiétisme de madame Guyon. Celui de Fénélon étoit bien différent. Sa doctrine, prise dans son livre des Maximes des saints, et condamnée par le bref du pape Innocent XII, peut se réduire à ces deux points : 1.° Il est dans cette vie un état de perfection dans lequel le désir de la récompense et la crainte des peines n'ont plus lieu. 2.° Il est des ames tellement embrasées de l'amour de Dieu, et tellement résignées à sa volonté, que si, dans un état de tentation, elles venoient à croire que Dieu les a condamnées à la peine éternelle, elles feroient à Dieu le sacrifice absolu de leur salut.

Jeanne Bouvier de la Motte, née à Montargis, en 1648, d'une famille considérée dans cette ville, montra dès ses premières années un penchant décidé pour toutes les

Histoire de madame Guyon.

œuvres de charité et un goût extrême pour une dévotion tendre et affectueuse. Elle épousa en 1664, M. Jacques Guyon, qui devoit toute sa fortune à l'entreprise du canal de Briare, faite par son père : elle avoit alors seize ans. De cette union naquirent cinq enfans, dont trois seulement ont vécu. Devenue veuve de bonne heure, elle vint à Paris en 1680. Pendant le court séjour qu'elle fit à cette époque dans la capitale, elle fut à portée de voir M. d'Arenthon, évêque de Genève, que les affaires de son diocèse y avoient conduit. Quelques conversations qu'elle eut avec ce vertueux prélat et avec plusieurs religieux qu'elle avoit jugés dignes de sa confiance, la déterminèrent à croire que Dieu l'appeloit dans le diocèse de Genève, pour y travailler à la conversion des filles protestantes, et à affermir dans la foi les nouvelles catholiques. Aucune considération ne fut capable de l'arrêter dans l'exécution de sa résolution.

Néanmoins ce ne fut pas sans témoigner des regrets, qu'elle remit en d'autres mains le soin de l'éducation de ses enfans, qui étoient encore fort jeunes. Abandonnant leur garde-noble, qui étoit un objet considérable, et ses propres biens, ne se réservant qu'une modique pension, elle partit seule,

avec sa fille, et arriva à Gex en 1681. Là elle revit le père Lacombe, barnabite, qu'elle avoit déjà eu occasion de voir à Paris, et que l'évêque de Genève avoit nommé supérieur de la communauté des nouvelles catholiques. Ce religieux, disposé comme madame Guyon, aux illusions d'une imagination désordonnée, l'entretint dans l'idée qu'elle étoit appelée à une mission extraordinaire, ainsi que dans la manie de fonder une espèce d'association mystique. Il paroît que l'évêque de Genève ne tarda pas à concevoir quelque méfiance de l'attrait que marquoit madame Guyon, ainsi que le père Lacombe, pour un genre de dévotion singulier, qui pouvoit conduire à des erreurs dangereuses; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il retira ses pouvoirs à ce religieux. Madame Guyon, de son côté, quitta assez brusquement la communauté de Gex, et se retira à Thonon, dans le Chablais, où étoit le couvent du père Lacombe. Elle se logea dans la maison des Ursulines, mais elle y voyoit souvent ce religieux, qui étoit devenu son disciple bien plus que son directeur. De là, elle alla à Grenoble, à Verceil, à Turin; tour-à-tour admirée ou décriée, recherchée avec affection ou bien obligée de fuir pour se sous-

Du père Lacombe.

traire aux humiliations et aux outrages. Elle composa pendant ses voyages plusieurs écrits, qui ont fourni les motifs les plus légitimes de censure. 1.° *Moyen court et très-facile pour l'oraison*; 2.° Le cantique des cantiques, *interprété selon le sens mystique*; 3.° Les *Torrents*. Enfin après cinq années de courses, d'aventures, de succès et de traverses, elle termina ce qu'elle appeloit sa mission, et revint à Paris en 1687.

Madame Guyon est accusée et reléguée dans un couvent.

A peine madame Guyon fut-elle de retour à Paris, qu'on écrivit contre elle et contre le père Lacombe des lettres de presque tous les lieux qu'elle avoit parcourus. M. de Harlai, archevêque de Paris, crut trouver quelque conformité entre la doctrine prêchée par cette dame et les erreurs de Molinos, que le Saint-Siége venoit de condamner; en conséquence, il jugea devoir la confiner dans le couvent des filles de Sainte-Marie, faubourg S. Antoine. Le père Lacombe fut arrêté de son côté et conduit à la Bastille. L'archevêque envoya son official et son vice-gérent pour interroger la nouvelle recluse, qui, pendant son séjour de huit mois au couvent des filles de Sainte-Marie, se fit aimer et respecter de la supérieure et de toutes les religieuses, qu'elle

Le père Lacombe est mis à la Bastille.

avoit, du reste, enflammées pour l'amour pur et désintéressé.

Madame de Miramion ayant entendu ces religieuses faire l'éloge des vertus de madame Guyon, voulut la connoître, et fut édifiée de ses discours et de sa piété. Ce fut par elle que madame de Maintenon fut particulièrement instruite des accusations portées contre une personne qui, par ses malheurs seuls, avoit droit d'exciter l'intérêt. Madame de la Maisonfort, cousine de madame Guyon, femme de beaucoup d'esprit et de mérite, amie intime de madame de Maintenon, qui l'avoit placée à Saint-Cyr, pour y perfectionner l'éducation, s'intéressa vivement pour sa parente souffrante et persécutée. Mais la duchesse de Béthune, née Fouquet, l'amie la plus zélée de madame Guyon, ensuite les duchesses de Beauvilliers, de Chevreuse et de Mortemart, ne négligèrent rien pour adoucir et abréger sa captivité. Madame de Maintenon parla au roi de la pieuse amie de ces dames illustres, et elle obtint l'ordre de la mettre en liberté. Mise en liberté de madame Guyon.

La reconnoissance ne tarda pas à conduire madame Guyon aux pieds de madame de Maintenon; elle lui fut présentée par la duchesse de Béthune, qui l'introduisit en même temps dans la société de madame de Madame Guyon est présentée à Madame de Maintenon.

Beauvilliers. C'est là que Fénélon la vit souvent. Une extrême douceur de langage et de manières, la même piété tendre et affectueuse, le même désir d'une perfection plus qu'humaine, enfin tant de conformité de sentimens et de caractère établirent entre elle et lui une amitié aussi pure que sincère. Bientôt madame Guyon prit sur Fénélon cet ascendant dont ne triomphent pas toujours les personnes mêmes d'un esprit et d'un mérite supérieur.

La figure avantageuse et prévenante de madame Guyon, ses infortunes qu'elle soutenoit avec courage, son éloquence entraînante, lorsqu'elle parloit de Dieu, tout concourut à fixer sur elle l'admiration et l'attachement des personnes qui jouissoient de la confiance de madame de Maintenon. La duchesse de Béthune les réunissoit souvent dans sa maison de Beynes, pour entendre madame Guyon; les entretiens y étoient devenus des conférences; Fénélon, qui avoit fait dans sa jeunesse une étude particulière des auteurs mystiques, étoit enchanté de retrouver leurs maximes, leur langage et leurs expressions dans la bouche d'une femme qui avoit fait de grands sacrifices pour se vouer au même genre de perfection. Madame de Maintenon assista à

quelques-unes de ces conférences, et elle en fut édifiée; elle voulut même faire jouir Saint-Cyr de ces instructions qu'elle avoit trouvées si touchantes et si persuasives. Elle fut entretenue dans cette résolution non-seulement par Fénélon, mais encore par les vives sollicitations de madame de Brinon, alors supérieure de Saint-Cyr, et de madame de la Maisonfort.

C'est ainsi que madame Guyon arriva à Saint-Cyr, précédée de toute la célébrité et de toute la considération qu'elle avoit obtenues à Versailles. Madame de Maintenon lui permit même d'y faire de temps en temps de courts séjours. Pour mieux établir sa doctrine, madame Guyon répandit dans cette maison quelques-uns de ses écrits, qui augmentèrent sensiblement le nombre et la ferveur de ses prosélytes.

La doctrine de madame Guyon devient suspecte à madame de Maintenon.

Madame de Maintenon goûtoit beaucoup moins que ses amis les entretiens et les ouvrages de madame Guyon; Fénélon faisoit de vains efforts pour calmer ses inquiétudes sur ce qu'elle croyoit y apercevoir d'étrange et même de suspect. Pleine d'estime pour madame Guyon, et de vénération pour ses vertus, dont elle avoit la plus haute idée, elle ne partageoit pas néanmoins pour cette dame l'enthousiasme qui avoit gagné

toute la société de madame de Beauvilliers. Son directeur, l'abbé Godet-des-Marais, qui étoit devenu évêque de Chartres, l'avoit prémunie de bonne heure contre les illusions de cette spiritualité, qui lui paroissoit aussi dangereuse qu'extraordinaire. Consulté par elle sur les nouvelles maximes qui se répandoient, il en prit soigneusement connoissance, et s'informa de l'usage qu'on en faisoit. Alors justement alarmé d'une doctrine qui invitoit à ne se gêner en rien, à s'oublier entièrement, à n'avoir jamais de retour sur soi-même, et à cette liberté des enfans de Dieu, dont on ne se servoit que pour ne s'assujétir à rien, il fit tout ce qu'il put pour en prévenir les mauvais effets. Il s'expliqua avec franchise et fermeté à madame de Maintenon, en observant pour Fénélon, son ami, tous les égards que lui prescrivoit la haute opinion qu'il avoit de sa vertu; mais, en sa qualité d'évêque de Saint-Cyr, il l'invita à prendre les mesures les plus efficaces pour préserver cette maison du péril qui la menaçoit, et lui dénonça les ouvrages de madame Guyon, comme remplis de nouveautés suspectes et d'erreurs dangereuses. Madame de Maintenon alors consulta de vive voix Bossuet, qui étoit déjà instruit du détail de la doctrine de madame

Guyon; et Bossuet fut du même avis que l'évêque de Chartres. Elle s'adressa également à M. de Noailles, évêque de Châlons; et M. de Noailles se déclara encore plus fortement contre les maximes de madame Guyon. Madame de Maintenon demanda aussi l'avis du père Bourdaloue : le savant jésuite ne fut pas plus favorable à cette doctrine que les trois prélats précédemment consultés. Elle s'adressa ensuite à M. Joly, supérieur de S. Lazare, à MM. Tiberge et Brisacier, supérieurs des missions étrangères, et à M. Tronson, qui avoit dirigé les premiers pas de Fénélon, et qui le chérissoit avec la tendresse d'un père; leurs réponses furent uniformes, et ne permirent plus à madame de Maintenon de rester indécise.

Conduite estimable de Bossuet envers madame Guyon.

Fénélon avoit inspiré quelques mois auparavant à madame Guyon, l'idée de s'adresser à Bossuet pour lui exposer tous ses sentimens, lui confier tous ses écrits les plus secrets, et se soumettre à sa décision. Ainsi, il est bien évident que lorsque Bossuet commença à être saisi de cette affaire, il n'y apportoit aucune prévention personnelle. Rien ne peut être comparé à la bonté et à l'indulgence que Bossuet eut pour madame Guyon dans ces premiers temps,

après avoir examiné ses écrits avec beaucoup d'attention, il eut avec elle un long entretien chez les religieuses du Saint Sacrement de la rue Cassette, où il célébra la messe, et la communia ensuite de sa propre main. Il lui donna dans cette conférence les avis les plus convenables pour rectifier tout ce qu'il y avoit d'excessif dans ses maximes, et d'irrégulier dans l'opinion qu'elle avoit prise d'elle-même et de sa mission.

Croyant avoir ainsi désabusé madame Guyon, Bossuet chercha de bonne foi à désabuser également Fénélon. Il lui montra les extraits des écrits de madame Guyon, les plus propres à le convaincre de ses illusions. Fénélon, toujours favorable à la doctrine du pur amour, ne voyoit que le principe, en écartant les conséquences odieuses, et se montroit facile à excuser, dans la bouche d'une femme, des expressions peu exactes, et souvent conformes au langage des auteurs les plus approuvés dans cette matière. Pour ce qui étoit de ses révélations et de ses prophéties, il se bornoit à dire avec S. Paul, *qu'il falloit éprouver les esprits*, et ne pas les condamner avec précipitation. Cette conduite de Fénélon, celle de madame Guyon qui paroissoit vouloir revenir contre ses engagemens, com-

mença à indisposer Bossuet. Il continua cependant à observer envers Fénélon tous les égards et tous les ménagemens de l'amitié, et envers madame Guyon toute la modération et la bienveillance qu'il lui avoit d'abord montrées. On en retrouve des traces dans une longue lettre qu'il écrivit à madame Guyon, en mars 1694, et dans laquelle on voit avec quelle touchante bonté il daigne compatir à sa foiblesse. Il paroît que cette lettre fit d'abord sur elle une utile impression; mais bientôt son imagination s'aigrit par des rapports infidèles, qui lui firent croire que sa réputation étoit attaquée et ses mœurs soupçonnées. Tout-à-coup elle écrivit à madame de Maintenon, pour lui demander des commissaires moitié ecclésiastiques, moitié laïques, pour juger sa doctrine et ses mœurs. Elle offroit de se retirer dans telle prison qu'il plairoit au Roi de lui indiquer. Madame de Maintenon, persuadée des vertus de madame Guyon, jugea qu'il n'y avoit rien à examiner ni à prononcer touchant ses mœurs, qui étoient reconnues pour très-pures, mais qu'il étoit à propos d'approfondir une bonne fois ce qui avoit rapport à la doctrine; elle fit en conséquence écarter de la demande de madame Guyon, ce qui concernoit les juges laïques,

Madame Guyon demande des commissaires.

et fit nommer une commission composée d'ecclésiastiques.

Bossuet, qui n'avoit point encore cessé d'être l'ami de Fénélon, et qui étoit devenu, pour ainsi dire, le juge naturel de toutes les questions de doctrine, fut désigné le premier par l'autorité, pour faire partie de cette commission. Madame Guyon témoigna le désir qu'on adjoignît à cet illustre prélat, M. de Noailles, évêque de Châlons, et M. Tronson, supérieur du séminaire de S. Sulpice; elle comptoit sur la complaisance du premier pour sa nièce dont elle étoit l'amie, et sur la tendre affection du second pour Fénélon : ils lui furent accordés. Elle montra d'abord une entière déférence à leurs avis, et se retira au couvent de la Visitation de Meaux, avec la permission de Bossuet, à qui elle promettoit une parfaite soumission.

Madame Guyon se retire au couvent de la Visitation de Meaux.

Conférences d'Issy.

Les conférences de la commission s'ouvrirent en 1694, à Issy : c'étoit la maison de campagne du séminaire de S. Sulpice. L'évêque de Meaux et l'évêque de Châlons étoient convenus de s'y rendre, par égard pour M. Tronson, dont les infirmités et la santé languissante exigeoient le repos et le séjour de la campagne. Fénélon, qui n'étoit pas encore admis à ces conférences, y prenoit

néanmoins un vif intérêt. Il se fit auprès des commissaires, non pas le défenseur, mais le modeste interprète du langage bizarre de madame Guyon, dont les expressions pouvoient être quelquefois jugées extravagantes. Il essaya de montrer, sur-tout à Bossuet, qu'au fond c'étoit la même doctrine qu'avoient professée de célèbres mystiques approuvés par l'église. Bossuet accoutumé à un langage exact et rigoureux, et peu familiarisé avec celui des mystiques, parut alors craindre que Fénélon ne partageât véritablement des illusions dangereuses; et c'est ici que l'on commence à remarquer en lui une méfiance naissante.

M. de Harlai condamne les ouvrages du père Lacombe et ceux de madame Guyon.

Cependant M. de Harlai, instruit de l'objet des conférences d'Issy, qu'on n'avoit pas intention de lui faire connoître, voulut prévenir les opérations des commissaires, et, en qualité de juge nécessaire d'une question de doctrine élevée et agitée dans son diocèse, il se hâta de condamner, par une ordonnance du 16 octobre 1694, les livres et les maximes du père Lacombe et de madame Guyon.

Les conférences n'en continuèrent pas moins leur cours accoutumé. Outre leur objet principal, madame de Maintenon leur en donna secrètement un autre, qui étoit de

la diriger dans ses vues sur Fénélon, dont elle désiroit l'élévation. Son intention étoit de le faire nommer à l'archevêché de Cambrai; mais elle vouloit auparavant connoître ses véritables sentimens; et elle auroit employé tout son crédit à l'en écarter, s'il fût resté le plus foible nuage sur la pureté de sa doctrine. Il faut en conclure que, ni Bossuet, ni l'évêque de Chartres, ni l'évêque de Châlons, ne regardoient encore les opinions de Fénélon comme des *erreurs*, ni même comme des sentimens assez inquiétans, pour s'opposer aux vues que l'on avoit en sa faveur. Il est en effet assez remarquable que ce fut très peu de jours après que Fénélon se fut expliqué à Bossuet avec le plus de franchise, qu'il fut nommé à l'archevêché de Cambrai.

Fénélon est nommé à l'archevêché de Cambrai.

Quand Louis XIV annonça à Fénélon, qu'il le nommoit à l'archevêché de Cambrai, Fénélon lui répondit avec une respectueuse reconnoissance qu'il ne pouvoit regarder comme un bienfait, une dignité qui l'arrachoit à des fonctions qui lui étoient chères; *mais je prétends*, lui dit Louis XIV, *que vous restiez en même temps précepteur de mes petits-fils.* Le nouvel archevêque de Cambrai lui représenta que les lois ecclésiastiques s'opposoient aux désirs de sa

Majesté. — *Non, non, les canons ne vous obligent qu'à neuf mois de résidence; vous ne donnerez à mes petits-fils que trois mois, et vous surveillerez de Cambrai leur éducation, pendant le reste de l'année, comme si vous étiez à Versailles.*

Le jour même où Fénélon fut nommé à l'archevêché de Cambrai, il remit au roi la démission de son abbaye de S. Valery: Louis XIV refusa d'abord de la recevoir. Fénélon insista; et, pour éviter de donner une leçon de régularité et de modération à ceux de ses confrères qui auroient pu s'offenser d'une délicatesse si scrupuleuse, il se borna à faire observer au roi que les revenus de l'archevêché de Cambrai le plaçoient dans une position où les canons proscrivent impérieusement la pluralité des bénéfices. Il ne voulut pas même prononcer au roi le nom de l'abbé de Beaumont, son neveu, ni celui de l'abbé de Langeron, son ami, que leurs fonctions auprès des jeunes princes rendoient susceptibles d'une grâce justement méritée, et par conséquent d'être investis de l'abbaye dont il se démettoit. Il s'étoit fait une loi de ne faire aucune recommandation, pour les bénéfices ecclésiastiques, sur-tout en faveur de ses parens et de ses amis.

Fénélon est associé aux conférences d'Issy.

Quand Fénélon eut été nommé archevêque de Cambrai, il fut associé aux conférences d'Issy. On vouloit ainsi l'amener à modifier lui-même tout ce qu'il pouvoit y avoir d'excessif dans son système de charité parfaite. Peu de temps après, les commissaires rédigèrent en trente articles une condamnation entière des livres de madame Guyon. Fénélon signa ces articles, d'abord par déférence, mais ensuite par persuasion, lorsqu'on lui eut accordé d'y ajouter quatre articles explicatifs. Bossuet et l'évêque de Châlons publièrent alors dans leurs diocèses, ainsi qu'ils en étoient convenus, les articles d'Issy portant condamnation des ouvrages de madame Guyon, mais sans la nommer; se bornant, par ménagement pour elle, à citer dans leurs ordonnances les ouvrages condamnés.

Il est sacré Saint Cyr.

Fénélon n'avoit pas encore été sacré archevêque de Cambrai. La cérémonie de son sacre fut célébrée à Saint-Cyr, le 10 juin 1695, en présence de madame de Maintenon et des petits-fils de Louis XIV. Saint-Cyr étant du diocèse de Chartres, M. Godet-des-Marais devoit présider à la cérémonie, mais par déférence pour Bossuet, il lui céda en cette occasion la première place dans son diocèse. Bossuet avoit témoigné le plus vif

désir d'être le consécrateur de celui qui se disoit son respectueux disciple. Le premier assistant fut l'évêque de Châlons, et l'on substitua, pour second assistant, l'évêque d'Amiens à l'évêque de Chartres. On voit que l'amitié vivoit encore entre Bossuet et Fénélon; mais l'affaire du Quiétisme n'étoit pas terminée.

Trait de désintéressement de Fénélon en arrivant à Cambrai.

Le premier voyage de Fénélon à Cambrai fut marqué par un trait de désintéressement que nous ne pouvons laisser ignorer à nos lecteurs. Les besoins de l'état et les dépenses de la guerre venoient de forcer Louis XIV à établir pour la première fois une capitation générale sur tous ses sujets. L'archevêque de Cambrai ne se borna point à contribuer à ce subside, dans la proportion de ses revenus. Il écrivit à M. de Pont-Chartrain, alors contrôleur-général des finances, et depuis chancelier de France, pour le prier d'obtenir de sa majesté, qu'elle daignât lui permettre d'ajouter à sa taxe personnelle la totalité de la pension qu'elle vouloit bien lui accorder en qualité de précepteur des princes ses petits-fils: Louis XIV sentit tout le mérite d'un procédé aussi délicat, mais ne voulut pas en profiter.

Madame Guyon ayant signé un acte de soumission à l'ordonnance de l'évêque de

Meaux, qui renfermoit les trente-quatre articles d'Issy, portant condamnation de ses écrits, et y ayant ajouté une déclaration de la pureté de ses intentions, obtint de Bossuet un certificat favorable, et il fut décidé qu'elle sortiroit du couvent de la Visitation avec le plein consentement de l'évêque de Meaux. Mais elle partit sans le prévenir le 9 juillet 1695, et elle mit dans ce départ un mystère et une précipitation aussi inconcevables que déplacés. La première chose qu'elle fit, quand elle se vit en liberté, fut de manquer à toutes ses promesses, de se prévaloir du certificat de Bossuet, et de recommencer à soutenir et à propager ses pieuses extravagances. Bossuet fut vivement affecté des procédés peu sincères de madame Guyon, et plus encore peut-être de l'abus que certaines personnes peu réfléchies se permettoient de faire de sa modération et de sa bonté. Depuis cette époque, on n'apperçoit plus entre Bossuet et Fénélon cette correspondance habituelle et cette confiance intime qui les avoit unis si long-temps.

Madame Guyon sort mystérieusement de Meaux.

Au mois d'août de la même année, 1695, la mort de M. de Harlai, frappé d'apoplexie, vint rendre vacant le siége de la métropole de Paris. La voix de l'église y appeloit Bossuet, qui ne l'ambitionnoit pas.

Mort de M. de Harlai, archevêque de Paris. M. de Noailles lui succède.

Madame de Maintenon détermina un autre choix, et ce fut M. de Noailles qui fut nommé archevêque de Paris. Il sembloit prévoir toutes les peines et toutes les contradictions qui l'attendoient dans cette nouvelle carrière : on put à peine arracher de lui un demi consentement. Madame de Maintenon triompha de ses scrupules et de ses incertitudes, et le fit nommer, sans attendre un consentement plus prononcé.

Les procédés inexpliquables de madame Guyon envers Bossuet avoient singulièrement indisposé contre elle madame de Maintenon. On savoit que depuis son départ de Meaux, elle demeuroit cachée dans Paris. On fut long-temps à sa recherche, sans pouvoir découvrir sa retraite ; enfin elle fut arrêtéee dans une petite maison du faubourg Saint-Antoine, vers le 24 décembre 1695, et conduite à Vincennes. L'évêque de Chartres venoit de condamner ses écrits et ceux du père Lacombe, dans une ordonnance si pleine d'égards et de ménagemens pour la personne des auteurs condamnés, que Fénélon lui-même *la trouvoit très bien composée, et en approuvoit fort le style.* Ce sont les expressions de M. Tronson. Le premier résultat de cette ordonnance fut une espèce de réforme dans la direction spiri-

Madame Guyon est arrêtée.

tuelle de la maison de Saint-Cyr. Cependant l'esprit du prosélytisme n'abandonnoit pas madame Guyon ; elle persistoit à soutenir que sa doctrine étoit irréprochable, et refusoit avec opiniâtreté à satisfaire l'archevêque de Paris, qui avoit cru devoir exiger d'elle une rétractation plus formelle et plus précise que celle qu'elle avoit signée à Meaux. Fénélon, toujours convaincu de la pureté des intentions de cette femme, et peut-être toujours un peu trop favorable à sa doctrine, rédigea lui-même un projet de soumission, et le proposa à M. de Noailles et à M. Tronson. M. Tronson le jugea insuffisant ; il en adopta seulement une partie, en rectifia plusieurs expressions, et y ajouta un engagement formel de la part de madame Guyon, de conformer désormais sa conduite et ses sentimens aux règles et aux instructions qui lui seroient prescrites par l'archevêque de Paris, son supérieur. Madame Guyon signa cette déclaration, le 28 août 1696. Elle fut transférée au mois d'octobre suivant à Vaugirard, dans une petite maison, où elle resta presque aussi sévèrement gardée qu'à Vincennes, avec deux femmes destinées à la servir, et qui avoient été arrêtées en même temps qu'elle. On lui interdit toutes visites et toutes correspon-

Madame Guyon signe une rétractation. Elle est transférée à Vaugirard.

dances extérieures; on la remit pour sa direction spirituelle entre les mains de M. de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice.

Madame de Maintenon interdit à Saint-Cyr la lecture des ouvrages de Fénélon.

Madame de Maintenon, qui faisoit alors usage de toute son autorité, pour ne laisser subsister à Saint-Cyr aucune trace des ouvrages de madame Guyon, étendit cette espèce de proscription jusqu'aux écrits de Fénélon. Elle ne vouloit pas permettre à madame de la Maisonfort de les garder, et lui reprochoit le goût qu'elle avoit pris à les lire. Mais elle avoit été elle-même trop sincèrement attachée à Fénélon, pour ne pas s'ouvrir à lui sur la peine que lui faisoit éprouver ce qu'elle appeloit son aveuglement pour madame Guyon. Elle prit dans ce dessein le parti de lui écrire. Fénélon lui fit une réponse pleine de candeur et de bonne foi, où il lui peint parfaitement les dispositions de toutes les personnes qui influoient alors sur les affaires du Quiétisme; et il est à remarquer que c'est dans cette lettre que Fénélon indique pour la première fois Bossuet à madame de Maintenon, comme le principal auteur des inculpations qu'on cherchoit à répandre contre lui.

Bossuet avoit prévenu Fénélon qu'il travailloit à une instruction sur les états d'oraison, et qu'il se proposoit de la soumettre

à son examen. Fénélon lui fit d'abord de Cambrai une réponse vague et dilatoire ; mais lorsque de retour à Paris il fut positivement instruit de l'esprit dans lequel Bossuet avoit composé son ouvrage, il ne put se décider à y attacher son nom ; et il refusa formellement son approbation, lorsque la lecture de cet ouvrage l'eut convaincu que la personne de Madame Guyon y étoit attaquée, qu'elle y étoit aussi positivement condamnée que ses écrits, et que cette approbation ne lui étoit demandée que pour arracher de lui une véritable rétractation, sous un titre spécieux. Il rédigea alors une explication détaillée des trente-quatre articles d'Issy, et adressa à madame de Maintenon un mémoire contenant les motifs de son refus d'approuver le livre de Bossuet. Fénélon exposoit dans ce mémoire avec beaucoup de franchise et de fermeté les raisons impérieuses qui régloient sa conduite dans cette circonstance, et il y prenoit l'engagement formel de rendre compte au public de sa doctrine sur les matières contestées.

Fénélon refuse d'approuver l'ouvrage de Bossuet sur les états d'oraison.

Ce fut pour remplir cet engagement qu'il composa son livre *des maximes des Saints.* Il le soumit d'abord à l'archevêque de Paris; et après y avoir fait les changemens désirés

Fénélon compose le livre des maximes des saints.

par ce prélat, il le livra encore à l'examen de M. Pirot, docteur de Sorbonne, et y fit toutes les corrections qui lui furent indiquées. S'il ne soumit point son livre à l'approbation de l'évêque de Meaux, c'est que Fénélon ne pouvoit guère demander l'approbation de Bossuet, pendant qu'il étoit réduit à lui refuser la sienne. Il savoit d'ailleurs combien Bossuet étoit piqué de son refus. Ce fameux livre intitulé : *Explication des maximes des saints sur la vie intérieure*, fut rendu public, par les soins peut-être trop empressés des amis de Fénélon, vers la fin de janvier 1697, et parut avant le livre de Bossuet sur les états d'oraison.

L'opinion publique se prononce contre le livre des Maximes des saints.

Le public ne tarda pas à manifester son sentiment sur le livre des *maximes des saints*, avec un caractère d'improbation qui dut extrêmement frapper Fénélon. Il eut seulement, pour se consoler, le témoignage qu'il pouvoit se rendre de n'avoir rien négligé pour préserver l'ouvrage qu'il mettoit au jour, de toute atteinte à la pureté de la doctrine et de la morale. Ce fut alors que Louis XIV fut instruit pour la première fois de la diversité d'opinions qui existoit entre les évêques les plus recommandables de sa cour. Il paroît que ce fut M. de Pont-Chartrain qui parla le premier au Roi des rumeurs

Louis XIV en est instruit et alarmé.

que le livre de l'archevêque de Cambrai excitoit dans le public. Bossuet croyant la foi compromise dans ce livre, vint aussi le dénoncer au roi. Malheureusement tout ce qui venoit de Fénélon avoit un caractère de défaveur auprès de Louis XIV, et Fénélon lui-même n'étoit pas aimé de ce prince, qui dut croire le mal bien plus grand qu'il n'étoit, quand il vit un évêque tel que Bossuet venir lui dénoncer lui-même celui de ses confrères, que jusqu'alors il avoit paru chérir avec le plus d'affection.

Affliction des amis de Fénélon.

Ce fut au fort de cette agitation de tous les esprits contre Fénélon, qu'il revint lui-même à Paris, et il eut lieu de reconnoître que l'effervescence étoit bien supérieure encore à l'idée qu'il avoit pu s'en former. Ses amis les plus chers paroissoient eux-mêmes accablés sous le poids de la prévention générale. Ceux même qui pensoient comme lui sur d'autres points, ne craignirent pas de lui montrer avec sincérité leur chagrin et leur douleur sur une doctrine qui alloit l'exposer aux plus violentes contradictions. L'abbé Brisacier lui écrivit à ce sujet la lettre la plus touchante. Cet homme vertueux, en communiquant à Fénélon ses observations et ses craintes, ne faisoit que se rendre auprès de lui l'interprète fidèle et

sincère de la voix publique. On répandit en même temps dans le monde une lettre du célèbre abbé de Rancé à Bossuet, sur le livre des *maximes des saints*. Les expressions de cette lettre, en plusieurs endroits injurieuses à Fénélon, parurent très-déplacées dans la bouche d'un religieux, en parlant d'un archevêque aussi recommandable que celui qu'il se permettoit de censurer.

Incendie du palais et de la bibliothèque de Fénélon.

Mais comme si le calme de Fénélon, au milieu de tant d'orages, n'eût pas suffi pour prouver la force et l'égalité de son caractère, il fallut que sa grande ame fût soumise à d'autres épreuves. Tandis qu'il étoit à Paris, il lui arrivoit dans sa ville métropolitaine un malheur capable d'abattre le courage de tout autre, dans les mêmes circonstances. Le feu consuma en quelques heures son palais épiscopal, tous ses meubles, tous ses livres, tous ses papiers. Il en apprit la nouvelle, non avec une indifférence affectée, mais avec la douceur et la sérénité habituelle de son ame. L'abbé de Langeron, instruit de cet évènement, courut à Versailles, pour en prévenir Fénélon; il le trouva causant tranquillement avec ses amis; il crut qu'il ignoroit encore ce malheur, et il voulut le lui apprendre avec une espèce de ménagement. « Je le savois, mon cher abbé, répon-

» dit Fénélon, il vaut mieux que le feu ait » pris à ma maison, qu'à la chaumière d'un » pauvre laboureur; » et il reprit avec la même égalité la conversation que l'abbé de Langeron avoit interrompue. Mais ses amis, les amis de la religion, des sciences et des lettres, déplorèrent la perte d'un grand nombre de manuscrits intéressans, qui avoient servi de matériaux à l'éducation de M. le duc de Bourgogne, ou qui étoient les fruits du travail des plus belles années de sa vie.

Fénélon soumet son livre au jugement du Pape.

Bossuet avoit d'abord paru se borner à faire rectifier par Fénélon lui-même ce qu'il pouvoit y avoir d'inexact dans le livre des *maximes des saints*. C'étoit dans cette disposition qu'il avoit annoncé qu'il donneroit en secret ses remarques à Fénélon, comme à son intime ami. Fénélon avoit donc espéré avoir communication de ces remarques; mais trois mois s'étoient écoulés, et elles ne lui avoient pas encore été communiquées, quoique Bossuet les eût déjà fait connoître à plusieurs autres personnes. L'archevêque de Cambrai prit alors le parti de soumettre son livre au jugement du pape, par une lettre du 27 avril 1697. Il ne fit cette démarche qu'avec l'autorisation du roi, et après avoir fait mettre sous les yeux de ce

prince, par le duc de Beauvilliers, le modéle de la lettre qu'il se proposoit d'écrire à sa sainteté.

Conférences entre l'archevêque de Paris, Bossuet et l'évêque de Chartres, pour l'examen du livre de Fénélon.

Cependant Bossuet avoit proposé à l'archevêque de Paris et à l'évêque de Chartres de s'assembler tous les trois pour examiner le livre de Fénélon, en extraire les propositions dignes de censure, et attacher à chacune de ces propositions les qualifications dont elle étoit susceptible. Ce plan étant arrêté et convenu entre les trois prélats, on invita Fénélon à se réunir à leurs assemblées, auxquelles on donna le nom de conférences. Mais Fénélon qui avoit si long-temps attendu les *remarques* que Bossuet lui avoit promises, qui étoit, pour ainsi dire, le seul à qui ces remarques n'avoient pas été communiquées, quoiqu'elles ne dussent d'abord l'être qu'à lui seul, Fénélon sentit bien qu'il n'étoit invité à ces conférences que pour être interrogé sur son livre par des prélats dont l'opinion étoit déjà arrêtée, qui n'avoient aucune juridiction sur lui, et qui prétendoient le soumettre à leur censure : il refusa donc d'abord d'assister à ces conférences dont Bossuet s'étoit rendu le maître. Mais voulant ensuite donner au cardinal de Noailles et à l'évêque de Chartres une preuve de sa déférence pour eux, il porta la condescendance aussi

loin qu'elle pouvoit aller. Il consentit à assister aux assemblées et à conférer avec Bossuet, mais sous certaines conditions qu'il exigea, dans la vue d'éviter une scène confuse que chacun rapporteroit selon ses préventions. Ces conditions n'ayant point été acceptées, tout fut rompu.

Fénélon demande la permission d'aller à Rome.

Fénélon prit alors le parti d'écrire au roi, pour lui demander la permission d'aller à Rome, «pour y défendre lui-même son livre, » promettant de n'y voir personne que le » pape, et ceux que sa sainteté jugeroit à » propos de nommer pour l'examiner; de ne » se mêler d'aucune affaire; d'y vivre encore » plus retiré qu'il ne faisoit à Versailles, et » d'en revenir dès le moment où le pape » auroit prononcé, soumis à son jugement, » justifié ou détrompé, et toujours catho- » lique; que, dans tous les cas, il se trouve- » roit alors en état de détromper lui-même » les théologiens cachés qui recevoient la » doctrine de son livre, en supposant que » le pape prononçât qu'il s'étoit trompé. »

Il est renvoyé de la cour.

Le roi lui répondit « qu'il ne jugeoit point » à propos de lui permettre d'aller à Rome; » qu'il lui enjoignoit, au contraire, de se » rendre dans son diocèse, et lui défendoit » d'en sortir; qu'il pouvoit envoyer à Rome » ses défenses pour la justification de son

» livre. » Le même ordre lui prescrivoit de ne point différer à se rendre à Cambrai, et de ne s'arrêter à Paris, en y passant, que le temps nécessaire pour expédier les affaires qu'il pouvoit y avoir.

Dès le 26 juillet 1697, six jours avant l'exil de l'archevêque de Cambrai, Louis XIV avoit écrit de sa propre main au pape Innocent XII, une lettre rédigée par Bossuet. Le roi dénonçoit au saint Père *le livre des maximes des saints comme très-mauvais et très-dangereux ; comme déjà réprouvé par des évêques, et par un grand nombre de docteurs et de savans religieux* ; il ajoutoit que *les explications offertes par l'archevêque de Cambrai n'étoient pas soutenables ;* et finissoit par *assurer le pape qu'il emploieroit toute son autorité pour faire exécuter la décision du Saint-Siége.*

Le 6 août 1697, les trois prélats (le cardinal de Noailles, Bossuet et l'évêque de Chartres), signèrent une déclaration de leurs sentimens sur le livre des maximes des saints ; et la remirent le lendemain, avec l'autorisation du roi, entre les mains de M. Delphini, nonce du pape. Cette déclaration étoit en général rédigée avec toutes les formes de la modération et des convenances.

Fénélon se rendant à Cambrai, ne s'arrêta

que vingt-quatre heures à Paris. Il ne voulut pas se montrer à S. Sulpice, dans la crainte d'entraîner dans sa disgrace le supérieur de cette utile et respectable société. Ce fut par le même motif que, pendant toute l'instruction de son procès à Rome, il évita d'entretenir aucune correspondance avec M. Tronson.

Douleur du duc de Bourgogne.

A peine le duc de Bourgogne fut-il instruit de l'exil de Fénélon, qu'il courut se jeter aux pieds de Louis XIV, et dans l'effusion d'une ame généreuse, sensible et reconnoissante, il embrassa courageusement la cause de son maître, en offrant pour garant de sa doctrine, la sagesse des préceptes qu'il en avoit reçus, la pureté de la morale dont ce vertueux instituteur l'avoit nourri, la sainteté des maximes qu'il avoit gravées dans son cœur. Le roi fut touché des sentimens qui inspiroient à son petit-fils un si beau zèle, un si noble dévouement; mais toujours naturellement porté à suivre ce qu'un tact heureux et fin lui faisoit discerner de juste et de vrai, il lui répondit : « Mon » fils, je ne suis pas maître de faire de ceci » une affaire de faveur; il s'agit de la pureté » de la foi, et M. de Meaux en sait plus sur » cette partie, que vous et moi. » Cependant, malgré toute la prévention qu'on avoit

fait naître dans son esprit contre Fénélon, il voulut bien accorder aux larmes du duc de Bourgogne, que l'archevêque de Cambrai conservât le titre de précepteur des enfans de France. Le duc de Bourgogne avoit alors quinze ans.

Fénélon eut la consolation de voir tous ses amis lui rester fidèlement attachés dans sa disgrace; mais rien n'égala le dévouement du duc de Beauvilliers, à qui nulle considération de crainte ou de faveur ne put arracher le désaveu des nobles sentimens qui l'attachoient à son illustre et malheureux ami. Quant à Fénélon lui-même, il supporta sa disgrace sans se plaindre, et avec la résignation la plus édifiante : les grandes pensées de la religion alimentoient dans son ame toute la force dont il avoit besoin pour lutter contre les violentes contradictions qui lui étoient encore réservées.

Fénélon envoie l'abbé de Chanterac à Rome.

Ne pouvant aller à Rome, comme il l'avoit désiré, pour suivre lui-même l'instruction d'une cause si difficile et si délicate, il se vit réduit à la nécessité et à l'embarras de se chercher un défenseur qui pût le suppléer. Il avoit besoin d'un homme qui réunît toute la considération de la vertu et de la piété, à la science théologique et à une connoissance particulière de tous les détails

de cette controverse; il eut le bonheur de trouver toutes ces qualités dans son parent et son ami l'abbé Chanterac, homme sage, pacifique et vertueux.

Bossuet charge son neveu et l'abbé Phélippeaux de poursuivre à Rome la condamnation du livre de Fénélon.

De simples motifs de curiosité, d'instruction ou d'agrément avoient conduit à Rome, plus d'un an avant la publication du livre des maximes des saints, l'abbé Bossuet, neveu de l'évêque de Meaux, et l'abbé Phélippeaux, qui lui avoit servi de docteur dans ses études de théologie. Aussitôt que Fénélon eut soumis son livre au jugement du pape, Bossuet écrivit à son neveu de suspendre son retour en France, sa présence étant nécessaire à Rome où il lui enverroit ses instructions. Ce fut donc ce neveu qu'il chargea, conjointement avec l'abbé Phélippeaux, de poursuivre auprès du Saint-Siége la condamnation du livre de Fénélon. Rien ne pouvoit être plus malheureux pour l'évêque de Meaux comme pour l'archevêque de Cambrai, car ce furent ces deux ecclésiastiques qui contribuèrent le plus, par leur emportement et leurs relations virulentes, à aigrir Bossuet contre Fénélon.

Le cardinal de Bouillon, qui venoit d'être nommé ambassadeur de France à Rome, eût été, à la vérité, porté par inclination à favoriser Fénélon, et il n'attachoit pas la

même importance que Bossuet à l'affaire du quiétisme; mais toute sa conduite, dans cette affaire, fut celle d'un homme aussi délicat que généreux en amitié, et d'un ambassadeur attentif à se conformer aux intentions de son maître.

Ce fut en ce moment que s'engagea entre Bossuet et Fénélon ce combat interminable d'écrits qui se succédèrent avec la plus étonnante rapidité. Mais s'ils ajoutèrent à l'opinion que l'on avoit déjà des talens, du génie et de la fécondité de ces deux grands évêques, ils affligèrent sincèrement les vrais amis de la religion. Ils auroient pu même produire les effets les plus déplorables, si un profond amour de l'ordre et de la vérité n'avoit pas toujours prévalu sur toute autre considération dans le cœur de ces deux illustres antagonistes.

Fénélon explique sa doctrine.

Fénélon s'empressa, aussitôt qu'il fut arrivé à Cambrai, de publier une instruction pastorale pour expliquer ses véritables sentimens sur le fond de sa doctrine. Il l'avoit promise lorsqu'il étoit encore à la cour, et il la jugea nécessaire pour l'honneur de son ministère auprès du troupeau qui lui étoit confié.

Le pape nomme dix consulteurs.

Bossuet étoit loin de prévoir et de supposer que la condamnation du livre de

Fénélon pût éprouver à Rome des lenteurs et des incertitudes; mais la cour de Rome n'étoit ni disposée, ni accoutumée à précipiter son jugement. Le pape Innocent XII, qui eût sincèrement désiré que cette malheureuse contestation eût été étouffée en France par les voies les plus douces et les plus conciliantes, ne fit procéder à l'examen et au jugement du livre de Fénélon, que sur les vives instances de Louis XIV. Il nomma huit consulteurs, auxquels il en ajouta deux autres peu de temps après, pour émettre leur vœu devant les cardinaux de la congrégation du saint-office.

Fénélon répond à l'instruction pastorale de M. de Noailles, et à toutes les attaques de Bossuet.

Fénélon, ne voulant laisser planer aucun nuage sur sa doctrine et sur sa réputation, se crut dans l'obligation de répondre à l'instruction pastorale que M. de Noailles avoit publiée contre son livre. Il divisa sa réponse en quatre lettres, toutes quatre pleines de sagesse, de modération et d'éloquence. Mais il s'étoit engagé dans un combat bien plus terrible et bien plus opiniâtre avec Bossuet. Les écrits polémiques de ce puissant adversaire se succédoient avec une étonnante rapidité, et tous portoient le cachet de la mâle et vigoureuse éloquence de leur auteur. A peine Bossuet faisoit-il paroître un ouvrage, que Fénélon, de son côté, lui opposoit les

apologies les plus spécieuces. Ces apologies, toujours écrites avec une précision et une clarté qui sembloient initier tous les lecteurs aux secrets de la théologie la plus sublime, se répandoient avec le plus grand succès, et inspiroient un intérêt général pour sa cause. Ses écrits s'imprimoient en Hollande, et il en envoyoit des exemplaires à Rome. Il étoit néanmoins bien éloigné de chercher à retarder le jugement du Saint-Siége, comme ses ennemis le lui ont faussement imputé. Toutes ses lettres portent les témoignages les moins équivoques de son empressement et même de son impatience pour la décision de cette controverse.

Impartialité du S. Siége dans l'examen du livre de Fénélon.

La France entière prenoit part à cette vive et savante lutte de ses deux plus illustres évêques, et désiroit avec une impatience mêlée d'inquiétude, connoître de quel côté se décideroit la victoire. Rome, cependant, procédant toujours avec une sage lenteur, faisoit travailler à l'instruction de ce grand procès, de la manière la plus impartiale et la plus digne d'éloges. Une année entière y fut employée; rien n'annonçoit encore un jugement prochain; rien ne laissoit entrevoir si ce jugement seroit favorable ou contraire à l'archevêque de Cambrai; on croyoit seulement s'apercevoir que les apologies et

les explications de Fénélon paroissoient faire impression sur l'esprit des théologiens du pape, et les disposoient à recueillir des interprétations, qui modifioient, jusqu'à un certain point, ce que le livre des maximes des saints avoit de plus répréhensible. L'étonnement fut extrême à Paris, lorsqu'on y apprit tout-à-coup que les examinateurs nommés par le pape, pour donner leur avis sur ce livre, s'étoient trouvés partagés d'opinion, après soixante-quatre séances de sept heures chacune, à un grand nombre desquelles le pape avoit assisté en personne. Sur dix examinateurs, cinq décidèrent que le livre des *maximes des saints* devoit être exempt de censure. Cinq autres déclarèrent qu'il renfermoit un grand nombre de propositions dignes d'être censurées.

Accusations calomnieuses contre Fénélon.

L'abbé Bossuet, aveuglé par un zèle inconsidéré pour la gloire de son oncle, hâtoit de tous ses vœux et de tous ses moyens le succès prompt et complet qu'il espéroit obtenir; il fut donc étrangement affecté de ce partage d'opinion entre les dix examinateurs. Furieux de se voir trompé dans son attente, il ne garda plus de mesure, et ne manqua pas, d'après son propre caractère, d'attribuer ce partage aux intrigues des amis de l'archevêque de Cambrai et à l'influence

du cardinal de Bouillon. La correspondance de Bossuet avec son neveu, laisse malheureusement apercevoir que ce prélat, si grand dans tout le reste, adopta trop facilement les préventions d'un neveu si peu digne de lui.

La passion des ennemis de Fénélon les poussa alors jusqu'au point de rechercher avec la plus scandaleuse avidité toutes les imputations les plus calomnieuses pour noircir sa réputation. On imagina donc tout-à-coup de faire revivre les anciennes relations de madame Guyon et du père Lacombe, de les interpréter dans le sens le plus odieux, d'en tirer des inductions aussi peu favorables à leurs mœurs qu'à leur doctrine, et de flétrir Fénélon, en flétrissant madame Guyon.

Le père Lacombe, dont les écrits annonçoient une tête exaltée et une imagination disposée à se repaître d'illusions et de chimères, avoit été renfermé au château de Lourdes, au pied des Pyrénées; il y étoit depuis neuf ou dix ans. Cette longue captivité avoit achevé d'aliéner ses facultés mentales déjà fort ébranlées. Une lettre qu'il avoit adressée à l'évêque de Tarbes, présentoit quelques expressions qui pouvoient être interprétées, comme une espèce d'aveu

de foiblesses honteuses. Les ennemis de madame Guyon crurent trouver dans cette pièce un moyen infaillible de la convaincre d'avoir partagé les égaremens du père Lacombe. Pour réussir plus facilement dans ce dessein astucieux, on transféra le père Lacombe du château de Lourdes à celui de Vincennes. Là, on lui dicta une lettre pour madame Guyon : il y peignoit le repentir de ses fautes, l'engageoit à avouer leurs égaremens mutuels, et l'exhortoit à les réparer par des regrets sincères et par une pénitence édifiante. Madame Guyon alors étoit encore détenue à Vaugirard; le cardinal de Noailles et le curé de S. Sulpice s'y rendirent pour lui communiquer cette lettre. Ils la conjurèrent dans les termes les plus pressans et par les motifs les plus saints de rendre hommage à la vérité, et de mériter son pardon par un sincère aveu de ses fautes. Madame Guyon ne put contenir son étonnement quand elle entendit lire l'étrange lettre du père Lacombe. Elle demanda que cette lettre lui fût confiée, pour qu'elle pût la lire à son aise, et répondre à tout ce qu'elle contenoit d'outrageant pour elle; mais on ne voulut pas la laisser entre ses mains. Madame Guyon conserva cependant assez de présence d'esprit pour soupçonner

la vérité, et répondit tranquillement qu'il falloit que le père Lacombe fût devenu fou. Le cardinal de Noailles, homme malheureusement trop facile à se laisser prévenir, se persuada que cette tranquillité apparente annonçoit l'opiniâtreté d'une femme qui ne peut consentir à se reconnoître coupable, et il obtint qu'elle fût transférée à la Bastille, pour procéder plus facilement aux interrogatoires et aux confrontations. En attendant, on s'empressa de faire passer à Rome les deux lettres écrites par le père Lacombe à l'évêque de Tarbes et à madame Guyon. On se flatta qu'elles feroient impression sur l'esprit du pape et des cardinaux, et qu'elles ébranleroient les examinateurs favorables à Fénélon. Mais tout ce malheureux échafaudage s'écroula subitement. On ne tarda pas à s'apercevoir que le père Lacombe étoit totalement fou, et on fut obligé de le placer en cette qualité à Charenton, où il mourut l'année suivante, dans un état de démence absolu. Quant à Fénélon, il fut constaté qu'il n'avoit jamais vu le père Lacombe, qu'il ne lui avoit jamais écrit, qu'il n'avoit jamais reçu de ses lettres; en un mot, qu'il n'avoit jamais eu aucun rapport direct ou indirect avec lui.

Mort du P Lacombe.

Les parens et les amis de Fénélon sont renvoyés de la cour.

Cependant on avoit représenté à Louis XIV, sous des couleurs si odieuses, la doctrine de Fénélon et le danger de ses maximes, que le 2 juin 1698, ce prince ôta le titre de sous-précepteurs à l'abbé de Beaumont et à l'abbé de Langeron. Les liens étroits qui les unissoient à Fénélon furent tout leur crime. MM. Dupuy et de Leschelle, faisant les fonctions de sous-gouverneurs, eurent ordre le même jour de quitter la cour, et perdirent leurs places. Le prétexte du renvoi de ces officiers, comme de celui des sous-précepteurs, fut leur goût pour les maximes de spiritualité de l'archevêque de Cambrai; et le véritable motif, leur tendre et inviolable fidélité pour lui. A peine l'abbé de Chanterac eut-il appris le renvoi de l'abbé de Beaumont, qui, en perdant sa place de sous-précepteur et les appointemens qui y étoient attachés, perdoit le seul revenu dont il jouissoit, qu'il écrivit à Fénélon pour qu'il voulût bien lui permettre de résigner à cet abbé de Beaumont son canonicat de Cambrai et le prieuré de Carenac dont il étoit titulaire. Fénélon fut touché de la générosité de cette offre, mais il ne voulut pas en profiter pour son neveu.

Les adversaires de l'archevêque de Cambrai s'étoient promis que cette mesure de

sévérité, qui le frappoit dans ses parens et dans ses amis, alloit produire à Rome une sensation qui seroit défavorable à sa cause, et qui hâteroit sa condamnation. Ils furent bien trompés dans leur attente : car on vit avec déplaisir à Rome cet abus de l'autorité, et l'on s'intéressa plus vivement encore pour un prélat vertueux que l'on voyoit si injustement maltraité. Dans une audience particulière que le pape accorda à l'abbé de Chanterac, ce bon et vertueux pontife ne put s'empêcher de lui en témoigner son étonnement et sa douleur. Quant aux examinateurs favorables à Fénélon, bien loin de se laisser intimider, ils élevèrent encore plus hautement la voix, pour vanter sa piété et la pureté de sa doctrine. Rien ne prouve mieux, peut-être, avec quelle impartialité l'instruction de ce grand procès fut suivie à Rome, et avec quelle équité on prononça le jugement.

Bossuet publie sa relation du quiétisme

Fénélon, dans une de ses lettres au pape, s'étoit plaint des procédés de ses confrères, avec une sensibilité qui n'étoit pas exempte d'amertume; et il sembloit en donner l'opinion la plus défavorable, en déclarant qu'ils avoient été d'une nature si offensante, qu'on ne pourroit jamais le croire, s'il les faisoit connoître. Bossuet se persuada peut-être

trop facilement, qu'une accusation si grave exigeoit de sa part la justification la plus solennelle, et il publia sa *relation du quiétisme.* Malheureusement cette *relation* étoit plus faite pour achever d'aigrir le cœur de Fénélon, que nécessaire à la défense de Bossuet; et l'on peut dire que la *relation du quiétisme* est le monument le plus affligeant de cette malheureuse controverse. Cette relation se compose presque entièrement des extraits d'un mémoire, que Fénélon avoit adressé à madame de Maintenon, dans l'épanchement de la confiance et de l'amitié, et des fragmens de quelques *manuscrits*, que madame Guyon avoit livrés à la discrétion de Bossuet, dans le temps où elle avoit réclamé ses avis et ses instructions. Bossuet avoit lié ces pièces principales par le récit de quelques faits historiques plus ou moins essentiels, plus ou moins indifférens; il étoit impossible de mettre plus d'art, d'esprit et de goût, dans l'exposé de toutes les folies et de toutes les rêveries de madame Guyon. Bossuet avoit su joindre à ce tableau si piquant les grands mouvemens d'une éloquence pleine de noblesse, de force et de gravité; en sorte que ce morceau peut être regardé comme un des plus accomplis dans le genre polémique. Rien

aussi ne peut être comparé au succès qu'il eut, aussitôt qu'il fut devenu public. Mais ce qu'il y eut de plus étonnant, ce fut l'espèce d'affectation avec laquelle une femme d'autant d'esprit que madame de Maintenon se plut à répandre et à distribuer elle-même un écrit où son ancien ami étoit si peu ménagé.

Courage et grandeur d'ame de Fénélon. Il répond à la relation du quiétisme.

La relation du quiétisme arriva à Rome, dans le temps où les amis et les défenseurs de Fénélon étoient encore étourdis de tous les coups qu'on venoit de lui porter; il acheva de les consterner : on ne savoit plus que croire et que penser. Au milieu de cet orage, Fénélon demeuroit calme et tranquille, et ce fut le moment où il montra le plus beau et le plus grand caractère. S'élevant au-dessus de ces viles rumeurs, indignes d'atteindre son ame noble et pure, il étoit décidé à ne point répondre à l'ouvrage de Bossuet. Toute sa sollicitude se portoit sur ses amis et particulièrement sur M. de Beauvilliers, qui fut de nouveau menacé de perdre sa place, et qui ne la conserva qu'à force de vertu.

L'abbé de Chanteracqui, étant à Rome, pouvoit juger de l'effet que la relation du quiétisme produiroit sur les esprits même les mieux disposés en faveur de Fénélon,

si elle demeuroit sans réponse, lui écrivit avec franchise et avec fermeté pour l'engager à répondre à cette relation, et il n'oublia aucun des motifs impérieux qui ne permettoient pas à l'archevêque de Cambrai de se renfermer dans le silence qu'il avoit voulu s'imposer. Déterminé par ces motifs, Fénélon se mit enfin à composer sa *réponse à la relation du quiétisme.* Il n'avoit eu connoissance de l'écrit de Bossuet que le 8 juillet; et sa réponse étoit composée, imprimée, et parvenue à Rome le 30 août. Ce fut donc dans l'intervalle de cinq semaines, dans un moment où son cœur étoit brisé par le sentiment cruel de la disgrace de ses amis et par l'inquiétude encore plus cruelle d'entraîner dans sa chute le seul ami qui lui restoit à la cour, que Fénélon composa ce chef-d'œuvre de discussion et d'éloquence.

Quand on vit la justification suivre de si près l'accusation, et la combattre avec non moins de vigueur et de force que de facilité et d'aisance, on fut partout, à la cour et dans les provinces, à Paris et à Rome, également frappé d'étonnement et d'admiration. Fénélon, dans cette réponse, fait remarquer d'abord combien il a lieu d'être surpris de ce que tout-à-coup la discussion change

d'objet, et que son adversaire laissant la question dogmatique qui les divisoit, tombe sur des faits, et en vienne à des imputations moins relatives à la doctrine contestée qu'injurieuse aux personnes qui la professoient. Forcé de descendre dans ce nouveau genre de défense, il expose tous les faits avec la plus grande clarté, les rétablit dans leur exactitude et dans l'ordre où ils s'étoient naturellement succédés, et en met les circonstances dans tout leur jour et sous leur véritable point de vue. Serré, vif et concis, il détruit les accusations dirigées contre lui, par des preuves incontestables et des argumens péremptoires, exprimés en moins de mots que les accusations elles-mêmes. Son style toujours doux et simple est en même temps toujours élégant et noble. Il brille sur-tout par l'art avec lequel il sait, sans foiblesse, sans détour et sans déguisement, mettre à l'écart le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres, le roi et madame de Maintenon, pour ne faire tomber ses traits que sur Bossuet seul qui l'avoit si cruellement offensé. On sent en le lisant que son ame est profondément blessée, mais qu'elle n'est point irritée; on sent que cette ame vertueuse repousse loin d'elle, avec une noble indignation, les imputations flétris-

santes dont on a voulu la noircir ; mais on n'aperçoit ni courroux, ni aigreur, ni amertume dans ses expressions toujours sages, modérées et pleines de dignité ; Fénélon ne laisse jamais échapper l'empire qu'il a sur lui-même; jamais il ne perd de vue les grands exemples qu'il doit à l'église, et l'exacte conformité qui doit exister entre sa conduite et ses principes ; jamais il n'oublie le caractère sacré dont il est revêtu et qu'il doit respecter dans son célèbre adversaire ; c'est toujours un vertueux et grand évêque qui répond à un illustre et grand évêque.

Cette admirable composition, dont nous regrettons de ne pouvoir donner ici une analyse un peu détaillée, opéra dans tous les esprits une révolution si subite, qu'il est difficile de s'en faire une idée. Plus la relation du quiétisme avoit fait naître de préventions contre l'archevêque de Cambrai, plus on fut étonné de la facilité avec laquelle il avoit dissipé tous les nuages, éclairci tous les faits, et montré la droiture de ses sentimens et la pureté de sa conduite. Plus on avoit été entraîné par la relation de Bossuet, plus on fut ramené par un sentiment de bienveillance vers Fénélon. Aussitôt que cette réponse parut, elle releva tous les

amis de Fénélon que les attaques dirigées contre lui avoient frappés d'une espèce de stupeur ; elle leur rendit le bonheur et la sérénité ; elle fut un triomphe pour ceux qui n'avoient pas cessé de croire à la vertu, et un puissant motif de confiance pour ceux qui avoient eu la foiblesse d'en douter. Les ames pieuses, pour qui ces violens débats entre des évêques avoit été un juste sujet d'affliction et de scandale, ne pouvoient disconvenir de la nécessité où l'archevêque de Cambrai s'étoit trouvé de se défendre contre des attaques qui auroient rejailli sur la sainteté de son ministère ; et il ne vint à l'idée de personne de blâmer la noble indignation avec laquelle il avoit élevé la voix pour repousser ces accusations odieuses. Cette réponse opéra la même révolution à Rome qu'à Paris. La cause de Fénélon y étoit presque désespérée ; mais à peine sa réponse y fut-elle parvenue, que tous les esprits revinrent à lui. Lorsque l'abbé de Chanterac fut admis à la présenter au pape, ce pontife lui témoigna, avec une bonté touchante, que l'intérêt qu'il portoit à Fénélon étoit plus vif de jour en jour. Les cardinaux et les prélats les plus distingués de la cour de Rome, firent à l'abbé de Chanterac le même accueil et lui témoignèrent les mêmes sentimens.

Les deux illustres antagonistes publièrent encore divers autres écrits avant la fin d'une lutte si vivement engagée ; mais il étoit difficile que l'intérêt de cette controverse pût se soutenir au degré de chaleur où il avoit été porté ; aussi l'attention commença-t-elle à re refroidir, et le public devint presque indifférent aux lettres et aux répliques qui furent mises au jour de part et d'autre. Tous les regards étoient tournés vers Rome, qui faisoit attendre depuis si longtemps un jugement que les parties opposées provoquoient avec la même impatience, et que les instances de Louis XIV tendoient en vain à accélérer.

Les examinateurs du livre de Fénélon à Rome sont partagés d'opinion.

Ce ne fut que le 25 septembre 1698, que les dix examinateurs du livre de Fénélon parvinrent à terminer leur travail, et nous avons déjà dit qu'après soixante-quatre séances fort longues, ils se trouvoient aussi partagés d'opinion qu'au commencement. Cinq d'entre eux ne voyoient rien qui fût digne de censure dans *l'explication des maximes des saints*; les cinq autres y trouvoient un grand nombre de propositions répréhensibles. Ce partage devoit naturellement opérer une espèce de fin de *non-recevoir* contre les adversaires de l'archevêque de Cambrai ; mais les vives instances

de Louis XIV forcèrent le pape Innocent XII à porter l'axamen définitif du livre des *maximes des saints* à la congrégation des cardinaux du saint-office. Ce pontife auroit désiré d'épargner la flétrissure d'une censure à l'archevêque de Cambrai, et ne faisoit procéder qu'avec la plus sage circonspection et la plus prudente lenteur à la décision si impatiemment attendue, si vivement sollicitée.

Soixante docteurs de Sorbonne signent une censure de douze propositions du livre des maximes des saints.

Sur ces entrefaites, l'abbé Bossuet suggéra à son oncle l'idée de faire paroître en France une censure prématurée du livre des *maximes des saints*; on publia donc tout-à-coup à Paris une censure, signée par soixante ou soixante-dix docteurs de Sorbonne, qui condamnoit douze propositions extraites de ce livre. Un grand nombre d'autres docteurs y joignirent bientôt leur signature pour plaire à l'évêque diocésain. Un acte aussi inconvenant déplut à Rome, où l'on fut choqué, avec raison, de voir une faculté de théologie s'établir juge d'une question dont le jugement étoit déjà déféré au Saint-Siége. Le roi écrivit de nouveau au pape pour l'engager à ne plus différer de prononcer sa décision, et peu de temps après, il ôta à Fénélon le titre et la pension de précepteur des enfans de France.

On l'avoit tellement aigri contre Fénélon, qu'il raya de sa propre main le nom de ce prélat du tableau des officiers de la maison des jeunes princes.

Le pape veut prononcer des canons, au lieu d'une censure du livre.

Cependant les discussions agitées dans les assemblées des cardinaux, qui, après un travail de quinze mois, n'avoient pu s'accorder à trouver, dans le livre des *maximes des saints*, les erreurs monstrueuses qu'on lui reprochoit, étoient loin de dissiper les inquiétudes du pape, et de vaincre sa répugnance à condamner Fénélon. Ce pontife cherchant tous les moyens d'échapper à la nécessité de prononcer un jugement en forme contre un prélat dont il estimoit les talens et les vertus, vouloit se borner à prononcer de simples canons sur les caractères de la vraie et de la fausse spiritualité. Mais les cardinaux se déclarèrent contre ce projet; ils représentèrent que la rigueur d'une sentence étoit nécessaire dans une affaire de cette importance, et que, prononcer des canons au lieu d'une censure, ce seroit en quelque sorte autoriser un livre dont plusieurs propositions leur paroissoient insoutenables.

Mémoire de Louis XIV au pape.

C'est à l'occasion de ce projet de canons, que Louis XIV adressa au pape Innocent XII le mémoire fulminant, rédigé par Bossuet,

où l'on annonce, par une exagération bien singulière, que le livre de l'archevêque de Cambrai *met tout le royaume en combustion.* Ce mémoire néanmoins n'eut aucune influence sur la décision du pape; elle étoit déjà prononcée lorsqu'il parvint à Rome. Innocent XII, par un bref du 12 mars 1699, condamna le livre de l'*explication des maximes des saints*, avec vingt-trois propositions qui en étoient extraites. Il y avoit dix-huit mois que l'affaire avoit été portée à Rome.

Innocent XII condamne le livre de Fénélon.

L'abbé de Chanterac écrivit le 14 mars à Fénélon, pour lui apprendre le jugement qui le condamnoit; mais Fénélon étoit déjà instruit du décret rendu à Rome contre son livre, avant que les lettres de l'abbé de Chanterac lui fussent parvenues. Le comte de Fénélon, son frère, étoit parti en poste de Paris, pour lui en porter la première nouvelle, et étoit arrivé à Cambrai le 25 mars, jour de l'annonciation, au moment où l'archevêque alloit monter en chaire pour prêcher sur la solennité du jour. Quelqu'affecté qu'il fût d'une décision si contraire à son attente, la religion conserva un tel empire sur son ame, qu'il se trouva de suite entièrement résigné. Il ne voulut pas se dispenser de prêcher ce jour-là, seulement il se recueillit quelques instans pour changer

Résignation de Fénélon.

le plan du sermon qu'il avoit préparé, et il le tourna sur la parfaite soumission qui est due à l'autorité des supérieurs. L'assemblée qui l'écoutoit, instruite par un bruit qui se répandit aussitôt, de la condamnation de Fénélon, ne put s'empêcher d'admirer cette présence d'esprit, ce calme profond, cette résignation religieuse qui annonçoient, d'une manière aussi vive que touchante, la disposition où il étoit de se soumettre respectueusement à la décision du Saint-Siége. Tous les cœurs furent attendris; des larmes coulèrent de tous les yeux.

Fénélon ne connoissoit pas encore le dispositif du jugement qui le condamnoit, que déjà il s'occupoit de rédiger l'acte public de sa soumission. Aussi impatient de la proclamer que d'autres auroient pu être disposés à l'éluder, il s'empressa d'envoyer à l'abbé de Chanterac une lettre pour le pape, et une copie du mandement qu'il se proposoit de publier. Mais il lui recommandoit de ne point les remettre officiellement au pape, jusqu'à ce qu'il eût reçu l'approbation de la cour. Fénélon publia le mandement portant acte de sa soumission au jugement du Saint-Siége qui le condamnoit, dès le lendemain du jour où il en avoit reçu la permission du roi, par le ministère de M. de

Barbézieux ; ce fut le 9 avril 1699. Voici ce mandement :

» Nous nous devons à vous sans réserve, » mes chers frères, puisque nous ne sommes » plus à nous, mais au troupeau qui nous » est confié : aussi nous nous regardons » comme vos serviteurs pour l'amour de » Jésus-Christ. C'est dans cet esprit que » nous nous sentons obligés d'ouvrir ici notre » cœur, et de continuer à vous faire part » de tout ce qui nous touche sur le livre in- » titulé : *Explication des maximes des* » *saints.* Enfin notre très-saint père le pape » a condamné ce livre avec les vingt-trois » propositions qui en ont été extraites, par » un bref daté du 12 mars 1699, qui est » maintenant répandu partout, et que vous » avez déjà vu.

» Nous adhérons à ce bref, mes chers » frères, tant pour le texte du livre que » pour les vingt-trois propositions, *simple-* » *ment, absolument*, et *sans ombre de* » *restriction. Ainsi nous condamnons tant* » *le livre que les vingt-trois propositions*, » *précisément dans la même forme et avec* » *les mêmes qualifications, simplement*, » *absolument*, *et sans aucune restriction* ; » de plus, nous défendons sous la même

» peine à tous les fidèles de ce diocèse de
» lire et de garder ce livre.

» Nous nous consolerons, mes très-chers
» frères, de ce qui nous humilie, pourvu
» que le ministère de la parole, que nous
» avons reçu du Seigneur pour votre sanc-
» tification, n'en soit pas affoibli, et que
» nonobstant l'humiliation du pasteur, le
» troupeau croisse en grâce devant Dieu.

» C'est donc de tout notre cœur que nous
» vous exhortons *à une soumission sincère*
» *et à une docilité sans réserve, de peur*
» *qu'on n'altère insensiblement la simpli-*
» *cité de l'obéissance due au Saint-Siege*,
» dont nous voulons, moyennant la grâce de
» Dieu, vous donner l'exemple jusqu'au
» dernier soupir de notre vie.

» *A Dieu ne plaise, qu'il soit jamais*
» *parlé de nous, si ce n'est pour se souve-*
» *nir qu'un pasteur a cru devoir être plus*
» *docile que la dernière brebis du troupeau*,
» *et qu'il n'a mis aucune borne à sa sou-*
» *mission.*

» Je souhaite, mes très-chers frères, que
» la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ,
» l'amour de Dieu et la communication du
» Saint-Esprit, demeure avec vous tous.
» *Amen.*

FRANÇOIS, *archevêque duc de Cambrai.*

La postérité a déjà jugé ce mandement, et d'accord avec le suffrage des contemporains, elle le regarde comme le monument le plus honorable de la gloire de Fénélon.

Rome applaudit à la soumission de Fénélon.

Aussitôt que l'abbé de Chanterac en eut reçu l'autorisation, il présenta au pape la lettre de Fénélon, et son mandement du 9 avril. Innocent XII les lut avec un transport de satisfaction, et s'empressa de les transmettre à la congrégation des cardinaux. Il y joignit la lettre qu'il avoit reçue de Lous XIV, et dans laquelle le roi le remercioit du bref qui venoit d'être rendu. Les cardinaux éprouvèrent, à la lecture de ces pièces, une consolation d'autant plus vive, qu'ils voyoient leur jugement non-seulement approuvé par le monarque puissant qui l'avoit sollicité, mais encore consacré par l'adhésion du vertueux prélat qui s'y soumettoit avec une résignation si édifiante. L'impression qu'ils en ressentirent les porta à voter unanimement que sa sainteté seroit invitée à faire à l'archevêque de Cambrai une réponse honorable. Le pape sembla remplir le propre vœu de son cœur en déférant à celui des cardinaux; il donna à Fénélon les témoignagnes les plus flatteurs de sa bienveillance et de sa satisfaction, dans un bref qu'il fit remettre à l'abbé de Chanterac.

Le roi convoque toutes les assemblées metropolitaines pour l'acceptation du bref du pape.

Cependant on s'occupoit en France de régler la forme dans laquelle le bref de condamnation du livre des Maximes des saints seroit reçu dans le royaume. D'abord on étoit convenu que les évêques accepteroient le bref de leur propre autorité, et que la puissance royale n'interviendroit dans cette acceptation que pour assurer l'exécution du jugement canonique des évêques. Mais on arrêta ensuite que le roi autoriseroit les archevêques à se réunir aux évêques de leurs métropoles, pour procéder à l'examen et à l'acceptation du bref. Il survint alors une difficulté qui pouvoit donner la plus grande défaveur à cette acceptation; quelques ministres eurent la fantaisie de proposer à Louis XIV de déléguer des commissaires pour assister en son nom à ces assemblées. C'est à cette occasion que Bossuet présenta au roi un mémoire qui fit sentir à ce prince toute l'irrégularité d'une pareille mesure. Les considérations contenues dans ce mémoire firent une telle impression sur Louis XIV; que lorsque les ministres voulurent encore insister sur leur première idée, ce prince se contenta de leur répondre : *non, je me fie aux évêques.*

La cour ne tarda pas à expédier des lettres à tous les archevêques du royaume, pour

qu'ils eussent à convoquer leurs assemblées métropolitaines; et celle de Paris eut lieu le 13 mai 1699. Comme elle fut la première dont les délibérations furent généralement connues, elle servit de modèle au plus grand nombre. Sur treize assemblées métropolitaines, qui furent toutes d'accord sur l'acceptation du bref, il y en eut huit qui demandèrent la suppression des écrits publiés pour la défense du livre des *Maximes des saints*. Mais elles louèrent unanimement la piété, les vertus et les talens de l'archevêque de Cambrai.

Procédé offensant de l'évêque de Saint-Omer pour Fénélon.

Cependant Fénélon étoit réservé à un genre de contradiction auquel il devoit peu s'attendre. Ce fut dans son propre palais qu'un de ses suffragans, l'évêque de Saint-Omer, osa prétendre que les termes de son mandement n'exprimoient pas un acquiescement intérieur. Fénélon pouvoit se dispenser de répondre à cet injuste reproche. Ce n'étoit pas pour le juger, ni pour prononcer sur ses sentimens et sur les termes dans lesquels il les exprimoit, que les évêques de la province étoient assemblés, c'étoit uniquement pour émettre leur avis sur le bref du pape, et régler la forme de son acceptation. La lettre même du roi, qui enjoignoit à l'archevêque de Cambrai d'assembler ses suffragans, se

renfermoit dans l'invitation de faire en commun ce qu'il avoit déjà fait en particulier; Fénélon pouvoit donc se borner à objecter à l'évêque de Saint-Omer l'inconvenance et l'irrégularité de son procédé, sans entrer dans aucune autre explication; mais sa délicatesse lui fit dédaigner ce moyen aisé de repousser une agression si déplacée. Il répondit avec calme et dignité à l'évêque de Saint-Omer, « qu'il vouloit bien recevoir, » sans conséquence, et par pure déférence, » les avis d'un confrère qu'il respectoit sin» cèrement. » Il expliqua ensuite d'une manière simple et précise les termes qu'il avoit employés dans son mandement, pour faire voir la sincérité de sa soumission, et combien elle étoit éloignée de toute équivoque; et il finit par protester « à ses suffragans, comme » à ses confrères, *et non comme à ses juges » en ce cas particulier*, que c'étoit de toute » l'étendue de son cœur qu'il avoit renoncé » à toute pensée d'expliquer son livre; qu'il » préféroit à ses foibles lumières l'autorité » du Saint-Siége; et qu'il étoit, Dieu merci, » incapable de revenir jamais, sous prétexte » de quelque double sens, pour en éluder la » condamnation. »

Louis XIV donne des lettres-patentes

Tous les procès-verbaux des assemblées métropolitaines ayant été envoyés au roi,

il fit dresser, en forme de déclaration, les lettres-patentes qui devoient mettre le sceau de l'autorité royale aux délibérations des juges ecclésiastiques. Cette déclaration fut présentée au parlement le 14 août 1699, et ce fut en cette circonstance que le chancelier d'Aguesseau, alors premier avocat-général, prononça un discours que le président Hénault admira avec raison comme un monument immortel de la solidité des maximes de l'église de France, et fait pour honorer à jamais la mémoire de ce grand magistrat.

pour l'enregistrement du bref.

L'assemblée du clergé de 1700 se fit rendre compte de toute l'affaire du livre de Fénélon. Bossuet fut choisi pour présider la commission chargée de la relation de cette affaire; et la modération qu'il montra dans le compte qu'il en rendit, justifia la sagesse d'un choix qui auroit pu paroître suspect de partialité. Il déclara avec la plus noble franchise devant tous les évêques assemblés, que la véhémence avec laquelle il avoit combattu les erreurs de son collègue, n'avoit jamais altéré ses sentimens pour sa personne. Il rendit aussi témoignage à la pureté des mœurs de madame Guyon, en déclarant que « pour les abominations qu'on » regardoit comme les suites de ses prin-

L'assemblée du clergé de 1700 se fait rendre compte de toute l'affaire du quiétisme.

» cipes, il n'en fut jamais question ; *elle en » a toujours témoigné de l'horreur.* » Lorsque Bossuet proclamoit ainsi l'innocence de madame Guyon, elle étoit encore prisonnière à la Bastille : elle n'en sortit qu'une année après. Quand elle eut recouvré la liberté, elle se retira à Blois, et y passa le reste de sa vie, dans le silence, la retraite, et l'exercice de toutes les œuvres de piété et de charité. Madame Guyon mourut à Blois, le 9 juin 1717, âgée de 69 ans. Elle fit, dans ses derniers momens, un testament bien propre à la justifier de tout ce qu'on lui a faussement imputé. Ce testament commence par une déclaration, en forme de profession de foi, qui atteste la sincérité de ses sentimens en matière de religion, et qui ne fait pas moins connoître l'innocence de ses mœurs et la pureté de sa conduite si injustement calomniée.

Mort de madame Guyon.

Bossuet désire se rapprocher de Fénélon. Sa mort.

Bossuet qui mourut en 1704, non-seulement avoit désiré de se rapprocher de Fénélon et de rentrer dans son ancienne intimité avec lui, mais il avoit encore engagé l'abbé de Saint-André, vicaire-général du diocèse de Meaux, à faire un voyage en Flandre, pour opérer ce rapprochement, et il l'avoit chargé de faire de sa part à Fénélon les premières ouvertures d'une ré-

conciliation. Un concours d'incidens bizarres, et une maladie dont l'abbé de Saint-André fut attaqué dans ce voyage, ne lui permirent point de se ménager un entretien particulier avec Fénélon, et de lui porter les paroles de paix dont il étoit chargé. Bossuet en eut le plus vif regret. Ce voyage servit cependant à justifier la droiture de son cœur, et le désir qu'il avoit d'une réconciliation sincère avec son ancien ami.

FIN DU LIVRE TROISÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

Le Télémaque augmente les préventions de Louis XIV contre Fénélon.

La soumission modeste de Fénélon, qui lui fit tant d'honneur, son silence, qui ne mérita pas moins d'éloges, ses vertus épiscopales dont aucune ombre n'affoiblissoit l'éclat, l'admiration qu'excitoient tant de grandes qualités réunies, ne lui auroient pas sans doute rouvert la cour de Louis XIV, qui étoit si prévenu contre lui; lorsqu'un événement inattendu vint irriter plus que jamais le cœur de ce monarque. Le *Télémaque*, composé quelques années auparavant, dans le temps où Fénélon, précepteur des enfans de France, jouissoit de la plus grande faveur (1), fut publié quelques mois après l'affaire du quiétisme, par l'infidélité d'un domestique chargé de transcrire le manuscrit. L'ouvrage s'imprima d'abord sous le titre de : *suite du quatrième livre de l'Odyssée, ou les aventures de Télémaque, fils d'Ulysse : à Paris, chez la veuve de Claude Barbin : au palais*, 1699, avec

(1) *Dans un temps*, dit Fénélon lui-même, *où il étoit charmé des marques de confiance et de bonté dont le roi le combloit.*

privilége du roi, daté du 6 avril 1699. On étoit déjà arrivé à l'impression de la page 208 du premier volume, lorsque la cour fut instruite que le *Télémaque* étoit de l'archevêque de Cambrai. Tous ses écrits, à cette époque, toutes ses démarches étoient suspectes. Les exemplaires des feuilles déjà imprimées furent saisis, et on ne négligea rien pour anéantir l'ouvrage. Heureusement pour les lettres, il étoit trop tard; quelques exemplaires avoient échappé à la vigilance de la police. L'imprimeur vendit, sous le plus grand secret, quelques copies manuscrites de la partie de l'ouvrage qui n'avoit pas été imprimée. Ce fut par cette voie qu'Adrien Moetjens, libraire de La Haye, s'en procura un exemplaire qu'il fit imprimer en Hollande avec une grande précipitation, et qui parut au mois de juin 1699. Cette édition, toute imparfaite qu'elle étoit, se répandit avec rapidité. *Télémaque* fut en peu de temps réimprimé plusieurs fois, et les presses ne pouvoient suffire à contenter la curiosité et l'empressement du public. Un succès si prodigieux fut ce qui contribua le plus à aigrir Louis XIV, à qui l'on s'étoit empressé de dénoncer cet ouvrage comme la satire la plus éclatante de ses principes de gouvernement et des événemens de son

règne. On s'étoit étudié à chercher dans la conduite et le caractère des personnages de ce poëme, des allusions piquantes à la cour et aux ministres de Louis XIV. Ce prince, qui avoit toujours médiocrement goûté les idées politiques de Fénélon, et qui le nommoit depuis long-temps un *bel esprit chimérique*, regarda l'auteur du *Télémaque* comme un détracteur de sa gloire, qui joignoit le tort inexcusable de l'ingratitude aux injustices de la satire. Il fut malheureusement entretenu dans cette prévention par tout ce qui l'approchoit et avoit part à sa confiance. Madame de Maintenon ne partageoit que trop cette opinion défavorable au *Télémaque* et à son auteur, et elle affectoit d'annoncer hautement qu'elle ne pouvoit pardonner à l'archevêque de Cambrai d'avoir composé un ouvrage si injurieux au roi. Tous ceux qui étoient en crédit, et qui auroient pu solliciter efficacement le rappel de Fénélon à la cour, se croyoient autorisés à alléguer ce motif, pour se dispenser de faire la moindre démarche en sa faveur. C'est à raison de cette injuste prévention, que le duc de Bourgogne, toujours plein de tendresse et de reconnoissance pour son illustre précepteur, étoit obligé de prendre tant de précautions pour entretenir avec lui une

correspondance souvent interrompue et toujours gênée. On connoissoit tellement la prévention de Louis XIV contre ce livre, que l'on craignoit d'en prononcer le titre devant lui. Après la mort même de Fénélon, lorsque cet ouvrage déjà publié depuis seize ans, étoit répandu dans l'Europe entière et traduit dans toutes les langues, M. de Boze, qui succéda à Fénélon à l'académie française, n'osa parler du *Télémaque* dans son discours de remercîment à l'académie et dans l'éloge de l'archevêque de Cambrai, qu'il prononça lors de sa réception, au mois de mars 1715. M. Dacier, alors directeur de l'académie, dans sa réponse à M. de Boze, garda le même silence sur cet immortel ouvrage, dans la crainte d'offenser le monarque.

Fénélon est à l'abri de tout soupçon d'avoir voulu faire la satire de Louis XIV et de sa cour.

Nous nous croyons dispensés de justifier Fénélon d'une imputation aussi odieuse que celle d'avoir voulu faire la satire d'un grand roi, dans un ouvrage écrit pour son petit-fils. Sa grande ame, son caractère et sa vertu le mettent au-dessus de tout soupçon. Fénélon n'a cessé de professer, dans toutes les occasions, un véritable attachement pour Louis XIV; et la veille même de sa mort, dans une lettre où il déposa l'expression de ses derniers sentimens; il protesta solennel-

lement : « *qu'il a toujours eu pour la per-* » *sonne du roi et pour ses vertus, une estime* » *et un respect profond.* » Sans doute, disent les auteurs de la bibliothèque britannique, on doit croire, sur une déclaration de cette nature, un évêque, un évêque comme M. de Cambrai, et un évêque mourant.

Un certain nombre de personnes ont pensé que le Télémaque avoit été composé par parties pour servir de sujets de thêmes à M. le duc de Bourgogne, et que de la réunion de ces morceaux s'étoit formé le corps de l'ouvrage tel qu'on le connoît. Cette conjecture ne paroît appuyée sur aucun fondement; on a un recueil considérable de sujets de thêmes écrits de la main de Fénélon et de M. le duc de Bourgogne, et dans ce grand nombre, on n'en trouve aucun qui ait rapport aux aventures de Télémaque. Il existe encore beaucoup de manuscrits de ce livre, plusieurs d'entre eux sont de la main de Fénélon ou chargés de corrections écrites par lui-même; tout y annonce que l'auteur a eu l'intention de faire un ouvrage suivi, et qu'avant de l'exécuter, il en avoit combiné le plan dans toutes ses parties. Il vouloit, lorsque l'éducation de son jeune élève seroit terminée ou sur le point de l'être, lui présenter les plus saintes maximes de la mo-

rale et de la politique, sous une forme propre à lui plaire, à l'attacher, et à faire sur son cœur une impression vive et durable.

On ne peut que former des conjectures sur l'époque précise où Fénélon composa le Télémaque; la plus probable placeroit cette époque vers 1693 et 1694. Alors déjà les progrès de M. le duc de Bourgogne et le développement de ses sentimens et de ses goûts, indiquoient à Fénélon tout ce qu'il pouvoit espérer d'un élève dont l'esprit et l'imagination avoient tant d'activité, et dont l'ame étoit si sensible et si généreuse. Alors sans doute il jugea qu'il pouvoit avec succès employer le charme d'un style harmonieux et les fictions ingénieuses de la mythologie, pour revêtir d'une enveloppe attrayante les grandes vérités qu'il vouloit inculquer à son élève et que cet élève pouvoit déjà saisir. Plus tard, Fénélon fut trop occupé de l'affaire du quiétisme, pour pouvoir se livrer à une composition si éloignée des démêlés qu'il eut à soutenir.

Epoque où le Télémaque a été composé. Mérite de cet ouvrage.

Ce seroit ici le lieu de parler du mérite littéraire du Télémaque; mais que pourrions-nous ajouter aux éloges que cet ouvrage n'a cessé de recevoir de toute l'Europe, depuis qu'il a été livré à l'admiration des connoisseurs? *Si le bonheur du*

genre humain pouvoit naître d'un poëme, a dit l'abbé Terrasson, *il naîtroit du Télémaque.* Voltaire a reproché à la prose du Télémaque *d'être un peu traînante*; « mais, » comme l'observe M. de la Harpe, dans » son cours de littérature, ce n'est pas » la précision qui doit caractériser un ou» vrage tel que le *Télémaque*, qui, sans » être un véritable poëme, puisqu'il n'est » pas écrit en vers, se rapproche pour» tant des principaux caractères de l'Epopée » par l'étendue, par les fictions, par le » coloris poétique. Ce qui doit y dominer; » c'est une abondance facile et pourtant » sage, un style nombreux et liant plutôt » que serré ou coupé, et c'est celui du » *Télémaque.* Il paroît même que Fénélon » a su, dans cet ouvrage, se garantir de » la diffusion qu'on peut lui reprocher » ailleurs. C'est là qu'heureux émulateur » des anciens dont il étoit si rempli, il s'est » rapproché en même temps de la richesse » d'Homère et de la sagesse de Virgile. »

Fénélon dans son diocèse.

Jugeant que le cœur et la confiance de Louis XIV lui étoient fermés pour toujours, par les préventions qu'on avoit données à ce monarque contre le *Télémaque*; jugeant aussi qu'il lui seroit difficile de regagner la bienveillance de madame de Maintenon,

qui étoit entièrement livrée à ceux qui se croyoient intéressés à entretenir ses ressentimens, Fénélon ne pensa plus qu'à se consacrer entièrement à ses fonctions épiscopales et aux besoins de son vaste diocèse. Dans le temps où il étoit attaché à la cour en qualité de précepteur des enfans de France, et où il sembloit pouvoir à ce titre se dispenser des règles ordinaires, il n'avoit cependant consenti à accepter l'archevêché de Cambrai, qu'à la condition d'y résider neuf mois de l'année : il ne pouvoit donc, au moment de sa disgrace, regarder ni comme un malheur, ni comme une contrainte pénible l'obligation d'y passer le reste de sa vie. Seulement il craignit que la défaveur où son nom étoit à la cour ne le privât des moyens de faire tout le bien qu'il désiroit opérer dans son diocèse : et ce fut là son unique regret.

Son premier soin fut de perfectionner l'établissement du séminaire de Cambrai et d'en régler le gouvernement. Fénélon, qui avoit été élevé au séminaire de S. Sulpice, désiroit avec ardeur faire vivre l'esprit de cette maison dans celle qu'il avoit à réformer, et faire jouir son diocèse d'une institution réglée sur le modèle de celle où il avoit vu élever avec succès tant de jeunes ecclésias-

tiques qui s'y étoient formés au goût et à la pratique de toutes les vertus. Dans cette vue, à peine fut-il arrivé à Cambrai, qu'il réclama de l'amitié paternelle de M. Tronson des ecclésiastiques formés à son école et pénétrés de son esprit, pour diriger son séminaire épiscopal. La disette des sujets fut d'abord la seule raison qui ne permit pas à M. Tronson de remplir sous ce rapport les vues et les espérances de l'archevêque de Cambrai. Dans la suite Fénélon crut devoir lui-même par délicatesse arrêter ses demandes et suspendre l'exécution de son plan. Tombé dans la défaveur, et livré sans défense aux persécutions de plusieurs personnes en crédit, il redouta pour une congrégation qui lui étoit chère, les disgraces qui fondoient sur lui; il crut devoir user de toutes les précautions et de tous les ménagemens possibles pour éviter de l'attirer dans son malheur. C'est ce même motif de circonspection et de délicatesse qui l'empêcha de continuer sa correspondance avec M. Tronson; il craignoit que l'on y trouvât un sujet de blâme ou de reproche pour ce respectable ecclésiastique. Ce ne fut que dans les derniers temps de sa vie que Fénélon parvint à surmonter tous les obstacles qui s'opposoient à ce qu'il confiât la direc-

tion de son séminaire à la congrégation de S. Sulpice. Mais dans cet intervalle il voulut avoir ce séminaire sous ses regards et le tenir sous sa surveillance immédiate. Cet établissement étoit à Beuvrage, près de Valenciennes, à huit lieues de Cambrai; il le rappela dans le lieu de sa résidence, le fixa près de son palais, et chargea l'abbé de Chanterac de tous les détails relatifs à la discipline et au gouvernement intérieur.

Soins de Fénélon pour instruire et encourager les jeunes ecclésiastiques.

Fénélon faisoit lui même des instructions à ses séminaristes dans les temps de retraite et à certains jours de fête. L'examen des jeunes candidats qui se présentoient pour être admis aux ordres sacrés, se faisoit en sa présence à l'archevêché. Il dirigeoit lui-même cet examen, et vouloit que l'appareil en fût assez imposant pour que ceux qui devoient s'y présenter redoutassent d'y paroître sans préparation et sans études suffisantes: mais il y apportoit tant de douceur et de bonté que les jeunes gens les plus timides se trouvoient encouragés par sa présence; il les interrogeoit avec une familiarité si engageante, que les plus modestes trouvoient l'occasion de développer et de faire valoir leurs dispositions et leurs talens. Il suivit constamment la même méthode pendant toute la durée de son épiscopat; en

sorte, qu'il n'existoit pas un seul ecclésiastique dans son diocèse, qui n'eût été examiné cinq fois par son archevêque avant d'avoir reçu la prêtrise. Son zèle alloit encore plus loin; il tenoit lui-même des conférences dans son séminaire très-régulièrement une fois par semaine. Ces conférences ressembloient à de simples entretiens familiers; tous les séminaristes étoient admis indifféremment à lui proposer leurs doutes, leurs questions, à lui faire même leurs objections. Il les écoutoit avec la complaisance d'un ami, avec l'attention d'un père; sa patience et sa bonté ne se démentoient jamais. Souvent même il affectoit d'être frappé d'une objection assez commune, pour en prendre occasion de reprendre les choses de plus loin, remonter aux principes, les développer avec plus d'étendue, en déduire de plus justes conséquences, et mettre les jeunes gens sur la voie de résoudre eux-mêmes les difficultés qui les embarrassoient.

Les soins constans que Fénélon donnoit à son séminaire, et la surveillence habituelle qu'il y exerçoit, le mettoient à même de connoître de bonne heure tous les ecclésiastiques de son diocèse. En les suivant, comme il faisoit, dès leurs premiers pas dans la carrière, il acquéroit des données assez

exactes sur leurs qualités et sur leurs défauts; il pouvoit apprécier leur caractère, leurs dispositions, la portée de leur esprit, et se trouvoit ainsi en état de discerner, sans tâtonnement, les emplois auxquels ils étoient propres, et ceux dont il convenoit de les écarter. Quant aux jeunes ecclésiastiques de son diocèse qui suivoient le cours de leurs études à Paris, il ne les avançoit dans les ordres sacrés que sur les témoignages les plus favorables et les plus authentiques. Dans l'impossibilité où il étoit de les connoître et de les juger par lui-même, il avoit cru devoir, pour y suppléer, s'adresser à la communauté de S. Sulpice, dont le supérieur faisoit, en quelque façon, à l'égard de ces jeunes ecclésiastiques, les deux fonctions de supérieur et de vicaire-général.

Genre de vie de Fénélon à Cambrai.

Fénélon menoit à Cambrai une vie simple, solitaire, tranquille, uniforme. Dès sa jeunesse, il avoit pris l'habitude de se lever de grand matin, et de n'accorder que le moins de temps possible au sommeil; il conserva toute sa vie cette habitude. Tous les jours, il disoit la messe dans sa chapelle, excepté le samedi; ce jour-là, il la disoit à sa métropole, et il s'y tenoit une partie de la matinée pour écouter les confessions

des personnes dont il avoit la confiance. Il dînoit à midi, suivant l'usage du temps où il vivoit. Tous les ecclésiastiques attachés à son service étoient admis à sa table, qui étoit servie avec une noble abondance, mais sans profusion : c'étoit lui qui la bénissoit. Il étoit de la plus grande sobriété, ne mangeoit que des nourritures légères, peu substantielles, et en très-petite quantité, et ne buvoit que d'un vin blanc très-foible; aussi étoit-il extrêmement maigre. On ne comptoit jamais moins de treize ou quatorze personnes à sa table. Quand il s'y trouvoit un étranger, il le plaçoit à sa droite : son fidèle ami, l'abbé de Chanterac, étoit toujours à sa gauche. Il aimoit que l'entretien pendant le repas fût aisé, doux et agréable; ami d'une honnête gaieté, il animoit souvent lui-même la conversation, et se plaisoit à faire parler tous ceux qui mangeoient avec lui. Il faisoit les honneurs de sa table et de sa maison avec une politesse, une aménité et une aisance qui charmoient tous ceux qui y étoient admis. Ses manières nobles et gracieuses donnoient le ton à toute sa maison; ses parens et ses amis se modeloient sur lui, et accueilloient tout le monde avec affabilité, avec douceur et avec bonté. Après le dîner, toutes les personnes qui y avoient

assisté, se réunissoient dans la grande chambre à coucher de l'archevêque; il ne l'habitoit jamais, elle étoit uniquement consacrée à la représentation. Il y passoit environ une heure à s'entretenir avec toute la société, ou bien il y donnoit ses instructions et ses avis à ses secrétaires et à ses aumôniers; quelquefois on y présentoit à sa signature les expéditions qu'il avoit ordonnées; ensuite il se retiroit dans son cabinet. Il n'en sortoit que pour se promener quand le temps ou la saison le permettoit, ou pour assister soit aux offices divins, soit aux exercices du séminaire, soit aux différens bureaux d'administration où il devoit présider; dans toute autre circonstance, il restoit dans son cabinet jusqu'à huit heures et demie. Un peu avant neuf heures, on se réunissoit pour souper. Fénélon ne se permettoit le soir que l'usage des œufs et des légumes, dont il ne faisoit même que goûter. Avant dix heures du soir, il demandoit si tous ses gens étoient rassemblés : on les faisoit entrer dans sa grande chambre, et là, en leur présence, et en celle de tout ce qui composoit sa maison, un aumônier lisoit la formule des prières du soir; et le prélat donnoit ensuite sa bénédiction.

La promenade étoit la seule distraction

que Fénélon se permît; c'étoit le seul amusement, la seule récréation qu'il aimât, et il n'en cherchoit point d'autre pour se délasser de ses travaux, dissiper ses chagrins, adoucir ses peines. C'étoit aussi le seul divertissement qu'il offroit à ses parens et à ses amis, et le seul plaisir qu'il leur promettoit quand il les engageoit à venir passer quelques instans auprès de lui. Venoit-il à rencontrer des paysans dans ses promenades, il s'asseyoit à leurs côtés sur le gazon, causoit familièrement avec eux et leur donnoit des avis et des consolations. Souvent il alloit les visiter dans leurs cabanes; il lui est même arrivé quelquefois de s'asseoir à leur table, d'accepter le repas champêtre qu'ils lui offroient, et de prendre part à la joie de leurs enfans et de leur famille.

Ses visites dans son diocèse.

Fénélon faisoit assidûment les visites de son diocèse; les troubles de la guerre ne l'arrêtèrent jamais dans l'exercice de ce devoir, qu'il regardoit comme l'un des plus essentiels qu'il eut à remplir. Sa grande réputation, la haute considération dont il jouissoit, l'éclat de ses malheurs et de ses vertus, l'admiration de toute l'Europe pour le Télémaque, et sur-tout l'intérêt qu'inspire un grand homme dans la disgrace, le rendoient libre et comme inviolable au milieu

des armées ennemies. Loin que l'on s'opposât à ce qu'il parcourût à son gré toutes les parties de son diocèse, on lui offroit des escortes (qu'il n'acceptoit jamais) pour protéger ses différens voyages, et il ne recevoit partout que des témoignages d'estime et de vénération. Les Anglais, les Hollandois, les Allemands rivalisoient d'empressement autour de lui. Toutes les oppositions d'opinions et de principes, toutes les haines de secte et de nation disparoissoient en sa présence. Jamais il ne voulut être accompagné de l'appareil militaire dans l'exercice de ses fonctions ; tout son cortège se composoit de quelques ecclésiastiques avec lesquels il traversoit sans crainte les malheureuses campagnes qui étoient le théâtre de la guerre. Par délicatesse autant que par modestie, il savoit se dérober aux honneurs qu'on vouloit lui rendre ; il ne faisoit remarquer son passage que par les traces de sa bonté et par les consolations qu'il laissoit dans tous les lieux qu'il visitoit. Plus il trouvoit, dans ses visites pastorales, l'occasion d'exercer sa bienfaisance et son humanité, plus il les multiplioit. Les plus petits villages aussi bien que les villes et les bourgades les plus importantes de son diocèse recevoient également l'avantage de le voir et de le pos-

séder, toutes les fois et aussi long-temps qu'il y jugeoit sa présence utile ou nécessaire; et il n'y avoit point de paroisse où il n'eût accompagné sa visite de bienfaits et de discours pour l'instruction et la consolation des peuples.

Fénélon ne dédaignoit pas de faire le catéchisme aux enfans de son diocèse; ce génie admirable savoit se mettre à la portée des intelligences les plus bornées, et préparer aux foibles un lait capable de les soutenir, jusqu'à ce qu'ils fussent en état d'être admis à une nourriture plus substantielle.

Il montoit souvent dans la chaire de sa métropole et des autres églises de Cambrai; et, se livrant à son cœur et à sa foi, il répandoit tous les trésors de son génie dans des discours faits sans autre préparation qu'un plan tracé en peu de mots, mais sérieusement et profondément médité. Aussi, quoiqu'il prêchât régulièrement les carêmes et les fêtes solennelles, jamais les sermons d'une année ne revenoient dans les suivantes.

Discours de Fénélon au sacre de l'électeur de Cologne.

On a en manuscrit beaucoup de plans de sermons de Fénélon, mais on a peu de ses sermons imprimés; encore les compositions données au public sous ce nom, ne sont-elles pas de véritables sermons, mais plutôt des discours qu'il avoit faits pour

quelques circonstances particulières dans sa jeunesse. Le seul sermon que Fénélon ait composé dans la forme ordinaire, est le discours qu'il prononça le premier mai 1707, à Lille, dans l'église collégiale de S. Pierre, pour le sacre de Joseph-Clément de Bavière, électeur de Cologne (1). Il crut devoir en cette occasion composer un sermon par écrit et divisé selon l'usage, par respect pour le prince qui avoit si vivement désiré recevoir de ses mains l'onction épiscopale ainsi que pour son frère l'électeur de Bavière (2), qui étoit présent à la cérémonie. Ce Sermon, l'un des morceaux les plus touchans et les plus parfaits de l'éloquence chrétienne, étoit une harangue d'appareil pour une grande cérémonie, et non pas un discours d'exhortation ou d'instruction pour les simples fidèles; mais il suffit pour permettre de penser que Fénélon auroit pu, sinon rivaliser avec Bossuet et Bourdaloue pour l'éloquence de la chaire, du moins les suivre de très-près, s'il n'eût pas préféré à la réputa-

(1) Joseph-Clément de Bavière, électeur de Cologne, évêque de Liége, de Ratisbonne et d'Hildesheim, mort le 12 novembre 1723.

(2) Maximilien-Emmanuel, né le 11 juin 1662, électeur de Bavière depuis 1679, mort le 26 février 1726, âgé de 64 ans.

tion et à la gloire de l'orateur, le mérite modeste du pasteur qui se dévoue à instruire avec simplicité les fidèles confiés à sa charité et à ses soins.

Principes de Fénélon sur l'éloquence de la chaire.

Fénélon a exposé dans ses *dialogues sur l'éloquence de la chaire*, l'idée qu'il s'étoit faite du ministère de la parole évangélique. Il pensoit que les prédicateurs ne doivent pas composer des discours qui aient besoin d'être appris par cœur. Il n'étoit pas moins opposé aux divisions et sous-divisions généralement adoptées dans les sermons; il auroit désiré que les prédicateurs s'attachassent davantage à instruire les peuples de l'histoire de la religion. Mais bien éloigné de donner son opinion comme une autorité, il se borne à l'exposer, reconnoissant que l'usage introduit par le temps et les conjonctures peut se justifier, et que les tolérances de l'église doivent être respectées. La plus forte objection contre cette opinion de Fénélon, sera toujours la réunion si rare de talens, de facilité, de connoissances et même de vertus, qu'exigeroit cette disposition habituelle à manier la parole sainte sur toutes sortes de sujets, avec assez de force, d'attraits et d'onction, pour *prouver*, *peindre et toucher* : car tel doit être le but de l'orateur, selon Fénélon lui-même. Mais quoi-

qu'il en soit de cette opinion, on peut dire, avec M. le cardinal Maury, en parlant des dialogues de Fénélon sur l'éloquence de la chaire, qu'on doit les regarder comme le meilleur livre didactique pour les prédicateurs, et que toutes les règles de l'art y sont fondées sur le bon sens et sur la nature. Remarquons que Fénélon n'avoit point écrit ces dialogues pour le public : quoiqu'il les eût composés dans sa jeunesse, ils ne furent imprimés qu'après sa mort.

Lettres spirituelles de Fénélon.

Les *lettres spirituelles* de Fénélon ont peut-être coutribué à assurer à la religion des conquêtes plus solides, plus durables et plus précieuses que les triomphes de l'éloquence. On se tromperoit fort, si l'on se persuadoit, sur le titre que l'on a donné à ce recueil de lettres, qu'elles ne s'adressent qu'à des personnes adonnées aux pratiques de la piété et aux œuvres de la perfection chrétienne. Les unes ont été écrites pour des grands attachés à la cour, les autres pour des militaires ou pour des fonctionnaires publics qui aspiroient à une considération personnelle, indépendante de leurs titres et de leurs emplois. On est particulièrement frappé, en parcourant quelques-unes de ces lettres, de la science du monde que Fénélon y développe, et des

observations fines et profondes, qui lui échappent involontairement et sans effort, dans l'abandon et la rapidité d'une correspondance qu'il supposoit ne devoir jamais être lue que de ceux à qui elle étoit adressée. Il est peu de professions dans la société, il est peu de circonstances dans la vie, pour lesquelles on ne retrouve dans ces *lettres spirituelles* les maximes les plus sages et les règles de conduite les plus raisonnables. Ecrites de confiance, dictées, pour ainsi dire, par le besoin du moment, ces lettres offrent cependant un cours de religion et de morale, où l'auteur réussit d'autant mieux à faire goûter ses leçons et ses préceptes, qu'il cache la marche méthodique d'un plan suivi, et qu'il ne laisse jamais rien échapper qui puisse annoncer la prétention de faire lire un traité dans toutes les formes. C'est le cœur seul de Fénélon qui parle dans ses lettres, ce n'est qu'au cœur de ses lecteurs qu'il s'adresse. Voilà ce qui le rend si éloquent et si persuasif; voilà ce qui le fait si victorieusement triompher de tous les sophismes de l'esprit, de toutes les illusions de l'amour-propre et de l'enchantement des passions.

Gouvernement ecclésiastique du

Fénélon n'apportoit ni moins d'intérêt ni moins de zèle à l'administation de son

diocèse qu'à l'instruction de ses diocésains. Il assembloit son conseil régulièrement deux fois la semaine : ce conseil étoit composé des vicaires-généraux et de plusieurs membres du chapitre métropolitain, et ce n'étoit qu'après s'être éclairé de l'avis et des lumières de cette assemblée, qu'il faisoit usage de son autorité épiscopale. Il avoit à gouverner un peuple extrêmement attaché à ses usages et à ses pratiques, un peuple qui avoit long-temps vécu sous la domination espagnole, et dont il étoit nécessaire de ménager avec douceur les préventions et les habitudes. C'est pourquoi, en prescrivant aux pasteurs de son diocèse de rejeter tout ce qui ne pouvoit être un moyen et un objet d'édification réelle, il les invitoit en même temps à conserver avec soin tout ce qui n'étoit contraire ni à la foi, ni aux bonnes mœurs, et qui pouvoit entretenir dans le peuple des sentimens plus religieux, ou exciter en lui le désir de mener une vie plus chrétienne. Quant aux abus consacrés par le temps, il ne voulut pas les réformer trop brusquement ; il prit de sages mesures pour les faire tomber insensiblement et peu-à-peu en désuétude ; mais pour empêcher qu'il ne s'en formât de nouveaux, il recommanda aux pasteurs de ne laisser introduire dans

diocèse de Fénélon.

leurs paroisses aucun nouvel usage sans son autorisation, sous quelque prétexte que ce fût.

Son esprit de sagesse et de conciliation.

Nous avons une preuve de sa modération et de sa prudence dans une occasion où il se trouvoit obligé de réprimer à-la-fois une entreprise indécente et irrégulière des habitans d'une paroisse, et le zèle peut-être déplacé du pasteur. Les habitans de Jumes vouloient battre le tambour dans une procession, y porter des drapeaux, et tenir des flèches en main. Le curé ne voulant point faire cette procession, les paroissiens la firent seuls, malgré lui. Il alloit en résulter un procès entre le pasteur et le troupeau. Fénélon mit fin à cette affaire d'une manière douce, en faisant inviter le pasteur à modérer son zèle et à entrer en accommodement avec ses paroissiens, et en exigeant de ceux-ci qu'ils réparassent par leur soumission le scandale qu'ils avoient commis.

Il montra la même sagesse et le même esprit de conciliation et de douceur, dans une circonstance non moins délicate. Un père capucin de Maubeuge, prédicateur des dames chanoinesses de cette ville, s'étoit permis dans un de ses sermons, des traits un peu vifs ou des allusions choquantes qui avoient excité le mécontentement de l'in-

tendant de la province. Fénélon, s'étant fait rendre un compte exact de tous les faits, ne crut pas pouvoir excuser l'imprudence du religieux, mais persuadé des pieuses intentions de ce bon père, il se borna à prévenir les suites que sa faute auroit pu avoir. Il lui fit dire que son zèle étant allé trop loin, il étoit juste d'apaiser M. l'intendant, qu'ainsi il devoit s'abstenir de prêcher à Maubeuge, et s'en retirer; et il fit en même temps connoître à madame l'abbesse de Maubeuge qu'il souhaitoit qu'il y eût un autre prédicateur dans son église.

Sa fermeté et sa modération dans l'usage des actes d'autorité

Néanmoins la douceur de Fénélon ne dégénéroit jamais en foiblesse; et lorsque le devoir l'exigeoit, il savoit montrer autant de fermeté que de charité. Un curé de son diocèse, dont les mœurs étoient habituellement grossières et scandaleuses, ayant été convaincu des délits les plus graves pour un homme de son état, avoit été condamné par l'official de Cambrai à permuter sa cure contre un bénéfice simple. Cet homme, au lieu de bénir l'indulgence de ses juges, n'eut pas honte d'appeler de cette sentence (beaucoup trop douce peut-être) aux officialités d'Arras et de Saint-Omer. Là, sa première condamnation fut commuée en une injonction de passer une année en re-

traite dans le séminaire de Cambrai. Fénélon ne voulut jamais consentir à ce qu'une maison, où de jeunes ecclésiastiques ne devoient voir que des objets d'édification, n'entendre que les leçons de la vertu et de la piété, et où ils devoient se pénétrer de toute la sainteté du ministère qu'ils étoient appelés à exercer, fût souillée par la présence d'un homme qui avoit déshonoré son caractère avec tant d'éclat; il ne voulut pas qu'un pareil exemple laissât penser à ces jeunes ecclésiastiques qu'un séjour momentané dans un séminaire pût absoudre un prêtre coupable de tant d'excès honteux. Cependant il voulut concilier, autant qu'il étoit en lui, l'ordre établi dans la jurisdiction des appels, quelque défectueux qu'il fût, avec le devoir sacré qui ne lui permettoit pas absolument de livrer à un pasteur si décrié une paroisse importante. Il proposa de laisser jouir ce malheureux de tous les revenus de sa cure, et d'établir à ses propres dépens un prêtre vertueux, pour le remplacer dans ses fonctions.

Règle que Fénélon se prescrit pour la nomination aux bénéfices.

Si les charges et les dignités de l'église n'étoient déférées qu'à des sujets capables d'en remplir tous les devoirs avec édification et utilité, on ne verroit jamais les scandales que donnent quelquefois à la religion

et au monde certains ecclésiastiques infidèles à leur vocation et à la sainteté de leur ministère. Fénélon ne l'ignoroit pas : mais les résignations des bénéfices et les droits de collation des patrons et des dignitaires, gênoient presque toujours les évêques dans leurs choix, et les déconcertoient souvent dans leurs pieux desseins ou leurs intentions les plus louables. Ne pouvant lui seul détruire un abus si ancien, si puissamment soutenu et cependant si dangereux et si criant, il donna courageusement l'exemple de ce qu'il falloit faire. Le diocèse de Cambrai étoit resté, par les capitulations, soumis au concordat germanique, qui attribuoit au pape le droit de nommer à certains bénéfices vacans pendant six mois de l'année. La considération dont Fénélon jouissoit à Rome depuis son édifiante soumission, et l'estime singulière de Clément XI pour les vertus de l'archevêque de Cambrai, avoient porté ce pontife à ne disposer des bénéfices qui vaquoient à sa nomination, qu'en faveur des sujets qui lui présentoient un témoignage favorable de ce prélat. Mais loin d'user indiscrètement de la confiance du pape, Fénélon s'imposa la loi de ne jamais lui recommander aucun de ses parens, ni des amis de ses parens. Il se bornoit à accorder des attes-

tations, parce que le pape l'exigeoit, et s'interdisoit toute espèce de recommandation. Il ne croyoit pas pouvoir refuser de justes attestations de capacité et de bonne conduite à ceux qui en demandoient, dans la vue de s'en servir pour obtenir quelque bénéfice à la cour de Rome; il se croyoit encore plus strictement obligé d'attester la vertu, le mérite et les talens de ceux qui, par modestie ou par scrupule, évitoient de réclamer son témoignage. Il pensoit que l'on devoit préférer les naturels du pays aux étrangers; il ne dérogea à cette règle que dans une seule circonstance, pour l'archidiaconé de Cambrai, en faveur de l'abbé de Laval-Montmorenci (1), que ses services dans le diocèse même de Cambrai et dans celui de Tournai, et sa qualité de chanoine de Cambrai, indépendamment de sa haute naissance et de ses qualités personnelles, rendoient digne de cette exception. Il avoit même eu l'attention de faire valoir en cette occasion les titres non moins recommandables de l'abbé d'Alsace d'Hénin-Liétard.

Zèle de Fénélon pour défendre son clergé. Sa générosité.

Le maintien de l'ordre et de la discipline

(1) Charles-François-Guy de Laval de Montmorency nommé à l'évêché d'Ypres en 1713, qu'il ne garda que trois mois, étant mort au mois d'Août de la même année.

dans son diocèse étoit un des objets constans de sa sollicitude et de ses efforts; néanmoins il ne bornoit pas là son zèle : il se regardoit comme le défenseur naturel des droits de son clergé, et il les soutenoit avec courage lorsqu'il les croyoit compromis ou attaqués par des prétentions injustes et arbitraires. Il pensoit en même temps que le clergé devoit donner dans toutes les occasions l'exemple des plus grands sacrifices et des dévouemens les plus généreux pour le bien de l'état et pour le soulagement des peuples. Lorsque les malheurs de la guerre forcèrent le gouvernement, en 1708, à demander des secours extraordinaires au clergé du Cambrésis; cette province avoit été tellement ravagée depuis sept ans, que le clergé, privé de presque tout son revenu, y étoit dans une position déplorable; Fénélon, pour rendre la contribution moins onéreuse à la classe la plus utile et la plus pauvre de son clergé, se chargea d'acquitter de ses propres fonds la taxe à laquelle les curés de son diocèse avoient été imposés.

Des vertus si rares, tant de modération, de douceur et d'humanité, jointes à une si noble fermeté, inspiroient aux généraux ennemis un respect salutaire aux malheureuses provinces de Flandre qui étoient le

théâtre de la guerre. Fénélon s'adressoit à ces généraux avec confiance, et ne balançoit pas à leur écrire quand l'intérêt de l'église et de son troupeau sembloit le demander. C'est ainsi qu'après la prise de Tournai, il écrivoit au prince Eugène, pour obtenir que les protestans allemands, anglois et hollandois de son armée, se retirassent dans des lieux un peu écartés pour vaquer librement à leurs devoirs de religion, et qu'ils s'abstinssent de tout exercice public de leur culte, dans la crainte que la nouveauté n'entraînât ou ne séduisît quelques esprits légers et crédules.

C'est surtout dans les affaires qui intéressoient la jurisdiction spirituelle que Fénélon déployoit envers les grands de la terre, même envers les ministres et la cour, la noble et respectueuse fermeté que lui inspiroit son zèle pour la religion. Nous voyons dans un mémoire, adressé à M. Voisin, ministre de la guerre, et chancelier de France, comment, dans toutes les occasions, Fénélon savoit concilier la sagesse et la modération avec la plus courageuse opposition aux entreprises dirigées contre les droits ou l'exercice de son ministère. Le chapitre de Valenciennes avoit voulu se soustraire à son autorité. « Personne, dit à ce

Fénélon s'élève contre les préten-

» sujet Fénélon dans le mémoire que nous
» citons, personne ne prouvera que j'aie
» demandé à notre parlement, rien au-delà
» de la jurisdiction ordinaire pour les choses
» purement spirituelles, sur le chapitre de
» Valenciennes. Or le parlement n'a pas
» pu s'empêcher de maintenir l'archevêque
» de Cambrai *dans cette jurisdiction pure-*
» *ment spirituelle;* donc il m'a adjugé sans
» aucune exception tout ce que j'ai demandé.
» Le parlement n'a point assujéti l'arche-
» vêque à demander au roi aucune permis-
» sion pour exercer *cette jurisdiction spiri-*
» *tuelle.* De plus, tous mes prédécesseurs
» l'ont exercée paisiblement cent et cent
» fois par des actes qui subsistent, sans
» avoir jamais demandé cette permission
» aux rois d'Espagne. Pourquoi commence-
» rons-nous à le faire aujourd'hui? Est-ce la
» puissance séculière qui donnera à un évêque
» le droit d'exercer la jurisdiction spirituelle,
» qu'il ne peut recevoir que de Jésus-Christ?
» Rien n'est plus absurde que de dire,
» comme le chapitre l'a dit, qu'il est un
» corps laïque, qui ne dépend que du roi,
» son fondateur. Les canonicats sont de
» vrais bénéfices; leurs personnes sont ec-
» clésiastiques; leurs fonctions sont spiri-
» tuelles; ce chapitre a été institué, non

tions du chapitre de Valenciennes.

» par le prince laïque, mais par l'Eglise.
» Le prince n'a fait que donner du bien
» pour la subsistance temporelle de ces cha-
» noines : comment peuvent-ils ignorer les
» règles, jusqu'à s'imaginer qu'ils dépen-
» dent du prince laïque pour la jurisdiction
» *purement spirituelle*? Ils ne seroient pas
» dans une moins grossière erreur, s'ils pré-
» tendoient que le parlement n'a pas adjugé
» à l'archevêque la correction des mœurs,
» en lui adjugeant la jurisdiction pour les
» choses *purement spirituelles*. Il n'est pas
» permis d'ignorer que la correction des
» mœurs est le point le plus spirituel pour
» le salut des ames. Le parlement n'a garde
» de nier qu'il nous a adjugé cette correc-
» tion, en nous adjugeant tout ce qui est
» purement spirituel; s'il n'en convenoit
» pas, ce seroit le roi, protecteur des canons
» et de la liberté de l'église, qui le redres-
» seroit en ce point. »

Affaire de l'évêque de Tournai.

Ce n'est pas la seule circonstance où Fénélon eut à veiller sur le maintien des véritables maximes de la jurisdiction spirituelle : il s'en présenta une bien plus difficile et plus épineuse, où il fit preuve d'une rare prudence et d'une haute sagesse, non moins que d'une fermeté et d'un zèle à toute épreuve. Les armées ennemies, com-

mandées par le prince Eugène, s'étoient emparé de Tournai au mois de septembre 1709. M. de Beauveau en étoit alors évêque.

Par attachement au Roi et à la France, ce prélat avoit refusé de chanter le *Te Deum* et de prêter le serment de fidélité aux nouveaux possesseurs de Tournai, lors de la prise de cette ville. Le prince Eugène avoit apprécié la convenance de cette conduite; mais les Hollandois l'avoient hautement improuvée, et en avoient témoigné leur mécontentement. M. de Beauveau, pour éviter les désagrémens qu'il pouvoit à cette occasion éprouver dans l'exercice de son ministère, s'étoit retiré en France. Cette retraite fut regardée par les Hollandois comme une désertion, comme un vrai abandon de son siége, qu'ils regardèrent dès-lors comme vacant : ils prétendirent en conséquence être en droit de nommer aux bénéfices. Le doyenné du chapitre de la cathédrale étant venu à vaquer, quoique cette dignité fût à la nomination du chapitre, ils en pourvurent l'abbé Van-Ernest, chanoine de Sainte-Gudule de Bruxelles, autrefois secrétaire du célèbre docteur Arnauld, et l'un de ses plus zélés partisans. Van-Ernest se servit ensuite de tout son crédit pour faire tomber le choix des états, pour les canonicats va-

cans, sur des ecclésiastiques qui partageoient ses opinions et sa résistance au Saint-Siége. Fénélon justement alarmé d'un état de choses dont il prévoyoit les suites affligeantes, pressa vivement. M. de Beauveau de revenir dans son diocèse, et envoya à ce sujet un long mémoire à la cour. Il justifie M. de Beauveau sur le refus du serment de fidélité, qu'on ne devoit exiger, selon les lois et les usages de la guerre, qu'après la cession de la ville de Tournai; mais il désapprouve sa retraite et juge qu'il ne peut trop se hâter de rentrer dans son diocèse, où la religion étoit menacée des derniers malheurs. Ses raisons parurent si fortes et si décisives, que le roi ordonna immédiatement à l'évêque de Tournai de se rendre dans son diocèse; mais les Hollandois, fidèles au systême qu'on leur avoit inspiré, d'écarter ce prélat de son siége, persistèrent à lui interdire l'accès de sa ville épiscopale. Il ne put venir en Flandre que pour avoir la douleur d'être témoin de l'espèce de schisme que l'on cherchoit à établir et à propager dans son diocèse, sans qu'il fût en son pouvoir d'y apporter aucun remède. Cette affaire traîna en longueur; on proposa divers expédiens qui ne purent réussir : cependant les états-généraux continuèrent de nommer aux canonicats va-

cans de la cathédrale ; le pape intervint, et défendit au chapitre de reconnoître ces intrus. Les chanoines de Tournai consultèrent alors leur métropolitain, et lui exposèrent avec candeur leur embarras, leurs dangers et leurs vues sur les moyens les plus propres à éluder les difficultés du premier moment. Fénélon leur fit une réponse remarquable par l'exactitude des principes, la modération des conseils et sur-tout la tendre condescendance avec laquelle il partage les peines de ces malheureux ecclésiastiques.

Lettre de Fénélon aux chanoines de Tournai.

« Je puis me tromper, leur écrit Fénélon, » et je ne vous dis mes pensées que comme » très-imparfaites ; mais je ne puis vous » donner que le peu que j'ai, et je vous » le donne de tout mon cœur, comme si » j'allois mourir dans ce moment. 1.° Il me » semble qu'il convient que votre chapitre » soutienne avec fermeté et patience ce qui » lui a fait tant d'honneur et qui a tant édifié » l'église. Je ne suis nullement étonné de ce » qu'on vous menace; on espère que le » chapitre aura peur et reculera; mais si » votre corps demeure soumis, respectueux, » modeste, zélé pour l'obéissance à l'égard » du temporel, et s'il se retranche à suivre » humblement le bref du pape, qui est de- » venu public, que pourra-t-on lui faire?

» On n'emprisonnera point à-la-fois tant
» de chanoines. Cette conduite seroit une
» preuve trop évidente de la violence ou de
» la nullité de tout ce qu'on feroit dans la
» suite. Heureux ceux qui souffrent pour la
» justice ! Il importe qu'on voie des minis-
» tres de l'autel qui sachent souffrir avec
» paix, douceur et soumission, pour main-
» tenir les lois et la liberté de l'église. La
» cause de saint Thomas de Cantorbéry
» n'étoit pas aussi claire que la vôtre. 2.° Je
» ne vois rien qui doive vous faire changer
» de conduite; c'est la même liberté de votre
» église à conserver à l'égard d'une puis-
» sance souveraine qui n'est pas dans notre
» communion, quoique vous deviez d'ail-
» leurs lui être parfaitement soumis pour
» tout ce qui est temporel. C'est la même
» nécessité de ne participer point à la récep-
» tion des intrus; c'est la même obligation
» de suivre le bref du pape, qui vous défend
» sous peine d'excommunication de les rece-
» voir : pourquoi changeriez-vous? 3.° Une
» protestation secrète n'auroit point la même
» force qu'un refus humble, respectueux et
» constant d'admettre les intrus. La pro-
» testation paroîtroit un relâchement et un
» tour politique pour paroître céder en ne
» cédant pas; elle autoriseroit au moins pour

» un temps les intrus; elle donneroit une » dangereuse couleur à leur cause; elle » rendroit leur prétention moins odieuse, » par une apparence de possession paisible » et canonique.... Quoiqu'il en soit, ce » procédé ambigu seroit moins simple, » moins droit, moins évangélique, qu'un » refus modeste, humble, soumis, respec- » tueux et ferme, pour obéir au bref du » pape. 4.° Une absence du chapitre paroî- » troît une affectation et un abandon de la » bonne cause, tous les bien-intentionnés » s'absentant à-la-fois et d'un commun » accord. D'ailleurs ces chanoines absens » d'une seule assemblée du chapitre se trou- » veroient aux autres chapitres suivans, et » à tous les offices, où il faudroit prier, offi- » cier, donner le baiser de paix, et recon- » noître pour frères ces intrus excommu- » niés; ce seroit l'équivalent d'une récep- » tion en chapitre, et on n'en auroit pas » moins auprès du souverain tout le démé- » rite de s'être absenté pour ne consentir » pas. 5.° Ce que je craindrois, c'est que les » grands-vicaires de M. l'évêque ne fussent » chassés sur le refus d'admettre les in- » trus; alors le souverain seroit peut-être » tenté d'y suppléer par les intrus et leurs » adhérens. Ce seroit une source de schisme.

» On pourroit l'éviter par l'absence des » grands-vicaires; mais les grands vicaires » donneroient un exemple de timidité et de » foiblesse par leur absence. 6.° Je ne voudrois cependant pas exiger de tous les » vocaux une résistance ouverte, dont tous » ne sont peut-être pas capables. Je voudrois » que tous prissent un parti uniforme, que » tous puissent soutenir jusqu'au bout, de » peur qu'un parti trop difficile à soutenir » ne causât une division qui ruineroit tout. » Ainsi, à toute extrémité, je tolérerois le » parti de l'absence ou de la protestation » secrète, que j'enverrois à M. l'internonce, » *humanum dico propter infirmitatem* » *carnis vestræ;* il faut que les plus forts » s'accommodent à ceux qui le sont un peu » moins. L'épreuve est longue et rude. Il » est facile de croire de loin qu'on la sur» monteroit; mais je crois sans peine que » j'y succomberois sans un grand secours » de la grâce. Je vous plains tous : je vous » révère comme des confesseurs : je me » recommande à vos prières et je ne vous » oublie pas dans les miennes. »

Quelle modestie et quelle sagesse dans un pareil langage. Le chapitre de Tournai dirigé par de si salutaires inspirations, se conduisit avec cette prudence qui ne permit

pas aux Hollandois de s'abandonner aveuglément aux suggestions d'Ernest et de ses partisans, et ne donna jamais le plus léger prétexte d'inquiétude sur sa soumission en tout ce qui concernoit l'ordre temporel. Enfin la providence vint au secours de ce malheureux clergé. Les traités d'Utrecht et de Rastadt firent passer les Pays-Bas sous la domination de la maison impériale d'Autriche. M. de Beauveau donna sa démission de l'évêché de Tournai en 1713, et fut nommé à l'archevêché de Toulouse, qui lui étoit destiné depuis trois ans. M. de Leuwestein fut nommé à Tournai, avec l'agrément de la cour de Vienne; et le chapitre de Tournai, appuyé sur le bref du pape, persévéra à rejeter Ernest et les chanoines qui refusoient de se soumettre aux décrets du Saint-Siége.

Principes de Fénélon sur la jurisdiction métropolitaine.

Si Fénélon étoit porté par caractère à préférer, dans les affaires où il devoit intervenir, les voies de douceur et de conciliation à celles d'autorité et de rigueur, il savoit aussi, quand l'équité ou les droits de son ministère l'exigeoient, se mettre au-dessus de toutes les considérations personnelles, et ne consulter que son devoir et la justice. L'évêque de Saint-Omer avoit fait instruire une procédure contre un ecclésiastique de

son diocèse, qui étoit encore détenu en prison, L'ecclésiastique avoit appelé de cette sentence au métropolitain; et l'archevêque de Cambrai avoit ordonné, en cette qualité, que la procédure lui fût apportée, pour la maintenir, si elle étoit régulière, ou pour l'annuller, si elle étoit défectueuse. L'évêque de Saint-Omer, qui étoit allé voir sa famille en Provence, trouvoit mauvais que Fénélon n'eût pas attendu son retour pour cet acte de justice, qui véritablement ne pouvoit se différer, et comme il craignoit ou sa fermeté, ou peut-être quelque ressentiment, dont l'ame de Fénélon étoit cependant incapable, (1) il engagea l'évêque d'Arras à écrire sur cette affaire à l'archevêque de Cambrai. Ce prélat après avoir rappelé, dans la lettre qu'il écrivit à Fénélon, les égards mutuels que des confrères se doivent, insinuoit que cette affaire pouvoit lui nuire à la cour, et confirmer le roi dans ses préventions contre lui. Fénélon, en répondant à l'évêque d'Arras dans les termes les plus affectueux, se crut obligé de lui exposer qu'un métropolitain ne peut sans prévarication, ni dénier, ni

(1) Cet évêque de Saint-Omer ètoit le même qui s'étoit conduit d'une manière si peu convenable envers Fénélon, dans l'assemblée métropolitaine de Cambrai, en 1699.

retarder la justice aux appelans ; et que c'est Dieu, et non pas le roi, qu'il faut mettre devant les yeux des évêques, lorsqu'il s'agit des choses purement spirituelles.

Crédit dont Fénélon jouissoit à la cour de Rome.

Fénélon n'eut pas toujours à se louer de ses comprovinciaux. Pendant que quelques-uns croyoient l'intimider en le menaçant du mécontentement de la cour, le Saint-Siége le consultoit sur les matières les plus importantes. Du fond de sa solitude de Cambrai, il exerçoit à Rome et dans l'Europe, une espèce d'autorité d'opinion qu'il ne devoit qu'à sa vertu et à ses grandes qualités.

Affaire des cérémonies chinoises.

Les jésuites établis à la Chine pour y prêcher la religion chrétienne, avoient été accusés de permettre aux nouveaux convertis de certaines superstitions que l'on taxoit d'idolâtrie. Les lois des Chinois sont fondées sur le respect des enfans pour leurs pères ; à ce respect ils joignent une espèce de culte que chaque famille rend en particulier à ses ancêtres, et des témoignages éclatans de vénération que toute la nation rend publiquement aux premiers philosophes qui lui enseignèrent les règles de la morale, et spécialement à Confucius, le plus ancien des sages dont elle s'honore. Ces usages que les jésuites toléroient, les regardant comme

purement civils, avoient été dénoncés au Saint-Siége par les dominicains : il s'éleva à cette occasion de grandes discussions entre les accusateurs et les accusés. Le pape Alexandre VII, par son décret du 23 mars 1656, apaisa la querelle; mais quarante ans plus tard elle se renouvela de la manière la plus affligeante. Les supérieurs des missions étrangères de Paris, qui avoient un établissement à la Chine, furent alors ceux qui déférèrent au Saint-Siége les usages tolérés par les jésuites, comme impies, superstitieux et idolâtres. L'opinion de ces nouveaux accusateurs formoit un préjugé d'autant plus imposant contre les jésuites, qu'on ne pouvoit soupçonner les prêtres des missions étrangères de cette rivalité de corps que l'on reprochoit aux dominicains. La grande réputation de vertu et de piété dont jouissoient MM. Tiberge et Brisacier, supérieurs de cette respectable institution, ajoutoit un nouveau poids à leur accusation. Ils crurent néanmoins devoir prévenir Fénélon en leur faveur, et ne rien négliger pour obtenir son suffrage et son appui; ils craignoient que Fénélon, qui ne s'étoit jamais rangé parmi les nombreux ennemis des jésuites, et pour qui le pape et les cardinaux avoient la plus grande estime, ne fût consulté par le Saint-

Siége sur cette controverse, et ne fût d'une opinion peu favorable, peut-être même contraire à leur cause. Ils lui adressèrent donc leurs mémoires, leurs griefs et leurs demandes.

Fénélon, affligé de ces nouveaux débats, jugeoit qu'il étoit bien difficile de prononcer à Paris sur des questions qui ne pouvoient être raisonnablement abordées que par des personnes qui auroient eu une connoissance parfaite des mœurs, des lois, des usages et de la langue des Chinois. Il pressentoit aussi que le triste effet de ces divisions entre des religieux sur des points importans de la religion qu'ils devoient prêcher, seroit de ruiner le christianisme dans ces contrées où il avoit été si difficile de l'établir. C'étoient les jésuites qui les premiers l'avoient introduit à la Chine : ils s'étoient rendus si agréables à l'empereur Cam-Hi, en qualité de savans et de mathématiciens, que ce prince humain et éclairé, avide des sciences curieuses qui manquoient à son empire, leur avoit permis d'enseigner publiquement la religion chrétienne. Fénélon gémissoit de voir un ouvrage commencé sous de si favorables auspices, et déjà si avancé, sur le point de s'écrouler et de s'anéantir par la déplorable désunion de ceux mêmes qui devoient par leurs efforts

combinés et leur bonne harmonie concourir à son achèvement et à sa perfection. Mais pénétré de l'esprit de soumission dû à l'autorité du Saint-Siége, il se garda bien de rien préjuger sur une affaire déférée à ce tribunal suprême. Il témoigne, dans sa réponse aux supérieurs des missions étrangères, combien il est affligé qu'il se soit élevé une semblable discussion, et qu'elle ait été agitée de part et d'autre avec tant de chaleur et de véhémence : il passe ensuite à l'état de la question, mais pour la poser plutôt que pour l'examiner et la résoudre; il y annonce sa ferme résolution d'adhérer au jugement que l'on attendoit de Rome. « Il s'agit, dit-il » dans cette lettre, des mœurs des Chinois, » très-éloignées des nôtres, et de l'intention » que ces peuples ont en faisant les cérémo- » nies sur lesquelles on dispute : il n'appar- » tient qu'au juge de décider si les informa- » tions sont suffisantes ou non pour pouvoir » prononcer. Pour moi, messieurs, qui ne » connois ni les mœurs ni les intentions des » Chinois, je ne sais ce qu'il faut désirer. » Quand le pape aura jugé, je conclurai » qu'il a trouvé les faits suffisamment éclair- » cis; quand, au contraire, il retardera le » jugement, je supposerai qu'il n'aura point » trouvé les preuves concluantes. » Et plus

bas : « Il ne s'agit que du fond de ce culte, » qui ne doit pas être toléré un seul moment » s'il est idolâtre, et auquel il faut bien se » garder de donner aucune atteinte pour » complaire aux hérétiques, si les preuves » de l'idolâtrie n'ont rien de concluant. »

Fénélon, au sujet de la même controverse des cérémonies chinoises, eut une autre occasion remarquable de montrer la même impartialité et la même sagesse ; ce fut dans sa réponse au père Lachaise, qui l'avoit consulté, ainsi que presque tous les évêques de France, sur cette malheureuse affaire. La question étoit difficile et épineuse par elle-même, une multitude de faits et d'assertions contradictoires étoient venues encore la compliquer et l'obscurcir ; Fénélon, dans sa lettre au père Lachaise, en développe avec beaucoup de perspicacité et de jugement les points importans et délicats : il y trace, pour ainsi dire, le plan à suivre dans la discussion et l'examen de tout ce qu'elle offroit d'intéressant et d'essentiel : il y fait voir que tout se réduisoit à une question de fait ; loin de décider cette question, il applaudit aux sages précautions prises par le souverain pontife pour en juger avec connoissance, et il prononce d'avance sa ferme adhésion à ce jugement. Si, dans

l'origine, les deux partis, au lieu d'apporter dans cette discussion de l'aigreur et de l'amertume, avoient recherché avec la même attention et le même calme que Fénélon toutes les considérations qui pouvoient servir à expliquer, à modifier ou à faire condamner l'usage de ces cérémonies, cette affaire n'auroit pas eu le déplorable résultat qu'elle a produit. Les événemens n'ont que trop justifié les craintes de Fénélon, sur les suites de cette malheureuse dispute. Le christianisme fut bientôt proscrit à la Chine, et le prétexte de cet arrêt et des sanglantes persécutions qui l'ont suivi, fut pris des désordres et des maux inévitables qui accompagnent les discordes religieuses.

Affaire de M. de Beauvilliers, évêque de Beauvais.

Fénélon fit dans la suite usage de son crédit à la cour de Rome, dans une circonstance tout-à-fait différente, et pour un objet bien conforme au vœu de son cœur. Il s'agissoit d'être utile au frère de son ancien et respectable ami le duc de Beauvilliers; il s'y porta avec empressement et avec tout le zèle dont il étoit capable. L'abbé de Beauvilliers avoit été nommé, le premier avril 1713, à l'évêché de Beauvais, vacant par la mort du cardinal de Janson. Il avoit soutenu pendant sa licence une thèse sur les libertés de l'église gallicane; on en étoit

mécontent à Rome, et le pape lui refusoit, sur ce motif, les bulles pour son évêché. Il les attendoit depuis trois mois; Fénélon, instruit de ce refus, et craignant qu'il n'en résultât des suites très-fâcheuses, écrivit à ce sujet à un religieux de Rome, en qui le souverain pontife avoit la plus grande confiance. Il mit sous les yeux de ce religieux le danger dans lequel la cour de Rome alloit précipiter l'église, si elle persistoit dans une semblable conduite, qui ne pouvoit manquer d'indisposer contre elle presque toute la nation française. Il crut devoir adresser ces réflexions à une personne dont il connoissoit la prudence et qui pouvoit lui servir de médiateur et d'interprète auprès du saint-père, plutôt qu'au pape lui-même, persuadé qu'ainsi la vérité parviendroit toute entière et sans déguisement jusqu'au saint-père; car s'il eût écrit directement au pape, il se seroit trouvé dans la nécessité, pour observer les justes égards dûs à la grande dignité du souverain pontife, et ne pas s'écarter des bornes du respect, d'adoucir beaucoup d'expressions et de restreindre ses observations et ses raisonnnemens qu'il auroit paru, sans cette précaution, pousser beaucoup trop loin. Ce moyen eut un succès accompli : la lettre de Fénélon fit la plus forte impres-

sion sur l'esprit de Clément XI ; il voulut même la garder pour se mieux pénétrer des sages réflexions qu'elle renfermoit, et il n'hésita pas à accorder à l'abbé de Beauvilliers les bulles de l'évêché de Beauvais.

Conseils de Fénélon à M. de Colbert, archevêque de Rouen.

Fénélon aimoit à obliger ses amis ; jamais il n'épargna son crédit pour les servir ou pour leur être agréable ; mais il croyoit leur devoir, avant tout, la vérité ; et il pensoit que les avis d'un ami ne se font jamais demander ni attendre. Instruit que M. Colbert, archevêque de Rouen, s'étoit laissé séduire par l'idée de faire reconstruire, sur un plan plus élégant et plus moderne, son château de Gaillon, antique et majestueux monument de la fortune du cardinal d'Amboise, il n'attendit pas que l'archevêque de Rouen lui parlât de ses projets, pour lui en faire sentir les conséquences, les dangers et même le défaut de convenance. Il n'oublia rien pour le détourner de les mettre à exécution, et la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, renfermoit, sans être fort étendue, tout ce que la raison, le bon goût et la connoissance du monde peuvent ajouter aux maximes de la morale chrétienne, pour détourner un évêque d'une entreprise qui pouvoit compromettre sa fortune et sa tranquillité. Mais cette fois les sages et bons avis du modeste

Fénélon ne furent que médiocrement goûtés. M. de Colbert embellit et augmenta considérablement le magnifique château de Gaillon. (1)

Presque toujours néanmoins Fénélon voyoit ses conseils suivis, et il étoit fréquemment consulté : car telle étoit l'opinion générale de sa vertu et de sa sagesse, que ses amis ne prenoient aucune délibération sur leurs intérêts les plus chers, sans la soumettre à son avis et à son approbation.

Son attachement à ses amis.

Le temps affoiblit tout, et il semble que les années devoient calmer la haine des ennemis de l'archevêque de Cambrai et dissiper les ombrages de la cour, sur-tout après une soumission si parfaite à sa condamnation, après un silence si rigoureusement observé; mais tel étoit l'acharnement de certaines personnes, telle étoit la force des préventions de la cour contre lui, qu'il ne pouvoit jouir qu'en tremblant des consolations de l'amitié. Il craignoit sans cesse que ses parens et ses amis ne fussent victimes de leur attachement

(1) Un gentilhomme pauvre offrit au cardinal d'Amboise de lui vendre sa terre, pour donner au château de Gaillon une dépendance plus étendue; l'archevêque l'accepta, lui en compta le prix, et le pria de la garder. Des courtisans ayant dit au cardinal qu'il manquoit là une bonne occasion : *Vous n'y entendez rien*, dit-il, *au lieu d'une terre, j'ai acquis un ami.*

pour lui, qu'on ne leur fît un crime des relations qu'il auroit pu entretenir avec eux, et qu'on ne les punît de lui être demeurés fidèles. La rigueur avec laquelle on avoit traité tous ceux qui lui étoient attachés, ne justifioit que trop ses craintes et ses inquiétudes; rigueur aussi injuste qu'outrée, qui fait voir combien il est difficile d'assouvir les passions haineuses, et qu'il n'est point d'excès auxquels elles ne puissent porter les hommes qu'elles maîtrisent.

C'est dans les lettres de Fénélon que son ame se découvre toute entière et dans toute sa pureté; c'est là qu'il se fait connoître le mieux; c'est là qu'on voit combien il étoit digne d'avoir des amis; c'est là qu'on aime à apprendre de lui-même l'idée qu'il se faisoit de l'amitié, telle qu'elle doit exister entre des cœurs vertueux. Si l'on réunissoit toutes les pensées ou plutôt tous les sentimens que dans l'effusion de son cœur Fénélon a répandus dans ses lettres, on auroit peut-être l'idée de tout ce qu'on a pu dire, penser et sentir de plus vrai et de plus délicat sur l'amitié. C'est un témoignage que lui ont rendu tous ceux qui ont été admis à le fréquenter, qu'il étoit impossible de le connoître sans l'aimer et qu'on ne pouvoit plus

se détacher de lui lorsqu'on avoit commencé à jouir de sa familiarité.

Ainsi Fénélon, qui trouvoit dans ce fidèle accomplissement de tous les devoirs de son ministère, une satisfaction assez vive pour effacer les rigueurs de sa disgrace en tout ce qui lui étoit purement personnel, trouvoit encore dans les douces affections de la nature et de l'amitié une souree de consolations et les jouissances que la haine et l'envie ne pouvoient lui ravir.

Tendresse de Fénélon pour ses parens.

Si les amis de Fénélon eurent en lui un ami fidèle et sincère, sa famille n'y eut pas moins un parent tendre et dévoué. Mais son affection pour ses proches ne dégénéroit jamais en foiblesse, et n'admettoit aucune des illusions de l'amour-propre et de la vanité. Il étoit fort attaché à sa famille, et s'intéressoit vivement à tout ce qui pouvoit la toucher, à tel point qu'on eût pu dire qu'il s'étoit en quelque sorte identifié avec chacun des membres qui la composoit. Aimant ses parens comme il devoit les aimer, il ne leur dissimuloit point ce qu'il trouvoit à reprendre ou à blâmer dans leur conduite : toutes ses observations, respirant la douceur et la bonté, laissoient voir qu'elles étoient dictées par la plus tendre affection non moins que par le sentiment du

devoir ; il les faisoit avec courage, et les soutenoit avec fermeté, mais elles n'avoient jamais rien de piquant ni d'offensant pour ceux à qui elles s'adressoient. La marquise de Laval, sa cousine, devenue sa belle-sœur, sous le nom de comtesse de Fénélon, avoit eu de son premier mariage un fils unique (1) ; Fénélon le fit venir auprès de lui à Cambrai, pour surveiller sa première éducation. Plus il aimoit la mère, plus il crut devoir lui parler avec force sur l'abandon coupable où elle laissoit son fils, par un excès de tendresse maternelle.

Quand les avis qu'il donnoit à ses parens ou les reproches qu'il croyoit devoir leur faire n'étoient pas reçus comme ils devoient l'être, ou bien causoient quelque chagrin ou quelque mouvement d'humeur à ceux qui y étoient trop sensibles, il s'empressoit de les consoler, il dissipoit ce qui leur avoit fait prendre le change sur ses véritables sentimens, et par une douce persuasion il les amenoit à reconnoître la pureté et la droiture de ses intentions, ainsi que la sincérité de son attachement. C'est ainsi qu'il en usa envers sa belle-sœur qu'il avoit eu le mal-

(1) Guy-André de Montmorenci-Laval, marquis de Lézai et de Magnac, qui n'avoit que huit mois à la mort de son père.

heur d'affliger involontairement. Madame de Laval-Fénélon, qui n'avoit qu'un fils, ne pouvoit se résoudre à le laisser entrer au service, et Fénélon condamnoit avec sévérité cet excès de foiblesse. Il trouvoit avec raison, que dans un temps où toute l'Europe étoit en guerre, et où la France, réduite aux dernières extrémités, sembloit commander à tous les François de courir aux armes, rien n'étoit plus honteux que de voir un Montmorenci mener une vie oisive et ignoble dans le château de ses pères, où tout devoit lui rappeler les services et la gloire de ses ancêtres. Fénélon dans cette occasion avoit écrit à sa belle-sœur avec une franchise assez austère pour exciter en elle une légère émotion de chagrin et de mécontentement. Il ne tarda pas à adoucir l'amertume que sa lettre pouvoit avoir répandue dans le cœur de cette sœur tendrement aimée; mais en lui adressant toutes les consolations de l'amitié, il fut loin de chercher à affoiblir tous les motifs qui devoient la porter à prendre plus d'empire sur elle-même. Il lui représenta que le jeune Montmorenci, ayant atteint sa vingtième année, étoit dans un âge où presque tous les jeunes gens d'un nom connu ont déjà fait plusieurs campagnes; et que le public ne pouvant

concevoir les raisons d'une inaction si opposée aux devoirs de sa naissance, il ne pouvoit manquer d'être à jamais déshonoré dans le monde, si sa mère persistoit à le tenir éloigné du service. Des considérations aussi puissantes éclairèrent enfin madame de Laval-Fénélon, et elle eut le courage de subordonner sa tendresse maternelle à la raison, à l'honneur de son fils, et à ce que lui commandoient la force des circonstances et l'exigeance de sa condition. Le nom du jeune Montmorenci, et la valeur brillante qu'il montra dès ses premiers pas dans la carrière militaire, lui firent promptement réparer les années qu'il avoit perdues; il obtint au bout de très-peu de temps le régiment de Conflans et ensuite celui de Mortemart, qui prit de lui le nom de Laval. Ce fut à la tête de ce régiment qu'il fut blessé le 13 octobre 1713, au siége de Fribourg, d'un coup de mousquet qui lui perça les deux joues. (1)

Dans toutes les occasions on retrouve en Fénélon le même caractère de justice et de sagesse. Il apprit un jour, par une lettre du

(1) Il épousa, quelques années après, Marie-Anne de Turménie, veuve de Matthieu de la Rochefoucault-Bayus, dont il eut le dernier maréchal de Laval et le cardinal de Montmorenci, mort en 1808.

curé de Versailles, que deux demoiselles de la Chataigneraie alliées à la maison de Fénélon, avoient quitté leur province et étoient venues à la cour, dans l'espérance d'obtenir des secours, que l'on n'y étoit guère en état de leur donner dans les tristes conjonctures où l'on se trouvoit. Quoiqu'il eût déjà beaucoup de peine à suffire à toutes les demandes du même genre dont il étoit journellement accablé, il envoya aussitôt au curé de Versailles les secours qu'on lui demandoit pour mesdemoiselles de la Chataigneraie. Mais il crut devoir en même temps, pour leur propre intérêt, ajouter à cet envoi quelques réflexions sur l'imprudence et le peu de convenance de la démarche qu'elles avoient faite. En s'éloignant de leur famille, elles se privoient des ressources qu'elles pouvoient y trouver, et en venant à la cour, elles multiplioient leurs besoins au lieu de les diminuer.

Piété de Fénélon.

Ce qui frappe le plus dans la correspondance de Fénélon avec ses amis et ses parens, c'est le goût de religion et de piété dont toutes ses lettres sont empreintes. Celles qu'il adresse au marquis de Fénélon (1),

(1) Gabriel-Jacques, marquis de Fénélon, petit-neveu de l'archevêque de Cambrai, tué d'un coup de canon à la bataille de Rocoux en 1746, étoit fils de

son petit neveu, offrent, avec les sentimens et les maximes de la plus haute piété, tout ce que les meilleurs traités d'éducation et une longue expérience pourroient réunir de plus juste et de plus délicat, pour l'instruction des jeunes gens appelés, par leur naissance et leurs emplois, à jouer un rôle sur le théâtre du monde.

Le marquis de Fénélon, petit-neveu de l'archevêque de Cambrai.

Fénélon avoit élevé à Cambrai, sous ses yeux, ce petit-neveu qui devint son fils adoptif et pour lequel il eut toujours l'affection du père le plus tendre; il l'avoit nourri, dès l'enfance, des sentimens de la plus pure et de la plus profonde piété; ces sentimens si vivement imprimés dans son cœur, ne s'effacèrent jamais et se fortifièrent avec les années. Héritier d'une partie des vertus de son oncle, le marquis de Fénélon se fit aimer par son esprit conciliant et l'aménité de son caractère dans tous les emplois qu'il exerça et qui illustrèrent son honorable carrière. C'est à lui qu'on est redevable de la première édition du Télémaque, qui fut régulière et conforme au manuscrit de l'au-

Pons, marquis de Fénélon, mort en 1742, et d'Elisabeth de Beaupoil de Saint-Aulaire. Le père de Pons, marquis de Fénélon, étoit François de Salignac Fénélon, frère aîné de l'archevêque de Cambrai, mais d'un autre lit.

teur. On lui doit encore la publication de plusieurs autres écrits intéressans de Fénélon, pour qui il avoit conservé la plus profonde vénération.

On sait que le marquis de Fénélon étoit d'un caractère extrêmement intrépide : colonel du régiment de Bigorre, dans un âge où cette intrépidité étoit dans sa première effervescence, il désiroit vivement d'être employé en Flandre où étoit le principal théâtre de la guerre; c'est à cette époque que commence sa correspondance avec l'archevêque de Cambrai. Cet oncle, si tendrement affectionné à son jeune neveu, dans lequel il voyoit se développer les qualités les plus brillantes, étoit combattu par le désir de le voir marcher avec gloire sur les traces de ses ancêtres, et par les dangers qui l'attendoient dans cette brillante carrière; il n'osoit ni retenir ni favoriser son ardeur; il l'engagea à consulter des gens prudens et expérimentés, et à se placer dans une résignation entière et absolue à la providence. Il lui donna ensuite les conseils les plus sages sur sa conduite avec les officiers de son régiment, et il y mêla d'utiles leçons sur les inconvéniens qui pouvoient résulter de l'excès d'austérité qu'il portoit dans son caractère, l'invitant à adoucir autant qu'il

pourroit cette aspérité, et à ne rien négliger pour se faire aimer.

Les inquiétudes que Fénélon avoit conçues sur les dangers au milieu desquels son intrépide neveu se laissoit emporter par son courage, ne furent que trop justifiées. Le marquis de Fénélon reçut à une des actions qui eurent lieu pendant la campagne de Flandre en 1711, une griève blessure à la jambe, dont il ne put jamais entièrement guérir, et qui le laissa boiteux le reste de sa vie. Le désir de consulter les gens de l'art les plus habiles, le conduisit à Paris, aussitôt que les préliminaires de la paix d'Utrecht furent signés.

Conseils que lui donne Fénélon sur ses défauts et sur l'usage du monde.

Fénélon désira que son neveu profitât de ce voyage pour se faire connoître dans le monde d'une manière avantageuse, et pour cultiver les bontés des anciens amis de son oncle et de sa famille. Il lui donna à ce sujet les conseils qu'il crut nécessaires pour assurer ses succès dans la société.

Le marquis de Fénélon étoit loin d'avoir dans sa jeunesse cette affabilité douce et liante qui le firent tant rechercher et chérir dans la suite; il avoit, au contraire, dans le caractère quelque chose de sombre et d'austère, que l'archevêque de Cambrai combattit avec tout le zèle dont il étoit

capable. Il ne négligeoit aucune occasion, dans sa correspondance avec ce neveu d'ailleurs si digne de son affection, de lui faire sentir combien un défaut de sociabilité nuiroit à ses qualités et à ses vertus, et il lui inculquoit, avec l'esprit de douceur et de conciliation dont il étoit lui-même un si parfait modèle, celui de modération et de prudence qui est si nécessaire pour obtenir du succès dans le monde, quels que puissent être les titres et le mérite que l'on y apporte.

La blessure que le marquis de Fénélon avoit reçue à l'armée, donna à l'archevêque de Cambrai les plus vives inquiétudes sur les suites qu'elle pouvoit avoir. Il avoit exigé de son neveu qu'il se fît traiter à Paris par les médecins et les chirurgiens les plus renommés. Les cruelles et douloureuses opérations qu'il eut à subir ne lui procurèrent qu'un foible soulagement ; on lui ordonna les eaux de Barèges, dans l'espérance qu'elles rétabliroient entièrement le mouvement de sa jambe. Il devoit, à son retour de Barèges, passer par le château de Fénélon, antique domaine de ses pères; c'étoit là qu'étoit né l'archevêque de Cambrai, celui de leurs descendans à qui il étoit réservé d'attacher à ce château une immortalité que ne pouvoient lui donner les masses

solides dont il étoit composé. Le premier soin de Fénélon fut de recommander sa nourrice à son neveu (1): « Vos deux dernières lettres m'ont appris que vous alliez » à Fénélon, j'en suis très-content; j'aime » bien que vous goûtiez notre pauvre Itha- » que, et que vous vous accoutumiez aux » pénates gothiques de nos pères; mais » ne vous séduisez pas vous-même; défiez- » vous de deux traîtres, l'ennui et l'impa- » tience de vous rapprocher de ce pays-ci. » Sachez, je vous prie, si ma nourrice est » vivante, et si elle a touché quelque argent » de moi, par la voie de notre petit abbé. »

Tant de soins et de travaux, et une correspondance si suivie avec ses amis et ses parens n'empêchoient pas Fénélon d'en entretenir une fort étendue avec un grand nombre d'ecclésiastiques et beaucoup d'autres personnes qui le consultoient. Son nom étoit aussi célèbre en Angleterre, en Allemagne et en Hollande qu'en France, et ses vertus disposoient tous les cœurs à croire à sa parole.

Liaison de Fénélon avec M. de Ramsai.

André-Michel de Ramsai, chevalier baronnet en Ecosse, avoit marqué dès sa plus grande jeunesse un goût très-vif pour les

(1) Fénélon étoit alors âgé de près de soixante-deux ans.

sciences, et sur-tout pour les mathématiques et la théologie. Elevé dans les plus grandes préventions contre l'église romaine, il reconnut cependant que l'indépendance de l'église anglicane ne reposoit pas sur des bases solides. Mais son esprit se refusoit à cette foi humble et simple que demande la catholicité. Flottant et inquiet, il consulta les philosophes et les docteurs les plus renommés des trois royaumes, se promena d'erreurs en erreurs et tomba du socianisme dans un scepticisme absolu. Tel étoit l'état de son ame lorsqu'il passa en Hollande : il y vit un célèbre ministre français réfugié, (M. Poiret) et ce fut en conférant avec lui qu'il commença à se sentir disposé à devenir catholique. Il jugea que si les protestans étoient obligés de reconnoître l'autorité de la révélation pour les points de doctrine qu'ils ont empruntés de la religion catholique, l'église romaine peut se croire également fondée à s'appuyer sur l'autorité de cette même révélation, pour conserver les dogmes qu'elle a invariablement professés depuis l'origine du christianisme. Le voisinage où il se trouvoit alors de Cambrai lui fit naître l'idée de voir et d'interroger Fénélon, et de chercher auprès de lui la vérité qu'il avoit inutilement cherchée auprès

de tant d'autres. M. de Ramsai vint à Cambrai en 1709; Fénélon l'accueillit avec une bonté paternelle, et l'engagea à loger chez lui, pour être plus à portée de s'entretenir de ces grandes questions qu'ils avoient à éclaircir, dans les intervalles que ses occupations lui laissoient. L'exemple constant des vertus de Fénélon devoit prodigieusement influer sur les dispositions de M. de Ramsai, et avancer rapidement l'œuvre de sa conversion.

Rien ne fait mieux connoître à quelles agitations, à quels tourmens d'esprit M. de Ramsai fut en proie, et rien en même temps ne prouve mieux quelle avoit été la sincérité de Fénélon dans son acte de soumission à la condamnation de son livre, que le trait remarquable que nous allons citer, et que M. de Ramsai raconte lui-même en instruisant le public de ses entretiens avec l'archevêque de Cambrai, et de l'heureux résultat qui en a été le fruit. « Dans le temps » cette agitation extrême, écrit M. de Ramsai, j'eus une tentation violente de quitter » l'archevêque de Cambrai. Je commençai » à soupçonner sa droiture; il n'y avoit » qu'un moyen de surmonter mes peines, » c'étoit de lui en faire la confidence. Je » lui demandai donc une audience secrète;

» il me l'accorda. Je me mis à genoux de-» vant lui, et je lui parlai ainsi : *Pardon-» nez, monseigneur, à l'excès de mes » peines ; votre candeur m'est suspecte, et » je ne saurois plus vous écouter avec » docilité. Si l'église est infaillible, vous » avez donc condamné la doctrine du pur » amour, en condamnant votre livre des* » maximes des saints ; *si vous n'avez pas » condamné cette doctrine, votre soumis-» sion étoit feinte. Je me vois dans la dure » nécessité de vous regarder comme ennemi » ou de la vérité ou de la charité.* A peine » eus-je prononcé ces paroles, que je fondis » en larmes. Il me releva, m'embrassa avec » tendresse et me parla ainsi : *L'église n'a » point condamné le pur amour en con-» damnant mon livre ; cette doctrine est » enseignée dans toutes les églises catho-» liques ; mais les termes dont je m'étois » servi pour l'expliquer, n'étoient pas pro-» pres pour un ouvrage dogmatique. Mon » livre ne vaut rien ; je n'en fais aucun » cas ; c'étoit l'avorton de mon esprit, et » nullement le fruit de l'onction du cœur : » je ne veux pas que vous le lisiez.* » On conçoit facilement, dit M. de Bausset, combien tant de candeur dut ajouter de poids aux raisonnemens et aux preuves dont

Fénélon appuyoit l'autorité des décisions de l'église. Il falloit bien qu'il portât au fond de son cœur la conviction de l'infaillibilité de ce juge suprême, puisqu'il appeloit sa propre condamnation en témoignage de la soumission due à son autorité.

Fénélon continua ses entretiens avec M. de Ramsai, jusqu'à ce qu'il l'eût fixé dans la religion catholique, et il conserva jusqu'à sa mort une estime aussi tendre que sincère pour son disciple. M. de Ramsai, de son côté, fut pénétré de la plus vive reconnoissance pour un si bon et si grand maître. Il écrivit, en 1723, une vie de Fénélon; c'est la première qui ait paru. Il composa aussi le discours sur la poésie épique, qui fut mis à la tête de la première édition authentique du *Télémaque*, donnée par le marquis de Fénélon.

Correspondance de Fénélon avec le père Lami.

Le père Lami, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, doit être compté au nombre des amis respectables avec qui Fénélon entretenoit une correspondance habituelle. Les lettres de Fénélon au père Lami font voir avec quelle fermeté et quelle sagesse il combattoit les illusions d'une perfection chimérique dans ceux qui avoient quelque disposition à se laisser entraîner à ce penchant flatteur.

La réputation de Fénélon attira en France plusieurs étrangers illustres, que le désir de le connoître conduisit à Cambrai, et que l'ambition de mériter son amitié retint quelque temps auprès de lui. De ce nombre fut le cardinal Quirini (1), si recommandable par sa vaste érudition et par les qualités encore plus précieuses de son ame et de son caractère. Ce prélat, qui avoit avec Fénélon la plus grande conformité d'esprit, de mœurs, de douceur et de bonté, a consigné dans la relation de ses voyages, les plus petits détails de ses rapports avec l'archevêque de Cambrai, tant il attachoit de prix aux témoignages d'estime et d'affection qu'il en avoit reçus. Le cardinal Quirini.

Un autre admirateur de Fénélon, mais d'un caractère bien différent, fut le fameux maréchal de Munich. (2). Il étoit venu en France à l'âge de seize ans, et fut sur le point d'y entrer au service en qualité d'ingénieur; mais lorsqu'il vit éclater la guerre de la succession, ne voulant pas servir Le maréchal de Munich.

(1) Ange-Marie Quirini, noble vénitien, né en 1680, d'abord religieux bénédictin, ensuite évêque de Brescia, cardinal et bibliothécaire du Vatican, mort le 9 janvier 1755, âgé de 75 ans.

(2) Burchard Christophe, comte de Munich, né dans le comté d'Oldembourg le 9 mai 1683, mort le 8 octobre 1767, âgé de 84 ans.

contre sa patrie, il suivit le prince Eugène en Italie, puis en Flandre, et ce fut sous ce grand maître qu'il fit l'apprentissage d'un art où il devoit acquérir tant de gloire. Blessé et fait prisonnier à Denain, on le conduisit à Cambrai, où il fut l'un de ces militaires traités avec tant d'humanité par Fénélon. Là, malgré sa jeunesse, et malgré son goût presque exclusif pour la profession des armes, qui formoit sa passion dominante, il puisa, dans ses conversations avec l'archevêque de Cambrai, et dans le spectacle habituel de ses vertus, cette admiration passionnée dont il aimoit à entretenir la cour de Russie, et qu'il transporta jusques dans les déserts de la Sibérie. Manstein, aide-de-camp du maréchal de Munich, son confident, son ami et son principal agent dans les circonstances les plus importantes, rapporte, dans ses mémoires sur la Russie (1), qu'au milieu des vicissitudes de la vie la plus orageuse, ce général si fameux par ses talens, ses exploits, son élévation, ses revers, son exil et son retour triomphant, aimoit encore, dans les derniers temps de sa vie, à rappeler les jours heureux qu'il avoit passés dans sa jeunesse auprès de Fé-

(1) Voyez les mémoires de Manstein sur la Russie, tome II, pages 19, 92, 93.

nélon, et sembloit se reposer des agitations de sa longue carrière, par le récit des traits généreux et des exemples de vertu dont il avoit été témoin à Cambrai.

L'infortuné Jacques III, roi d'Angleterre, exclu, dès le berceau, du trône de ses pères, sentit aussi le charme des entretiens de Fénélon et l'ascendant de sa haute sagesse. Ce prince, cher à la religion et à l'humanité, par ses vertus et sa piété éclairée, fut attiré à Cambrai, pendant la guerre de la succession, par le désir de voir, de connoître et d'entendre Fénélon. Sa destinée flottoit encore entre l'incertitude et l'espérance; Fénélon lui donna les conseils les plus conformes à sa situation. Il savoit qu'il parloit à un prince dont le père avoit été proscrit par un parti puissant et dangereux; que ce prince conservoit l'espoir de remonter sur le trône de ses ancêtres, mais qu'il y avoit pour cela bien des difficultés à vaincre, bien des obstacles à surmonter. Il savoit combien la nation anglaise est jalouse de son indépendance politique et religieuse, et avec quel ménagement ce peuple inquiet et remuant veut être traité par ceux qui le gouvernent. Il mit donc sous les yeux du prince infortuné qui le consultoit, les difficultés et les dangers de sa position; il lui

Jacques III.

exposa les moyens à l'aide desquels il y avoit le plus de possibilité d'en triompher; il l'exhorta à respecter les droits, ou plutôt les préjugés du peuple sur lequel il se croyoit appelé à régner; il lui recommanda sur toutes choses, de ne jamais forcer ses sujets à changer leur religion. « Nulle puis» sance humaine ne peut forcer, lui dit-il, » le retranchement impénétrable de la liberté » du cœur. La force ne peut jamais persua» der les hommes; elle ne fait que des hy» pocrites. Quand les rois se mêlent de la » religion, au lieu de la protéger, ils la » mettent en servitude. Accordez donc à » tous la liberté civile, *non en approuvant* » *tout comme indifférent, mais en souffrant* » *avec patience tout ce que Dieu souffre*, et » en tâchant de ramener les hommes par » une douce persuasion. »

Egards de Fénélon pour tous les étrangers.

Il n'y a point de doute que le sentiment d'intérêt et de bienveillance, que Fénélon inspiroit à toutes les personnes qui avoient l'avantage de le voir et de l'entendre à Cambrai, excité d'abord par ses vertus et ses qualités éminentes, ne s'augmentât encore sensiblement par les bons procédés qu'il avoit à leur égard, quels que fussent leur pays, leur rang et leur état. Les attentions de Fénélon pour les étrangers, l'accueil gracieux

qu'il leur faisoit, sa politesse, son affabilité, sa douceur, tenoient aux principes de bienveillance universelle qu'il portoit dans son cœur. *J'aime mieux ma famille que moi-même*, disoit-il; *j'aime mieux ma patrie que ma famille; mais j'aime encore mieux le genre humain que ma patrie.*

FIN DU LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

Controverse du jansénisme.

FÉNÉLON ne crut pas devoir rester dans le repos ou l'indifférence, lorsqu'il vit l'église de France agitée par les malheureuses querelles du Jansénisme, qui, après une longue interruption, pendant laquelle elles parurent assoupies, vinrent enfin à se réveiller avec plus de fureur que jamais. Il se crut obligé, par le devoir de son ministère, d'élever la voix pour l'instruction de son peuple, et pour l'édification de l'église. C'est à ce sentiment de ses obligations pastorales et à son zèle pour le maintien de la bonne doctrine, que nous devons une grande partie des ouvrages qui ont occupé les dernières années de sa vie.

L'habileté et la prudence de M. de Harlai, archevêque de Paris, et la modération du père Lachaise, confesseur du roi, avoient entretenu le calme et la paix dans l'église, et les premières années de l'épiscopat de M. de Noailles se passèrent aussi assez tranquillement. Mais tout-à-coup la guerre recommença, et les jansénistes renouvelèrent leurs scandaleuses discussions. En 1702 on

imprima le fameux *cas de conscience*. C'étoit une consultation supposée d'un confesseur embarrassé de sa conduite à l'égard d'un ecclésiastique de province, et obligé en conséquence de s'adresser à des docteurs de Sorbonne. Outre divers scrupules qu'il se faisoit d'absoudre son pénitent, à raison des sentimens particuliers qu'il témoignoit sur diverses matières concernant la grâce, sur la moralité des bonnes œuvres, sur le culte des saints et la lecture des livres suspects, tels que les *lettres* de l'abbé Saint-Cyran, la *fréquente communion* d'Arnauld, etc., le principal motif rouloit sur la nature de la soumission due aux constitutions des papes contre le jansénisme. L'avis des docteurs portoit, qu'à l'égard de la *question de fait*, le silence respectueux suffisoit pour rendre à ces constitutions toute l'obéissance qui leur étoit due. Un très-grand nombre de docteurs, à qui la consultation fut présentée, ne sentirent ni les piéges qu'on leur tendoit, ni les conséquences de leur décision; il y en eut environ quarante qui souscrivirent, sans beaucoup de réflexion, à la décision qui leur fut présentée et qui devint bientôt publique. Mais à peine le *cas de conscience* fut-il connu à Rome, que le pape Clément XI le condamna, avec les qualifications les

plus sévères, par un bref du 12 février 1703; et tous les évêques de France s'empressèrent d'adhérer à ce jugement.

Mandement de Fénélon, ou instruction pastorale sur le jansénisme.

De tous les mandemens qui parurent à cette occasion, aucun ne jeta plus d'éclat que l'instruction pastorale de Fénélon, et aucun évêque, en effet, n'avoit plus d'autorité que lui pour défendre la cause de la soumission aux décisions du Saint-Siége, après l'acte authentique et édifiant de déférence qu'il avoit donnée à sa propre condamnation. Fénélon, dans cette instruction, remonte à l'origine du Jansénisme, et en offre le tableau historique et dogmatique. Son élocution toujours riche, nette et facile, répand la plus grande clarté sur les questions obscures et embrouillées qui faisoient la matière de cette triste controverse. Il commence par poser le véritable état de la question et enlève ensuite à l'ignorance son masque, et à la mauvaise foi ses subterfuges. « L'église, dit-il, n'a jamais prétendu décider que l'intention personnelle » de Jansénius ait été d'enseigner les héré- » sies pour lesquelles elle a condamné son » livre; elle ne juge point des sentimens » intérieurs des personnes. Le secret des » cœurs est réservé à Dieu. Quand elle parle » du sens d'un auteur, elle n'entend parler

» que de celui qu'il exprime naturellement
» par son texte. Elle n'a pas même décidé
» que cette combinaison de lettres, de syl-
» labes et de mots qui composent précisé-
» ment les cinq propositions, se trouve
» insérée dans le texte de Jansénius. Les
» cinq propositions ne sont données que
» comme l'abrégé du livre, et le livre est
» donné comme l'ouvrage où le sens des
» cinq propositions est plus amplement expli-
» qué. » Il démontre ensuite qu'un jugement du Saint-Siége, reçu unanimement de toutes les églises, est autant revêtu de l'autorité de l'église que les canons du concile de Trente, qui anathématisent les textes où la doctrine des protestans est recueillie. « Si
» l'on permettoit aux disciples de Jansénius,
» dit Fénélon, d'éluder, par la distinction
» du *fait* et du *droit*, les bulles qui ont été
» reçues par le consentement de toutes les
» églises, tous les protestans pourroient se
» servir d'un exemple aussi décisif pour
» éluder par la même distinction tous les
» canons du concile de Trente; ils ne man-
» queroient pas de dire que le concile s'est
» trompé sur la vraie signification des textes,
» ils rejeteroient les anathêmes sur des sens
» forcés et étrangers aux textes anathéma-
» tisés, pour rendre la décision vaine et

» illusoire ; ils diroient que les canons du
» concile, aussi bien que les bulles des papes,
» ont pris les textes à contre-sens; ils se
» retrancheroient dans un *silence respec-*
» *tueux* pour le *fait* du concile dans ses
» canons, comme les défenseurs de Jansé-
» nius s'y retranchent pour l'erreur de *fait*
» qu'ils imputent aux bulles à l'égard du
» livre de cet auteur. »

Les cinq propositions n'ayant été condamnées que par des bulles pontificales, tandis que les erreurs de Luther et de Calvin l'avoient été par un concile général, les Jansénistes en inféroient qu'il y avoit une grande différence entre leur cause et celle des protestans. Fénélon leur enlève cette dernière ressource par l'autorité de S. Augustin, dont ils se disoient les disciples et les défenseurs. « *Faut-il assembler un con-*
» *cile*, disoit S. Augustin, *pour condamner*
» *une héresie évidente, comme si aucune*
» *hérésie n'avoit jamais été condamnée*
» *que par un concile assemblé ; mais plu-*
» *tôt il est arrivé très-rarement qu'il ait*
» *été nécessaire d'en assembler pour de*
» *telles condamnations. Il y a eu incom-*
» *parablement plus d'hérésies qui ont mé-*
» *rité d'être rejetées et condamnées dans le*
» *lieu où elles ont pris naissance, et qui*

» *de-là ont été connues dans tout le reste* » *de la terre, comme devant être évitées;* » soit que l'église parle dans une assemblée » générale, ou que, sans assemblée géné» rale, elle s'unisse au premier siége dans » une décision qu'il a faite, elle est toujours » la même églige à laquelle le Saint-Esprit » est promis. » Fénélon rappelle ensuite » tout ce qui s'étoit passé au sujet de la paix de Clément IX. « Il observe avec raison » qu'il faut d'abord mettre à part toutes les » lettres missives des particuliers, tous les » raisonnemens des négociateurs, et tous » les motifs imputés aux personnes qui ont » eu quelque part à cette affaire; qu'on doit » se renfermer uniquement dans les actes » ecclésiastiques qui sont les seules preuves » de droit, et les seules formes par lesquelles » l'église déclare authentiquement ses inten» tions. Or, tous ces actes authentiques » prouvent évidemment que Clément IX et » ses successeurs ont exigé une souscription » pure et simple du formulaire, sans aucune » *restriction* ni *distinction*, et que les évê» ques réfractaires s'étoient conformés, » dans tous leurs actes publics, à l'inten» tion bien connue de l'église. » Il relève enfin l'indécence, la mauvaise foi et les inconséquences de ce *silence respectueux*

dans lequel les disciples de Jansénius s'étoient retranchés. C'est dans les ouvrages même de leurs auteurs les plus vantés et les plus chers à leurs partisans, qu'il prend des armes pour les combattre; et c'est en invoquant leur propre témoignage et leurs propres aveux qu'il fait voir comment ce *silence respectueux* autorise le parjure, l'hypocrisie, les restrictions mentales, et l'attachement aux erreurs les plus monstrueuses.

Bulle du pape contre le jansénisme, connue sous le nom de *vineam Domini sabaoth*.

Comme les clauses extérieures du bref du pape (1) le rendoient peu susceptible d'être enregistré en France, le roi demanda au souverain pontife une bulle qui fût dégagée de ces formes incompatibles avec les usages du royaume. Le pape l'accorda volontiers, et, avant de la rédiger définitivement, il en fit passer le projet au roi, pour savoir si rien ne pourroit contrarier les maximes de l'église gallicane. Cette rédaction fut approuvée avec de grands éloges de la part des magistrats que le roi avoit chargés de l'examen du projet. Le pape alors publia cette bulle datée du 15 juillet 1705. C'est la bulle *vineam Domini sabaoth*. Elle confirme toutes les bulles précédentes sur le même sujet, déclare l'insuffisance du *silence*

(1) Bref du 12 février 1703, voyez ci-dessus page 204.

respectueux, et exige une adhésion sincère de bouche et de cœur. Louis XIV l'adressa d'abord à l'assemblée du clergé qui l'accepta; mais qui auparavant, posa en maxime: 1.° que les évêques ont droit, par institution divine, de juger des matières de doctrine; 2.° que les constitutions des papes obligent toute l'église lorsqu'elles ont été acceptées par le corps des pasteurs; et 3.° que cette acceptation de la part des évêques, se fait toujours par voie de jugement. Des lettres patentes fusent expédiées en conséquence de l'acceptation, et enregistrées le 4 septembre.

Sentimens de Fénélon sur l'infaillibilité de l'église dans les jugemens de faits dogmatiques.

Ce fut dans cette assemblée du clergé que le cardinal de Noailles se permit contre Fénélon un acte public d'hostilité qu'on a peine à expliquer et qui ne se peut nullement justifier. L'archevêque de Cambrai avoit établi, dans son instruction pastorale, que l'*église est aussi infaillible dans le jugement des faits dogmatiques que dans les décisions de la foi;* le cardinal de Noailles chercha à obtenir sur ce sentiment de Fénélon une censure au moins indirecte de la part de l'assemblée. Mais loin d'atteindre ce but, il ne recueillit de sa tentative que la honte qu'elle méritoit. Quelques membres de l'assemblée furent choqués du manque de délicatesse qu'ils aperçurent dans un tel pro-

cédé; d'autres observoient que l'archevêque de Cambrai n'établissoit point son sentiment comme un dogme, mais comme une simple opinion, qui étoit d'autant moins censurable, qu'elle paroissoit plus conforme à la raison et à l'esprit des jugemens ecclésiastiques. Enfin on jugea que le cardinal de Noailles, dans le discours qu'il avoit fait à l'assemblée en lui remettant de la part du roi la constitution du pape, avoit parlé trop foiblement contre les Jansénites, et trop fortement contre l'archevêque de Cambrai et quelques autres évêques, fauteurs de la doctrine de l'infaillibilité de l'église sur les faits dogmatiques. Il en résulta une décision un peu humiliante pour ce prélat; c'est que, contre l'usage, son discours ne fut point imprimé dans le procès-verbal de l'assemblée.

Le courage avec lequel Fénélon énonça et soutint son opinion sur l'infaillibilité de l'église dans le jugement des faits dogmatiques, l'engagea dans une longue suite d'écrits qui excitèrent contre lui toute l'aigreur et le zèle amer du parti dont il combattoit l'entêtement et la mauvaise foi. Ce parti voyoit avec douleur s'élever dans l'archevêque de Cambrai un adversaire aussi redoutable pour les disciples de Jansénius, que Bossuet,

qui venoit d'expirer, l'avoit été autrefois pour les disciples de Luther et de Calvin.

Douceur de Fénélon envers les jansénistes et les protestans.

Quelle que fût néanmoins l'ardeur de son zèle à défendre la vérité, il ne s'écarta jamais de ses principes de modération et de charité. Plein d'indulgence et de compassion pour ceux qui étoient infectés de l'erreur, il ne combattoit que leurs opinions erronées, ayant toutes sortes d'égards pour leurs personnes. Il ne témoigna que de la bonté aux jansénites, et aux protestans même qui se trouvoient dans son diocèse.

Plusieurs parties des campagnes du Hainaut étoient peuplées de descendans d'anciens protestans dont la conversion n'avoit pas été sincère. Ces hommes attachés aux anciennes erreurs de leurs pères, dissimuloient leurs sentimens; et pour éviter toute suspicion, ils se soumettoient à toutes les pratiques extérieures du culte catholique et fréquentoient même assidûment les églises; mais profitant de la proximité des frontières, ils alloient chez les protestans des pays voisins remplir les devoirs de leur religion favorite. Fénélon voyoit avec douleur cette profanation de tout ce qu'il peut y avoir de plus sacré parmi les hommes. Il résolut d'y apporter le seul remède qui fût en son pouvoir. Il fit venir le ministre Brunier qui avoit la con-

fiance de ces malheureux, et lui dit : « Allez » les trouver ; prenez leurs noms et ceux de » leurs familles, remettez-les-moi, je vous » donne ma parole qu'avant six mois je leur » ferai avoir des passe-ports ; c'est tout ce » que je puis faire pour leur soulagement. »

Cette douceur envers nos frères errans étoit loin d'être la tolérance de leurs erreurs, ou une coupable indifférence pour tous les cultes.

Cette condescendance de Fénélon n'étoit pas cependant, comme on a voulu l'insinuer, une tolérance pour toutes les erreurs, qui ne seroit autre chose qu'une condamnable indifférence. Il combattoit les mauvaises doctrines, et il les a toujours combattues avec zèle. Personne n'a, de meilleure foi, travaillé à détromper ceux qui étoient dans l'erreur, et à ramener dans la bonne voie ceux qui s'égaroient. On a cependant imputé à Fénélon, dans le Mercure du 9 décembre 1780, page 73, une proposition sur la tolérance qui ne se trouve, ni dans ses manuscrits, ni dans aucun de ses ouvrages imprimés ; on y prétend qu'il a écrit au duc de Bourgogne : *Souffrez toutes les religions, puisque Dieu les souffre.* Non, jamais Fénélon n'a donné un conseil de cette nature au duc de Bourgogne, et voici ce qui peut avoir donné occasion à une pareille méprise : M. de Ramsai a rapporté dans la vie de Fénélon, imprimée à La Haye en 1723, page 181 (ce que nous avons dit ci-dessus

page 200), que ce prélat avoit verbalement donné le conseil suivant au roi d'Angleterre Jacques III, alors chevalier de Saint-George: *Accordez à tous la tolérance civile, non en approuvant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre, et en tâchant de ramener les hommes par une douce persuasion.* Cette proposition se trouve, non dans le manuscrit des directions pour la conscience d'un roi, qui est à la bibliothèque royale, mais dans un supplément ajouté à la fin de cet ouvrage, page 147, édition de la Haye 1748, tiré sans doute de la vie de Fénélon par M. de Ramsai. La fidélité de M. de Ramsai est connue, et certes l'avis qu'il attribue à Fénélon n'est pas indigne de la piété et de la sagesse de cet auteur : car le principe, que l'on ne doit faire violence à personne pour le faire changer de religion, est général; et la tolérance civile que l'on a conseillée au prétendant d'accorder à tous ses sujets, est une application particulière et dépendante des circonstances où il se trouvoit. Tout se réduit à lui conseiller de ne pas forcer les anglais, par les seules voies de l'autorité, à revenir à la religion catholique; à n'employer que la persuasion pour les gagner; et, en attendant, à tolérer le mal qu'il ne pouvoit

guérir. Il ne s'agit donc pas d'accorder en général une tolérance sans bornes, et d'en faire une règle pour tous les princes catholiques; mais il faut restreindre cette proposition à l'état où se trouvoit la religion en Angleterre, et à la position d'un prince catholique, dont presque tous les sujets étoient depuis environ deux siècles dans le schisme et l'hérésie. Il est évident que le bons sens, la saine politique, l'esprit même du christianisme, ne laissoient à un tel prince d'autres moyens de rétablir la religion catholique dans son royaume, que la voie de la douceur et de la persuasion. Fénélon n'a dit nulle part que, dans les états où la religion catholique est dominante, le prince doive accorder à toutes les sectes une tolérance indéfinie. Mais pénétré des lumières et des sentimens que nous inspire l'évangile, il a détesté tout haut ceux que des intérêts temporels, ou des craintes humaines engageoient à feindre, à dissimuler, à faire enfin profession d'une religion qu'ils ne croyoient pas. Ce n'est point là tolérer toutes les erreurs, mais c'est ne point tolérer la dissimulation et l'hypocrisie.

Instruction pastorale de Fénélon, en forme de dialogues.

Revenons à ces tristes querelles où l'amour de la vérité obligea Fénélon à déployer encore son zèle et son éloquence. Voulant réduire toutes les questions subtiles et abs-

traites que l'on agissoit alors à quelques notions simples et claires, il imagina de renfermer dans un certain nombre de dialogues écrits dans un style familier, toutes les controverses, agitées en France depuis soixante-dix ans sur les matières de la grâce. Le succès des premiers dialogues l'encouragea à les étendre au-delà des bornes qu'il s'étoit d'abord prescrites, et il étoit encore occupé de ce travail, dont Lamotte (1) fait le plus grand éloge, lorsqu'il fut surpris par la mort.

Projet de travail sur S. Augustin.

Fénélon, dans les dernières années de sa vie, s'occupa aussi d'un grand travail sur S. Augustin. Mais cet ouvrage est resté en projet. Le dessein de Fénélon étoit d'exposer de la manière la plus simple, la plus nette et la plus impartiale les véritables sentimens de ce grand docteur; de présenter les vérités éclaircies ou fixées par lui et consacrées par le suffrage constant et unanime de toute l'église; de séparer de ces vérités incontestables les opinions attribuées à ce père, ou ce qu'il n'a énoncé que comme de simples opinions plus ou moins susceptibles d'être contestées; et de faire voir comment en

(1) Antoine Houdard-Lamotte, de l'académie française, né à Paris le 17 janvier 1672, mort le 6 décembre 1731.

usurpant l'autorité d'un nom célèbre, on s'est souvent écarté de la véritable doctrine de l'homme justement vénéré, que l'église regarde comme un de ses principaux oracles; de démontrer enfin comment ceux qui se sont donnés pour les seuls et fidèles interprètes de S. Augustin se sont égarés, et ont pu être souvent accusés ou de ne pas l'entendre ou de lui prêter des sentimens opposés à ceux qu'il a toujours professés et que présentent naturellement ses écrits. La mort arrêta Fénélon dans le cours de ce grand travail, on n'a pas même eu l'avantage de pouvoir retrouver les matériaux qu'il avoit réunis pour l'exécution d'un projet si important et conçu dans des vues si sages et si utiles au bien de l'église.

Réponse de Fénélon au P. Quesnel, ardent défenseur du jansénisme.

Le P. Quesnel, de la congrégation de l'oratoire, disciple d'Arnauld, fameux par son zèle ardent pour le jansénisme, s'étoit déjà signalé par une diatribe violente contre la bulle de Clément XI, ainsi que par plusieurs autres ouvrages polémiques écrits avec une amertume et une âcreté de style qui déceloit en quelque sorte le venin caché de sa doctrine ou qui du moins attiroit sur l'auteur une suspicion involontaire. Dissimulant enfin son exaspération contre tout ce qui ne pensoit pas comme lui, et feignant de vouloir entre

en explication sur les matières contestées, il adressa à Fénélon un écrit remarquable par une modération et des ménagemens auxquels ou n'étoit pas accoutumé de sa part. Fénélon, plein d'une douceur inaltérable, s'empressa d'accueillir avec la plus indulgente bonté ces démonstrations qui sembloient annoncer l'intention sincère de s'éclairer mutuellement, par une communication réciproque et amicale de pensées et d'observations. Il témoigna même au père Quesnel le désir de le voir à Cambrai, espérant lui démontrer par les textes évidens de S. Augustin, combien ceux qui croient être ses disciples sont souvent opposés à sa véritable doctrine. Mais ce commencement de rapprochement n'eut pas de suite : le père Quesnel ne se soucia point des éclaircissemens que Fénélon eut la bonté de lui proposer; ce n'étoit point la lumière qu'il cherchoit, c'étoit un appui pour son parti; c'étoit l'autorité d'un nom respectable pour donner du poids à ses erreurs.

Livre du P. Quesnel intitulé : Réflexions morales sur le nouveau testament.

Son livre des réflexions morales sur le nouveau testament, qui n'étoit d'abord qu'un petit volume in-12, publié en 1671, renfermant les quatre évangiles, avec de courtes réflexions, avoit reçu l'approbation de M. Félix Vialart, évêque de Châlons-

sur-Marne, et ce prélat en avoit recommandé la lecture au clergé et aux fidèles de son diocèse. Le père Quesnel, encouragé par ce succès, publia, en 1687, une seconde édition de son ouvrage, augmenté de tous les autres livres du nouveau testament, et accompagné de réflexions beaucoup plus étendues que les premières. Cette seconde édition étoit en trois volumes in-12; et l'auteur lui en fit bientôt succéder une troisième beaucoup plus volumineuse, par toutes les paraphrases qu'il ajouta à ses réflexions; elle parut en 1693, en quatre volumes in-8.° Cette troisième édition fut revêtue de l'approbation formelle de M. de Noailles, alors évêque de Châlons. Mais lorsqu'en 1699, le père Quesnel voulut publier une quatrième édition de son livre, M. de Noailles, devenu archevêque de Paris, hésita de donner son approbation, et ne l'accorda qu'après avoir soumis cette nouvelle édition à l'examen des docteurs qu'il étoit accoutumé de consulter. La doctrine du père Quesnel étoit devenue suspecte avec raison, et M. de Noailles, déjà accusé dans l'opinion publique de favoriser le jansénisme, commençoit à sentir l'imprudence qu'il avoit eue de s'engager à autoriser cette quatrième édition.

Madame de Maintenon, dans cette cir-

constance, comme en beaucoup d'autres, donna les avis les plus sages à M. de Noailles : mais loin d'y voir le langage de la raison et les inspirations de l'amitié, ce prélat attribuoit les conseils et les opinions de madame de Maintenon à l'influence de l'évêque de Chartres, et rien ne put vaincre cette malheureuse prévention. Il est vrai que l'évêque de Chartres voyoit avec peine la conduite équivoque et les mesures indiscrètes du cardinal envers les jansénistes; il étoit sur-tout affligé des éloges pompeux qu'il donnoit dans un mandement à l'ouvrage d'un écrivain connu par son déchaînement contre les décisions de l'église. Par égard cependant pour la personne de M. de Noailles, et par respect pour le caractère dont il étoit revêtu, il n'avoit pas publié de censure contre le livre du père Quesnel; il s'étoit borné à s'expliquer de vive voix sur les erreurs qu'il y remarquoit, et à en interdire la lecture à quelques communautés religieuses de son diocèse. Lorsque Rome condamna en 1708, par un décret le livre des *réflexions morales*, l'évêque de Chartres avoit invité le cardinal de Noailles, avec les plus tendres instances, à prévenir les troubles et les orages qui s'élevoient de toutes parts, par quelque témoignage propre à calmer les inquiétudes de ses collègues.

Mort du P. Lachaise ; le P. Letellier lui succède dans la place de confesseur du roi.

On peut croire que le cardinal de Noailles se regarda comme délivré de ses adversaires les plus redoutables, lorsqu'il vit disparoître les deux hommes qui avoient le plus d'ascendant sur l'esprit du roi et de madame de Maintenon, et qui furent moissonnés dans le cours d'une seule et même année. Le père Lachaise mourut au mois de janvier, et l'évêque de Chartres au mois de septembre 1709 ; mais la suite dut lui faire juger que les événemens dans lesquels il avoit cru trouver un avantage, lui étoient au contraire extrêmement défavorables. L'évêque de Chartres étoit incapable non-seulement de chercher à lui nuire, mais même de manquer aux égards dus à son rang et à sa dignité. Le père Lachaise étoit peut-être encore plus doux et plus modéré ; et il eut pour successeur le père Letellier, que tous les mémoires du temps représentent comme un homme d'un caractère violent et emporté. Cependant il faut reconnoître que le père Letellier n'eut aucune part aux premiers coups qu'on porta directement contre le cardinal de Noailles. L'ouvrage du père Quesnel, que ce prélat avoit approuvé, et qui fut la cause de toutes les traverses qu'il eut à essuyer, avoit été condamné à Rome

dès le 13 juillet 1708, et le père Letellier n'étoit pas encore en place.

Ecrit de Bossuet imprimé après sa mort, sous le titre frauduleux de justification des réflexions morales.

Les plaintes qui avoient déjà été faites contre ce livre par plusieurs évêques, et le décret de Rome qui le condamnoit, devoient porter le cardinal à donner une explication de l'approbation dont il l'avoit honoré. Il ne pouvoit se dissimuler qu'il se devoit à lui-même cette espèce de justification et qu'il la devoit à l'église. Il pria donc Bossuet de venir à son secours dans cette situation délicate. L'approbation ne pouvoit guère être justifiée qu'en affoiblissant ou supprimant tout ce qui pouvoit être reproché à l'ouvrage. Ce fut dans l'espoir de ces amendemens essentiels que Bossuet composa un avertissement qui ne devoit être placé à la tête de la nouvelle édition, qu'après qu'on auroit changé ou corrigé cent vingt propositions du texte qui lui paroissoient les plus répréhensibles; il cherchoit ensuite à donner une interprétation favorable à un grand nombre d'autres propositions qui lui parurent seulement équivoques et avoir besoin d'explication. Mais un pareil travail, qui devoit être regardé plutôt comme une censure que comme une approbation, ne pouvoit convenir aux partisans du livre de l'auteur; on fit donc paroître l'édition de 1699, avec

tout ce qu'elle renfermoit de condamnable, et l'on se garda bien d'y insérer l'avertissement qu'on avoit demandé à Bossuet. Cette conduite éclaira Bossuet sur les motifs peu sincères qui avoient inspiré la demande qu'on lui avoit faite. Néanmoins, pendant les quatre années qu'il vécut encore, il ne dénonça pas l'ouvrage, n'osant peut-être attaquer juridiquement un livre sur lequel on eût pu lui opposer une justification de sa main; et il se contenta de s'expliquer hautement sur la doctrine qui y étoit renfermée. Cette apologie de Bossuet, que de son vivant on n'eût pas osé faire paroître isolée, fut livrée au public quelques années après sa mort, et précisément après le décret rendu par le pape Clément XI, en 1708, contre le livre du père Quesnel. On trouva piquant, et on regarda même comme un coup de parti de mettre en opposition le jugement du souverain pontife, et le sentiment d'un prélat à qui la voix publique, *parlant d'avance le langage de la postérité*, avoit assigné un rang parmi les pères de l'église. Mais outre l'inconvenance de paroître attribuer à Bossuet une espèce d'infaillibilité que l'on disputoit au pape, on cachoit sur-tout les circonstances qui rendoient son approbation conditionnelle. Au reste, sur des matières

si délicates, la dernière pensée de l'évêque de Meaux, comme de tout autre, ne pouvoit se trouver dans un simple manuscrit toujours susceptible de corrections, tant que l'auteur lui-même ne l'a pas mis au jour. Et de plus, quelque juste réputation que Bossuet se fût acquise par ses grands talens, il suffisoit qu'il fût homme pour être passible de l'erreur, et pour que son opinion, en supposant qu'elle fût véritablement opposée à une décision reçue par l'église, fût en ce cas ce qu'elle eût été de la part de tout autre, entièrement dénuée de toute autorité.

Affaire des évêques de La Rochelle et de Luçon.

Les évêques de Luçon et de la Rochelle publièrent de concert en 1711, une espèce de mandement ou instruction pastorale, qui étoit comme un traité dogmatique sur la grâce, dans lequel ils condamnoient le livre des *réflexions morales*, comme renfermant et renouvelant les erreurs de Jansénius. Cette instruction pastorale ayant été envoyée par l'imprimeur de la Rochelle à son correspondant de Paris; celui-ci fit annoncer cet ouvrage par une multitude d'affiches placardées dans toutes les places publiques et à tous les coins des rues; il fit même étendre ces affiches jusqu'aux portes et aux cours de l'archevêché. On

crut remarquer en cela une certaine affectation, et le cardinal, qui étoit facile à s'aigrir, s'en offensa. Les deux évêques avoient leurs neveux au séminaire de Saint-Sulpice; il les soupçonna assez légèrement d'avoir fait placer ces affiches, et sans examiner si le fait étoit tel qu'il se l'imaginoit, il exigea, dans un premier mouvement de vivacité, qu'ils fussent renvoyés du séminaire, sans égard à leur régularité et aux dispositions saintes qu'ils annonçoient. Fénélon ne put s'empêcher de blâmer cet abus d'autorité. « Les séminaires, disoit-il à cette » occasion au duc de Chevreuse, étant » considérés comme des écoles publiques, » on ne doit en chasser que ceux qui ont » mérité personnellement une punition aussi » honteuse. » Les deux évêques se plaignirent au roi de ce procédé, dans une lettre qui malheureusement devint publique sans leur consentement et leur participation. Cette lettre étoit empreinte d'un caractère de ressentiment peut-être excessif; elle renfermoit des termes offensans pour le cardinal de Noailles, qui y étoit représenté comme un fauteur de novateurs et d'hérésies. Le cardinal en fut vivement blessé, et en demanda justice au roi, qui, malgré son opinion personnelle, voulut bien entrer dans

la peine du prélat. Mais, après cette démarche, le cardinal, au lieu d'attendre la justice que le roi lui promettoit, se la fit à lui-même, en rendant une ordonnance qui condamnoit l'instruction pastorale des évêques de la Rochelle et de Luçon, et qui défendoit de la lire et de la distribuer, comme renfermant des maximes d'une morale relâchée et déjà condamnée dans Baïus et dans Jansénius. Ainsi, contre l'évidence des faits, il accusoit ces évêques de tomber dans les erreurs qu'ils vouloient combattre. Telle étoit la fâcheuse position où il s'étoit mis, qu'il ne faisoit plus qu'obéir malgré lui au mouvement qu'on lui imprimoit. C'est ce que Fénélon exprime énergiquement en peu de mots, dans une lettre au duc de Chevreuse; « Le parti qui le gouverne, le » flatte de vaines espérances de réputation » et d'autorité plus grande. Le parti aime » mieux compromettre son protecteur que » de s'en voir abandonné. »

Fénélon blâme la conduite du P. Letellier envers le cardinal de Noailles.

Cependant le père Letellier, confesseur du roi, antagoniste déclaré du livre des réflexions morales, et par ce motif, beaucoup moins prévenu que son prédécesseur en faveur du cardinal de Noailles, cherchoit à soulever contre lui tout le corps épiscopal. Ce projet fut découvert par une lettre qui

tomba, on ne sait par quelle voie, entre les mains du cardinal, et qu'il envoya au roi et au duc de Bourgogne, alors dauphin, et qui étoit chargé d'accommoder la querelle de ce prélat avec les deux évêques. Le moins qu'on supposoit qu'il en pût arriver, étoit le renvoi du père Letellier; mais M. de Noailles gâta encore sa cause en se faisant toujours justice lui-même, et toujours sur des innocens. Il retira tout-à-coup les pouvoirs à la plupart des Jésuites de son diocèse, sous le prétexte qu'ils enseignoient une mauvaise doctrine, et qu'ils soulevoient le troupeau contre le pasteur. L'accusation et la punition étoient publiques; les preuves seules de la faute ne l'étoient pas : aussi ce procédé parut-il tyrannique, et en supposant que quelques Jésuites fussent entrés dans une intrigue contre lui, on trouva mauvais qu'il en fit un crime à tout le corps, qui n'en pouvoit être responsable. Quoique Fénélon fût ami des Jésuites, il désapprouvoit hautement la conduite du père Letellier dans cette circonstance, et il ne pouvoit s'empêcher de blâmer ce religieux et plusieurs autres de son ordre, de se servir de leur crédit pour nuire à l'archevêque de Paris. Quant à ce prélat, quoique Fénélon eût à se plaindre de lui, il n'en a jamais

rien dit ni rien écrit qui ne fût exactement conforme à ce qu'en pensoient et en disoient ceux même qui en parloient le plus favorablement.

La duchesse de Noailles travaille en vain à rapprocher le cardinal de Noailles de Fénélon.

Madame la duchesse de Noailles, belle-sœur du cardinal, avoit le plus vif désir de réunir ces deux prélats ; elle fit dans cette vue plusieurs tentatives, qui malheureusement furent sans succès. Fénélon ne se refusoit pas à une réconciliation sincère, mais l'archevêque de Paris prêtoit à Fénélon des torts qu'il n'avoit pas, et qu'il ne pouvoit par conséquent ni avouer ni réparer. « Je voudrois, disoit Fénélon, pouvoir procurer à M. le cardinal de Noailles un » repos parfait. Notre réunion même n'a » aucun besoin qu'on la commence de mon » côté. Je la porte tous les jours à l'autel » au fond de mon cœur : Dieu sait les vœux » que je fais pour celui qui me croit si » opposé à ses intérêts. Je serai maintenant » encore plus zélé pour son service que je » ne l'aurois été autrefois.... Je ne rejette » aucune des opinions autorisées dans les » anciennes écoles; je suis seulement opposé » à celles que le parti de Jansénius a introduites presqu'en nos jours, et qu'on ne » peut tolérer sans laisser éluder les décisions de l'église. D'ailleurs, je ne cherche

» que la paix et l'union.... Je m'attache
» aux choses sans rien attendre des hom-
» mes; je tâche d'être vrai avec eux, et
» de me consoler quand ils ne le sont pas
» avec moi : un homme sans intérêt mondain
» est moins trompé qu'un autre. »

Le cardinal de Noailles est en vain pressé de s'expliquer sur le livre des réflexions morales.

Cependant le duc de Bourgogne travaillant, avec les conseillers qu'il s'étoit adjoints, à réconcilier le cardinal de Noailles avec les évêques de la Rochelle et de Luçon, avoit rendu une décision arbitrale qui, dans le premier moment, fut adoptée avec respect et reconnoissance par les deux parties, et regardée, par chacune d'elles, comme un jugement favorable. Mais un des articles essentiels de cet acte de médiation portoit que le cardinal s'expliqueroit sur le livre des *réflexions morales*, dans une forme assez claire et assez authentique pour faire connoître qu'il en improuvoit la doctrine. M. de Noailles, après les éloges qu'il avoit donnés à ce livre, jugea que l'exécution de cet article alloit le mettre en contradiction avec lui-même; c'est en quoi il se trompoit. Un pareil désaveu n'est pas toujours une contradiction avec soi-même. L'histoire ecclésiastique offre plus d'un exemple d'ouvrages accueillis d'abord, et condamnés ensuite. Il demanda un délai au duc, espérant que

le temps amèneroit des événemens qui lui sauveroient la honte qu'il croyoit attachée à une rétractation si formelle. Mais le duc de Bourgogne étant mort, le roi, plus absolu, ne lui laissa que l'option ou de souscrire aux conditions de la médiation, ou de se soumettre au jugement du pape. L'amour-propre du cardinal se trouva moins humilié de ce second parti, et il écrivit au roi que « si le » pape jugeoit à propos de condamner le » livre du père Quesnel dans les formes, » il recevroit sa constitution et sa censure » avec tout le respect possible; qu'il seroit » le premier à donner l'exemple d'une par» faite soumission d'esprit et de cœur; et » qu'il se feroit une vraie joie de profiter » des instructions de sa sainteté, et d'ap» prendre d'elle à parler correctement sur » des matières si importantes. » En conformité du vœu du cardinal, Louis XIV requit le pape Clément XI de porter son jugement. Rome fut près de trois ans à le prononcer; et la bulle de condamnation ne parut que peu de temps avant la mort de Fénélon; c'est pourquoi nous remettons à cette époque à en parler, ainsi qu'à rendre compte des derniers actes de son épiscopat.

Il réclame le jugement du pape.

FIN DU LIVRE CINQUIÈME.

Lettres et mémoires politiques de Fénélon.

Louis XIV, après bien des incertitudes, ayant enfin accepté le testament de Charles II, qui plaçoit son petit-fils, le duc d'Anjou, sur le trône d'Espagne, ne put échapper à la nécessité de la guerre, en offrant même de se réduire à la part de cet héritage que les traités lui avoient assurée; et cette guerre, la seule qu'il ne voulut pas faire, quoiqu'elle fût juste et inévitable, fut la plus désastreuse qu'il eut à soutenir, celle où il essuya le plus de revers, celle qui exposa la France entière à de plus grands dangers. On possède, à l'occasion de cette guerre, une multitude de mémoires et de lettres de la main de Fénélon. C'est dans ces écrits que se découvre la profondeur de la politique de ce grand homme, l'étendue de ses connoissances, la grandeur de ses vues sur les intérêts les plus importans; c'est là qu'on voit la sagesse de ses aperçus et de ses conseils sur la succession en litige, sur la conduite qui convenoit à Philippe V, sur les alliés, sur nos armées, sur nos généraux, sur la nécessité de la paix.

Le duc de Bourgogne commande l'armée de Flandre en 1702; il voi Fénélon à son passage à Cambrai.

Cette guerre malheureuse, en rapprochant le théâtre des combats du séjour de Fénélon, lui donna la joie de voir, après dix ans d'absence, le jeune duc de Bourgogne qu'il avoit formé, et à qui le roi donna, en 1702, le commandement de l'armée de Flandre. Ce jeune prince avoit sous lui le maréchal de Boufflers, pour l'aider de ses lumières et de son expérience. Il devoit nécessairement passer par Cambrai pour se rendre à l'armée. Il demanda avec empressement au roi la permission de voir à son passage son ancien précepteur. Louis XIV y consentit, mais à condition qu'il ne le verroit pas en particulier. Le duc de Bourgogne écrivit à Fénélon pour lui annoncer le jour de son passage à Cambrai, ainsi que pour l'instruire de la permission qu'il avoit obtenue, et de la condition rigoureuse que le roi y avoit mise. Leur entrevue fut courte et gênée par la présence des magistrats, des fonctionnaires et des officiers qui étoient venus rendre leurs hommages au duc de Bourgogne, dans la maison où il étoit descendu. Le jeune prince ne voulut point contrevenir aux ordres qu'il avoit reçus, et n'osa pas se permettre d'entretenir Fénélon en particulier. L'air de réserve que cette contrainte lui inspira, parut affliger tous les

spectateurs ; ce ne fut qu'au moment où l'archevêque de Cambrai présenta la serviette à M. le duc de Bourgogne pour se laver les mains, que le jeune prince, en élevant la voix de manière à être entendu de tout le monde, adressa à Fénélon ces paroles remarquables : « *Je sais ce que je vous dois,* » *vous savez ce que je vous suis.* »

Le duc de Bourgogne, selon le témoignage de M. de Quincey, officier du mérite le plus distingué, employé dans l'armée qu'il commandoit, fit voir, dès cette première campagne, toute la valeur, la fermeté et l'habileté qu'on n'acquiert d'ordinaire que par l'expérience d'un grand nombre d'années; il charma les officiers et les soldats par ses attentions pour eux, et par des manières gracieuses accompagnées de toutes sortes de marques de bonté. L'armée, à la suite d'un combat de cavalerie, où le jeune prince montra beaucoup de courage, s'avança jusqu'à Nimègue que l'on se flattoit de réduire. Mais la retraite du comte d'Athlone, sous les murs de cette ville, et l'arrivée du fameux Malboroug rendirent cette entreprise impossible. Malboroug, qui avoit étudié la guerre sous Turenne, venoit d'être nommé généralissime de l'armée des alliés dans les Pays-Bas, et amenoit

des renforts considérables. Le duc de Bourgogne, inférieur en nombre, fut obligé de se tenir sur une timide défensive qui lui fit perdre beaucoup de terrain. Louis XIV, voyant sur la fin de cette campagne qu'il ne se faisoit rien de décisif, et que son petit-fils, loin de trouver l'occasion d'acquérir de la gloire, étoit forcé de reculer devant un ennemi qui chaque jour lui offroit la bataille qu'il ne pouvoit accepter, le rappela à Versailles. Ce fut vers le commencement de septembre que le roi lui manda de quitter l'armée. Le duc de Bourgogne pouvoit entrevoir dans cet ordre la facilité de revoir son cher précepteur; mais craignant de réveiller la jalousie des ennemis de Fénélon, et de déplaire au roi, en paroissant rechercher une seconde entrevue avec lui à son passage à Cambrai, il lui écrivit de Malines, pour le prévenir qu'à son retour, il n'auroit pas le plaisir d'user de sa permission, jugeant qu'il seroit mieux qu'il ne le vît pas, la veille ou le jour même de son arrivée à Versailles. Fénélon ne reçut pas à temps cette lettre; et prévenu que le prince alloit descendre à la poste de Cambrai, il s'y rendit pour remplir un devoir que la bienséance seule lui auroit prescrit,

quand même il n'y eût pas été porté par le désir de revoir son ancien élève.

Le duc de Bourgogne généralissime de l'armée d'Allemagne en 1703, prend le Vieux-Brisach.

M. le duc de Bourgogne ne commanda point l'armée de Flandre en 1703, comme l'année précédente; on préféra le nommer généralissime de l'armée d'Allemagne, armée foible et composée en grande partie de nouvelles levées. Le jeune prince, après avoir inquiété les lignes de Stolophe, Landau et Fribourg, assiégea le vieux Brisach, et prit cette place en treize jours de tranchée ouverte. On fut redevable de cette prompte reddition à l'habileté du maréchal de Vauban qu'on avoit donné au duc de Bourgogne pour le seconder dans ses opérations militaires, et qui, seul, pouvoit suppléer au défaut d'une armée plus considérable. Le jeune prince alloit tous les jours à la tranchée; et s'il se fit aimer des soldats par sa libéralité, il ne s'en fit pas moins estimer par son intrépidité qu'il poussa quelquefois jusqu'à l'audace. Louis XIV, instruit que son petit-fils s'étoit exposé avec témérité dans ce siége, craignit qu'il ne se compromît avec trop d'imprudence à celui de Landau, dont l'entreprise étoit encore plus hasardeuse; il le rappela à Versailles, et lui ordonna de remettre le commandement de l'armée au maréchal de

Tallard. Dans cet intervalle, Fénélon, privé de la consolation de voir le duc de Bourgogne en Flandre, lui avoit fait passer par M. de Beauvilliers, ses avis et ses instructions sur la conduite qu'il devoit tenir à l'armée d'Allemagne. Le jeune prince sollicitoit lui-même ces sages conseils ; il s'y conformoit, et l'affection de son armée fut la récompense de sa fidélité à les suivre. C'est en arrivant de cette campagne d'Allemagne, où il avoit mérité et obtenu de si justes éloges, qu'il écrivit à Fénélon une lettre remarquable, dans laquelle il lui ouvre son ame toute entière, et lui expose ses peines, ses inquiétudes, ses scrupules. Aidez-moi donc, lui dit-il, de vos conseils et de vos prières. *Pour vous, mon cher archevêque, vous êtes tous les jours nommément dans les miennes.* Les instructions que Fénélon adressoit au duc de Bourgogne peuvent faire juger si c'est avec fondement que quelques écrivains mal-intentionnés ont reproché aux instituteurs de ce jeune prince de l'avoir élevé dans les maximes d'une dévotion ignorante et superstitieuse. C'étoit au duc de Bourgogne lui-même que Fénélon prescrivoit cette maxime de conduite : « La religion ne consiste pas dans » une scrupuleuse observation de petites

» formalités; *elle consiste pour chacun dans*
» *les vertus propres de son état. Un grand*
» *prince ne doit pas servir Dieu de la*
» *même façon qu'un solitaire ou un simple*
» *particulier.* »

Instructions que Fénélon chargeoit M. de Beauvilliers de transmettre au duc de Bourgogne.

Les instructions détaillées que Fénélon chargeoit M. de Beauvilliers de transmettre au duc de Bourgogne, méritent une attention particulière. Où trouveroit-on des avis plus éclairés et plus raisonnables? « J'en-
» tends dire (1) que M. le duc de Bourgogne
» augmente ses pratiques de piété. C'est
» pour moi un grand sujet de joie de voir
» la grâce dominer dans son cœur. Que ne
» peut-on pas espérer, puisque le désir de
» plaire à Dieu surmonte en lui les passions
» de la jeunesse, et l'enchantement du
» siècle corrompu. Je rends grâces à Dieu,
» de ce qu'il lui a donné ce courage pour
» ne rougir point de l'évangile. Il est es-
» sentiel qu'un prince de son rang fasse
» publiquement des œuvres, qui excitent les
» hommes à glorifier le Dieu qu'ils adorent.
» Mais on prétend que M. le duc de Bour-
» gogne va au-delà des œuvres nécessaires
» pour éviter tout scandale et pour vivre
» avec régularité en chrétien. On est alarmé

(1) Lettre de Fénélon à M. de Beauvilliers.

» de sa sévérité pour certains plaisirs ; on
» s'imagine même qu'il veut critiquer les
» autres, et les former selon ses vues scru-
» puleuses. On raconte qu'il a voulu obliger
» madame la duchesse de Bourgogne à faire le
» carême comme lui, et à se priver de même
» pendant ce temps de tous les spectacles.
» On ajoute qu'il commence à retrancher
» son jeu, et qu'il est presque renfermé tout
» seul. Enfin, on prétend qu'il a refusé à
» *Monseigneur* (1) de le suivre à l'opéra
» pendant le carême. En écoutant de tels
» discours, j'ai compté sur l'exagération du
» monde qui ne peut souffrir la règle, qui
» la craint encore plus dans les grands que
» dans les particuliers, parce qu'elle y tire
» plus à conséquence. On y appelle souvent
» excessif en piété, ce qui est à peine suf-
» fisant; mais je craindrois d'un autre côté
» que ce prince ne se tournât un peu trop
» aux pratiques extérieures, qui ne sont
» pas d'une absolue nécessité. Voici mes
» pensées que je vous propose, sans les
» donner pour bonnes.

« 1.° Je crois que M. le duc de Bour- Sur le carême
» gogne ne devroit pas gêner madame la
» duchesse de Bourgogne; qu'il se contente

(1) Louis dauphin, dit *Monseigneur*, père du duc de Bourgogne.

» de laisser décider son médecin sur la
» manière dont elle doit faire le carême. Il
» est bon de renvoyer ainsi toutes choses
» aux gens qui ont caractère et autorité pour
» décider. On décharge sa conscience, on
» satisfait à la bienséance, on évite l'incon-
» vénient de passer pour rigide réformateur
» de son prochain. Si ce prince veut inspirer
» de la piété à la princesse, il doit la lui
» rendre douce et aimable, écarter tout ce
» qui est épineux, lui faire sentir en sa
» personne le prix et la douceur de la
» vertu ; simple et sans apprêt, lui montrer
» de la gaîté et de la complaisance dans
» toutes les choses qui ne relâchent rien
» dans le fond, enfin se proportionner à
» elle et l'attendre; il faut seulement prendre
» garde de tomber, en tendant la main à
» autrui.

Sur la religion et la piété.

« 2.° Il ne doit donner au public de spec-
» tacle sur la piété, que dans les occasions
» de devoir, où la règle souffriroit, s'il ne
» la suivoit pas aux yeux du monde. Par
» exemple, il doit être modeste et recueilli
» à la messe, faire librement ses dévotions
» toutes les fois qu'il lui convient de les faire
» pour son avancement spirituel, s'abstenir
» de toute moquerie, de toute conversation
» libre, imposer silence là-dessus aux infé-

» rieurs par son sérieux, par sa retenue ;
» tout cela lui donnera beaucoup d'autorité;
» mais quand il fait ses dévotions hors des
» grands jours, il peut choisir les heures et
» les lieux, qui dérobent le plus cette action
» aux yeux des courtisans; du reste, il ne
» doit jamais donner aucune démonstration
» de ses sentimens; on les sait assez. La
» seule régularité pour les devoirs généraux,
» et sa retenue à l'égard du mal décideront
» suffisamment pour l'édification nécessaire.

» 3.° Il doit, si je ne me trompe, s'accou- Sur les pectacles.
» tumer à l'inclination de *Monseigneur*,
» pour les choses qu'il peut faire sans pé-
» cher. Si les spectacles étoient tels en eux-
» mêmes, que personne ne pût jamais y
» assister sans offenser Dieu, il ne faudroit
» jamais y aller, non plus au carnaval que
» pendant le carême ou la semaine sainte.
» Il est vrai qu'il est très-convenable que ce
» prince se propose de n'y aller pas au
» moins pendant les temps consacrés à la
» pénitence et à la prière; mais la complai-
» sance bien placée est une aimable vertu ;
» et si elle sort quelquefois de la lettre de
» la règle, c'est pour en mieux suivre l'es-
» prit. N'aller point aux spectacles de son
» propre mouvement pendant le carême, et
» y aller en même temps pour plaire à *Mon-*

» *seigneur*, quand il le propose, c'est le
» parti qui me semble le plus à propos.

Sur l'emploi du temps.

» 4.° Il est inutile et nécessaire que ce
» prince se réserve des heures de solitude
» pour prier, pour lire, pour se rendre de
» plus en plus capable des plus grandes
» affaires; mais il faut des heures données
» au public, où il paie les gens qui lui font
» leur cour, d'airs gracieux, de manières
» obligeantes, de distinctions bien placées,
» et de conversations agréables sur des ma-
» tières sans conséquence. Il y a des heures
» nécessairement perdues, comme celles du
» lever, du coucher, des repas. Dès qu'il
» a autour de lui trois hommes de la chambre
» et de la garde-robe, il n'est plus libre, et
» il peut donner quelque accès aux gens de
» mérite.

Sur la conduite à l'armée.

» 5.° Quand il sera à l'armée, il aura
» raison de ne vouloir souffrir aucun excès
» de vin à sa table; mais il lui convient fort
» de continuer, pendant les repas, cette
» longue société de table et cette liberté de
» conversation qui a charmé les officiers dans
» la dernière campagne. Il est bon de con-
» tinuer cette affabilité aux autres heures de
» commerce. Le prétexte naturel de se ren-
» fermer pour écrire à la cour lui donnera

» toujours des heures de retraite pour les » choses les plus solides.

» 6.° Quand il y aura à l'armée quelque » désordre de mœurs, il peut donner des » ordres généraux bien appuyés pour les » réprimer sévèrement. Mais il ne faut point » qu'il descende dans les détails; on l'accu- » seroit de tomber par scrupule dans la » minutie et la rigidité : il faut même qu'il » tourne ses ordres du côté de la discipline » militaire, qui a besoin de cette fermeté.

» 7.° Il faut qu'il n'effarouche point M. le » maréchal de Villeroi, qui est un homme » de représentation, de plaisir et de société. » Il peut lui témoigner de l'estime, de l'ami- » tié, et même de la confiance et du goût... » Par là il l'apprivoisera avec sa piété gaie » et sociale, et il l'engagera à apprivoiser » aussi le public où ce maréchal sera cru.

» Enfin, je vous conjure de n'oublier rien » pour faire en sorte que ce prince ménage » sa santé, qu'il s'épargne à l'armée toutes » les fatigues inutiles; qu'il dorme, qu'il » mange bien; qu'il marche en présence de » Dieu avec la paix et la joie du Saint- » Esprit. »

Depuis 1703 jusqu'à 1708, M. le duc de Bourgogne ne commanda plus les armées; et après une course en Provence pour déli-

vrer Toulon, assiégé par le duc de Savoie, son beau-père, il revint à Versailles, d'où il ne tarda pas à partir pour la Flandre.

Fénélon apaise la révolte de la garnison de St.-Omer, en la faisant solder.

La France qui, jusqu'en 1704, n'avoit eu que des succès, commença alors à éprouver des revers; et toute la suite de cette malheureuse guerre, qui dura onze ans, ne fut plus pour elle qu'un tissu de pertes et de disgraces. Fénélon, témoin de nos plus désastreux revers, les sentit plus amèrement que personne, et ne négligea aucune occasion de signaler son amour pour sa patrie, et son zèle pour secourir l'humanité.

Le Hainaut, la Flandre et l'Artois se trouvoient en 1708 ouverts aux armées victorieuses des ennemis. L'état déplorable du royaume à cette époque et l'épuisement des finances avoient occasionné un retard dans le paiement de la solde de la garnison de Saint-Omer. C'étoit assez pour faire en peu de temps tomber cette place au pouvoir de l'ennemi. En effet, le mécontentement fait bientôt fermenter toutes les têtes, la garnison toute entière se soulève et se porte à des actes d'insubordination et de licence, de la nature la plus inquiétante dans cette conjoncture critique. Fénélon, justement alarmé du sort d'une ville aussi importante, ne perd point de temps; la nature du mal lui

indique la nature du remède. Il se dépouille de tout l'argent qu'il a à sa disposition, et il emprunte, sur de simples billets signés de lui, toutes les sommes nécessaires pour solder la garnison de Saint-Omer; il les fait sur-le-champ passer dans cette ville, et la révolte est apaisée. Fénélon, dans ses lettres à ses amis, garda le plus profond silence sur une action dont tant d'autres auroient eu la pensée de s'enorgueillir. C'est par une lettre manuscrite du cardinal de Bouillon, que M. de Bausset a eu connoissance de ce beau trait de la vie de Fénélon, qui avoit échappé à tous les historiens.

Le duc de Bourgogne est mis avec M. de Vendôme, à la tête de l'armée de Flandre.

Dans la campagne de 1708, M. le duc de Bourgogne fut mis à la tête de l'armée de Flandre, mais ce fut M. de Vendôme qui en eut le véritable commandement. De tous les généraux de son temps, c'étoit celui qu'on devoit le plus éviter d'associer au duc de Bourgogne dans le commandement de la même armée. Il étoit l'un des tenans les plus ardens d'une cabale opposée au jeune prince, dont les principes vertueux formoient un contraste frappant avec les mœurs licencieuses du duc de Vendôme. On ne tarda pas à s'apercevoir, surtout à la hauteur du duc de Vendôme envers le jeune prince, qu'il ne s'établiroit jamais

entr'eux cette harmonie si nécessaire pour assurer le succès de la campagne.

Le même jour où le duc de Bourgogne avoit quitté Versailles pour se rendre à l'armée, il s'étoit arrêté à Senlis pour envoyer un courrier à Fénélon, et le prévenir de son passage à Cambrai. Il lui mandoit que, sans les raisons qui le forçoient à garder des mesures, il se seroit fait un vrai plaisir d'aller coucher chez lui, mais qu'il comptoit sur celui de le voir à Valenciennes. Fénélon, par égard pour le jeune prince lui-même, et pour éviter de donner de l'ombrage au roi, ne jugea pas à propos d'aller le trouver à Valenciennes, ainsi qu'il l'y avoit invité.

Combat d'Oudenarde.

Le début de la campagne fut assez heureux, et la surprise de Gand donna de grandes espérances. Mais cet avantage brillant fut presque immédiatement suivi du combat d'Oudenarde. Cette action, qui eut lieu le 11 juillet, ne fut point une bataille rangée, mais une multitude de combats et d'affaires de postes, qui n'eurent rien de décisif. Le duc de Vendôme chercha à y réparer par des prodiges de valeur, le tort qu'il avoit eu de s'être laissé surprendre par sa négligence. Il fut dégagé à propos par le duc de Bourgogne, le duc de Berri, son frère, et le

chevalier de Saint-George, fils de Jacques II, roi d'Angleterre. Vendôme, à qui le duc de Bourgogne se crut fondé de reprocher d'avoir engagé l'armée dans une situation où il étoit impossible de vaincre, vouloit coucher sur le champ de bataille pour recommencer le combat le lendemain, et il imposa même assez durement silence au prince qui s'y opposoit. Cependant, sur l'avis de la plupart des officiers généraux, qui se rangèrent à l'opinion très-bien motivée du duc de Bourgogne, la retraite fut ordonnée. Cette retraite étoit d'autant plus nécessaire, « que l'on se seroit trouvé le len-
» demain, dit le président Hénault, dans
» une position plus mauvaise encore que
» celle de la veille, l'armée française étant
» séparée par celle des ennemis. »

Siége de Lille.

Le prince Eugène et Malboroug, encouragés par le peu d'accord qui régnoit entre les chefs de l'armée française, firent alors toutes les dispositions nécessaires pour entreprendre le siége de Lille. On peut dire que cette entreprise étoit contre toutes les règles de la guerre. Les ennemis laissoient en effet derrière eux des places fortes dont nous étions maîtres, et ils ne tiroient leurs vivres que d'Ostende, au risque perpétuel de se voir enlever leurs convois. Mais telle

étoit la division dans le conseil de notre armée, que les généraux ennemis purent tout oser et cependant réussir. Aussitôt que le maréchal de Boufflers vit la capitale de son gouvernement menacée, il accourut pour la défendre, et il en soutint vigoureusement le siége pendant quatre mois. La mésintelligence entre les chefs de l'armée française s'étoit alors tellement accrue, qu'une armée si formidable ne fit rien pour secourir cette place importante. La longue résistance de son gouverneur et le brillant exemple qu'il donnoit, ne purent inspirer un généreux effort. Les convois des alliés ne furent point attaqués ou le furent malheureusement : on laissa l'armée qui couvroit le siége se retrancher paisiblement sans l'inquiéter. Le maréchal de Boufflers, qui s'attendoit chaque jour à voir forcer ces retranchemens, espéra vainement du secours. Il fut réduit à capituler dans la citadelle, lorsqu'enfin il y manqua de vivres, et qu'il en eut reçu l'ordre du roi.

Cependant les partisans du duc de Vendôme, car il en avoit beaucoup dans l'armée, un grand nombre d'officiers et de soldats même, osoient s'en prendre à M. le duc de Bourgogne du mauvais succès de cette campagne ; ils attribuoient tout à son indé-

cision, travestissoient sa prudence en pusillanimité, et tournoient en ridicule sa sagesse et sa piété. Fénélon, instruit de tout ce qui se passoit si près de lui, en gémissoit devant Dieu, et crut devoir apprendre au prince les propos que l'on tenoit, et l'avertir de ce qu'il devoit faire pour réparer ses torts, s'il en avoit, ou pour se justifier et rétablir une réputation si nécessaire au bonheur de l'état.

Utiles conseils de Fénélon au duc de Bourgogne après la campagne de Lille.

C'est sur-tout lorsqu'il vit la campagne près de finir, qu'il s'empressa de l'engager à ne rien négliger pour se justifier et se relever dans l'opinion publique. Voici la lettre qu'il lui écrivit le 25 octobre 1708.

« Monseigneur, l'excès de confiance et de » bonté que vous me témoignez dans les » lettres dont vous avez bien voulu m'honorer, loin de me donner un empresse- » ment indiscret, ne fait qu'augmenter ma » retenue et mon inclination à continuer le » profond silence où je suis demeuré pendant » tant d'années. Je prends même infiniment » sur moi, en me donnant la liberté de » vous écrire sur des matières très-déli- » cates, qui sont fort au-dessus de moi, et » qui ne peuvent vous être que très-désa- » gréables; mais je croirois manquer à tout » ce que je vous dois, monseigneur, si je » ne passois pas, dans une occasion si

» extraordinaire, par-dessus toutes les fortes
» raisons qui m'engagent au silence, pour
» achever de vous dire tout ce que j'ap-
» prends. Le bruit public contre votre con-
» duite croît au lieu de diminuer; il est si
» grand à Paris, qu'il n'est pas possible qu'il
» ne vienne des mauvais discours et des
» lettres malignes de l'armée. Rien n'est plus
» digne de vous, monseigneur, que la dis-
» position où vous êtes de pardonner tout,
» de profiter même de la critique, dans
» tous les points où elle peut avoir quelques
» petits fondemens, et de continuer à faire
» ce que vous croyez le meilleur pour le
» service du roi; mais il importeroit beau-
» coup de voir quelles peuvent être les
» sources de ces discours si injustes et si
» outrés, pour vous précautionner contre
» des gens qui sont peut-être les plus em-
» pressés à vous encenser, et qui osent
» néanmoins en secret attaquer votre répu-
» tation de la manière la plus atroce. Cette
» expérience, monseigneur, doit, ce me
» semble, vous engager à observer beau-
» coup les hommes, et à ne vous confier
» qu'à ceux que vous aurez éprouvés à fond,
» quoique vous deviez montrer de la bonté,
» et de l'affabilité à tous, à proportion de
» leur rang.

» Personne n'est plus mal informé que
» moi de ce qui se passe à la cour; mais je ne
» saurois croire que le roi ignore les bruits
» qui sont répandus dans tout Paris contre
» votre conduite : ainsi il me paroît capi-
» tal que vous preniez des mesures promptes
» et justes pour empêcher que sa majesté
» n'en reçoive quelque impression, et pour
» lui montrer avec évidence combien ces
» bruits sont mal fondés. La voie des lettres
» a un inconvénient; qui est que les lettres
» ne peuvent pas répondre comme les con-
» versations, aux objections qui naissent
» sur-le-champ, et qu'on n'a pas prévues;
» mais aussi les lettres ont un grand avan-
» tage : on y développe par ordre les faits,
» sans être interrompu; on y mesure tran-
» quillement toutes les paroles; on s'y donne
» même une force douce et respectueuse
» qu'on ne se donneroit pas si facilement
» dans une conversation. Ce qui est certain,
» monseigneur, c'est que vous avez un puis-
» sant besoin de vous précautionner vers
» le roi et de faire taire le public, qui est
» indignement déchaîné. Vous ne sauriez
» jamais écrire ni agir avec trop de ména-
» gement, de respect, d'attachement, ni
» de soumission; mais il importe de dire
» très fortement de très-fortes raisons,

» et de ne laisser rien dont on puisse encore
» douter sur votre conduite.

» Il me revient encore par le bruit public,
» qu'on dit que vous vous ressentez de l'é-
» ducation qu'on vous a donnée; que vous
» avez une dévotion foible, timide et scru-
» puleuse sur des bagatelles, tandis que vous
» négligez l'essentiel pour soutenir la gran-
» deur de votre rang et la gloire des armes
» du roi; on ajoute que vous êtes amusé,
» inappliqué, irrésolu; que vous n'aimez
» qu'une vie particulière et obscure; que
» votre goût vous éloigne des gens qui ont
» de l'élévation et de l'audace; que vous
» vous accommodez mieux de donner votre
» confiance à des esprits foibles et craintifs,
» qui ne peuvent vous donner que des con-
» seils déshonorans; on assure que vous ne
» voulez jamais rien hasarder, ni engager
» aucun combat, sans une pleine sûreté
» que votre armée sera victorieuse, et que
» cette recherche d'une sûreté impossible,
» vous fait temporiser et perdre les plus
» importantes occasions. Je suis très-con-
» vaincu, monseigneur, que la vérité des
» faits est entièrement contraire à ces témé-
» raires discours; mais il s'agit de détromper
» ceux qui en sont prévenus. On dit même
» que vos maximes scrupuleuses vont jusqu'à

» ralentir votre zèle pour la conservation
» des conquêtes du roi; et l'on ne manque
» pas d'attribuer ce scrupule aux instruc-
» tions que je vous ai données dans votre
» enfance. Vous savez, monseigneur, com-
» bien j'ai toujours été éloigné de vous ins-
» pirer de tels sentimens; mais il ne s'agit
» nullement de moi, qui ne mérite d'être
» compté pour rien; il s'agit de l'état et des
» armes du roi, que je suis sûr que vous
» voulez soutenir avec toute la fermeté et la
» vigueur possible. Je sais que vous n'avez
» pris aucun parti de sagesse et de précau-
» tion que par le conseil des officiers-géné-
» raux les plus expérimentés et les plus
» exempts de timidité; mais c'est là préci-
» sément ce que lepublic ne veut pas croire,
» et par conséquent, c'est le point capital
» qu'il importe de mettre dans un tel degré
» d'évidence, que personne ne puisse l'obs-
» curcir. Vous avez, monseigneur, tous les
» officiers généraux qui sont autour de vous;
» rien ne vous est plus aisé que de les pren-
» dre chacun en particulier, et de les
» engager tous, sous un grand secret, à
» vous donner par écrit une espèce de courte
» relation de la manière dont ils ont opiné
» dans les principales occasions de cette
» campagne. Ensuite, vous pourrez leur

» faire entendre que vous croyez devoir
» citer au roi leurs témoignages, afin qu'ils
» soient tous prêts à soutenir de vive voix
» leur petite relation écrite. Cet engagement
» les liera, et les fera tous parler un lan-
» gage décisif et uniforme; au lieu que, si
» vous ne le faites pas ainsi, chacun pourra,
» malgré sa bonne intention, dire trop ou
» trop peu, varier et obscurcir par des
» termes foibles ce que vous aurez besoin
» de rendre clair comme le jour. Après
» avoir posé ce fondement, vous pourrez
» nommer au roi tous vos témoins; en le
» suppliant de les interroger lui-même l'un
» après l'autre. C'est aller jusqu'à la racine
» du mal, et ôter toute ressource à ceux
» qui veulent vous attaquer dans les points
» les plus essentiels.

» Il me semble qu'il convient que vos
» lettres, dès-à-présent, tendent à ce but
» d'une manière très-forte, pour les raisons
» et pour les sentimens, quoique très-respec-
» tueuses et très-soumises par rapport à sa
» majesté. Ensuite, quand vous serez arrivé
» à la cour, il sera capital, si je ne me
» trompe, que vous fassiez, avec des ma-
» nières également fortes et respectueuses,
» l'éclaircissement à fond de tous les faits
» qui vous justifient, en pressant le roi d'in-

» terroger les principaux officiers ; après
» quoi je souhaite que vous puissiez sans
» perdre un moment, dès que les faits seront
» éclaircis à votre décharge, obtenir de sa
» majesté des gens qui vous conviennent,
» pour servir sous vous l'année prochaine.
» Plus on ose vous attaquer par les endroits
» essentiels, plus il vous importe de conti-
» nuer à commander l'armée avec les secours
» qui peuvent assurer votre gloire et celle
» des armes de sa majesté. Il faut que vos
» lettres commencent cet ouvrage, et que
» vos discours fermes, touchans et respec-
» tueux, l'achèvent dès votre première au-
» dience, s'il est possible. Quand vous arri-
» verez à la cour, plus on vous accuse de
» foiblesse et de timidité, plus vous devez
» montrer, par votre procédé, combien vous
» êtes éloigné de ce caractère, en parlant
» avec force. Il est aussi, ce me semble,
» fort à souhaiter, qu'après que vous vous
» serez bien assuré des témoignages décisifs
» de tous les principaux officiers, pour évi-
» ter les discours politiques et ambigus, vous
» les engagiez à parler et à écrire, dans les
» occasions naturelles, à leurs amis, la vé-
» rité des faits, pour détromper toute la
» France. C'est une chose inouie qu'un
» prince, qui doit être si cher à tous les bons

» Français, soit attaqué dans les discours pu-
» blics, dans les lettres imprimées, et jus-
» ques dans les gazettes, sans que personne
» ose contester les faits qu'on avance fausse-
» ment contre lui. Je voudrois que les per-
» sonnes dignes d'être crues, parlassent et
» écrivissent d'une manière propre à re-
» dresser le public, et à préparer les voies
» pour rendre votre retour agréable. Ceux
» qui devroient n'oser point parler, parlent
» hautement, et ceux qui devroient crier
» pour la bonne cause, sont réduits à se
» taire. Je ne sais rien de secret ni de parti-
» culier, mais je sais en gros ce que personne
» n'ignore : savoir, qu'on vous attaque dans
» le public sans ménagement.

» On ne peut être plus édifié et plus
» charmé que je le suis, monseigneur, de
» la solidité de vos pensées, et de la piété
» qui règne dans tous vos sentimens ; mais
» plus je suis touché de voir tout ce que
» Dieu met dans votre cœur, plus le mien
» est déchiré d'entendre tout ce que j'en-
» tends. Je donnerai ma vie, non-seulement
» pour l'état, mais encore pour la personne
» du roi, pour sa gloire, pour sa prospérité,
» et je prie Dieu tous les jours sans relâche
» afin qu'il le comble de ses bénédictions.

» Je vous crois infiniment éloigné des ti-

» midités scrupuleuses, dont on vous accuse
» et qu'on m'impute, sur la défense de Lille,
» qui est une des principales conquêtes du
» roi; j'espère que si vous continuez à com-
» mander les armées, sans être gêné par des
» gens qui ne vous conviennent pas, et ayant
» sous vous des personnes de confiance,
» vous montrerez à la France et à ses enne-
» mis combien vous êtes digne de soutenir
» la gloire de sa majesté et celle de toute la
» nation. »

Quoique le duc de Bourgogne eut passé, pendant cette campagne, plus de six mois en Flandre, et qu'il eut même séjourné long-temps dans les environs de Cambrai, jamais néanmoins, durant cet intervalle, il n'avoit osé voir son illustre instituteur, ni chercher à se rencontrer en sa présence, encore moins se permettre la moindre entrevue particulière avec lui. Telle étoit la contrainte à laquelle ils étoient réduits et où ils passèrent le reste de leur vie. Fénélon ne pouvant, comme il l'eût désiré, ouvrir son cœur au jeune prince et lui donner ses avis paternels dans l'épanchement d'un entretien confidentiel et libre, crut devoir y suppléer par des lettres, telles que celles que nous venons de rapporter, où il lui communiquoit librement et franchement ses pensées. Il

jugea sur-tout nécessaire de lui donner, au moment où il se préparoit à retourner à la cour, de nouveaux conseils sur la manière dont il devoit s'y conduire. Cette dernière instruction achève de peindre Fénélon et sa tendre affection pour son élève.

« Monseigneur, j'espère que vous ne ju-
» gerez point de moi par l'empressement
» où vous m'avez vu sur la fin de cette
» campagne. Vous pouvez vous souvenir
» que j'ai passé plus de dix ans dans une
» retenue à votre égard, qui m'auroit at-
» tiré votre oubli pour le reste de ma vie,
» si vous étiez capable d'oublier les gens
» qui ont eu l'honneur d'être attachés à
» votre personne. La vivacité avec laquelle
» j'ai rompu enfin un si long silence, ne
» vient que de la douleur que j'ai ressentie
» sur tous les discours publics. Oserois-
» je, Monseigneur, vous proposer la ma-
» nière dont il me semble que vous devriez
» parler au roi, pour son intérêt, pour
» celui de l'état et pour le vôtre. Vous
» pourriez commencer par une confession
» humble et ingénue de certaines choses qui
» sont peut-être un peu sur votre compte.
» Vous n'avez peut-être pas assez examiné
» le détail par vous-même; vous n'êtes
» peut-être pas monté assez souvent

» cheval pour visiter les postes importans ;
» vous n'avez peut-être pas marché assez
» avant pour voir parfaitement les fourrages :
» c'est ce que j'entends dire à des officiers
» expérimentés et pleins de zèle pour vous.
» Vous vous êtes peut-être laissé trop aller
» à je ne sais quelle complaisance pour M. de
» Vendôme, qui auroit eu honte de ne vous
» suivre pas, et qui auroit été au désespoir
» de courir après vous. Vous n'avez point
» assez entretenu les meilleurs officiers gé-
» néraux en particulier, de peur que M. de
» Vendôme n'en prît quelque ombrage.
» Vous avez peut-être été irrésolu, et même,
» si vous me pardonnez ce mot, un peu
» foible, pour ménager un homme en qui
» le roi vous avoit recommandé d'avoir con-
» fiance; vous avez cédé à sa véhémence
» et à sa roideur; vous avez craint un éclat
» qui auroit déplu au roi. Vous n'avez pas
» osé plusieurs fois suivre les meilleurs con-
» seils des principaux offciers de l'armée,
» pour ne contredire pas ouvertement
» l'homme en qui le roi se confioit; vous
» avez même pris sur votre réputation pour
» conserver la paix. Ce qui en résulte, est
» que votre patience est regardée comme
» une foiblesse, comme une irrésolution, et
» que tout le public murmure de ce que vous

» avez manqué d'autorité et de vigueur.
» Après avoir avoué au roi avec naïveté
» toutes les choses dans lesquelles vous
» croyez de bonne foi avoir manqué, vous
» serez en plein droit de lui développer la
» vérité toute entière. Vous pouvez lui re-
» présenter tout ce que les plus sages offi-
» ciers de l'armée lui diront, s'il les inter-
» roge; savoir : que l'homme qui vous étoit
» donné pour vous instruire et vous soulager,
» ne vous apprenoit rien et ne faisoit que
» vous embarrasser; qu'en un mot, celui
» qui devoit soutenir la gloire des armes de
» sa majesté, et vous procurer beaucoup de
» réputation, a gâté les affaires, et vous
» a attiré le déchaînement du public. C'est
» là que vous placerez un portrait au na-
» turel des défauts de M. de Vendôme :
» paresseux, inappliqué, présomptueux et
» opiniâtre, il ne va rien voir, il n'écoute
» rien, il décide et hasarde tout; nulle pré-
» voyance; nul avisement, nulle disposition,
» nulle ressource dans les occasions, qu'un
» courage impétueux; nul égard pour mé-
» nager les gens de mérite, et une inaction
» perpétuelle de corps et d'esprit.

» Après ce portrait, vous pourriez reve-
» nir à ce qui peut avoir manqué de votre
» côté, avec si peu de secours et tant d'em-

» barras. Demandez, avec les plus vives » instances, à avoir votre revanche la cam» pagne prochaine, et à réparer votre répu» tation attaquée. Vous ne sauriez montrer » trop de vivacité sur cet article : il vous » siéra bien d'être très-vif là-dessus, et » cette grande sensibilité fera une partie de » votre justification sur la mollesse dont » on vous accuse. Demandez sous vous un » général qui vous instruise et qui vous » soulage, sans vouloir vous décider comme » un enfant ; demandez un général qui décide » tranquillement avec vous, qui écoute les » meilleurs officiers, et qui n'ait point de » peine de vous les voir écouter ; qui vous » mène partout où il faut aller, et qui vous » fasse remarquer ce qui mérite attention ; » demandez un général qui vous occupe » tellement de toute l'étendue de la guerre, » que vous ne soyez point tenté de tomber » dans l'inaction et l'amusement. Jamais » personne n'eut besoin de tant de force et » de vigueur que vous en aurez besoin dans » cette occasion. Une conversation forte, vive, » noble et pressante, quoique soumise et » respectueuse, vous fera un honneur infini » dans l'esprit du roi et de toute l'Europe ; » au contraire, si vous parlez d'un ton » timide et inefficace, le monde entier, qui

» attend ce moment décisif, conclura qu'il
» n'y a plus rien à espérer de vous, et qu'a-
» près avoir été foible à l'armée, aux dépens
» de votre réputation, vous ne songez pas
» même à la relever à la cour. On vous
» verra vous enfoncer dans votre cabinet
» et dans la société d'un certain nombre de
» femmes flatteuses.

» Le public vous aime encore assez pour
» désirer un coup qui vous relève; mais si
» ce coup manque, vous tomberez bien bas:
» la chose est dans vos mains. Pardon,
» monseigneur, j'écris en fou; mais ma
» folie vient d'un excès de zèle dans le besoin
» le plus pressant. Je ne puis que prier, et
» c'est ce que je fais sans cesse. »

Le duc de Bourgogne étoit digne de recevoir de pareilles instructions. Dans ses réponses à Fénélon, il le remercie des vérités qu'il lui dit: il se justifie de tout ce dont on l'accusoit si injustement, et s'explique sur tout le reste avec une bonne foi et une candeur admirables, sur-tout dans un homme de son rang. « Je suis ravi, lui dit-il, de
» tout ce que vous m'avez mandé que
» l'on dit de moi.... Il me paroît que
» pour ne me guères voir, vous ne me con-
» noissez pas mal encore.... Je profiterai,
» avec l'aide de Dieu, de vos avis. J'ai bien

» peur que le tour que je vais faire en Artois
» me faisant finir ma campagne à Arras, ne
» m'empêche de vous voir à mon retour,
» comme je l'avois toujours espéré; car de
» la manière dont vous êtes à la cour, il
» me paroît qu'il n'y a que le passage dans
» votre ville archiépiscopale, qui me puisse
» procurer ce plaisir. Je suis fâché aussi
» que l'éloignement où je vais me trouver
» de vous, m'empêche de recevoir d'aussi
» salutaires avis que les vôtres. Continuez-
» les, cependant, je vous en supplie, quand
» vous en verrez la nécessité, et que vous
» trouverez des voies absolument sûres.
» Assistez-moi aussi de vos prières, et
» comptez que je vous aimerai toujours de
» même, quoique je ne vous en donne pas
» toujours des marques. »

Louis XIV, voyant qu'il n'y avoit plus de possibilité de dégager la citadelle de Lille, et instruit que cette forteresse ne pouvoit tenir plus long-temps, faute de vivres, ordonna, comme nous l'avons dit, au maréchal de Boufflers de se rendre, et au duc de Bourgogne de revenir à Versailles, après avoir mis l'armée en quartiers d'hiver. Il récompensa la glorieuse défense de Lille, comme il eût récompensé une victoire : le maréchal de Boufflers fut élevé à la dignité de pair de France.

Le duc de Bourgogne, de retour à Versailles, est pleinement justifié dans l'esprit du roi et des personnes impartiales.

Le duc de Bourgogne, en arrivant à Versailles, se conforma aux avis de Fénélon; parla au roi avec une noble et respectueuse fermeté; rendit un compte exact et détaillé de sa conduite, avouant ses torts, mais rejetant tous ceux qui lui étoient faussement imputés; appuya cet exposé franc et sincère du suffrage des officiers généraux les plus distingués par leurs services et leurs talens, qui avoient été témoins de la manière dont il s'étoit comporté à l'armée, et parvint ainsi à se justifier pleinement dans l'esprit du roi, des ministres et de tous ceux que n'aveugloit pas la cabale. Il supplia ensuite le roi avec les plus vives instances de lui accorder, la campagne suivante, le commandement d'une armée, en lui adjoignant un général avec lequel il pût être plus en harmonie qu'avec le duc de Vendôme, et dont l'humeur et les qualités eussent moins d'incompatibilité avec les siennes. Cette demande fit plaisir au roi, il destina au duc de Bourgogne le commandement de l'armée qui devoit agir sur le Rhin. Mais lorsqu'il fut question dans le conseil de régler les fonds pour cette campagne, le contrôleur-général Desmarets déclara qu'il lui étoit absolument impossible de fournir aux dépenses inévitables qu'entraîneroit la présence

du duc de Bourgogne à l'armée ; le jeune prince, qui assistoit au conseil, dit sur-le-champ au roi : « qu'à cela ne tienne, puis-
» que l'argent manque, j'irai sans suite, je
» vivrai en simple officier; je mangerai, s'il
» le faut, le pain du soldat, et personne ne
» se plaindra de manquer du superflu, lors-
» que j'aurai à peine le nécessaire. » M. de Beauvilliers, qui connoissoit l'ame et le caractère de son élève, prit la parole :
« Sire, tout ce que M. le duc de Bourgogne
» a dit, il le fera. » Mais Louis XIV, malheureusement trop accoutumé au faste et à la splendeur, arrêta cet élan héroïque et retint son petit-fils; il ne vouloit pas le laisser paroître sans la représentation et les dehors brillans qui, dans ses idées, devoient toujours entourer l'héritier de son trône. Le jeune prince témoignoit qu'il avoit plus que son aïeul le sentiment de la vraie grandeur, lorsqu'il vouloit se montrer aux armées et aux provinces sans suite et sans appareil, désirant faire voir qu'il étoit fils de France par son courage, ses vertus et ses exploits, et non par une vaine et onéreuse magnificence.

FIN DU LIVRE SIXIÈME.

LIVRE SEPTIÈME.

Hiver de 1709.

La France étoit déjà épuisée et accablée sous le fardeau d'une guerre opiniâtre et ruineuse. Le rigoureux hiver de 1709 vint mettre le comble à tant de calamités. Les revers de nos armées, la perte de nos places, la disette et la cherté des blés, l'épuisement des finances, la misère des peuples, tout faisoit sentir la nécessité de la paix, qui paroissoit s'éloigner de plus en plus. Louis XIV faisoit en vain les plus humbles propositions pour l'obtenir; les alliés les rejetoient avec mépris : ils vouloient le réduire à détrôner son propre fils. Ce fut au milieu de tant de désastres que Fénélon, placé sur le principal théâtre de la guerre, donna les preuves les plus signalées de son amour pour la patrie et de son dévouement pour l'humanité. Après la bataille de Malplaquet, dont la victoire coûta si cher à nos ennemis, il ouvrit son palais et son séminaire épiscopal aux généraux, aux officiers et aux soldats malades ou blessés. Sa charité alla même jusqu'à louer des maisons, lorsque les appartemens manquoient chez lui, et il

Fénélon reçoit et fait soigner dans son palais, les officiers et les soldats blessés à l'armée.

faisoit à ses propres dépens fournir aux malades tout ce qui étoit nécessaire pour leur guérison et leur nourriture. « Sa maison ou-
» verte, et sa table de même, dit M. de Saint-
» Simon, dans ses mémoires, avoit l'air de
» celle d'un gouverneur de Flandre, et tout
» à la fois d'un palais vraiment épiscopal,
» et toujours beaucoup de gens de guerre
» distingués, et beaucoup d'officiers parti-
» culiers sains, malades, blessés, logés chez
» lui, défrayés et servis, comme s'il n'y
» en eût qu'un seul, et lui ordinairement
» présent aux consultations des médecins et
» des chirurgiens; il faisoit d'ailleurs auprès
» des malades et des blessés les fonctions
» du pasteur le plus charitable, et souvent il
» alloit exercer le même ministère dans les
» maisons et les hôpitaux où l'on avoit dis-
» persé les soldats, et tout cela sans oubli,
» sans petitesse, et toujours prévenant avec
» les mains ouvertes. Une libéralité bien
» entendue, une magnificence qui n'insul-
» toit point, et qui se versoit sur les offi-
» ciers et les soldats, qui embrassoit une
» vaste hospitalité, et qui pour la table, les
» meubles et les équipages, demeuroit dans
» les justes bornes de sa place; également
» officieux et modeste, secret dans les assis-
» tances qui pouvoient se cacher, et qui

» étoient sans nombre; leste et délié sur
» les autres, jusqu'à devenir l'obligé de
» ceux à qui il les donnoit, et à le persua-
» der; jamais empressé, jamais de compli-
» mens, mais d'une politesse qui, en em-
» brassant tout, étoit toujours mesurée et
» proportionnée, en sorte qu'il sembloit à
» chacun qu'elle n'étoit que pour lui, avec
» cette précision dans laquelle il excelloit
» singulièrement; aussi étoit-il adoré de
» tous. »

Trait d'humanité envers un pauvre paysan,

Fénélon recueilloit aussi dans son palais les malheureux paysans que la guerre chassoit de leurs demeures. Un jour il en vit un qui pleuroit et ne mangeoit point; il lui en demanda la raison : ce pauvre homme affligé avoit de la peine à s'expliquer ; enfin il fit entendre qu'obligé de fuir précipitamment à l'approche des ennemis, il n'avoit pas eu le temps d'emmener sa vache qui nourrissoit toute sa famille. Fénélon lui en promet une autre, et le paysan ne se console point. Jamais, dit-il, on n'en trouvera une pareille à celle que j'ai perdue. Fénélon prend son parti, il part à dix heures du soir, à pied, suivi d'un seul domestique ; et, à la faveur de son sauf-conduit, il arrive au village de cet homme, trouve sa vache,

la lui ramène lui-même, et verse la consolation dans ce cœur désespéré.

Estime et admiration des alliés pour Fénélon.

Tous les cœurs étoient pénétrés de reconnoissance, d'amour et d'admiration. Les généraux, les officiers et de simples particuliers accourant du fond de la province, s'empressoient de venir à Cambrai, pour voir un homme aussi extraordinaire; pour l'entendre, pour converser avec lui, pour obtenir un de ses regards. Cette espèce de culte, d'estime et de vénération, n'étoit pas renfermée dans les seules armées françaises; les ennemis même la partageoient: la connoissance de ses écrits, et sur-tout de son Télémaque, avoit fait une si grande impression dans les pays étrangers, que les sentimens pour l'auteur d'un si bel ouvrage se trouvoient les mêmes dans l'armée des alliés que dans celle de France. Le prince Eugène, le duc de Malboroug et le duc d'Ormond le prévenoient par toutes sortes de politesses et d'attentions. Lorsque les partis ennemis apprenoient qu'il devoit faire quelque voyage dans son diocèse, ils lui mandoient qu'il n'avoit pas besoin d'escorte française, qu'ils l'escorteroient eux-mêmes; et jusqu'aux hussards des troupes impériales, si décriés alors par leur rapacité, si incapables, à ce qu'on croyoit, de garder des

mesures et de marquer des égards, s'empressoient de lui rendre ce service : tant la vertu a d'empire sur tous les esprits !

Il y avoit un jour de l'année où il avoit coutume d'aller à une ville de son diocèse pour une cérémonie religieuse. On le sut dans l'armée des alliés, il devoit passer à la portée de leur camp. Ils projetèrent de placer des détachemens sur sa route, et de l'amener au camp, pour donner à tous, aux officiers et aux soldats qui le désiroient également, la satisfaction de le voir et de l'entendre. Fénélon fut averti de ce dessein, et ne crut pas devoir s'y prêter. Il jugea que sa qualité de sujet d'un roi contre lequel se faisoit la guerre, et l'état de défaveur où il paroissoit encore être à la cour, lui faisoient un devoir de se soustraire à tout ce qui auroit eu un caractère trop public de considération de la part des ennemis. Il renonça à son voyage par délicatesse et par modestie.

Fénélon nourrit les armées du roi.

Ce fut à la générosité personnelle de Fénélon que l'armée française dut une grande partie de ses subsistances pendant la campagne qui suivit l'hiver de 1709, et ce fut la haute réputation de ses rares vertus qui lui facilita les moyens de venir au secours de son pays d'une manière aussi signalée.

Son nom seul inspiroit tant de respect aux généraux ennemis, qu'ils avoient épargné les terres et les magasins qui lui apparte-noient. Ils le regardoient comme un héros de l'humanité à qui ils devoient ce tribut de vénération. Apprenoient-ils que quelque lieu à portée de leur armée fût une propriété ou une dépendance de l'archevêché de Cambrai, aussitôt ils y plaçoient des gardes, et s'il s'y trouvoit des grains ou des bois, ou des approvisionnemens, de quelque nature qu'ils pussent être, ils en faisoient prendre soin et veilloient à leur conservation avec autant d'attention et de zèle qu'ils en auroient mis à garder ou défendre les propriétés et les domaines de leurs maîtres. Ainsi les bourgs, les villages, les hameaux dépendans de l'archevêché de Cambrai étoient devenus des lieux de refuge pour les pauvres habitans des campagnes que la guerre avoit chassés de leurs asiles.

A la fin de la campagne de 1711, nos troupes s'étant retirées presque sous les murs de Cambrai, l'armée des alliés se trouva placée entre l'armée française et la petite ville de Cateau-Cambresis, principal domaine des archevêques de Cambrai. Il y avoit alors dans le Cateau une grande quantité de grains appartenant tant à l'archevêque

Trait remarquable du du de Malboroug.

qu'aux habitans des campagnes, qui à la faveur de la protection de Fénélon, y avoient déposé une partie de leurs récoltes. Le duc de Malboroug fit d'abord garder ces grains par un détachement qu'il envoya exprès au Cateau. Mais la rareté des subsistances augmentant, et l'armée qu'il commandoit commençant à éprouver les effets de la disette, il jugea que bientôt il ne seroit plus le maître d'empêcher ses soldats de se pourvoir de vivres dans les magasins qu'il faisoit garder avec tant de soin par respect pour le nom de Fénélon. Alors il fit avertir l'archevêque de Cambrai de la nécessité de retirer ces approvisionnemens du Cateau où il devenoit impossible de les conserver. Fénélon profita de l'avis : on chargea tous les grains sur des chariots, et le général anglais les fit escorter par ses troupes, jusqu'à ce qu'ils fussent rendus sur la place d'armes de Cambrai, où étoit alors le quartier-général de notre armée.

Désintéressement et patriotisme de Fénélon.

Fénélon, qui n'avoit fait des approvisionnemens que dans des vues de patriotisme et d'humanité, livra tous ses magasins aux ministres de la guerre et des finances; il ne se réserva que ce qui étoit strictement nécessaire pour sa consommation et celle des militaires qui venoient lui demander l'hospita-

lité. Le contrôleur-général l'invita à fixer lui-même le prix des grains qu'il venoit de fournir avec tant de générosité et de patriotisme. *Je vous ai abandonné mes blés, monsieur*, lui répondit Fénélon, *ordonnez ce qu'il vous plaira ; tout sera bon*. Il écrivoit en même temps au duc de Chevreuse : « si on manquoit par malheur d'argent pour » de si pressans besoins, j'offre ma vais- » selle d'argent, et tous mes autres effets, » ainsi que le peu qu'il me reste de blé. Je » voudrois servir de mon argent et de mon » sang, et non faire ma cour. »

Non content de tant de sacrifices personnels, Fénélon fit usage de son autorité pour venir encore plus efficacement au secours de l'humanité dans ces temps de disette ; et, par un acte de vigueur et de sagesse, il sut déconcerter les monopoles, anéantir les accaparemens, et tromper tous les calculs d'intérêt et d'égoïsme qui augmentoient la misère du peuple et du soldat. En sa qualité de seigneur du Cateau-Cambresis, l'un des plus fertiles cantons de la province, il rendit une ordonnance, par laquelle il étoit enjoint à tous les fermiers et censitaires dépendans de sa jurisdiction, de faire battre tous leurs grains et de les porter à un terme fixe aux marchés les plus voisins, en ne se réservant que la

quantité nécessaire à leur consommation et à celle de leurs familles. Mais il n'abandonna pas l'exécution de cette ordonnance à des agens cupides ou incapables de répondre à la sagesse de ses vues; il fit choix d'hommes honnêtes et intelligens, et sa confiance fut si bien placée, que presque subitement on vit baisser le prix du blé dans les marchés les plus considérables. Les propriétaires les moins disposés à se relâcher de leurs spéculations intéressées, craignant alors une baisse plus générale et plus rapide, s'empressèrent d'ouvrir leurs magasins, et en peu de temps les plus petits marchés se trouvèrent approvisionnés comme les premiers; la Flandre fut ainsi préservée de la famine dont elle étoit menacée; et ce fut à son archevêque qu'elle fut redevable de ce bienfait.

Etat déplorable de la France en 1710.

Ce fut probablement dans l'hiver de 1709 à 1710, que Fénélon rédigea pour MM. de Beauvilliers et de Chevreuse, avec lesquels il étoit dans l'habitude de dire tout ce qu'il pensoit, tout ce qu'il sentoit, un mémoire sur l'état déplorable de la France qui paroissoit menacée de sa ruine. Le voyage de M. de Torcy à la Haye y est rappelé, et le congrès de Gertruydemberg, qui eut lieu au mois de mars 1710, n'étoit pas encore assemblé. C'est dans ce mémoire qu'on peut

voir à quel degré d'abaissement et de détresse la France étoit alors tombée. Il falloit que l'on fût réduit à de bien dures extrémités, puisque les hommes les plus attachés à leur pays et les plus éclairés sur les intérêts de l'état, croyoient qu'on ne pouvoit éviter de souscrire à des sacrifices qui, aujourd'hui encore, c'est-à-dire, après plus d'un siècle, soulèvent dans tous les cœurs français un sentiment de dépit et d'indignation. Fénélon même regardoit comme un expédient convenable, utile et presque nécessaire dans la conjoncture difficile et affligeante où l'on se trouvoit, de faire enlever le roi d'Espagne, pour échapper à l'humiliante condition que les ennemis avoient osé proposer à Louis XIV, de s'unir à eux pour détrôner lui-même son petit-fils et le chasser de l'Espagne dans l'espace de deux mois.

Les députés des alliés au congrès de Gertruydemberg tenoient opiniâtrément à cette condition; « Louis, disoient-ils, a bien pu » d'un mot placer Philippe sur le trône, d'un » mot il peut l'en faire descendre. » Les plénipotentiaires français la déclarèrent impossible dans l'exécution; et Louis XIV, qui la jugea honteuse, la rejeta avec une noble indignation. Fénélon applaudit avec toute la France à ce refus magnanime. Les

conférences du congrès furent rompues ; le ton hautain et méprisant que les alliés y avoient affecté, piqua l'honneur national; les armées se recrutèrent avec diligence, le peuple reprit courage et redoubla d'énergie. Mais Fénélon, tout en approuvant l'espèce d'appel que le roi venoit de faire à la nation pour soutenir sa gloire, pensoit que Philippe V étoit obligé en conscience et en honneur d'abdiquer volontairement la couronne d'Espagne pour prévenir tous les malheurs auxquels le noble refus du roi exposoit la France entière. C'est ce qu'on voit par le mémoire qu'adressa Fénélon à ce sujet, à M. le duc de Chevreuse ; mémoire dans lequel il établit tous les motifs puisés dans les lois de la nature, de la justice, de la politique et de la reconnoissance qui défendoient à Philippe V de compromettre, pour son seul intérêt, par une opiniâtreté peu réfléchie et peut-être inutile, l'héritage de sa propre maison, et la couronne de son aïeul, de son père et de son frère aîné.

Mais tandis qu'on blessoit le cœur de Louis XIV par d'outrageantes et cruelles propositions, un changement heureux se préparoit pour lui, pour la France et pour l'Europe. Une intrigue de cour amena une révolution dans le cabinet britannique, le

Disgrace de Malboroug.

duc de Malboroug vit tout-à-coup s'éclipser l'éclat de sa fortune et tomber son crédit auprès de la reine Anne, qui résolut de mettre un terme à une ambition qui lui étoit devenue importune; elle tourna ses pensées vers la paix. Dans le même temps l'empereur Joseph, frappé de mort dans la force de l'âge, ne laisse point d'enfans mâles pour lui succéder, et l'archiduc Charles, son frère, prenant sa place sur le trône impérial, menace l'Europe de voir réunies sur la même tête toutes les couronnes de Charles-Quint et de Ferdinand I.er A ce changement imprévu de la scène politique, toutes les craintes, toutes les espérances, toutes les intrigues des cabinets changent de direction et d'objet, et c'est sur l'Autriche que se détournent et retombent tous les ombrages qu'avoit inspirés à l'Angleterre la vaste puissance de Louis XIV.

Mort de l'empereur Joseph.

La mort de l'empereur Joseph avoit été précédée de celle du dauphin, fils unique de Louis XIV, qui mourut de la petite vérole, dans sa cinquantième année, le 14 avril 1711, trois jours avant que la même maladie enlevât l'empereur. Cet événement produisit de grands mouvemens à la cour. Tous les regards se portèrent sur le duc de Bourgogne qui succédoit à son père

Mort du premier dauphin.

dans la dignité de dauphin, et qui devenoit l'héritier immédiat d'un trône occupé par un roi de soxante-treize ans. « Dans ce » grand changement de scène, dit M. de » S. Simon, il ne parut que deux person- » nages en posture d'en profiter; le duc de » Beauvilliers, et par lui le duc de Che- » vreuse; et un troisième en éloignement, » l'archevêque de Cambrai. Tout rit aux » deux premiers tout-à-coup, tout s'em- » pressa autour d'eux, et chacun avoit été » leur ami dans tous les temps; mais en » eux les courtisans n'eurent pas affaire à » ces champignons de nouveaux ministres, » tirés en un moment de la poussière, et » placés au timon de l'état, ignorans éga- » lement et d'affaires et de cour, également » enorgueillis et enivrés, incapables de ré- » sister, rarement même de se défier de » ces sortes de souplesses, et qui ont la » fatuité d'attribuer à leur mérite ce qui » n'est prostitué qu'à la faveur. Ceux-ci, » sans rien changer à la modestie de leur » extérieur, ni à l'arrangement de leur vie, » ne pensèrent qu'à se dérober le plus qu'il » leur fut possible, aux bassesses entassées » à leurs pieds..... On peut bien croire, dit » encore M. de S. Simon, que MM. de » Beauvilliers et de Chevreuse ne laissèrent

» pas refroidir dans le cœur du nouveau
» dauphin ses vifs sentimens pour l'arche-
» vêque de Cambrai..... Leur premier
» soin fut de porter le jeune prince à des
» mesures encore plus grandes, à un air de
» soumission et de respect encore plus
» marqué, à une assiduité habituelle auprès
» du roi, si naturellement jaloux, et déjà
» éprouvé tel en diverses occasions par son
» petit-fils. Secondé à souhait par sa jeune
» et adroite épouse, il redoubla ses soins
» auprès de madame de Maintenon, qui,
» dans le transport de trouver un dauphin
» sur qui elle pouvoit sûrement compter,
» au lieu d'un autre qui ne l'aimoit pas, se
» livra à lui, et par cela même lui livra le
» roi. Les premiers quinze jours rendirent
» sensible à tout ce qui étoit à Marly un
» changement si extraordinaire dans le
» roi, si réservé pour ses enfans légitimes,
» et si roi avec eux. Plus libre dans tous
» ses mouvemens, par un si grand pas, le
» nouveau dauphin s'enhardit avec le monde
» qu'il redoutoit du vivant de Monseigneur,
» parce que, quelque grand qu'il fût, il en
» essuyoit des brocards applaudis. C'est ce
» qui lui donnoit cette timidité qui le ren-
» fermoit dans son cabinet, parce que ce
» n'étoit que là qu'il se trouvoit à l'abri et

» à son aise; c'est ce qui le faisoit paroître
» sauvage, ce qui le faisoit craindre pour
» l'avenir; tandis qu'en butte à son père,
» peut-être alors au roi même, contraint
» d'ailleurs par sa vertu, exposé à une ca-
» bale audacieuse, étranger enfin au monde
» en général, comme monde, il menoit une
» vie d'autant plus obscure, qu'elle étoit
» nécessairement plus éclairée, et d'autant
» plus cruelle, qu'il n'en envisageoit point
» de fin. Mais tout-à-coup la mort d'un père,
» presque son ennemi, et dont il prend la
» place, dissipe une insolente cabale, tient
» le monde en respect, en attention, en
» empressement; les personnages les plus
» opposés en air de servitude, le gros même
» de la cour en soumission et en crainte;
» l'enjoué et le frivole, partie non médiocre
» d'une grande cour, à ses pieds par sa
» jeune et brillante épouse; et on voit ce
» prince timide, sauvage, concerté, cette
» vertu précise, ce savoir déplacé, cet
» homme *engoncé*, étranger dans sa maison,
» contraint en tout, on le voit se montrer
» par degrés, se déployer peu-à-peu, se
» donner au monde avec mesure, y être
» libre, majestueux, gai, agréable; tenir
» le salon de Marly dans des temps coupés,
» présider au cercle assemblé autour de lui,

» comme la divinité du temple, qui sent et
» qui reçoit avec bonté les hommages des
» mortels auxquels elle est accoutumée. Une
» conversation aisée, mais instructive,
» adressée avec choix et justesse, charma
» le sage courtisan, fit admirer aux autres
» des morceaux d'histoire, convenablement
» amenés sans art; des occasions naturelles,
» des applications désirables, mais toujours
» discrètes et présentées sans efforts, des
» traits échappés de science, mais rare-
» ment et comme involontairement, firent
» tout à la fois ouvrir les oreilles, les yeux
» et les cœurs. La soif de faire sa cour eut,
» en plusieurs, moins de part à l'empresse-
» ment de l'environner dès qu'il paroissoit,
» que de l'entendre, et d'y puiser une ins-
» truction délicieuse par l'agrément et la
» douceur d'une éloquence naturelle, qui
» n'avoit rien de recherché. On goûtoit
» d'avance la consolation si nécessaire et si
» désirée de servir un maître futur si capable
» de l'être par son fonds, et par l'usage qu'il
» montroit qu'il sauroit en faire.... Gra-
» cieux par-tout, plein d'attention au rang,
» à la naissance, à l'âge, à l'acquit de
» chacun, choses depuis si long-temps
» omises et confondues avec le plus vil
» peuple de la cour; régulier à rendre à

» chacune de ces choses ce qui leur étoit
» dû de politesse et ce qui pouvoit s'y ajou-
» ter avec dignité; grave, mais sans rides,
» et en même temps gai et aisé; il est in-
» croyable avec quelle étonnante rapidité
» l'admiration de l'esprit, l'estime du sens,
» l'amour du cœur, et toutes les espérances
» furent entraînées; avec quelle roideur les
» fausses idées qu'on s'en étoit faites, et
» voulu faire, furent précipitées, et quel
» fut l'empressement et l'impétueux tour-
» billon du changement qui se fit à son
» égard. La joie publique fit qu'on ne s'en
» pouvoit taire, et qu'on se demandoit les
» uns aux autres, si c'étoit bien là le même
» homme, où si ce qu'on voyoit étoit songe
» ou réalité. »....

Louis XIV associe le nouveau dauphin au gouvernement.

Les grandes preuves que le nouveau dauphin donna d'un esprit pénétrant et élevé, d'un caractère digne d'être aimé, d'une profonde équité et d'une application continuelle à s'instruire de tout ce qui pouvoit contribuer au bonheur du peuple et à la prospérité de l'état, déterminèrent Louis XIV à associer ce jeune prince au gouvernement.

« Toute la cour fut étrangement surprise
» (1) lorsque le roi, ayant retenu un matin

(1) Mémoires de Saint-Simon.

» le nouveau dauphin seul dans son cabinet, » ordonna, le même jour, à ses ministres, » d'aller travailler chez le jeune prince, » toutes les fois qu'il les manderoit; et sans » être mandé encore, d'aller lui rendre » compte de toutes les affaires, dont une » fois pour toutes, il auroit ordonné de le » faire. Il n'est pas aisé de rendre le mouve- » ment prodigieux que fit à la cour un ordre » si directement opposé au goût, à l'esprit, » aux maximes, à l'usage du roi, si constant » jusqu'alors; qui par cela même marquoit » une confiance pour le dauphin, qui n'al- » loit à rien moins qu'à lui remettre une » grande partie de la disposition des affaires. » Ce fut un coup de foudre sur les ministres, » dont ils se trouvèrent tellement étourdis, » qu'ils n'en purent cacher l'étonnement, ni » le déconcertement.... Quelle chute pour » de tels hommes, que d'avoir à compter » avec un prince qui n'avoit plus rien entre » lui et le trône, qui étoit capable, labo- » rieux, éclairé, avec un esprit juste, supé- » rieur, qui avoit acquis sur un grand fonds » tout fait depuis qu'il étoit dans le conseil, » à qui rien ne manquoit pour les éclairer; » qui, avec ces qualités, avoit le cœur bon, » étoit juste, aimoit l'ordre; qui avoit du » discernement, de l'attention, de l'applica-

» tion à suivre et à démêler ; qui savoit tour-
» ner et approfondir ; qui ne se payoit que de
» choses, et point de langage ; qui pesoit tout
» au poids de la conscience; qui, par un accès
» facile et une curiosité estimable, voudroit
» être instruit de tout ; qui sauroit comparer
» et apprécier les choses, se défier et se confier
» à propos par un juste discernement. »

Conseils de Fénélon au nouveau dauphin.

Fénélon, qui trouvoit dans les succès de son élève une bien douce récompense des soins qu'il lui avoit donnés, vit certainement avec la plus grande satisfaction Louis XIV déférer au nouveau dauphin une part de l'autorité dans le gouvernement, et toute la France applaudir à la juste confiance du monarque. Il ne crut pas cependant devoir encore cesser de diriger ses pas, autant qu'il le pourroit; il mesura toutes les difficultés de la nouvelle carrière où le jeune prince entroit, il jugea que les avis et les conseils lui devenoient plus nécessaires que jamais, et le prince les sollicitoit lui-même avec empressement. Mais une correspondance directe étoit impossible; Louis XIV n'étoit point revenu de ses préventions contre l'archevêque de Cambrai, et il n'auroit point pardonné à son petit-fils de se livrer aux inspirations de son ancien précepteur. Fénélon se servoit de l'intermédiaire du

duc de Chevreuse pour faire parvenir au nouveau dauphin ses instructions, ses conseils et ses avis.[1]

Le bonheur du peuple, la prospérité de l'état, la véritable gloire du prince, voilà les objets de la correspondance habituelle de Fénélon avec son ancien élève. Jamais il ne lui parla de lui-même, ni de ses intérêts, ni de sa situation, ni du moindre désir de retourner à la cour et de rentrer en faveur. Les amis intimes de Fénélon, M. de Chevreuse et M. de Beauvilliers, pour qui il n'avoit rien de caché, à qui il auroit pu laisser entrevoir l'espérance d'être réuni avec eux, s'il eût eu la moindre pensée de reparoître à Versailles, lui reprochent souvent dans leurs lettres cette espèce d'abnégation de lui-même, dont leur amitié se trouvoit en quelque sorte offensée. « C'est » vous que vous ne regardez jamais, lui » écrivoit le duc de Chevreuse, vous que » nous devons néanmoins regarder; non-» seulement à cause de vous, mais pour ne » point mettre de nouveaux obstacles à » l'ordre inconnu de Dieu. »

Empressement des généraux et des courtisans pour Fénélon.

Quoique Fénélon n'attendît ou ne désirât rien pour lui-même du changement de scène qui venoit de s'opérer à la cour; quoiqu'il conservât toujours la même sim-

plicité et la même modestie, qu'il ne changeât rien à sa manière de vivre, et qu'il affectât peut-être de chérir de plus en plus sa vie retirée et solitaire, beaucoup d'ambitieux cependant se tournoient de son côté, beaucoup d'officiers, de généraux et de courtisans alloient à Cambrai, s'y arrêtoient, s'empressoient autour de l'archevêque; et regardant son retour à la cour et à la faveur comme assuré et très-prochain, cherchoient à se ménager d'avance son suffrage et son appui. « Le printemps (de 1711) » qui est la saison de l'assemblée des armées » (1), fit apercevoir bien distinctement à » Cambrai le changement qui étoit arrivé à » la cour. *Cambrai devint la seule route* » *de toutes les différentes parties de la* » *Flandre*. Tout ce qui y servoit de gens » de la cour, officiers-généraux, et même « d'officiers moins connus, y passèrent tous, » et s'y arrêtèrent le plus qu'il leur fut pos- » sible. Fénélon y eut une telle cour et si » empressée, qu'il y avoit tout à craindre » du ressentiment et du mauvais effet qui » pouvoit en résulter du côté du Roi. On » peut juger avec quelle affabilité, quelle » modestie, quel discernement il reçut tant

(1) Mémoires de Saint-Simon.

» d'hommages, et le bon gré que lui en su-
» rent les *raffinés*, qui de longue main,
» l'avoient vu et ménagé dans leurs voyages
» en Flandre. Cela fit grand bruit, en effet;
» mais l'archevêque de Cambrai se con-
» duisit si sagement, que le roi, ni madame
» de Maintenon, ne témoignèrent rien de
» ce concours qu'ils voulurent apparem-
» ment ignorer. »

Cet empressement d'officiers-généraux et d'hommes en place qui s'agitoient autour de l'archevêque de Cambrai, pour lui plaire et capter sa bienveillance, fut pour lui un nouveau moyen d'être utile et de servir son pays. Il en profita pour recueillir des notions exactes sur la situation de l'armée, sur l'état de la force des troupes, sur les talens et les vues des généraux, et sur ce qu'il y avoit à espérer ou à craindre de la suite des événemens et de la disposition des esprits. Tous les éclaircissemens qu'il obtint ainsi lui servirent à rédiger ses mémoires et projets sur la campagne de 1711, sur l'état de l'armée et sur le gouvernement.

Plan de gouvernement pròposé par Fénélon.

Fénélon voyant actuellement son élève à portée de rendre à la France cette prospérité intérieure dont elle avoit un besoin si pressant, après tant de guerres brillantes suivies de la guerrė la plus malheureuse,

» espérance pour l'église et pour l'état. Il a
» formé ce jeune prince, il l'a orné, il l'a
» préparé pour les plus grands biens; il l'a
» montré au monde, et aussitôt il l'a détruit.
» Je suis saisi d'horreur et malade de saisis-
» sement sans maladie; en pleurant le prince
» mort, qui me déchire le cœur, je suis
» alarmé pour les vivans. Ma tendresse m'a-
» larme pour vous et pour le *bon duc* (M.
» de Beauvilliers); de plus, je crains pour
» le roi; sa conservation est infiniment
» importante. On n'a jamais tant dû désirer
» et acheter le paix. Que seroit-ce si nous
» allions tomber dans les orages d'une mino-
» rité, sans mère régente, avec une guerre
» accablante au-dehors; tout épuisé, poussé
» à bout. De plus, le roi est malheureuse-
» ment trop âgé pour pouvoir compter qu'il
» verra son successeur en âge de gou-
» verner d'abord après lui. Quand même on
» seroit assez heureux pour éviter une mi-
» norité selon la loi, c'est-à-dire, au-des-
» sous de quatorze ans, il seroit impossible
» d'éviter une minorité réelle, où un enfant
» ne fait que prêter son nom au plus fort.
» Il n'y a aucun remède entièrement sûr
» contre les dangers de cet état des affaires.
» Mais si la prudence humaine peut faire
» quelque chose d'utile, c'est de profiter

» dès demain, à la hâte, de tous les momens » pour établir un gouvernement et une édu-» cation du jeune prince, qui se trouve déjà » affermi, si par malheur le roi vient à nous » manquer. Son honneur, sa gloire, son » amour pour la maison royale et pour ses » peuples, enfin sa conscience exigent rigou-» reusement de lui qu'il prenne toutes les » sûretés que la sagesse humaine peut pren-» dre à cet égard. Ce seroit exposer au plus » horrible péril l'état et l'église même, » que de n'être pas occupé de cette affaire » capitale par préférence à toutes les autres. » C'est là-dessus qu'il faut tâcher de per-» suader par les instrumens convenables » madame de Maintenon et tous les ministres » pour les réunir, afin qu'ils fassent les » derniers efforts auprès du roi. Il y auroit » des réflexions infinies à faire là-dessus; » mais vous les ferez mieux que moi: je n'en » ai ni le temps, ni la force. Je prie Dieu » qu'il vous inspire, jamais nous n'en eûmes » un si grand besoin. »

Eloge du duc de Bourgogne par le P. Martineau.

Le père Martineau, jésuite, qui avoit été confesseur du duc de Bourgogne, et qui, digne de cette place, avoit aidé le jeune prince de ses conseils pendant sa vie. et des secours de son ministère dans ses derniers momens, publia son éloge peu de temps

» espérance pour l'église et pour l'état. Il a
» formé ce jeune prince, il l'a orné, il l'a
» préparé pour les plus grands biens; il l'a
» montré au monde, et aussitôt il l'a détruit.
» Je suis saisi d'horreur et malade de saisis-
» sement sans maladie; en pleurant le prince
» mort, qui me déchire le cœur, je suis
» alarmé pour les vivans. Ma tendresse m'a-
» larme pour vous et pour le *bon duc* (M.
» de Beauvilliers); de plus, je crains pour
» le roi; sa conservation est infiniment
» importante. On n'a jamais tant dû désirer
» et acheter le paix. Que seroit-ce si nous
» allions tomber dans les orages d'une mino-
» rité, sans mère régente, avec une guerre
» accablante au-dehors; tout épuisé, poussé
» à bout. De plus, le roi est malheureuse-
» ment trop âgé pour pouvoir compter qu'il
» verra son successeur en âge de gou-
» verner d'abord après lui. Quand même on
» seroit assez heureux pour éviter une mi-
» norité selon la loi, c'est-à-dire, au-des-
» sous de quatorze ans, il seroit impossible
» d'éviter une minorité réelle, où un enfant
» ne fait que prêter son nom au plus fort.
» Il n'y a aucun remède entièrement sûr
» contre les dangers de cet état des affaires.
» Mais si la prudence humaine peut faire
» quelque chose d'utile, c'est de profiter

» dès demain, à la hâte, de tous les momens » pour établir un gouvernement et une édu» cation du jeune prince, qui se trouve déjà » affermi, si par malheur le roi vient à nous » manquer. Son honneur, sa gloire, son » amour pour la maison royale et pour ses » peuples, enfin sa conscience exigent rigou» reusement de lui qu'il prenne toutes les » sûretés que la sagesse humaine peut pren» dre à cet égard. Ce seroit exposer au plus » horrible péril l'état et l'église même, » que de n'être pas occupé de cette affaire » capitale par préférence à toutes les autres. » C'est là-dessus qu'il faut tâcher de per» suader par les instrumens convenables » madame de Maintenon et tous les ministres » pour les réunir, afin qu'ils fassent les » derniers efforts auprès du roi. Il y auroit » des réflexions infinies à faire là-dessus ; » mais vous les ferez mieux que moi : je n'en » ai ni le temps, ni la force. Je prie Dieu » qu'il vous inspire, jamais nous n'en eûmes » un si grand besoin. »

Eloge du duc de Bourgogne par le P. Martineau.

Le père Martineau, jésuite, qui avoit été confesseur du duc de Bourgogne, et qui, digne de cette place, avoit aidé le jeune prince de ses conseils pendant sa vie. et des secours de son ministère dans ses derniers momens, publia son éloge peu de temps

après sa mort, sous le titre de *vertus du duc de Bourgogne*. Dans le dessein de faire de cet ouvrage un monument plus digne de la mémoire du jeune prince, dont la perte étoit si vivement sentie par tous les cœurs français, il s'étoit adressé à Fénélon, pour en obtenir des détails et des faits, qui y auroient ajouté le plus haut degré d'intérêt. Mais Fénélon étoit trop accablé pour pouvoir se livrer à un travail et à des recherches qui auroient si cruellement renouvelé le sentiment du malheur irréparable qui lui coûtoit tant de larmes. Il est aussi permis de croire qu'à ce motif de refus bien légitime, il se joignit des considérations non moins importantes, et que Fénélon jugea ne devoir pas révéler tout ce qu'il auroit pu dire sur un pareil sujet.

Craintes de Fénélon au sujet des papiers du duc de Bourgogne.

Dans sa correspondance avec le duc de Bourgogne, Fénélon s'étoit exprimé avec beaucoup de franchise sur un grand nombre d'objets; il craignit que cette correspondance, et surtout le manuscrit des *directions pour la conscience d'un roi*, ne tombassent entre les mains de Louis XIV, qui s'en seroit trouvé offensé. Heureusement le jeune prince avoit eu la sage attention de brûler ou de laisser en dépôt à M. de Beauvilliers tous les écrits de son précep-

teur qui auroient pu déplaire au roi, si quelque malheur imprévu les faisoit tomber entre ses mains; c'est ainsi que le manuscrit des *directions pour la conscience d'un roi* fut conservé fidèlement par M. de Beauvilliers, et ensuite remis par sa veuve au marquis de Fénélon.

Les précautions du jeune prince avoient été fort sages, et l'événement justifia sa prévoyance. A peine eut-il les yeux fermés que Louis XIV se fit apporter tous les papiers contenus dans sa cassette, et il les examina tous lui-même avec la plus curieuse attention. M. de Beauvilliers s'adressa alors à madame de Maintenon pour réclamer ses écrits et ceux de l'archevêque de Cambrai. Madame de Maintenon lui répondit : « pour » vous mettre l'esprit en repos, j'ai tiré des » copies de tous vos écrits, et je vous » renvoie tout sans exception. On vous auroit » gardé le secret ; mais il peut arriver des » occasions qui découvrent tout, nous venons » d'en faire une triste expérience. Je voulois » vous renvoyer tout ce qui s'y est trouvé » de vous et de M. de Cambrai, mais le roi » a voulu le brûler lui-même. Je vous avoue » que j'y ai un grand regret, car *jamais* » *on ne peut écrire rien de si beau et de si* » *bon;* et si le prince que nous pleurons a

» eu quelques défauts, ce n'est pas pour » avoir reçu des conseils trop timides, ni » qu'on l'ait trop flatté. *On peut dire que » ceux qui vont droit ne sont jamais con- » fus.* » C'est ainsi que madame de Mainteuon rend une justice tardive à Fénélon, et témoigne en même temps une grande estime pour sa courageuse sincérité.

Fénélon n'est occupé que du bien de l'état.

Le bonheur des Français étoit toujours la première pensée de Fénélon et l'objet constant de ses vœux. C'est ce que nous prouvent sa correspondance avec MM. de Chevreuse et de Beauvilliers, et les mémoires qu'il envoyoit à ces deux vertueux amis, pénétrés comme lui de l'amour du bien public. Sans espoir comme sans désir de reparoître à la cour, le grand homme n'en est pas moins occupé de tout ce qui peut diminuer les maux de l'état et rétablir sa prospérité. C'est lorsqu'il ne peut plus être soupçonné d'aucun intérêt personnel, qu'on le voit développer avec plus d'ardeur et de zèle les projets d'améliorations qu'il méditoit sans cesse. La triste situation du royaume lui fait juger qu'il faut de grands remèdes pour guérir des plaies si profondes; et il rédige pour les amis que nous venons de nommer, de nouveaux mémoires, où il ne craint pas de proposer l'établissement d'un

conseil de régence, mis en activité du vivant même de Louis XIV, et où il expose les vues les plus sages sur l'éducation du jeune prince destiné à succéder à ce monarque, ainsi que sur le choix de ses instituteurs. Pour exécuter des desseins aussi fortement conçus, il falloit vaincre bien des résistances, applanir bien des difficultés : mais les événemens empêchèrent de leur donner aucun commencement d'exécution. La mort enleva cette même année, 1712, le duc de Chevreuse Quant au duc de Beauvilliers ; toujours inconsolable de la mort de M. le duc de Bourgogne, il ne fit plus que traîner une existence pénible et languissante. Il mourut le 31 août 1714.

FIN DU LIVRE SEPTIÈME.

LIVRE HUITIÈME.

Lettre de Fénélon à l'académie française.

FÉNÉLON, partagé entre les devoirs de l'épiscopat et sa généreuse sollicitude à seconder de ses lumières et de ses sages conseils les efforts de ses vertueux amis, qui s'occupoient sans relâche à détourner les maux dont la France étoit menacée, fut obligé de se livrer en même temps à un travail bien différent et à des recherches d'une toute autre nature. L'académie française, dont il étoit membre, ayant le dessein de donner une nouvelle édition de son dictionnaire, voulut avoir l'avis et les idées de Fénélon sur le plan qu'elle devoit suivre; elle réclama donc à ce sujet quelques-uns de ses momens. Fénélon se rendit au vœu de cette compagnie célèbre, et sa réponse est l'ouvrage qui a été imprimé depuis sa mort, sous le titre de *lettre à l'académie française*; monument du goût et du savoir de l'auteur, qui y propose pour les travaux de l'académie elle-même un plan, dont l'exécution auroit rempli le véritable objet de cette illustre institution, et prévenu l'espèce de décadence qu'on a reprochée avec raison

à la littérature du dix-huitième siècle. Fénélon désire que l'académie, en achevant son dictionnaire, s'attache principalement à le rendre utile aux étrangers qui aiment de s'instruire à fond de la langue française, et propre à faciliter à la postérité l'intelligence de nos grands classiques, lorsque notre langue, ayant subi le sort du grec et du latin, sera réservée aux savans et aux érudits. Il propose aussi d'y joindre une grammaire et une réthorique; et il invite l'académie à faire entrer dans le plan de ses travaux le projet d'une *poétique* et d'un *traité sur l'histoire.* Mais le moment n'étoit pas favorable, pour que toutes ces propositions fussent accueillies. L'académie étoit alors divisée par la fameuse dispute sur le mérite des anciens et des modernes. Fénélon se tint neutre dans cette querelle littéraire, quoique chacun des deux partis eût bien voulu pouvoir s'honorer de son suffrage. Après avoir fait un exposé impartial de tout ce qu'il pensoit, tant à la gloire des anciens qu'à celle des modernes, il entra avec la même impartialité dans le détail de tous les reproches mérités qu'on peut faire aux uns comme aux autres. Une si grande modération et une si exacte équité ne furent pas du goût de tout le monde. La plupart de ceux

Dispute sur les anciens et les modernes.

qui s'étoient exclusivement passionnés pour les anciens, ne revinrent point de leurs préventions, et ceux qui ne trouvoient rien de beau que dans les modernes, ne voulurent pas se donner la peine d'étudier l'antiquité ni d'examiner ses trésors.

Fénélon est consulté par le duc d'Orléans sur plusieurs questions de religion et de philosophie.

Dans le même temps où l'académie occupoit Fénélon des questions littéraires, le duc d'Orléans le consultoit sur les objets les plus importans de la religion et de la philosophie. Ce prince, dont le caractère étoit un mélange étonnant des qualités les plus brillantes et des vices les plus honteux, forcé de rendre hommage à la vertu dans la personne du respectable archevêque de Cambrai, lui confia ses doutes sur l'immortalité de l'ame, sur le libre arbitre, sur le culte dû à la divinité. Fénélon fut sans doute aussi affligé qu'étonné de voir un prince, né presque sur les marches du trône, entouré dès l'enfance des exemples les plus imposans d'un profond respect pour la religion, avoir besoin dans la maturité de l'âge, de démonstrations et de raisonnemens nouveaux pour acquérir la conviction des premiers principes de la religion et de la morale, pour croire à la nécessité d'honorer la divinité, à l'immortalité de l'ame et à la liberté des déterminations de la volonté. Il entra

néanmoins à ce sujet en correspondance avec ce prince, espérant sans doute triompher de son immoralité, par la force de la vérité et l'ascendant de la vertu. Il s'attacha sur-tout à poser d'une manière inébranlable les principes de la religion naturelle, et à en faire la base de toute sa discussion. Ces principes sont assez ordinairement foibles, vacillans, presque éteints dans un cœur qui a perdu tous les autres; mais le génie fécond et lumineux de Fénélon, sut les ranimer et leur prêter une force et une solidité qui dut étonner la frivole incrédulité du duc d'Orléans. Ce fondement établi, il résout sans peine les trois grandes questions sur lesquelles il avoit à répondre. Il abat, il détruit toutes les objections, rien n'échappe à sa logique serrée, pressante, victorieuse; et tout ce qu'il avoit à dire sur ces hautes et importantes matières, il le développe, il l'exprime avec une clarté d'idée, une simplicité de langage, et un charme de diction dont on chercheroit en vain ailleurs des modèles aussi parfaits. Cette réponse de Fénélon est imprimée avec ses admirables lettres sur la religion, monumens précieux de sa solide piété, et de la supériorité de sa raison. Le style de Fénélon a, dans tous ces écrits, un caractère

Lettres sur la religion

reconnoissable de simplicité, de grâce et de douceur ; ce n'est jamais celui d'un homme qui veut écrire; c'est celui d'un homme profondément pénétré de la vérité, et qui exprime ce qui se passe au fond de son ame avec l'énergie et la vivacité du sentiment qu'il éprouve.

Traité de l'existence de Dieu.

La plupart des écrits philosophiques de Fénélon ne furent publiés qu'après sa mort. La première partie de son traité de l'existence de Dieu est la seule qui ait été imprimée de son vivant, et probablement sans son aveu. Ce traité entier, composé de deux parties, tel que nous l'avons aujourd'hui, quoique l'un des écrits les plus importans de Fénélon, tant par son sujet que par l'étendue, n'étoit pourtant que l'ébauche d'un plus grand ouvrage qu'il avoit entrepris dans sa jeunesse, et qu'il n'acheva pas. Mais malgré l'état d'imperfection où il l'a laissé, et qui a donné prise à quelques critiques, « on y retrouve toujours, dit M. de » La Harpe, le mérite le plus rare et le plus » précieux, celui de joindre naturellement, » et par une sorte d'effusion spontanée, » le sentiment à la pensée, même en traitant » des sujets qui exigent toute la rigueur du » raisonnement, et c'est l'attribut distinctif » de la philosophie de Fénélon; c'est ce qui

» répand sur cet ouvrage une éloquence si » affectueuse et si persuasive. La première » partie est un magnifique développement » de cette grande et première preuve d'un » être créateur, tirée de l'ordre et de l'har- » monie de l'univers; preuve d'autant plus » admirable qu'elle est à la portée du com- » mun des hommes, qui la conçoit par le » simple bon sens, en même temps qu'elle » épuise la méditation du philosophe; cette » preuve, saisie en même temps par le » sens intime, étonne et confond dans les » détails la plus haute intelligence. Fénélon » n'a fait qu'étendre et analyser ces paroles » si souvent citées : *Cæli enarrant gloriam* » *Dei*; les cieux racontent la gloire de » l'Eternel. Mais c'est en développant cette » idée que l'on sent mieux combien elle est » juste et féconde. Les plus savans scruta- » teurs des choses semblent n'avoir tra- » vaillé que pour remplir l'étendue de cette » idée, mais aucun d'eux, ni aucun de ceux » qui les ont devancés ou suivis, ni aucun » de ceux qui les suivront, ni tous les » hommes ensemble, s'ils pouvoient se » réunir pour creuser cette idée immense, » ne parviendroient à en trouver le terme. » Les ouvrages de Dieu ne sont finis que » pour lui, et seront toujours infinis pour

» nous. Fénélon ne fait que suivre Cicéron
» dans la brillante esquisse où il a tracé l'é-
» conomie du monde ; mais il l'emporte sur
» lui dans la décomposition anatomique des
» différentes parties du corps humain, beau-
» coup mieux connu des modernes que
» des anciens. Il sait revêtir de couleurs bril-
» lantes tous ces détails scientifiques par
» eux-mêmes, mais dont le résultat offre le
» plus merveilleux spectacle. » Si Fénélon
a suivi Cicéron dans la première partie de
son traité, dans la seconde il suit Descartes.
« Il se sert, dit encore M. de La Harpe, de
» son doute méthodique, pour parvenir à
» la connoissance d'une première vérité, et
» bientôt il arrive, comme lui, à cette pro-
» position fondamentale, base de toute cer-
» titude : *Je pense, donc je suis*. Il s'élève
» ensuite comme de conséquence en con-
» séquence, jusqu'à l'idée de l'être néces-
» sairement infini, que nous appelons Dieu.
» Cette idée exalte son imagination sensible,
» et il prouve que rien ne caractérise mieux
» la divinité que ce mot vraiment sublime :
» *Celui qui est*. Il ne veut pas qu'on y
» ajoute rien, pas même le mot d'infini. »

Fénélon confie son séminaire à MM. de S. Sulpice.

Fénélon, dans les disgraces où l'entraînèrent les malheureuses discussions du Quiétisme, s'étoit vu forcé de suspendre toutes

ses relations avec ses vertueux amis de Saint-Sulpice, dans la crainte d'attirer sur leur maison l'animadversion des hommes passionnés et puissans du parti qui s'étoit déclaré contre lui. Nous avons vu, en parlant des premiers temps de son épiscopat, que dès son arrivée à Cambrai, il avoit désiré de mettre la direction de son séminaire entre les mains des ecclésiastiques de cette congrégation; et nous avons vu aussi les obstacles qui avoient alors empêché ce vœu de s'accomplir. Enfin des temps plus calmes lui permirent de revenir à ses premiers projets, et il eut, avant de mourir, la consolation de les mettre à exécution, du moins en partie. Il obtint de l'autorité de Louis XIV des ordres qui enjoignoient à la congrégation de Saint-Sulpice de se charger de la direction du séminaire épiscopal de Cambrai. Ces ordres étoient motivés sur les avantages inappréciables qui devoient en résulter pour un diocèse si important. Néanmoins cet établissement n'atteignit pas, du vivant de Fénélon, au perfectionnement où il vouloit le porter, et l'un des derniers objets de sa sollicitude pastorale fut de prier le roi de mettre la dernière main à cet ouvrage et de lui prêter son appui.

Quoique la mort de ce vertueux prélat

suivît de près les temps dont nous parlons, il vécut encore assez cependant pour voir la France menacée d'une espèce de schisme, par les suites des déplorables controverses du Jansénisme; et nous nous voyons ramenés à l'histoire de ces trop fameuses divisions où Fénélon fut obligé d'intervenir plusieurs fois.

Affaire de la constitution *unigenitus.*

Nous avons dit (1) que le cardinal de Noailles, pressé en vain de s'expliquer sur le livre du père Quesnel, avoit réclamé l'intervention du Saint-Siége, comptant apparemment sur les longs délais que la cour de Rome mettroit à prononcer son jugement. Il avoit pris avec Louis XIV l'engagement formel de souscrire à cette sentence; il renouvela encore dans la suite le même engagement de la manière la plus précise et la moins équivoque, il lui donna même toute la publicité possible, et l'on doit croire qu'il étoit sincèrement dans l'intention de le remplir. Mais il se fioit sur les incertitudes de l'avenir, et en effet en jugeant que la cour de Rome apporteroit beaucoup de lenteur et de maturité dans sa décision, il ne se trompoit pas. Elle la fit attendre plus de trois ans. Clément XI, sachant que les

(1) Ci-dessus, fin du livre cinquième.

Jésuites avoient été considérés comme les promoteurs de l'accusation intentée contre le livre du père Quesnel, porta l'attention et le scrupule jusqu'à ne choisir les principaux examinateurs de ce livre que dans les ordres religieux et dans les écoles de théologie les plus opposées aux opinions de cette société. On ne vit qu'un seul Jésuite parmi les théologiens formant la commission, encore étoit-il théologien en titre du Saint-Siége; il n'y fut admis qu'à raison de cette qualité. Après les conférences préparatoires des commissaires, toutes les propositions furent longuement et scrupuleusement examinées, en présence d'un grand nombre de prélats, de neuf cardinaux et du pape lui-même, qui s'occupa avec le plus grand soin de cette affaire, et en fit la matière d'un travail particulier où il fit preuve de ses grandes lumières et de son étonnante capacité. Ce ne fut que le 8 septembre 1713, que parut enfin la bulle du souverain pontife, par laquelle cent une propositions, dans le livre des réflexions morales, furent condamnées ensemble, sans spécification particulière, sous les qualifications générales d'hérétiques, suspectes d'hérésies, malsonnantes, etc., de sorte qu'on ne pouvoit appliquer à chacune sa véritable imputation,

ce qui parut, dans la forme de cette bulle, un vice radical, aux yeux de ceux qui furent bien-aises de trouver un motif pour éluder la censure. Cette bulle est la fameuse constitution *unigenitus*, occasion ou plutôt prétexte de tant de troubles.

Il y a tout lieu de croire que Fénélon fut consulté sur le mode d'acceptation de cette bulle, et que son avis fut adopté, puisqu'on a trouvé dans ses papiers un mémoire où il discute les différentes formes à suivre pour accepter la bulle, où il donne la préférence à celle qui fut suivie.

Le cardinal de Noailles révoque son approbation du livre du P. Quesnel.

Aussitôt que la bulle *unigenitus* fut arrivée en France, et avant qu'elle y fût acceptée, le cardinal de Noailles s'empressa de publier un mandement par lequel il révoquoit l'approbation qu'il avoit autrefois donnée au livre du père Quesnel : *il en condamnoit la doctrine, il en défendoit la lecture aux fidèles de son diocèse.* On devoit croire que cette démarche alloit mettre fin à toute division; mais le calme ne fut qu'apparent, et toutes les espérances de paix furent déçues.

Assemblée du clergé de 1713 et 1714.

Louis XIV, avant d'imprimer la sanction royale à la constitution *unigenitus*, la présenta à l'examen des évêques qui se trouvoient alors à la cour ou à Paris pour l'as-

semblée du clergé. Ils étoient au nombre de quarante-neuf. Le roi pria le cardinal d'Estrées, doyen des cardinaux français, et par conséquent l'ancien du cardinal de Noailles, de s'absenter de l'assemblée pour laisser à ce dernier l'honneur de la présider. Il fit plus, il consentit à ce que contre l'usage des assemblées du clergé, celle-ci se tînt dans le palais de l'archevêché. On laissa au cardinal de Noailles le choix des commissaires qui devoient faire le rapport, et l'on accumula toutes les déférences envers lui, tant par égard pour ses vertus que dans l'espoir de le ramener à l'unité et à la paix; mais toutes ces avances furent perdues. L'assemblée dura trois mois, l'avis unanime des commissaires chargés de faire le rapport, fut qu'ils avoient reconnu dans la constitution du pape, la doctrine de l'église, et qu'elle devoit être acceptée avec soumission et respect. Cette conclusion fut adoptée par quarante évêques de l'assemblée, qui la souscrivirent dans la même séance, le 13 janvier 1714. Ils se réunirent encore dans la publication d'une instruction pastorale pour éclaircir le sens captieux de certaines propositions du livre du père Quesnel, qui n'avoient pas été comprises dans la censure, n'étant pas condamnables en elles-mêmes,

mais dont l'énoncé pouvoit favoriser de mauvaises interprétations ou des conséquences dangereuses, et qui, pour cette raison, avoient mérité d'être notées. Quant au cardinal, qui, lors de la condamnation de Fénélon, avoit dit si nettement : *Pierre a parlé par la bouche d'Innocent*, on s'attendoit à l'entendre dire dans cette occasion : *Pierre a parlé par la bouche de Clément*; mais il n'en fit rien : il refusa au contraire de souscrire au vœu de la majorité de l'assemblée, et de concert avec sept autres évêques, il prétendit devoir recourir au pape, *pour lui proposer leurs peines et leurs difficultés.* C'étoit, dit Voltaire, faire très-respectueusement un affront au pape.

Le parlement enregistre la constitution *unigenitus.*

Après l'assemblée du clergé, le roi fit présenter la constitution *unigenitus* au parlement, qui l'enregistra le lendemain, 15 février 1714, sans autre opposition que les réserves ordinaires à l'égard de tous les rescrits de la cour de Rome.

Le cardinal de Noailles défend de recevoir la bulle dans son diocèse.

Malgré l'accord unanime de quarante évêques de l'assemblée, l'adhésion déjà connue de la plupart des autres, auxquels le roi avoit fait parvenir sa déclaration, et l'acceptation enfin du parlement, le cardinal, dix jours après l'enregistrement de la constitution émanée du Saint-Siège, publia un

nouveau mandement, par lequel, tout en renouvelant la condamnation du père Quesnel, il défendoit, sous peine de suspense, de recevoir la bulle *unigenitus* dans son diocèse, sans son autorité. Quelqu'irrégulière et bizarre même que fût cette démarche, elle n'eût pas laissé d'embarrasser beaucoup de docteurs de Sorbonne, convoqués en ce moment pour l'acceptation de la bulle : mais par une suite de ses inconséquences ordinaires, il leur déclara le lendemain de la publication de son ordonnance, qu'il n'avoit pas entendu les y comprendre.

Aussitôt après l'enregistrement de la bulle, le roi la fit adresser à tous les évêques de France. Cent dix l'acceptèrent purement et simplement ; douze ou treize suivirent l'exemple du cardinal de Noailles, c'est-à-dire, ou refusèrent de l'accepter, ou ne l'acceptèrent qu'avec des explications; mais tous d'ailleurs, à l'exception du seul évêque de Mirepoix, condamnèrent le père Quesnel.

Mandement de Fénélon pour l'acceptation de la bulle.

Presque tous les évêques de France publièrent donc un mandement pour l'acceptation de la constitution *unigenitus*. Celui de Fénélon, fut de tous ces mandemens celui qui fit le plus de sensation et reçut l'approbation la plus générale; il fut regardé comme un chef-d'œuvre dans son genre,

comme un trésor pour l'Eglise. Rome le trouva digne de la célébrité et du zèle de son auteur. On remarque dans cette instruction vraiment pastorale, la profession de foi du pape Hormisdas, une belle application du texte fameux de S. Irénée, un fragment très-bien placé de ce qu'avoit dit Bossuet sur l'église de Rome, dans l'assemblée de 1682, et enfin cette admirable apostrophe adressée à l'église romaine. « O église
» romaine ! O cité sainte ! O chère et com-
» mune patrie de tous les vrais chétiens ! Il
» n'y a en Jésus-Christ, ni grec, ni scythe,
» ni barbare, ni juif, ni gentil; tout est
» fait un seul peuple dans votre sein, tous
» sont citoyens de Rome, et tout catholique
» est romain. La voilà cette grande tige qui
» a été plantée de la main de Jésus-Christ.
» Tout rameau qui en est détaché se flétrit,
» se dessèche et tombe. O mère ! quiconque
» est enfant de Dieu est aussi le vôtre; après
» tant de siècles vous êtes encore féconde.
» O épouse ! vous enfantez sans cesse à votre
» époux dans toutes les extrémités de l'uni-
» vers; mais d'où vient que tant d'enfans
» dénaturés méconnoissent aujourd'hui leur
» mère, s'élèvent contre elle, et la regar-
» dent comme une marâtre ? D'où vient que
» son autorité leur donne tant de vains om-

» brages ? Quoi ! le sacré lien de l'unité, qui
» doit faire de tous les peuples un seul trou-
» peau, et de tous les ministres un seul pas-
» teur, sera-t-il le prétexte d'une funeste
» division ? Serions-nous arrivés à ces der-
» niers temps *où le fils de l'homme trouvera*
» *à peine de la foi sur la terre ?* Tremblons,
» mes très-chers frères, tremblons que le
» *règne de Dieu*, dont nous abusons, *ne nous*
» *soit enlevé*, et ne passe à d'autres nations
» *qui en porteront les fruits.* Tremblons ;
» humilions-nous, de peur que Jésus-Christ
» ne transporte ailleurs le flambeau de la
» pure foi, et qu'il ne nous laisse dans les
» ténèbres dues à notre orgueil. *O église !*
» *d'où Pierre confirmera à jamais ses frè-*
» *res, que ma main droite s'oublie elle-*
» *même, si je vous oublie jamais ! que ma*
» *langue se sèche et devienne immobile*, *si*
» *vous n'êtes pas, jusqu'au dernier soupir*
» *de ma vie, le principal objet de ma joie*
» *et de mes cantiques !* »

Fénélon consulté sur les moyens de ramener les opposans, compose un mémoire à ce sujet, et propose la voie d'un concile national.

Après avoir vainement employé toutes les voies de douceur et de persuasion pour ramener à l'unité les évêques non-acceptans, et surtout le cardinal, dont la conduite paroissoit, dans cette circonstance, si opposée au caractère dont il étoit revêtu dans l'église, et à la haute piété dont il faisoit profession,

Louis XIV prit la résolution de faire usage de tous les moyens que les lois de l'église et de l'état mettoient à sa disposition, mais le choix de ces moyens étoit difficile. Fénélon, dont le beau mandement avoit été remarqué, fut consulté et composa un mémoire à ce sujet. La voie des commissaires du pape auroit éprouvé de l'opposition de la part des tribunaux du royaume. Les conciles provinciaux étoient plus canoniques, mais ils présentoient encore de grandes difficultés. Il restoit la voie d'un concile national, et c'est celle que préféroit Fénélon, comme rappelant l'ancienne discipline, conciliant mieux tous les droits, et pouvant vaincre plus facilement toutes les résistances. Ce fut aussi celle à laquelle s'arrêta le roi, et il avoit envoyé M. Amelot à Rome, pour se concerter à cet égard avec le pape, lorsque la mort, qui surprit le monarque, changea entièrement la face des affaires.

Quelques personnes zélées pour le bien public, espèrent en vain le rappel de Fénélon à la cour.

Plusieurs personnes de la plus haute considération, affligées du schisme presque inévitable dont la France paroissoit menacée, s'étoient persuadées qu'aucun évêque n'étoit plus propre que Fénélon à réunir tous les esprits et à gagner tous les cœurs. On pensoit qu'à force de sagesse, de modération, de services et de travaux, ce grand

homme, sans prétendre de nouveau aux bontés et à la confiance du prince, avoit repris, dans son estime, la place qu'il n'eût jamais dû perdre. Comme on jugeoit son retour dans les conseils utile et même nécessaire à l'église et à l'état, on crut son rappel presque certain. Mais s'il est vrai d'un côté, que les funestes préventions de Louis XIV contre Fénélon n'ont jamais pu s'effacer, et que, comme on l'assure, jamais on n'a pu obtenir du monarque une seule parole qui indiquât un retour de bienveillance ou du plus foible désir de le rapprocher de lui; on peut assurer de l'autre, qu'il n'est pas moins vrai que Fénélon étoit alors devenu si insensible à tout mouvement d'une ambition profane, que rien ne lui étoit plus étranger que la pensée d'aller se rejeter au milieu des orages et des intrigues de la cour. Loin de jeter le moindre regard sur cette mer pleine d'écueils cachés, il n'étoit plus occupé que de se séparer presque entièrement du monde et des affaires. Sa santé déclinoit visiblement tous les jours, et ses forces ne pouvoient plus suffire aux devoirs indispensables de son ministère, quoiqu'il ne cessât jamais de les remplir avec le plus grand zèle. Ce déclin de ses forces, qui lui devenoit chaque jour plus sensible,

Fénélon pense à se faire donner

un coadjuteur. lui avoit fait naître l'idée de se faire donner un coadjuteur. D'après les renseignemens qu'il avoit demandés et recueillis avec le soin le plus religieux, son choix pour cette charge honorable s'étoit fixé sur le jeune abbé de Tavanes, qui fut dans la suite archevêque de Rouen et cardinal.

Fénélon, dont l'ame étoit si sensible aux charmes et aux consolations de l'amitié, ne put survivre long-temps à ses amis les plus chers, que la mort lui enleva coup-sur-coup, dans l'espace de quelques années. La douleur de leur perte, achevant de briser les ressorts de sa frêle constitution, ne lui permit pas d'achever ses derniers projets : il les suivit de près, et mûr pour un meilleur ordre de choses, il ne vit ni la suite des troubles de l'église, ni les commencemens de ces temps malheureux où la licence n'eut plus de frein. Le premier coup qui frappa son cœur fut la mort de l'abbé de Langeron, celui peut-être de tous ses amis, dont il reçut les plus grandes marques de dévouement. Associé à Fénélon dans l'éducation du duc de Bourgogne, l'abbé de Langeron fut enveloppé dans sa disgrace; il le suivit dans son exil, et voulut partager ses destinées. Il n'avoit vécu à Versailles que pour Fénélon, il vivoit

Mort de l'abbé de Langeron.

à Cambrai avec Fénélon, sans regretter ni la cour ni la fortune. Il n'eut pas l'amertume de perdre son ami, il le précéda dans l'éternité, et ce fut entre ses bras qu'il cessa sa vie mortelle.

Le sentiment d'une perte aussi cruelle ne pouvoit être adouci dans l'ame de Fénélon que par les espérances consolantes de la religion ; les chrétiens, en sortant de ce monde, ne quittent leurs amis que pour peu d'instans. Mais quelle que fût sa résignation, sa douleur paroissoit toujours ; au seul nom de l'abbé de Langeron, des larmes involontaires trahissoient sa peine intérieure, et faisoient voir que la plaie de son cœur étoit toujours saignante.

La mort du duc de Bourgogne, qui suivit de quinze mois celle d'un ami si vivement regretté et si digne de l'être, vint ajouter un nouveau poids à l'accablement de Fénélon. Ce fut alors qu'oppressé et déchiré par tant de sentimens pénibles, il se vit comme étranger au monde et comme tombé dans un isolement plus affreux que la mort : *tous ses liens étoient rompus*, disoit-il dans l'amertume de son cœur, *rien ne l'attachoit plus à la terre.*

Mort de M de Chevreuse et de M. de Bauvilliers.

Il lui restoit encore deux amis bien chers, M. de Chevreuse et M. de Beauvilliers. Le

premier ne survécut que neuf mois à M. le duc de Bourgogne (1) ; le second lui fut enlevé, dix-huit mois après (2), par une maladie de langueur qu'avoient causée des malheurs domestiques, joints à la douleur de la mort si rapide et si imprévue du duc de Bourgogne ; douleur qui étoit encore aggravée par l'appréhension des désordres et des troubles prêts à fondre sur la France, à la faveur d'une minorité et d'une régence qui s'avançoient à grands pas et dont on pressentoit tous les maux. Fénélon ne se consoloit de la perte du duc de Chevreuse que par l'espoir de le revoir bientôt dans un meilleur monde; celle du duc de Beauvilliers, auquel il ne survécut que quatre mois, acheva de l'accabler. Sa foible complexion ne put supporter un coup si douloureux, le plus rude, le plus déchirant et le dernier que son cœur pût recevoir. La religion toutefois soutenoit sa grande ame; on ne l'entendit jamais murmurer ni se plaindre ; il tourna tous ses regards vers l'éternité ; il y voyoit déjà ses vertueux amis dans le sein de Dieu, et il fut le consolateur de madame de Beauvilliers, comme il l'étoit

(1) M. le duc de Chevreuse mourut le 5 novembre 1712.

(2) M. le duc de Beauvilliers mourut le 31 août 1714.

de madame de Chevreuse. Trois jours avant sa dernière maladie, il écrivoit à madame de Beauvilliers : « *Nous retrouverons bientôt ce que nous n'aurons point perdu ; » nous en approchons tous les jours à grands » pas ; encore un peu, et il n'y aura plus » de quoi pleurer.* »

Quel que fût son abattement, quel que fût l'état de foiblesse dans lequel l'avoit jeté son immense douleur, rien n'avoit pu l'engager à suspendre un seul instant l'exercice de son ministère ; il en remplit les devoirs jusqu'au dernier moment avec la plus scrupuleuse exactitude. « Peu de semaines avant » sa maladie, dit M. de Saint-Simon, il fit » un court voyage de visites épiscopales ; il » versa dans un endroit dangereux ; personne ne fut blessé ; mais il aperçut tout » le péril, et eut dans sa foible machine » toute la commotion de cet accident ; il » arriva incommodé à Cambrai ; la fièvre » survint, et Fénélon vit que son heure étoit » venue. Soit dégoût du monde, si continuellement trompeur pour lui, et de sa » figure qui passe ; soit plutôt que sa piété » entretenue par un long usage fut ranimée » encore plus par les tristes considérations » de tous les amis qu'il avoit perdus ; il parut » insensible à tout ce qu'il quittoit, et uni-

Maladie et mort de Fénélon.

» quement occupé de ce qu'il alloit trouver, » avec une tranquillité et une paix qui » n'excluoit que le trouble, et qui embras- » soit la pénitence, le détachement, le soin » unique des choses spirituelles de son » diocèse; enfin une confiance qui ne faisoit » que surnager à la crainte et à l'humilité. »

M. de Saint-Simon, en rendant ainsi compte, dans ses mémoires, de la fin de Fénélon, ne fait qu'exprimer ce que l'on en rapportoit dans les cercles et chez les gens du monde : mais rien ne peut rendre avec plus de fidélité et d'une manière tout à la fois plus vraie et plus édifiante les derniers momens du vertueux archevêque, que la relation de son aumônier, que nous mettons ici sous les yeux du lecteur.

Extrait de la relation de la maladie et de la mort de Fénélon, par son aumônier.

« Ce fut dans la soirée du 1.er janvier » 1715, dit ce témoin oculaire, que Féné- » lon fut attaqué de la maladie dont il » mourut. Cette maladie, qui ne dura que » six jours et demi avec des douleurs très- » aiguës, étoit une fièvre continue, dont » la cause étoit cachée. Pendant ces six jours » entiers, il ne voulut être entretenu que » de la lecture de l'écriture sainte; pendant » les premiers jours, on ne déféroit que par » intervalles à ses instances. On craignit » que l'application qu'il portoit à cette lec-

» ture n'empêchât l'effet des remèdes, et
» n'aigrît son mal; on ne lui lut d'abord
» que le livre de Tobie, et peu à la fois;
» on y ajoutoit, suivant les occasions, quel-
» ques textes sur la fragilité des biens qui
» passent, et sur l'espérance de ceux qui
» durent à jamais. Nous lui récitions sou-
» vent, et il paroissoit charmé d'entendre les
» derniers versets du chapitre 4.e; et les neuf
» premiers du chapitre 5.e de la seconde épî-
» tre de S. Paul aux Corinthiens. *Répétez*
» *encore cet endroit*, me dit-il en deux
» occasions. Dans les intervalles, on lui parla
» de quelques expéditions pressantes pour
» les affaires de son diocèse, et il les signa.
» On lui demanda s'il n'avoit rien à changer
» à son testament (qui étoit de 1705), et
» il fit un codicile pour substituer l'abbé de
» Fénélon à l'abbé de Langeron, qu'il avoit
» précédemment nommé son exécuteur tes-
» tamentaire. Je lui demandai, en mon parti-
» culier, ses derniers ordres par rapport aux
» deux ouvrages qu'il faisoit imprimer (1).

» Les deux derniers jours et les deux
» dernières nuits de sa maladie, il nous
» demanda avec instance, de lui réciter les
» textes de l'écriture les plus convenables

(1) Son instruction pastorale, en forme de dialogues, sur les controverses du temps.

» à l'état où il se trouvoit. *Répétez, répétez-*
» *moi*, disoit-il de temps en temps, *ces*
» *divines paroles*; il les achevoit avec nous,
» autant que ses forces le lui permettoient.
» On voyoit dans ses yeux et sur son visage,
» qu'il entroit avec ferveur dans les vifs
» sentimens de foi, d'espérance, d'amour,
» de résignation, d'union à Dieu, de con-
» formité à Jésus-Christ, que ces textes
» exprimoient. Il nous fit répéter plusieurs
» fois les paroles que l'église a appliquées à
» saint Martin, et met dans la bouche de
» ce grand évêque de l'église gallicane :
» *Seigneur, si je suis encore nécessaire à*
» *votre peuple, je ne refuse point le tra-*
» *vail; que votre volonté soit faite. O*
» *homme, qu'on ne peut assez louer! il*
» *n'a pas été surmonté par le travail, il*
» *ne devoit pas même être vaincu par la*
» *mort; il ne craignit pas de vivre, et il*
» *ne refusa pas de mourir.* L'archevêque
» de Cambrai paroissoit plein du même es-
» prit d'abandon à la volonté de Dieu. En
» cette occasion, et à l'imitation des disci-
» ples de saint Martin, je pris la confiance
» de lui demander : *mais pourquoi nous*
» *quittez-vous? Dans cette désolation, à*
» *qui nous laissez-vous? Peut-être que les*
» *loups ravissans viendront ravager votre*

» *troupeau.* Il ne répondit que par des soupirs.

» Quoiqu'il se fût confessé la veille de » Noël, avant de chanter la messe de mi- » nuit, il se confessa de nouveau dès le se- » cond jour de sa maladie. Le troisième » jour au matin, il me chargea de lui faire » donner le viatique ; une heure après, il » me demanda si j'avois tout disposé pour » cette cérémonie. Comme je lui représen- » tois que le danger ne paroissoit pas assez » pressant : *dans l'état où je me sens*, dit- » il, *je n'ai point d'affaire plus pressée.*

» Il se fit porter aussitôt, de la petite » chambre qu'il occupoit habituellement, » dans sa grande chambre. Il désira que » tous les membres de son chapitre pussent » y entrer, et être présens à cet acte de re- » ligion. Avant de recevoir le viatique, il » adressa à tous les assistans quelques pa- » roles d'édification, que je ne pus entendre » que confusément, me trouvant alors trop » éloigné de son lit.

» Dans l'après-midi du quatrième jour de » sa maladie, M. l'abbé de Beaumont et M. » le marquis de Fénélon, ses neveux, arri- » vèrent en poste de Paris ; il éprouva une » sensible consolation en les revoyant ; il leur » demanda qui leur avoit donné l'alarme ; la » douleur ne leur permit pas d'articuler un

» seul mot ; ils se contentèrent de montrer
» M. l'abbé de Fénélon, qui se trouvoit à
» Cambrai lorsque la maladie se déclara.

» Quelque sensible que je l'eusse vu à la
» mort de M. l'abbé de Langeron, son ami
» intime, et à celle de M. le duc Bour-
» gogné, son élève, il vit, sans pleurer,
» dans sa dernière maladie, l'affliction et les
» larmes de toutes les personnes qu'il aimoit
» le plus tendrement.

» M. l'abbé de Beaumont et M. le mar-
» quis de Fénélon avoient pris la précaution
» d'amener avec eux de Paris, le célèbre
» Chirac (1), qui conféra immédiatement
» avec les médecins du pays, qui avoient
» traité et suivi sa maladie : ils convinrent
» de le faire saigner une seconde fois, et de
» lui donner l'émétique; l'effet en fut prompt,
» et parut d'abord le soulager; on conçut
» même d'abord quelque espérance; mais
» on reconnut bientôt que le mal étoit plus
» fort que les remèdes. Dieu vouloit retirer
» à lui un des évêques qui auroient pu servir
» le plus utilement l'église dans ces temps
» de schisme et d'indocilité.

» Le matin du jour des rois, m'ayant té-
» moigné le regret de ne pouvoir dire lui-

(1) Pierre Chirac, né en Rouergue, en 1650, mort le 11 mars 1732, premier médecin de Louis XV, âgé de 82 ans.

» même la sainte messe, j'allai, suivant son » ordre, la dire à son intention. Pendant ce » court intervalle, il parut s'affoiblir notablement, et on lui donna l'extrême-onction.

« Immédiatement après, il me fit appeler, et ayant fait sortir tout le monde de » sa chambre, il me dicta la dernière de » ses lettres, qu'il signa (1), m'ordonnant » de la montrer ici à quatre personnes, et » de la faire partir aussitôt qu'il auroit les » yeux fermés. C'est en me dictant cette » lettre, que rappelant toutes ses forces, » sentant qu'il étoit près de paroître devant Dieu, il voulut s'y préparer, en exposant ses véritables sentimens. Quelque » courte que soit cette lettre, on ne peut » marquer ni un plus grand désintéressement pour sa famille, ni plus de respect » et d'attachement pour son roi, ni plus » d'affection pour son diocèse, ni plus de » zèle pour la foi contre les erreurs des jansénistes, ni une docilité plus absolue pour » l'église mère et maîtresse.

« Il souffrit beaucoup le reste du jour et » pendant la dernière nuit; mais il se réjouissoit d'être semblable à Jésus-Christ » souffrant. *Je suis*, disoit il, *sur la croix* » *avec Jésus-Christ; Christo confixus sum*

(1) C'est celle au père Letellier, que nous rapporterons.

» *cruci.* Nous récitions alors les paroles de
» l'écriture qui regardent la nécessité des
» souffrances, leur brièveté et leur peu de
» proportion avec le poids immense de
» gloire éternelle dont Dieu les couronne.
» Ses douleurs redoublant, nous lui disions
» ce que S. Luc rapporte de Jésus-Christ,
» que dans ces occasions il redoubloit ses
» prières : *factus in agoniâ prolixiùs ora-*
» *bat.* Jésus-Christ, ajouta-t-il lui-même,
» réitéra trois fois la même prière; *oravit*
» *tertiò eumdem sermonem dicens;* mais
» la violence du mal ne lui permettant pas
» d'achever seul, nous continuâmes avec
» lui : *Mon père, s'il est possible, que ce*
» *calice s'éloigne de moi; cependant que*
» *votre volonté se fasse et non la mienne.*
» *Oui, Seigneur,* reprit-il, en élevant,
» autant qu'il put sa voix affoiblie, *votre*
» *volonté et non la mienne.* Sa fièvre re-
» doubloit par intervalles, et lui causoit des
» transports dont il s'aperçut lui-même, et
» dont il étoit peiné, quoiqu'il ne lui échap-
» pât jamais rien de violent ni de peu con-
» venable. Lorsque le redoublement cessoit,
» on le voyoit aussitôt joindre les mains,
» lever les yeux vers le ciel, se soumettre
» avec abandon et s'unir à Dieu dans une
» grande paix. Cet abandon plein de con-

» fiance à la volonté de Dieu, avoit été dès
» sa jeunesse le goût dominant de son cœur,
» et il y revenoit sans cesse dans tous ses en-
» tretiens familiers. C'étoit, pour ainsi dire,
» sa nourriture et celle qu'il aimoit à faire
» goûter à tous ceux qui vivoient dans son
» intimité.

» Je suis encore attendri, quand je pense
» au spectacle touchant de cette dernière
» nuit. Toutes les personnes de sa pieuse
» famille, qui étoient réunies à Cambrai,
» M. l'abbé de Beaumont, M. le marquis
» de Fénélon, M. l'abbé de Fénélon, les
» chevaliers de Fénélon, M. de l'Eschelle,
» autrefois attaché à l'éducation de M. le
» duc de Bourgogne, M. l'abbé de l'Es-
» chelle, son frère, et M. l'abbé Devisse,
» leur neveu (1), vinrent tous, l'un après
» l'autre, dans ces intervalles de pleine
» liberté d'esprit, demander et recevoir sa
» bénédiction, lui donner le crucifix à bai-
» ser, et lui adresser quelques mots d'édi-
» fication. Quelques autres personnes de
» la ville, qu'il dirigeoit, se présentèrent
» aussi pour recevoir sa dernière bénédic-
» tion. Ses domestiques vinrent ensuite tous
» ensemble, en fondant en larmes, la de-
» mander, et il la leur donna avec amitié.

(1) Depuis évêque de Boulogne.

» M. l'abbé Levayer (de la congréga-
» tion de S. Sulpice), supérieur du sémi-
» naire de Cambrai, qui l'assista particuliè-
» rement à la mort, cette dernière nuit, la
» reçut aussi pour le séminaire et pour le
» diocèse. M. l'abbé Levayer récita ensuite
» les prières des agonisans, en y mêlant de
» temps en temps des paroles courtes et
» touchantes de l'écriture, les plus conve-
» nables à la situation du malade, qui fut
» environ une demi-heure sans donner au-
» cun signe de connoissance; après quoi
» il expira doucement à cinq heures et
» quart du matin (7 janvier 1715).

» Nous croyons que notre pieux et saint
» archevêque est mort saintement comme
» il a vécu; chacun de ceux qui l'ont connu
» plus particulièrement s'empresse de re-
» cueillir quelque chose qui lui ait appar-
» tenu. On ne trouva point chez lui d'argent
» comptant; les pertes et les grandes dé-
» penses que lui avoit causées le voisinage
» des armées pendant les trois dernières
» campagnes, sans qu'il eût rien absolument
» retranché des aumônes qu'il faisoit aux
» couvens de cette ville, aux pauvres ordi-
» nands de son séminaire, aux filles de la
» charité pour les pauvres malades, aux
» paroisses qu'il visitoit, aux étudians de

» son diocèse qu'il entretenoit dans les uni-
» versités, et à une multitude d'autres per-
» sonnes, avoient absolument épuisé ses
» revenus. Il n'a rien laissé à sa famille du
» prix de son mobilier, ni des arrérages qui
» sont dus par ses fermiers; il institue, par
» son testament, M. l'abbé de Beaumont
» son neveu, son héritier universel, pour
» exécuter ses pieuses intentions, dont il a
» fait connoître le secret à lui seul; et M.
» l'abbé de Beaumont continue, jusqu'à l'ar-
» rivée du successeur, les mêmes aumônes
» que M. l'archevêque faisoit aux pauvres.

» Voilà ce que j'ai remarqué des disposi-
» tions de notre saint archevêque, les der-
» niers jours de sa vie. MM. ses neveux et
» les autres personnes qui ne l'ont presque
» point quitté pendant sa maladie, auront
» pu remarquer d'autres circonstances qui
» m'ont échappé, ou que je ne me rappelle
» pas en ce moment.

» Je ne puis qu'être vivement touché de
» votre souvenir dans cette triste occasion;
» quoique je perde mon bienfaiteur, mon
» maître, et j'ose dire, mon père, je suis
» pourtant beaucoup plus sensible à la perte
» que l'église fait en lui, du plus pieux, du
» plus zélé et du plus savant défenseur de
» la foi; de celle que fait ce diocèse et notre

» séminaire en particulier, dont il alloit
» commencer les bâtimens, pour l'unir en-
» suite à S. Sulpice. Le successeur pourra-
» t-il continuer cet ouvrage si utile, si né-
» cessaire? Le voudra-t-il? Priez pour ce
» diocèse et pour nous. »

Voici la lettre que Fénélon dicta immédiatement après avoir reçu l'extrême-onction, et que son aumônier avoit eu ordre de faire partir aussitôt qu'il auroit les yeux fermés. Elle étoit adressée au père Letellier.

Lettre de Fénélon mourant à Louis XIV.

« Je viens de recevoir l'extrême-onction.
» C'est dans cet état, mon révérend père,
» où je me prépare à aller paroître devant
» Dieu, que je vous prie instamment de re-
» présenter au roi mes véritables sentimens. »

« Je n'ai jamais eu que docilité pour l'égli-
» se, et qu'horreur des nouveautés qu'on m'a
» imputées. J'ai reçu la condamnation de
» mon livre avec la simplicité la plus absolue.

» Je n'ai jamais été un seul moment en
» ma vie, sans avoir pour la personne du
» roi la plus vive reconnoissance, le zèle le
» plus ingénu, le plus profond respect et
» l'attachement le plus inviolable.

» Je prends la liberté de demander à sa
» majesté deux grâces, qui ne regardent ni
» ma personne, ni aucun des miens.

» La première est qu'il ait la bonté de me

» donner un successeur pieux, régulier, bon et
» ferme contre le jansénisme, lequel est prodigieusement accrédité sur cette frontière.

» L'autre grâce est qu'il ait la bonté d'achever avec mon successeur, ce qui n'a pu être achevé avec moi pour Messieurs de S. Sulpice. Je dois à sa majesté le secours que je reçois d'eux. On ne peut rien de plus apostolique et de plus vénérable. Si sa majesté veut bien faire entendre à mon successeur qu'il vaut mieux qu'il conclue avec ces messieurs ce qui est déjà si avancé, la chose sera bientôt finie.

» Je souhaite à sa majesté une longue vie, dont l'église, aussi bien que l'état, ont infiniment besoin. Si je puis aller voir Dieu, je lui demanderai souvent ces grâces. Vous savez, mon révérend père, avec quelle vénération.... »

Signé FRANÇOIS, archevêque de Cambrai.

Cette lettre fut mise par le père Letellier sous les yeux de Louis XIV; mais on ignore l'effet quelle produisit sur le cœur de ce prince. On dit qu'en apprenant la mort de Fénélon, il s'écria avec l'accent du regret: *Il nous manque bien au besoin*, et en effet la crise des affaires ecclésiastiques étoit telle à cette époque que le monarque devoit bien sentir de quelle utilité eût pu être à la reli

gion et à l'état, le grand homme que perdoient et l'église et la France.

Le testament de Fénélon (fait le 5 mai 1705) ne démentoit point la vie sainte qu'avoit menée ce vertueux archevêque. C'étoit l'expression de ses véritables sentimens sous le rapport de la religion et de la vertu, aussi bien que de la reconnoissance et de l'amitié.

Testament de Fénélon du 5 mai 1705.

« Quoique ma santé soit dans l'état où » elle est d'ordinaire, je dois me préparer à » la mort. C'est dans cette vue que je fais » et que j'écris de ma propre main le pré- » sent testament, révoquant et annullant par » celui-ci tout autre testament antérieur.

» I. Je déclare que je veux mourir entre » les bras de l'église catholique, apostoli- » que et romaine ma mère. Dieu, qui lit » dans les cœurs et qui me jugera, sait qu'il » n'y a eu aucun moment de ma vie, où » je n'aie conservé pour elle une soumission » et une docilité de petit enfant, et que je » n'ai jamais eu aucune des erreurs qu'on » a voulu m'imputer. Quand j'écrivis le » livre intitulé : *Explication des maximes* » *des saints*, je ne songeois qu'à séparer les » véritables expériences des saints, approu- » vées de toute l'église, d'avec les illusions » des faux mystiques, pour justifier les » unes et pour rejeter les autres. Je ne fis

» cet ouvrage que par le conseil des per-
» sonnes les plus opposées à l'illusion, et
» je ne les fis imprimer qu'après qu'ils l'eu-
» rent examiné. Comme cet ouvrage fut
» imprimé en mon absence, on y mit les
» termes de *trouble involontaire*, par rap-
» port à Jésus-Christ, lesquels n'étoient
» point dans le corps de mon texte original,
» comme certains témoins oculaires d'un
» très-grand mérite l'ont certifié, et qui
» avoient été mis à la marge, seulement
» pour marquer une petite addition, qu'on
» me conseilloit de faire en cet endroit-là,
» pour une plus grande précaution. D'ailleurs,
» il me sembloit, sur l'avis des examina-
» teurs, que les correctifs inculqués dans
» toutes les pages de ce petit livre, écar-
» toient avec évidence tous les sens faux ou
» dangereux. C'est suivant ces correctifs,
» que j'ai voulu soutenir et justifier ce livre,
» pendant qu'il m'a été libre de le faire,
» mais je n'ai jamais voulu favoriser aucune
» des erreurs en question, ni flatter aucune
» personne que je connusse en être pré-
» venue. Dès que le pape Innocent XII a
» eu condamné cet ouvrage, j'ai adhéré à
» ce jugement du fond de mon cœur et sans
» restriction, comme j'avois d'abord promis
» de le faire. Depuis le moment de la con-

» damnation, je n'ai jamais dit un seul mot
» pour justifier ce livre. Je n'ai songé
» à ceux qui l'avoient attaqué, que pour
» prier avec un zèle sincère pour eux, et
» que pour demeurer uni à eux dans la chari-
» té fraternelle.

» II. Je soumets à l'église universelle et
» au siége apostolique tous les écrits que
» j'ai faits, et j'y condamne tout ce qui
» pourroit m'avoir échappé au-delà des vé-
» ritables bornes. Mais on ne doit m'attri-
» buer aucun des écrits que l'on pourroit
» faire imprimer sous mon nom; je ne re-
» connois que ceux qui auront été imprimés
» par mes soins, et reconnus par moi pen-
» dant ma vie. Les autres pourroient, ou
» n'être pas de moi, ou m'être attribués
» sans fondement, ou être mêlés avec d'au-
» tres écrits étrangers, ou être altérés par
» des copistes. A Dieu ne plaise que je prenne
» ces précautions par une vaine délicatesse
» pour ma personne. Je crois seulement
» devoir au caractère épiscopal, dont Dieu
» a permis que je fusse honoré, qu'on ne
» m'impute aucune erreur contre la foi, ni
» aucun ouvrage suspect. »

» III. Le troisième article ne renferme
» que des legs et des récompenses à ses do-
» mestiques.

» IV. Je souhaite que mon enterrement
» se fasse dans l'église métropolitaine de
» Cambrai, en la manière la plus simple, et
» avec le moins de dépense qu'il se pourra.
» ce n'est point un discours modeste que je
» fasse ici pour la forme; c'est que je crois
» que les fonds qu'on pourroit employer à
» des funérailles moins simples, doivent être
» réservés pour des usages plus utiles, et
» que la modestie des funérailles des évêques
» doit apprendre aux laïques à modérer les
» vaines dépenses qu'on fait dans les leurs.

» V. Je nomme et constitue pour mon
» héritier universel, Léon de Beaumont,
» mon neveu, fils d'une de mes sœurs, en
» qui j'ai reconnu dès son enfance des sen-
» timens dignes d'une singulière amitié, et
» qui n'a jamais cessé pendant tant d'années,
» d'être pour moi, comme le meilleur des
» fils pour son père. Je ne lui marque rien,
» je laisse tout à sa dévotion, parce que
» je suis pleinement persuadé qu'il fera, de
» concert avec mes deux exécuteurs testa-
» mentaires, le meilleur usage qu'il pourra
» de ce qu'il trouvera de liquide dans ma
» succession.

» VI. Je nomme pour exécuteurs du pré-
» sent testament, M. l'abbé de Chanterac,
» mon parent, qui a été mon conseil, dans

» ce diocèse, qui m'a témoigné une amitié
» à toute épreuve, et pour qui j'ai une
» grande vénération. Je dénomme aussi M.
» l'abbé de Langeron, ami précieux, que
» Dieu m'a donné dès notre première jeu-
» nesse, et qui a fait une des plus grandes
» consolations de ma vie. J'espère que ces
» deux amis, si chrétiens, ne refuseront pas
» leurs soins et leurs conseils à mon héritier. »

» VII. Quoique j'aime tendrement ma
» famille, et que je n'oublie pas le mauvais
» état de ses affaires, je ne crois pourtant
» pas lui devoir laisser ma succession. Les
» biens ecclésiastiques ne sont pas destinés
» aux besoins des familles, et ils ne doivent
» point sortir des mains des personnes atta-
» chées à l'église. J'espère que Dieu bénira
» les deux neveux que j'ai élevés auprès de
» moi, et que j'aime avec tendresse, à cause
» des principes de probité et de religion dans
» lesquels ils me paroissent s'affermir. »

Fait à Cambrai, le 5 mai 1705.

Signé FRANÇOIS,
archevêque duc de Cambrai.

Ce testament fut lu dans le chapitre de Cambrai, le jour même de la mort de Fénélon, le 7 janvier 1715. Après cette lecture, le chapitre annonça la mort de son vénérable archevêque, à M. le chancelier

Voisin, dans une lettre qui exprimoit la douleur profonde dont cette perte irréparable avoit frappé tous les cœurs.

Funérailles de Fénélon ; on n'y prononce pas d'oraison funèbre.

C'étoit un usage constamment suivi dans l'église métropolitaine de Cambrai, de prononcer l'oraison funèbre de l'archevêque défunt, en célébrant ses funérailles. Mais au décès de Fénélon, le chapitre, dans la crainte de déplaire au roi, crut devoir se renfermer dans les bornes de la plus étroite circonspection. Il en référa à l'avis de MM. les exécuteurs testamentaires, les laissant libres de décider si l'on prononceroit ou non l'éloge du prélat. Leur prudence l'emporta sur le désir qu'ils auroient pu avoir d'entendre célébrer les vertus de leur ancien et fidèle ami ; et il fut arrêté qu'il n'y auroit point de discours. Mais les regrets universels et durables qu'excita dans tous les cœurs la perte de Fénélon furent la plus touchante de toutes les apologies ; et son nom qui rappelle tant de vertus, vaudra toujours lui seul une oraison funèbre.

Regrets universels de la mort de Fénélon.

Ce ne fut pas seulement en Flandre et en France que cette perte fut déplorée ; elle fut vivement ressentie dans toute l'Europe. Fénélon fut pleuré du pape Clément XI, qui ne put dissimuler que, sans la crainte de déplaire à Louis XIV, il l'eût nommé cardinal, et que ce qui augmentoit sa douleur, c'étoit

le regret de ne pouvoir remplir ce vœu depuis si long-temps renfermé dans son cœur.

Fénélon n'avoit que soixante-quatre ans et cinq mois quand il mourut, mais ses travaux, son austérité, ses chagrins avoient considérablement affoibli sa santé, et la perte de ses amis qui lui furent successivement enlevés dans un très-court intervalle acheva de la détruire. Louis XIV lui survécut huit mois, et ne lui avoit pas encore nommé de successeur lorsque la mort le surprit, tant il étoit difficile de remplacer Fénélon !

Épitaphe de Fénélon par le P. Sanadon.

Hic jacet sub altari principe
Franciscus de Salignac de la Mothe-Fénélon,
Cameracensium archiepiscopus et dux, ac sancti imperii romani princeps.
sæculi litterati decus,
Omnes dicendi lepores virtuti sacravit ac veritati,
Et dùm sapientiam Homerus alter spirat,
se suosque mores inscius retexit.
Unicè patriæ bono intentus
Regios principes ad utilitatem publicam instituit;
hinc pio gaudet Iberia Philippo;
Hinc religio, Gallia, Europa extincto illacrymant delphino.
Veri defensor
ut Hipponensis olim fortis et suavis,
libertatem cum gratiâ eò feliciùs conciliavit,
quò debitum ecclesiæ decretis obsequium firmiùs astruxit.
Asceticæ vitæ magister,
de casto amore ità disseruit,
ut Vaticano obsequens oraculo,
simùl sponso et sponsæ placuerit.

In utrâque fortunâ sibi constans,
In prosperâ, aulæ favores nedùm prensaret, adeptos etiam abdicavit;
in adversâ, Deo magis adhæsit.
Antistitum norma,
gregem sibi creditum assiduâ fovit præsentiâ,
verbo nutrivit, erudivit exemplo, opibus sublevavit.
Exteris perindè carus ac suis,
Gallos inter et hostes cùm esset medius
hos et illos ingenii fama et comitate morum sibi devinxit.
Maturus cœlo,
vitam laboribus exercitam, claram virtutibus
meliore vitâ commutavit,
septimo januarii anno M. DCC. XV, ætatis LXIV.
Hoc monumentum pii ac mœrentes sororis filius et fratris
Nepotes posuêre.

En voici la traduction :

Ici repose, sous le maître-autel,
François de Salignac de la Mothe-Fénélon,
archevêque et duc de Cambrai,
prince du saint empire romain.
Honneur d'un siècle lettré,
il consacra à la vertu et à la vérité
toutes les grâces du discours;
et tandis que, comme un autre Homère, il enseignoit la sagesse,
il cachoit sa personne et sa conduite.
Uniquement attentif au bien de la patrie.
il éleva, pour l'utilité publique, les enfans des rois;
c'est pourquoi l'Espagne se félicite de posséder
le pieux Philippe;
c'est pourquoi la religion, la France et l'Europe,
pleurent la mort du dauphin.
Défenseur de la vérité.
Fort et doux comme l'évêque d'Hippone,
il accorda heureusement la liberté
avec la grâce,
et par son exemple il affermit l'obéissance due

aux décisions de l'église.
Maître de la vie ascétique,
Il traita du pur amour,
de manière qu'en se soumettant
à l'oracle du Vatican,
il plut également à l'époux et à l'épouse.
Toujours semblable à lui-même
dans l'une et l'autre fortune,
loin d'ambitionner dans la bonne
les faveurs de la cour,
il renonça à celles qu'il avoit obtenues;
dans la mauvaise, il s'attacha plus étroitement
à Dieu.
Modèle des évêques,
il ramena le troupeau qui lui étoit confié
en ne s'éloignant jamais de lui;
il le nourrit de la parole, l'instruisit par ses exemples,
le soulagea par ses revenus.
Egalement chéri des étrangers et des siens,
Se trouvant placé entre les Français
et les ennemis,
il s'attacha les uns et les autres
par la renommée de son génie
et par la politesse de ses mœurs.
Mûr pour le ciel,
il échangea contre une vie meilleure
une vie passée dans les travaux,
illustrée par les vertus,
le septième jour de janvier de l'an 1715,
dans la soixante-quatrième année de son âge.
Le fils de sa sœur, et les petits-fils de son frère,
lui ont élevé ce monument
de leur piété et de leur douleur.

FIN DU HUITIÈME ET DERNIER LIVRE.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

LIVRE SEPTIÈME.

LIVRE HUITIÈME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

LILLE. — IMPRIMERIE DE L. LEFORT. — 1848.

A Fénelon



